TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 505 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 24 - LUNDI 25 JANVIER 1982

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

4 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 3

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris nº 650572
C.C.P 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

L'accord franco-soviétique sur le gaz

A un mauvais moment ?

La signature du contrat franco-soviétique portant sur le prix des 8 milliards de mètres cubes de gaz que nous nous sommes engagés à acheter pendant vingt-cinq ans à l'U.R.S.S. pose au moins deux questions importantes : l'une concerne le fond de ce contrat ; l'autre le moment qui a été choisi pour le signer.

Tout, ou presque, a été dit des conséquences des achats massifs que la France va effectuer à l'U.R.S.S. sur l'indépendance énergétique du pays. Le malheur, c'est que les diverses explications qui ont été fournies ici et là sont contradictoires. Pour M. Attali, par exemple, il n'existerait aucune raison d'inquiétude, puisque, dans dans les années 90, la France ne satisfera grâce à l'U.R.S.S. que 5 % de ses besoins énergétiques. C'est une manière de présenter les choses. Il en existe une autre, plus réaliste, car on ne peut pas du jour au lendemain substituer une énergie à une autre. On peut alors observer que la France achètera à l'U.R.S.S., dans une dizaine d'années environ, 35 % de sa consommation de gaz. A moins qu'un énorme effort de diversification des approvisionnements ne soit lancé rapidement, il est donc clair que ce contrat va entraîner une limitation notable de son indépendance énergétique.

A court terme, l'affaire va avoir d'autres répercussions, et ce n'est sans doute pas par hasard si cette ultime négociation a été menée dans la plus grande discrétion, pour ne pas dire dans le plus grand secret. Elle constitue, en effet, un indéniable succès pour Moscou, qui a craint un moment que la France ne réduise la quantité de gaz acheté pour manifester sa réprobation face aux événements de Pologne et sa volonté, plusieurs fois proclamée, de réexaminer ses relations globales avec Moscou.

Nul doute que les commentateurs soviétiques vont bientôt saluer le « réalisme » de Paris et l'opposer à l'« hystérie » des Etats-Unis, *quitte à* oublier que d'autres pays européens n'ont pas suivi jusqu'à présent la « voie » française : si Bonn a bien signer un accord semblable avec Moscou — avant le coup du 13 décembre, il est vrai, — l'Italie a suspendu les négociations avec l'U.R.S.S. et la Belgique s'interroge toujours sur l'opportunité *de tels* achats.

L'annonce de la conclusion de l'accord va d'autre part confirmer la population polonaise hostile à la junte dans l'idée qu'elle n'a décidément rien à attendre, sinon quelques gestes charitables, de la part des pays occidentaux. D'autant que ces mêmes pays tardent à prendre une position claire sur le problème de la dette polonaise, comme s'ils attendaient seulement, pour se montrer conciliants, que leurs opinions publiques aient « digéré » la normalisation.

Sera-t-il toujours dit que le « réalisme » prime la morale internationale ? La réaction française à l'instauration de l'état de guerre, après quelques hésitations, avait constitué comme une bouffée d'oxygène. Les dirigeants français ont-ils déjà rangé leurs bonnes intentions au magasin des accessoires ? Le contrat franco-soviétique a été en tout cas signé à un mauvais *moment, surtout* s'il est vrai, comme on aime à le répéter, que les Soviétiques dans cette affaire sont encore plus demandeurs de devises que nous de gaz.

L'U.R.S.S. livrera chaque année 8 milliards de m³ pendant 25 ans à partir de 1984

Soyouzgas Export et Gaz de France ont signé à Paris, dans la nuit du 22 au 23 janvier, un accord de base portant sur la livraison annuelle, pendant vingt-cinq ans à partir de 1984, de 8 milliards de mètres cubes de gaz. Ce communiqué a été publié le 23 janvier à midi.

Gaz de France s'est refusé à donner la moindre indication sur le prix de base. Il ne devrait pas être très éloigné du prix décidé par les Allemands de l'Ouest le 20 novembre dernier, soit l'équivalent en francs de 4,65 dollars par million de B.T.U. (British Thermal Unit) au 1er juillet 1981. Cet accord portera la dépendance de la France à l'égard de l'Union soviétique à quelque 35 % si de nouveaux accords n'étaient pas prochainement signés.

D'autre part, une délégation de la Sonatrach algérienne a commencé à négocier, le 23 janvier, avec Gaz de France, à Paris, pour tenter de parvenir à un accord sur les modalités techniques de fixation du prix du gaz algérien. Il reste cependant beaucoup de détails à régler, affirme-t-on au siège de l'entreprise publique.

La France, qui recevait déjà 4 milliards de mètres cubes de gaz soviétique, va donc voir sa dépendance à l'égard de l'U.R.S.S. s'accentuer nettement à partir de 1985 et plus encore lorsqu'en 1993 le gisement de Lacq, comme celui de Groningue aux Pays-Bas, ne couvriront plus qu'une part infime de la consommation nationale.

Le feu vert à l'ouverture de négociations, avec les Soviétiques avait été donné, il y a plus de deux ans par M. Giscard d'Estaing. Déjà à l'époque des tensions étaient intervenues entre le ministre des affaires étrangères, plutôt hostile à un tel contrat, et le ministère de l'industrie, qui y était favorable. Les mêmes interprétations divergentes se sont poursuivies après l'arrivée des socialistes au pouvoir et, plus encore, après la crise polonaise. Mais à l'Elysée on a tranché : la nature du régime soviétique n'a pas changé avec la normalisation à Varsovie et l'interruption des livraisons de gaz par Moscou — partenaire commercial toujours très régulier — signifierait un état des relations internationales à ce point dégradé que les difficultés énergétiques de l'Europe seraient largement dépassées. Il était difficile enfin de se passer du gaz d'un pays qui possède le tiers des réserves mondiales. Nul doute que MM. Bérégovoy et Renon — le conseiller énergie de l'Elysée — tous deux anciens de Gaz de France, auront su plaider ce dossier.

Si la France est le premier pays à signer avec l'U.R.S.S. après les événements de Pologne — les Allemands de l'Ouest avaient conclu un accord le 20 novembre 1981, soit quelques semaines avant — l'affaire était déjà très largement engagée. La mise en valeur des réserves gazières de Sibérie nécessite à la fois un financement occidental (de l'ordre de 55 milliards de francs), un apport de technologie de l'Ouest (pour les tuyaux, les stations de pompage et la surveillance informatique de ce gazoduc de 5 500 kilomètres) *avant que l'Europe dans son* ensemble ne reçoive quelque 40 milliards de mètres cubes par an pendant vingt-cinq ans.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 21.)

Le nouveau débat sur les nationalisations

• Les députés socialistes veulent modifier sensiblement le texte gouvernemental

• Le tribunal de commerce admet la contestation des actionnaires minoritaires de Matra

Faisant pression sur le gouvernement, qui doit engager sa responsabilité devant l'Assemblée nationale, mardi après-midi 26 janvier, la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de nationalisations dans sa nouvelle version a adopté, vendredi soir, plusieurs amendements socialistes modifiant sensiblement le texte arrêté par le conseil des ministres après la décision du Conseil constitutionnel.

Pour M. Mauroy, qui a commencé samedi matin, à Boulogne-sur-Mer, un voyage de trois jours dans le Nord-Pas-de-Calais, l'impératif du gouvernement est d'éviter tout vice de forme ou de procédure qui pourrait être sanctionné par le Conseil constitutionnel.

De son côté, le tribunal de commerce de Paris devait rendre une ordonnance, lundi 25 janvier, qui reconnaît à certains actionnaires minoritaires de Matra le droit de contester les termes de la convention signée avec le gouvernement (voir page 21).

Les conséquences des nationalisations seront évoquées au cours d'un séminaire gouvernemental consacré aux finances publiques qui se tiendra le jeudi 28 janvier, à 15 h. 30, à l'Elysée.

Paradoxalement, ce sont les parlementaires socialistes, et non ceux de l'opposition, qui causent le plus de tracas au gouvernement depuis que le Conseil constitutionnel a rendu, samedi soir 16 janvier, sa décision déclarant non conforme à la Constitution plusieurs articles de la loi de nationalisations et empêchant la promulgation du texte. L'irritation de la mojrité s'était déjà manifestée, au milieu de la semaine, quand le premier ministre avait décidé, d'une part, pour tenir compte de cette décision, de soumettre au Parlement un nouveau texte d'ensemble et, d'autre part, *pour accélérer les débats qui doivent* recommencer, mardi-après-midi 26 janvier, de recourir à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Cette procédure lui permettra de faire adopter sa nouvelle version de la loi par l'Assemblée nationale après le rejet de la motion de censure déposée par l'U.D.F. et cosignée par le R.P.R.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 21.)

Un supplément sur le Nord-Pas-de-Calais

A l'occasion de la visite du premier ministre, « le Monde » publie un supplément de huit pages sur les deux départements du Nord-Pas-de-Calais. Au sommaire :

- Un portrait de M. Pierre Mauroy, maire de Lille ;
- Une enquête sur la prolifération et le « militantisme » des radios libres dans la région ;
- Une analyse de l'attitude des banquiers régionaux devant la politique de nationalisation du gouvernement ;
- Un reportage sur l'expérience réussie des habitants d'un quartier de Roubaix, qui ont décidé de devenir leurs propres architectes.

(Lire pages 7 à 14.)

Les patrons à Matignon

Après sa visite à l'Elysée, M. Yvon Gattaz, président du C.N.P.F., s'est rendu, vendredi 22 janvier, à l'hôtel Matignon, accompagné de ses neuf vice-présidents. « Un climat excellent », *a déclaré en aparté le premier d'entre eux, M. Yvon Chotard, pour qualifier l'entretien avec M. Pierre Mauroy. Cette appréciation était partagée par l'entourage du premier ministre.*

Le C.N.P.F. se déclare prêt à participer à la lutte contre le chômage à des conditions très précises que son président a rappelées vendredi au premier ministre. Il faut, premièrement, « restaurer la situation financière des entreprises ». *Cette situation financière — et plus particulièrement celle des entreprises industrielles, — s'est fortement dégradée entre l'été 1980 et l'été 1981. La part de l'épargne brute dans la valeur ajoutée (c'est-à-dire ce qui reste à l'entreprise après impôts mais avant amortissements) est passée de 13 % en 1979 à 10 % en 1980, 8,2 % au premier trimestre 1981, 8,6 % au deuxième trimestre et 8 % au troisième trimestre.*

Il faut, deuxièmement, a poursuivi M. Gattaz, « ne pas enserrer ces mêmes entreprises dans un corset de contraintes étouffantes », *et troisièmement* « ne pas scléroser l'économie française ». *Précisant ce dernier point, le président du C.N.P.F. a ajouté :* « Les entreprises nationalisées devront donc rester dans le secteur concurrentiel et ne pas voler l'activité des petites entreprises sous-traitantes. » *Mais la charte du patronat français en ce début d'année 1982, M. Gattaz l'a résumée quand il a lancé aux journalistes qui l'attendaient à sa sortie de Matignon :* « En somme, nous avons dit au premier ministre : « N'aidez pas trop nos » entreprises, mais ne les » accablez pas de charges » et, surtout, laissez-leur leurs » libertés. »

Point de vue

Un privilège pour les actionnaires

par PIERRE URI

Les pouvoirs publics n'ont pas à se prononcer sur une décision de justice, et celles du Conseil constitutionnel s'imposent à eux sans appel. Il n'est pas pour autant interdit à un simple citoyen qui passe pour économiste de dire ce qu'il pense de la sagesse financière de la haute juridiction.

Le marché a jugé que l'indemnisation pour les groupes industriels n'était pas insuffisante, mais généreuse : les cours se sont retrouvés au plus haut. En revanche, il y avait une décote sur les valeurs de banque. Telle était la conséquence mécanique du principe qui ajoute à la référence boursulère la valeur a ubilan et un multiple du bénéfice. Cette base multicritères avait été retenue sous la pression du Conseil d'Etat. Singulier système où, pour avoir suivi l'avis d'une juridiction consultative, le gouvernement se fait tancer par une autre juridiction qu'il ne peut consulter, et qui a le dernier mot.

On récapitulera avec profit tout ce que le Conseil constitutionnel a oublié de noter.

Un intérêt de plus de 16 % pour les obligations en place d'un dividende qui est de l'ordre de 6, ce n'est pas un avantage négligeable.

L'amortissement sur une période moyenne courte, c'est-à-dire un remboursement pour une valeur certaine, au lieu d'actions qui peuvent être liquidés à perte, ce n'est pas à dédaigner, surtout pour les titres non cotés et difficilement négociables.

Le Conseil s'est trompé sur la portée du taux variable appliqué aux obligations indemnitaires. Réglé sur le taux moyen des titres d'Etat tel qu'il résulte des cotations en Bourse, il n'est une garantie contre l'inflation que si le taux d'intérêt est supérieur au taux d'inflation. L'effet du taux variable est de prémunir contre une fluctuation de la valeur nominale en cas de variation du taux d'intérêt qui prévaut dans l'économie.

(Lire la suite page 21.)

M. CHIRAC INVITÉ DU « GRAND JURY » R.T.L.-« LE MONDE »

M. Jacques Chirac est, dimanche 24 janvier, au terme du congrès du R.P.R., qui se réunit à Toulouse, l'invité de l'émission « Le grand jury », organisée par R.T.L.-« le Monde » et diffusée de 18 h. 15 à 19 h. 30. Il répond aux questions des journalistes de la station et du quotidien.

AU JOUR LE JOUR

PROJECTION

L'espérance de vie des Français augmente : soixante-neuf ans et onze mois pour les hommes, soixante-dix-huit ans pour les femmes. Il y aura plus de vieux.

La fécondité stagne. Il y aura moins d'enfants.

L'entrée dans la vie active est retardée. Il y aura moins de jeunes travailleurs.

Les congés s'allongent, la semaine de trente-cinq heures est en vue, l'âge de la retraite diminue.

Au train où vont les choses, on peut prévoir qu'au milieu du troisième millénaire une demi-douzaine de Français harassés travailleront une demi-heure par an pour faire vivre des millions d'inactifs qui s'ennuieront à périr.

BRUNO FRAPPAT.

UNE DÉCISION DU MAIRE DE PARIS

Piétons ou autos

La décision du maire de Paris, qui vient d'autoriser les automobilistes à pénétrer de nouveau rue Saint-André-des-Arts, dans le 6e arrondissement, en bordure du quartier Latin, fera date.

Au cours des dix dernières années, les citadins, en France en même temps qu'ailleurs, souvent après, ont découvert, avec les rues piétonnes, un moyen de retrouver la facilité et *le plaisir de vivre dans leurs villes* encombrées, défigurées par l'automobile. Un peu partout, les municipalités, de droite ou de gauche, ont inscrit ces opérations de « reconquête » en tête de leur programme. A la satisfaction de tous, jusqu'au moment où elles durent faire face à deux sortes de critiques.

Les premières, les mieux organisées, vinrent des commerçants. Interdire l'accès des rues où ils avaient leurs boutiques aux automobiles, c'était, prétendaient-ils, décourager le plus grand nombre de leurs chalands. Raisonnement erroné, on le vit par la suite.

Deuxième attaque contre la « politique piétonne », plus récente, plus sournoise : elle est venue des riverains. La rue, rendue au promeneur, l'est aussi aux marchands ambulants, aux flâneurs, aux saltimbanques de toutes sortes, pour lesquels elle est faite, par principe, avec les excès que cela comporte, de tradition. Ici ou là, à Paris mais en province aussi, commencèrent de se former *des comités de défense « pour la* paix et la sécurité des habitants », qui, à leur tour, rencontrèrent l'oreille attentive des élus.

Le comité de la rue Saint-André-des-Arts vient, dans ce sens, de remporter une belle victoire. Mais qui s'en félicitera, qui se satisfera de vivre une époque où, pour chasser un mal — *« Dehors, les voyous »*, disent-ils, — on est obligé d'en accepter un pire : le carnaval monstrueux des automobiles, ces machines-esclaves, qui sont devenues nos maîtres ? — J.-F. S.

(Lire page 15.)

Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

La poudrière guatémaltèque

II. – Une droite sans complexes, mais préoccupée

Dans un premier article, notre envoyé spécial a analysé les causes d'une violence qui atteint, au Guatemala, au paroxysme (« le Monde » du 23 janvier). Il esquisse, ici, le portrait d'une droite sûre de son bon droit, mais inquiète de son destin.

De notre envoyé spécial FRANCIS PISANI

Guatemala. — « *Je pourrais accepter le qualificatif de fasciste, au sens historique du terme, si ce n'était la référence à une forme de socialisme, fût-il nationaliste, qu'il implique* », nous déclare M. Mario Sandoval Alarcon, ancien vice-président du pays et leader incontesté du principal parti de droite, le Mouvement de libération nationale (M.L.N.).

Ce dernier a pour symbole l'épée et la croix des combattants de Dieu du Moyen Age. Tous ses membres sont armés. « *Nous devons l'être,* affirme leur chef, *car nous sommes le fer de lance de la lutte contre le communisme, et, de ce fait, la cible de toutes leurs attaques. Nous ne faisons pas de la politique par profession, mais par dévotion.* »

Sans complexe excessif, la droite guatémaltèque ne se caractérise pas par son sens de la nuance. Pour les cercles dirigeants, la violence, dont ils ne discutent pas l'existence, n'est ni le fait des Guatémaltèques ni un phénomène propre à leur pays. Ils rappellent avec plaisir que l'Europe aussi connaît le terrorisme, et a bien du mal à s'en débarrasser. Pour la droite, la presse internationale, y compris celle des Etats-Unis, est totalement contrôlée par les communistes. Elle en veut pour « preuve » le fait que, selon eux, le Guatemala est le seul pays du monde sur lequel les journaux étrangers s'attardent, dénonçant les abus et la violence.

L'histoire peut aider à comprendre cet état d'esprit. Dans un pays essentiellement indien, le petit groupe dominant ne partageant pas les valeurs de la majorité de la population a eu tendance à s'isoler. Tel membre d'une grande famille peut affirmer que le Guatemala n'a que trois millions d'habitants (et non sept), puisque aussi bien « *les Indiens ne comptent pas* ».

Les propriétaires terriens ont, d'autre part, connu, au début des années 50, sous le régime réformiste du colonel Arbenz, au moins la menace de l'expropriation. Ils ont touché du doigt le danger que peut représenter, pour la tranquillité du patron, toute forme d'organisation syndicale sérieuse Ils sont prêts à tout pour ne pas connaître à nouveau une telle « horreur ».

Troisième élément : les tenants du pouvoir actuel sont les successeurs de ceux qui ont perpétré le coup d'Etat de 1954, qu'ils avaient rendu possible en qualifiant de « communiste » un régime qui était nationaliste et progressiste. Le schéma ayant fonctionné une fois, ils n'ont cessé de l'appliquer depuis, avec une redoutable efficacité. Tout ce qui n'est pas de leur bord est accusé d'obéir à Moscou. Et chacun sait que « *le seul bon communiste est un communiste mort* ». Ce syllogisme simpliste a justifié l'élimination physique des dirigeants libéraux eux-mêmes — comme ce fut le cas, en 1980, de Fuentes Mohr ou Colom Arguetta (ex-maire de la capitale).

Unie dans sa volonté de lutter par les armes contre la subversion, la droite se divise dès qu'elle aborde les questions économiques. Et l'approche des élections, prévues pour le 7 mars 1982, ravive les divergences. Le taux de croissance annuel du produit intérieur brut n'a cessé de baisser ces dernières années. Il n'était, en 1980, que de 3,4 %, soit à peine supérieur au taux de croissance démographique. Les réserves de devises sont passées de 739 millions de dollars en décembre 1978 à 281 millions de dollars en avril 1981. Ces perspectives ne prêtent guère à l'optimisme ; on note une fuite des capitaux et un ralentissement de l'investissement privé.

L'inflation, hier inconnue, dépasse aujourd'hui, officieusement, les 20 %. L'économie guatémaltèque dépend encore essentiellement de l'exportation de matières premières agricoles telles que café, coton, sucre et cardamone. Sauf pour cette dernière denrée, les cours ont sérieusement tendance à baisser. A cela vient s'ajouter la mort *de facto* du marché commun centre-américain : le Honduras a établi des taxes à l'importation, la route panaméricaine, qui traverse le Salvador, est pratiquement inutilisable ; le Nicaragua n'est pas sûr, etc. Enfin, il est évident que la situation politique régionale n'est pas faite pour encourager les investisseurs.

Seul élément positif : les investissements publics ont augmenté au cours des derniers mois. Mais les adversaires du gouvernement se plaisent à rappeler que ce phénomène est habituel dans la dernière année de tout mandat présidentiel, et n'engage guère l'avenir. Quant au pétrole, il ne couvre encore qu'un tiers de la consommation interne.

Les étrangers (dont plusieurs ont été enlevés) ne viennent plus au Guatemala. Les grands et moyens agriculteurs commencent à se replier sur la capitale. Les riches envoient leurs enfants étudier à Miami. Mais, officiellement, on ne parle que de « *sauver la patrie en danger* ». Et la campagne électorale bat son plein.

« Militaire ou civil » ?

Les fraudes ont été si habituelles, dans le passé, que, lors de l'élection présidentielle de 1978, moins d'un tiers de la population a pris la peine de voter. Pour l'ambassade américaine et les éléments les moins radicaux du régime, le problème central était donc que celui-ci regagne quelque crédibilité. Il y serait parvenu, selon eux, en choisissant un candidat civil unique. L'état-major des forces armées en a décidé autrement : pour la troisième fois consécutive, le ministre de la défense, actuellement le général Anibal Guevarra, est le candidat officiel. Il est soutenu, comme le général Lucas Garcia, actuel chef de l'Etat, par le parti institutionnel démocratique et par le parti révolutionnaire, deux formations ultra-conservatrices.

Le discours du général Guevarra, tel celui de son prédécesseur, n'est pas le plus violent parmi tous les candidats. Il a, lui aussi, choisi de se faire « accompagner » par un civil pour la vice-présidence. Mais l'image de M. Ponce Monroy, ancien maire de la capitale, est beaucoup moins forte que celle de M. Villagran Kramer, en 1978. Elu comme vice-président du général Lucas Garcia, celui-ci avait dû, littéralement, s'enfuir au bout de deux ans, menacé dans sa vie par les éléments les plus extrémistes de la droite civile et militaire.

Toute candidature militaire contribuant un peu plus à la détérioration de la crédibilité du système, celui-ci n'a de chance de s'imposer qu'en faisant admettre que seul un général est capable de résoudre le problème posé par la « subversion ». Ainsi, depuis juillet, les forces de sécurité ont-elles lancé une offensive de grande envergure, qui s'est traduite, dans la capitale, par des victoires significatives. Les révolutionnaires affirment pourtant que l'ampleur de certaines d'entre elles a été nettement « gonflée », d'autres ayant été purement et simplement inventées.

Une opération récemment montée par le régime a fait un certain bruit : la « confession » télévisée du Père Pellecer, un jésuite, qui, après quatre mois de détention, s'est accusé publiquement, fin septembre, d'avoir participé à une organisation de guérilla et d'avoir été obligé, pour échapper à ses griffes, d'organiser un « auto-enlèvement ». La conférence épiscopale, suivie de la plupart des institutions religieuses régionales, s'est permis de douter de la spontanéité de ces propos ! Toujours est-il qu'au lendemain de la conférence de presse, la répression contre l'Eglise a nettement augmenté.

Trois candidats s'opposent à l'élection du général Guevarra à la présidence. Ils représentent chacun un groupe d'intérêts assez facilement identifiable.

« *C'est Pinochet qui a donné la paix au Chili, pas les Chicago Boys* », affirme M. Mario Sandoval Alarcon. Son parti a plutôt la faveur des propriétaires terriens, peu attirés par le libéralisme économique...

A l'opposé, le candidat de la moyenne bourgeoisie, affolée par la tournure qu'ont pris les événements, affirme : « *La guérilla doit être combattue les armes à la main. Mais une solution militaire doit être substantiellement appuyée par une solution politique.* » M. Maldonado Aguirre, président du parti national, représente une tentative — la dernière peut-être — pour sauver le système à l'intérieur.

Le « chacal de Lacapa »

Entre les deux, M. Ansueto Viellman, candidat de la Centrale authentique nationaliste (CAN), affirme : « *Il n'y a pas de pays où le terrorisme ait été arrêté par les réformes sociales. Cela n'a été possible que dans les cas où les autorités sont parvenues à garantir le travail et la sécurité.* » M. Ansueto est en fait le candidat du général Arana — véritable homme fort du pays. Souvent qualifié au Guatemala de « *chacal de Zacapa* », pour la violence avec laquelle il a mené la lutte contre la guérilla à la fin des années 60 à l'est du pays, M. Arana est aussi l'homme sous le mandat duquel le Guatemala a connu la plus forte croissance économique.

M. Ansueto semble avoir la préférence des Américains. Il est soutenu par certains propriétaires terriens, qui font confiance à sa force, et par la bourgeoisie industrielle et commerciale, qui apprécie ses conceptions relativement plus « modernes » que celles de ses adversaires. Le général Arana est, en tout cas, l'axe autour duquel les autres forces s'agitent. Issu du M.N.L., M. Ansueto conserve de bonnes relation ; le général Guevarra a été Sandoval. M. Maldonado Aguirre a été son ministre de l'éducation ; le général Guevara a été son subordonné ; et M. Ponce Monroy est apparu, pendant de longs mois, comme un possible candidat de la CAN... Des atouts réels, donc.

Les représentants des Etats-Unis, à qui il arrive, aujourd'hui, de regretter la disparition du colonel Arbenz, éliminé pourtant grâce à la C.I.A. sont dans une situation inextricable. Soutenir, au Guatemala, l'un des régimes les plus durs du continent américain ne rend pas très crédible leur volonté officielle de défendre ce qu'ils appellent le gouvernement « réformiste » du Salvador. Abandonner l'équipe au pouvoir au Guatemala équivaudrait, du fait de l'élimination physique des dirigeants politiques centristes, à remettre le pouvoir aux guérilleros. En tout état de cause, la pression que ces derniers exercent est telle qu'il faudra sans doute des moyens importants pour assurer la survie du régime.

FIN

Chili

L'ancien président Eduardo Frei est mort

L'ancien président Eduardo Frei est mort, vendredi 22 janvier, dans une clinique de Santiago où il était hospitalisé depuis quarante jours. Il était entré dans le coma le 16 janvier, à la suite de complications consécutives à l'opération d'une hernie abdominale. Il était âgé de soixante et onze ans. Le gouvernement du général Pinochet a décrété un deuil national de trois jours. Une chapelle ardente a été mise en place à la cathédrale de Santiago.

Le souvenir amer du putsch de 1973...

Catholique militant, humaniste sincèrement préoccupé par l'amélioration du sort des masses chiliennes marginalisées, libéral foncièrement hostile au communisme et même à toute forme de « socialisation », Eduardo Frei, président de 1964 à 1970, a été d'abord un avocat des pauvres, des humbles, des laissés-pour-compte de la croissance dans un Chili, dont le niveau culturel moyen est certes plus élevé que celui de certains de ses voisins, mais qui n'en affronte pas moins les défis du sous-développement économique et social.

« *Nous n'avons pas beaucoup de temps à perdre si nous voulons éviter à ce pays une catastrophe provoquée par la misère et l'injustice* », disait-il en 1964, à la veille de son élection à la magistrature suprême. Leader d'un parti démocrate-chrétien qui accédait pour la première fois au pouvoir en Amérique latine, Eduardo Frei se réclamait alors d'une « *révolution dans la liberté* » : il se proposait de multiplier les réformes de structure tout en respectant rigoureusement la légalité constitutionnelle.

Fils d'un modeste immigrant suisse exerçant la profession de comptable dans une propriété agricole, docteur en droit, journaliste, écrivain, puis sénateur et ministre, le très sérieux et même volontiers austère Frei rassurait et impressionnait.

De haute taille, un visage glabre et taillé à coups de serpe, un nez puissant dont les caricaturistes se sont naturellement emparés, le front haut et le maintien réservé, il exprimait parfaitement l'allure solide et raisonnable de ces familles d'origine helvétique ou allemande qui ont largement contribué à donner au Chili un ton plus « européen » et une « classe » indéniable.

Etudiant, il donnait des leçons privées pour vivre. Politicien, il ne s'est jamais enrichi. Président, il continua de résider dans sa modeste maison d'un quartier résidentiel de Santiago. Après la parenthèse du gouvernement d'unité populaire de Salvador Allende, un ami de jeunesse, et le putsch des généraux de septembre 1973, il reprit son métier d'avocat, s'efforçant sans illusion de maintenir l'unité d'un parti démocrate-chrétien traumatisé par le coup d'Etat, et tentant, avec moins de succès encore, de justifier son comportement pour le moins ambigu à l'égard de l'expérience socialiste de Salvador Allende.

« *Un jour,* disait Gabriela Mistral, *Frei sera président du Chili. Moi, je serai morte, mais je me retournerai dans ma tombe pour l'applaudir...* » Rapprocher ce salut des invectives désespérées lancées par Pablo Neruda, en septembre 1973, à la veille de sa mort misérable donne la mesure de l'évolution d'un Eduardo Frei tellement choqué par la victoire électorale de la gauche en septembre 1970 qu'il n'a pas été totalement absent des « manœuvres », ourdies à l'intérieur comme à l'extérieur, pour éviter, dans un premier temps, l'accession de Salvador Allende à la présidence, et pour contribuer, dans un second temps, à sa chute.

Les réformes engagées par Frei, chef d'Etat digne et sobre, n'étaient pas minces. En particulier dans le domaine de la terre (sa réforme agraire devait être reprise et dynamisée par Allende), et dans une esquisse sérieuse de nationalisation de l'industrie du cuivre. Elles étaient insuffisantes pour bouleverser des structures encore largement archaïques Et l'aile gauche de la démocratie chrétienne, emmenée par Tomic, exigeait une relance, saluait la victoire d'Allende, défiant ainsi un Eduardo Frei tenté par un « blocage » constitutionnel du succès socialiste. En vain. Mais c'est un Frei morose, inquiet et ayant basculé dans une opposition totale qui annonçait son soutien à Pinochet dès le lendemain du putsch dramatique de septembre 1973. Peut-être le leader de la démocratie chrétienne espérait-il encore que les militaires feraient appel à lui qui se considérait publiquement « *en réserve de l'Etat* ». Espoir rapidement déçu.

Frei voyageait en Europe, aux Etats-Unis, où on le considérait dans les milieux libéraux comme « *le meilleur candidat possible* » dans l'hypothèse d'élections générales. Mais c'est le général Pinochet qui a consolidé son pouvoir au fil des ans, repoussant toujours plus loin une éventuelle normalisation.

« *Les militaires ont sauvé le pays* », affirmait Eduardo Frei un mois après le coup d'Etat. Trois ans plus tard, en 1976, il rédigeait un violent réquisitoire — dont la publication n'était pas autorisée au Chili — contre la junte militaire. Il dénonçait le « *caractère fasciste* » des groupes au pouvoir. Toujours aussi sévère à l'égard de l'expérience Allende, il admettait cependant dans ce pamphlet que « *chacun avait sa responsabilité* » dans la situation du pays. La sienne a manifestement tourmenté Eduardo Frei dans les dernières années de sa vie.

La disparition d'Eduardo Frei, grand seigneur de la vie politique du dernier demi-siècle dans son pays, est un nouveau drame. Pour le Chili d'abord, qui ne dispose pas d'une réserve suffisante de politiciens de classe et d'expérience capables d'animer une solution de rechange constitutionnelle face au régime de pouvoir de plus en plus personnel du général Pinochet. Pour l'opposition ensuite, divisée, traumatisée, incertaine, ne disposant plus guère d'appuis internationaux solides, et qui voyait en Frei, malgré les réserves liées à son comportement de septembre 1973, l'homme susceptible d'animer un courant de contestation sérieux en faveur d'un retour à un régime de plus grandes libertés. Personne aujourd'hui à Santiago ne peut espérer hériter rapidement du crédit dont bénéficiait Eduardo Frei aux Etats-Unis et auprès de l'internationale démocratie-chrétienne.

MARCEL NIEDERGANG.

● *Deux responsables chiliens* du Mouvement pour la paix et la justice créé par M. Adolfo Perez Esquivel, prix Nobel de la paix, ont été arrêtés le mercredi 20 janvier, apprend-on à Santiago. MM. Jorge Osorio Vargas et Domingo Namuncura sont accusés d'activités politiques subversives et d'appartenance au parti chrétien de gauche, interdit comme toutes les autres formations. Un électricien accusé d'appartenir à ce parti a été arrêté et six autres personnes, juristes ou économistes, ont été inculpées « *pour propagande marxiste* ».

Par ailleurs, le secrétaire général du parti socialiste, M. Benjamin Cares, a été arrêté le 13 janvier par les services de sécurité alors qu'il changeait de domicile à Santiago, a-t-on appris dans les milieux judiciaires chiliens.

A TRAVERS LE MONDE

Nicaragua

● TROIS CENTS JEUNES SOVIETIQUES sont arrivés au Nicaragua le jeudi 21 janvier pour une visite de cinq jours. Au cours de leur séjour, ils participeront à diverses manifestations artistiques et sportives. Trois cents autres étaient attendus au cours du week-end. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● LE GOUVERNEMENT DE PRETORIA a autorisé, vendredi 22 janvier, la commission d'enquête du conseil de sécurité sur le raid de mercenaires du 25 novembre aux Seychelles à se rendre en Afrique du Sud. Cependant, cette commission a peu de chances de pouvoir interroger les personnes inculpées dans cette affaire. En effet, M. David Steward, représentant de Pretoria à l'ONU, indique, dans une lettre adressée au président de la commission, que, selon les lois sud-africaines, les accusés et témoins au procès en cours sur cette affaire « *ne peuvent pas être contraints à témoigner* ». — *(A.F.P.)*

Suède

● M. OWEN WILKES, un chercheur néo-zélandais qui travaillait pour le compte de l'Institut de recherche sur la paix (SIPRI) de Stockholm, a été condamné vendredi 22 janvier à six mois de prison suivis d'expulsion pour « *s'être livré à des activités illégales de renseignement en Suède* ». On lui reproche d'avoir rassemblé des informations secrètes sur les installations militaires dans la Baltique, ainsi que sur les services de surveillance placés le long de la côte ouest de la Suède. M. Wilkes avait déjà été condamné en juin 1981 par un tribunal norvégien à six mois de prison avec sursis pour avoir dévoilé des secrets militaires après une enquête faite pour l'Institut norvégien de recherche sur la paix (P.R.I.O.). — *(A.F.P.)*

Thaïlande

● TREIZE SOLDATS THAILANDAIS ONT ETE TUES au cours d'affrontements entre les troupes gouvernementales et des éléments de la Shan United Army, armée privée du plus gros trafiquant d'opium du « Triangle d'or », M. Chang Shi Fu, alias Khun Sa. Des centaines de soldats, appuyés par des avions et des hélicoptères, participent à l'opération dans le nord du pays, à la frontière birmane. Les forces de l'ordre annoncent avoir fait de nombreux prisonniers, pris le village de Ban Hin Taek, une des bases de Khun Sa, et récupéré des munitions. — *(A.F.P., Reuter.)*

Zimbabwe

● M. WALLY STUTTAFORD, député blanc de Bulawayo, âgé de soixante et un ans détenu depuis six semaines *(le Monde* du 12 décembre) sous l'accusation de complot contre le gouvernement du Zimbabwe, affirme avoir été torturé et entend porter plainte, a déclaré jeudi 21 janvier son avocat, M. David Wadman, ajoutant que son client se proclamait « *totalement innocent* ». — *(A.F.P.)*

Argentine

Les « mères de la place de Mai » critiquent l'attitude de l'Eglise devant la répression

Correspondance

Buenos-Aires. — Les « mères de la place de Mai » sont inlassables. Non seulement elles continuent de se réunir autour de la pyramide de la liberté, au centre de la capitale, mais elles vont partout où se réunissent des dirigeants politiques ou des dignitaires ecclésiastiques, pour rappeler qu'elles attendent toujours leurs enfants, portés « disparus ».

Leur ténacité a porté ses fruits. Tout le monde s'accorde à dire que « le manteau de l'oubli » ne recouvrira pas les crimes commis durant la lutte contre le terrorisme, et que tôt ou tard la lumière devra être faite. L'Eglise catholique l'a affirmé dans son document *Eglise et communauté nationale*, de même que les cinq partis qui composent *Multipartidaria* dans leur « proposition au pays » du 16 décembre.

Les mères, pourtant, ne se satisfont pas de déclarations de principe, même si celles-ci sont un progrès par rapport au silence qui régnait jusqu'à ces derniers mois. Elles estiment qu'après cinq ans de démarches vaines et de mutisme officiel tous ceux qui luttent en faveur des droits de l'homme doivent intensifier leur action pour exiger des autorités qu'elles apportent sans plus tarder des réponses concrètes au problème des « détenus-disparus ».

Première manifestation de cette attitude beaucoup plus combative : la grève de la faim, en décembre dernier, de dix d'entre elles, dans la cathédrale de Quilmes, à une trentaine de kilomètres de la capitale. L'irruption des mères dans l'église a été cependant très mal accueillie par l'évêché, qui les a finalement obligées à abandonner les lieux, dix jours après le début de leur jeûne.

A la suite de ce demi-échec, les mères ont décidé de dénoncer l'attitude de la hiérarchie catholique argentine face au problème des disparus. Dans une lettre remise vendredi 22 janvier au cardinal Bernardin Gantin, président de la commission pontificale justice et paix, qui se trouve actuellement à Buenos-Aires, elles affirment que les disparitions auraient pu cesser « *si la hiérarchie catholique (...) était intervenue publiquement dès le premier moment, en condamnant ces actes et en dénonçant expressément les coupables, qui étaient bien connus* ». Elles ajoutent que « *l'épiscopat semble identifié avec un régime politique qui utilise le terrorisme d'Etat comme instrument de répression contre les dissidents* ».

Selon les mères, cette attitude contraste avec « *l'action des épiscopats des autres nations latino-américaines et de celui de la Pologne, qui se sont érigés en défenseurs intrépides de la dignité humaine* ». Elles prient le cardinal Bernardin Gantin de transmettre leur lettre au souverain pontife, dont elles attendent « *une claire prise de position sur ce thème* ».

JACQUES DESPRÈS.

États-Unis

RALENTISSEMENT CONFIRMÉ DE LA HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL

La hausse des prix de détail aux Etats-Unis a été de 0,4 % en décembre contre 0,5 % en novembre. En 1981, l'augmentation des prix de détail aura été de 8,9 %, ce qui marque un net ralentissement par rapport à 1980 (+ 12,4 %) et à 1979 (+ 13,3 %).

En 1978, la hausse avait été de 9 %. Le ralentissement de la hausse des prix de détail en 1981 a reflété une modération de la progression des prix de la plupart des produits et services, à l'exclusion des frais médicaux (12,5 % contre 10 %). La hausse des prix des produits alimentaires a été de 4,3 % en 1981 contre 10,1 % en 1980, celle des prix des transports de 11 % contre 14 %, et celle des prix du logement de 10,2 % contre 13,7 %.

D'une manière générale, les analystes estiment que la réduction de l'inflation enregistrée en 1981, en particulier au niveau des prix de gros et de détail, est largement due à la récession ainsi qu'à la baisse des produits agricoles entraînée par les bonnes récoltes. Elle est due aussi à la baisse des prix des matières premières.

● DEUX REPUBLICAINS D'IRLANDE DU NORD ont été arrêtés le vendredi 22 janvier alors qu'ils tentaient d'entrer illégalement aux Etats-Unis, venant du Canada, avec de faux papiers. Il s'agit de MM. Owen Carron, élu député à Westminster en remplacement de Bobby Sands, et Danny Morrisson, l'un des dirigeants du Sinn Fein (la représentation politique du mouvement républicain), qui s'étaient vu refuser un visa d'entrée aux Etats-Unis.

ASIE

Pakistan

Le général Zia Ul Haq s'entretient lundi avec M. Mitterrand

Paris et Londres se déclarent intéressés par le plan sud-coréen de réunification

L'ENERG...

ASIE

Pakistan

Le général Zia Ul Haq s'entretient lundi avec M. Mitterrand

Au terme d'une tournée qui l'a conduit en Italie — où il a rencontré le pape Jean-Paul II, — en Roumanie et en Yougoslavie, le chef de l'Etat pakistanais, le général Zia Ul Haq, doit être reçu à déjeuner, lundi 25 janvier, par M. Mitterrand.

Un pays « en première ligne »

Le général Zia est le responsable du régime militaire qui chassa du pouvoir et fit exécuter l'ancien premier ministre Ali Bhutto, qui a interdit toute vie politique, et dont Amnesty International vient de dénoncer les violations des droits de l'homme (*le Monde* du 16 janvier). Mais au fur et à mesure qu'il s'est stabilisé et, la crise afghane aidant, le régime d'Islamabad a vu s'atténuer l'ostracisme qui le frappait. M. Mitterrand accueille donc le représentant d'un pays avec lequel la France a longtemps entretenu de bonnes relations. Un pays qui est sérieusement traumatisé et se déclare même menacé par l'intervention soviétique en Afghanistan.

Le Pakistan se trouve placé « *en première ligne* ». Il constitue le principal tampon opposé à une plus profonde avancée de l'Armée rouge vers l'océan Indien.

Il a d'autre part renoué depuis l'année dernière des relations plus étroites avec les Etats-Unis.

Le général Zia tenait à être reçu à Paris à la fois parce que cette étape contribue à rehausser son image nationale, et parce qu'à l'issue de la visite de Mme Gandhi en France en novembre dernier on parle beaucoup en Asie du Sud, et en en exagérant quelque peu l'importance, du rapprochement « *franco-indien* ». Loin d'être aussi influent que l'Inde dans les relations Nord-Sud et le mouvement des non-alignés, le Pakistan est en revanche proche de la Chine et des pays conservateurs musulmans du Golfe. Toute solution au drame afghan passe nécessairement par lui. Ni la France ni le Pakistan ne sont certes porteurs d'une solution spécifique, mais il va de soi que pour Paris le point de vue pakistanais est de tout premier intérêt. M. Mitterrand expliquera sans doute de son côté à son interlocuteur que le gouvernement français se garde de tout geste spectaculaire vain, mais qu'il participe en revanche à l'action diplomatique dans le cadre de la C.E.E. ou de l'ONU pour maintenir la pression sur l'U.R.S.S.

Il est peu probable que la visite du général Zia donne lieu à une relance de la coopération nucléaire. Soucieux de limiter les risques de prolifération, et soumis aux pressions de Washington, le précédent gouvernement avait renoncé en août 1978 à fournir au Pakistan une usine de retraitement de combustible irradié, de crainte qu'elle ne permette de produire du plutonium pouvant servir à la fabrication d'un engin atomique. Le nouveau gouvernement est autant soucieux d'éviter la prolifération nucléaire et de ne pas entraver les perspectives de coopération technologique dans ce domaine avec l'Inde. A Rome, le président Zia a réaffirmé que son pays n'envisageait pas de se doter de l'arme nucléaire, et était disposé à accepter toutes les clauses internationales de sauvegarde.

L'idée demeure très répandue néanmoins que son pays cherche à se doter des capacités de produire un engin expérimental. En juin 1979, l'ambassadeur de France à Islamabad avait été interpellé et durement malmené alors qu'il circulait près d'un site où les Pakistanais disposeraient d'un « *atelier* » pour leur « *filière nucléaire* », équipé de matériel discrètement acheté en Europe. Les « *soupçons* » pesant sur son programme avaient conduit les Etats-Unis à suspendre leur aide économique à Islamabad, et les pays occidentaux créanciers à durcir leur position à son égard.

Depuis l'invasion de l'Afghanistan et l'arrivée des républicains au pouvoir, les Etats-Unis ont révisé leur attitude envers le Pakistan, lui ont accordé une aide économique et militaire de 3,2 milliards de dollars, et se sont engagés à défendre son intégrité territoriale. Le Pakistan est également parvenu à s'attirer à nouveau la sollicitude des institutions financières internationales. Enfin, l'Arabie Saoudite vient de promettre de lui fournir 500 millions de dollars pour l'aider à payer des armements — avions F-16 notamment — que lui livreront les Etats-Unis. Les efforts de Ryad pour soutenir le régime Zia sont aussi une marque de remerciement pour l'aide militaire que le Pakistan s'est engagé à apporter à la monarchie saoudienne si elle était menacée.

Le Pakistan en est lui-même un client traditionnel. Il entend moderniser ses forces armées. Mais, outre qu'il se tourne plus volontiers vers les Etats-Unis, il manque singulièrement de moyens de paiement. Un contrat de livraison de trente-cinq Mirage-5 signé en 1979 est actuellement en cours d'exécution. Il est probable que le général Zia formulera d'autres souhaits devant M. Mitterrand, et marquera son regret que la France soit en pourparlers avec l'Inde pour la vente de Mirage 2000, même si ce contrat se heurte encore à des difficultés techniques et financières.

GÉRARD VIRATELLE.

Paris et Londres se déclarent intéressés par le plan sud-coréen de réunification

L'Assemblée nationale sud-coréenne a approuvé, samedi 23 janvier, à l'unanimité, les propositions annoncées vendredi par le président Chun Doo-Hwan pour une réunification pacifique des deux Corées (« le Monde » du 23 janvier).

Elle a adopté une résolution demandant au gouvernement de Pyongyang de répondre favorablement à l'initiative de Séoul et aux pays tiers de soutenir ses propositions.

Celles-ci sont étudiées avec attention par le gouvernement français, a-t-on indiqué vendredi au Quai d'Orsay. Tout ce qui contribue réellement à la réunification de la péninsule coréenne ne peut qu'avoir l'approbation de la France, a-t-on ajouté de même source, précisant que le ministère français des relations extérieures avait eu connaissance des propositions du président Chun Doo-Hwan avant qu'elles ne soient annoncées publiquement.

Les autorités françaises attendent, pour compléter leur information sur ce problème, le retour à Paris du sénateur Philippe Machefer (P.S., Yvelines), qui se trouve actuellement en Corée du Sud. Envoyé spécial du gouvernement français, M. Machefer s'est notamment entretenu mercredi avec le président Chun Doo-Hwan des problèmes intercoréens ainsi que des relations entre la France et la Corée du Sud. Le sénateur s'était rendu il y a un mois en Corée du Nord.

De son côté, le gouvernement britannique a « *accueilli favorablement* » vendredi les propositions du président Chun Doo-Hwan, qui « *constituent une approche imaginative et créative du problème de la réunification de la Corée* », a déclaré le porte-parole du Foreign Office.

● *Un éditeur sud-coréen*, Lee Tae-Bok, accusé d'avoir organisé un réseau communiste clandestin d'étudiants et de travailleurs cherchant à renverser le gouvernement, a été condamné à la prison à vie, vendredi 22 janvier, à Séoul. Trente-quatre autres personnes impliquées dans ce réseau ont été condamnées à des peines allant de deux ans à dix ans de prison. — *(A.F.P.)*

AFRIQUE

Guinée

Le gouvernement de Conakry reconnaît que des prisonniers politiques disparus depuis onze ans ont été exécutés

Selon Mme Marie-Jane Pruvot, député français, appartenant au groupe libéral du Parlement européen, les prisonniers politiques guinéens mariés à des Européennes (*huit françaises et quatre italiennes et hollandaises*), qui avaient été arrêtés à Conakry lors de la tentative de coup d'Etat de novembre 1970, et dont on était sans nouvelles depuis lors, ont tous été exécutés en 1971.

Mme Marie-Jane Pruvot, qui avait effectué une série de démarches humanitaires auprès de M. Sekou Touré, président de la République guinéenne, a révélé ces exécutions au Parlement européen, et a précisé que les épouses des disparus, rentrées en Europe et regroupées au sein d'une association ayant son siège à Strasbourg, recevraient les documents officiels attestant du décès de leur mari.

Ayant annoncé, en avril 1980, son intention de déposer une proposition de résolution au Parlement européen, Mme Marie-Jane Pruvot fut alors convoquée à l'ambassade de Guinée à Bruxelles où on lui fit part de l'intention du président Sekou Touré de l'inviter à visiter les prisons guinéennes — intention restée sans suite. En septembre 1981, redoutant une campagne de presse, le président guinéen transmit, par l'intermédiaire de l'ambassade guinéenne à Bruxelles, une invitation à Mme Marie-Jane Pruvot à se rendre à Conakry à l'occasion de la commémoration de la tentative de débarquement manqué du 22 novembre 1970. Au cours de son séjour en Guinée, Mme Pruvot rencontra à plusieurs reprises M. Sekou Touré, mais ne parvint pas à obtenir l'autorisation de visiter les prisons.

Le 12 janvier dernier, Mme Pruvot a reçu une lettre du ministre guinéen des affaires étrangères, en date du 9 du même mois, indiquant que les prisonniers politiques en question avaient été « *jugés, condamnés et exécutés* ». Dans ce document, il est fait état de l' « *évasion* » d'un certain Abdoulaye Barry, dont, indique le ministre, « *on reste sans nouvelles* ».

[Rappelons que M. Sekou Touré qui avait reçu en visite à Conakry M. Giscard d'Estaing en décembre 1978, scellant ainsi solennellement la reprise du dialogue franco-guinéen, n'a pas été invité à participer à la conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, tenue les 3 et 4 novembre dernier à Paris. De même, malgré son désir maintes fois exprimé de venir en visite officielle en France, M. Sekou Touré n'a jusqu'à présent pas obtenu gain de cause, notamment parce que le gouvernement de Conakry s'obstinait à donner des réponses dilatoires chaque fois qu'il était interrogé sur le sort des prisonniers politiques. Il est tout à fait improbable que la réponse faite par les autorités guinéennes, qui reconnaissent avec dix ans de retard, une série d'exécutions sommaires, soit de nature à inciter le président de la République française à recevoir prochainement M. Sekou Touré en hôte officiel à Paris. — Ph. D.]

Tanzanie

Le président Nyerere s'efforce de démocratiser le parti unique

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Responsabilité, contrôle, discipline : l'heure est à la fermeté au sein du parti unique tanzanien, dont le congrès national extraordinaire s'est achevé, vendredi 22 janvier, à Dar-Es-Salaam. Toutefois, cette reprise en main s'accompagne d'une « démocratisation » de l'appareil politique.

Le dernier congrès du parti unique remonte à février 1977, lorsque les deux formations autorisées jusque-là en Tanzanie continentale et à Zanzibar avaient fusionné pour donner naissance au Chama Cha Mapinduzi. (Rassemblement de la révolution.) Le C.C.M. tient son congrès national tous les cinq ans. Si celui-ci a été présenté par les autorités comme « *extraordinaire* », ce n'est donc pas en raison de sa date, mais à cause des importants changements que ses quelque mille sept cents membres ont avalisé. La constitution du C.C.M. en effet, a été largement amendée.

Cette réforme répond à plusieurs soucis. Il s'agit d'abord de dissocier nettement les fonctions exercées au sein du parti des tâches administratives.

En différenciant à nouveau le parti et l'administration à l'échelon régional, le président Nyerere tire en quelque sorte les leçons d'un constat dressé en 1980 par M. René Dumont, l'agronome expert du tiers-monde avait, en effet, relevé l'existence en Tanzanie de « *trois bureaucraties, l'administration, le parti et les sociétés nationales* ».

Le chef de l'Etat entend donc combattre cette attitude néfaste au pays, la réforme ne sera pas introduite au niveau villageois, faute d'hommes et de moyens. D'une part, M. Nyerere s'exclut lui-même de son champ d'application puisqu'il restera chef de l'Etat et président du C.C.M.

Pour démocratiser le parti, l'élection des président et vice-président s'effectuera désormais à bulletin secret et non plus par acclamation. Ces deux personnalités pourront même, au moins sur le papier, être suspendues de leurs fonctions par le conseil exécutif, organe qui regroupe environ 500 membres. Par souci d'efficacité, les effectifs du comité central sont réduits de quarante-deux à dix-huit personnes. Ses dirigeants étaient jusqu'ici soit nommés par M. Nyerere, soit choisis sur une liste imposée d'en haut. Ils seront maintenant élus par le conseil exécutif : en outre, le poste de secrétaire général du parti — « numéro trois » de la hiérarchie, — supprimé en 1967, est rétabli.

Ces changements prendront effet en octobre prochain, lors d'élections organisées à tous les échelons du parti.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

PROCHE-ORIENT

Israël

APRÈS LES OUVERTURES DE M. SARTAOUI

L'un des dirigeants de la tendance des « colombes » se dit prêt à rencontrer M. Arafat

De notre correspondant

Jérusalem. — Les propos de M. Issam Sartaoui, conseiller de M. Yasser Arafat, dans une interview au *Monde*, estimant notamment qu'il convenait de « *renforcer le camp de la paix en Israël* » (*le Monde* du 22 janvier), ont été repris à Jérusalem à la « *une* » des principaux journaux et dans les bulletins de la radio. La réaction favorable de l'un des dirigeants du parti travailliste n'a pas été moins remarquée. M. Yossef Sarid, député et membre de l'importante commission parlementaire des affaires étrangères et de la défense, a, en effet, déclaré le 23 janvier, qu'il était prêt à rencontrer M. Arafat « *si cela doit préparer le terrain à un rapprochement des cœurs et des positions ainsi qu'à une reconnaissance mutuelle du droit à l'autodétermination des deux peuples juif et palestinien* ». Il s'agit là d'une condition, mais elle n'est pas nécessairement préalable.

L'appel lancé par M. Sartaoui a donc été entendu dans la mesure où M. Sarid, jusqu'à présent, ne faisait pas partie de ce que cette personnalité palestinienne appelle le « *camp de la paix* », c'est-à-dire des mouvements d'extrême gauche israéliens qui avaient accepté, les années précédentes, de participer à des entretiens discrets avec des militants de l'O.L.P. Mais cette déclaration de la part d'un responsable travailliste représente un précédent qui ne saurait engager le principal parti de l'opposition israélienne, car il y a longtemps que M. Sarid, animateur du groupe dit des « *colombes* » s'est démarqué des positions de la majorité de ce parti, de plus en plus divisé sur la question de la paix.

M. Sarid a lui-même émis des doutes sur la possibilité d'un véritable dialogue entre des Israéliens et des dirigeants de l'O.L.P. « *Je suis sceptique*, a-t-il dit, *quant aux chances d'une telle rencontre* (avec M. Arafat) *dans un proche avenir.* » Sur ce point, il a ajouté que les circonstances actuelles ne se prêtaient guère à une pareille démarche et il a précisé qu'au sein de *l'O.L.P.*, « *comme en Israël* », on préférait le plus souvent les « *durs* » aux « *modérés* ».

La riposte des partisans de M. Begin à la proposition de M. Sarid ne s'est pas fait attendre. M. Roni Milo, représentant du groupe parlementaire Likoud, dans une condamnation sévère, a estimé que M. Sarid venait de rompre le « *consensus national* » (1) et s'était mis en marge du « sionisme » en adoptant une attitude proche de celle du parti communiste Rakah (non sioniste). Prévoyant cette accusation et les objections probables de M. Begin, qui a fréquemment déclaré qu'on ne pouvait s'adresser à des « *assassins* » ou à des « *terroristes* » dont les mains étaient « *souillées de sang* », M. Sarid a répliqué à l'avance : « *Toute nation a eu, à un moment ou à un autre de son histoire, à entamer des négociations avec des hommes aux mains tachées de sang. Mais il faut savoir qu'on ne négocie la paix qu'avec un ennemi.* »

Pour leur part, MM. Eliav et Yaacov Arnon, anciens dirigeants du parti travailliste l'ayant quitté pour fonder le parti « ultra-colombe » Shelli (qui, en 1980, a perdu ses deux sièges à Knesset) qui ont déjà eu des ocntacts avec le docteur Sartaoui, nous ont déclaré que ce dernier venait de faire « *un pas supplémentaire important* ». Mais en soulignant son « *grand courage* », ils estiment qu'il a pris des « *risques* », car il a fréquemment dans le passé été condamné ou désavoué par l'O.L.P. pour ses démarches envers les Israéliens. D'autant que « *la situation dans les deux camps est aujourd'hui très difficile car, aussi bien en Israël qu'au esin de l'O.L.P., l'atmosphère n'est pas favorable* ». En effet, les « colombes » ont perdu de l'influence, notamment après les dernières élections législatives. Dans le parti travailliste, notamment, les « faucons » sont de plus en plus nombreux et dans l'ensemble de l'opinion publique il parait que l'on est de plus en plus sensible aux thèses ultra-nationalistes de M. Begin.

FRANCIS CORNU.

(1) Expression souvent utilisée en Israël quand il s'agit de resserrer les rangs en matière de politique étrangère notamment, pour montrer que l'opposition et la majorité se rejoignent sur un certain nombre de points considérés comme essentiels pour la « *sécurité* » d'Israël, tel que le refus de discuter avec l'O.L.P.

Emirats arabes unis

Polémique autour du lycée Louis-Massignon

*Une des premières décisions prises par M. Jacques Thibau, nommé directeur général des relations culturelles au Quai d'Orsay (*le Monde* du 25 décembre 1981) aura été d'envoyer une mission d'information à Abou-Dhabi. La capitale des Emirats arabes unis est le théâtre depuis le printemps 1981, entre l'ambassade de France et une bonne partie de la communauté française, d'un vif différend qui, s'il n'est pas, comme le croit celle-ci, « unique dans les annales de nos représentations diplomatiques », n'en a pas moins failli provoquer cet événement sans doute inédit qu'aurait été la lapidation d'une chancellerie de France par des Français expatriés en colère...*

Généreux, le chef de l'Etat des Emirats arabes, l'émir Zayed, avait, en 1974, fait don à la France d'un terrain pour la construction d'une école française qui, l'an passé, comptait six cent cinquante élèves parmi lesquels environ 20 % de francophones non Français. En 1980, l'ambassadeur de France, M. Jean-Claude Guisset, négocia avec la principauté l'échange du terrain où était installée l'école contre un terrain plus vaste mais situé extra-muros.

La construction d'une maison de la culture, portant le nom du prince héritier Khalifa et devant comprendre un lycée franco-arabe, une alliance française, un centre de loisirs, une piscine, etc., y fut rondement menée. A la rentrée de septembre 1981, les élèves de l'école française durent aller, avec leurs trente-cinq professeurs, au nouveau lycée baptisé du nom du grand orientaliste Louis Massignon (1883-1962) et géré par l'Association culturelle France-Emirats arabes.

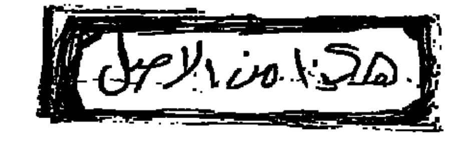
L'association des parents d'élèves de l'école française d'Abou-Dhabi procéda à sa dissolution en octobre, tout en regrettant avec véhémence que le lycée ait été réalisé sans son consentement et que le matériel de l'école « y ait été transporté manu militari » et à son insu. Nombre de parents exprimèrent aussi la crainte que l'ouverture plus large de l'établissement aux étrangers n'entraînât une « régression pédagogique », *ce que certains diplomates interprétèrent comme un* « réflexe raciste ».

Trois passeports confisqués

L'escalade se poursuit depuis le début de 1982, l'ambassade de France ayant cité devant la justice des Emirats le comité de liquidation de l'association des parents d'élèves, qui refusait de confier à l'ambassade les livres de compte et les actifs résiduels de l'ancienne école. Le juge d'instruction vient de geler les avoirs de l'association dissoute et de confisquer les passeports de trois ressortissants français membres du comité de liquidation, suscitant l'indignation de la plupart des deux mille Français du pays, qui ont cru — à tort — que cette dernière mesure avait été prise à la demande de l'ambassadeur.

S'il est difficile de cerner tous les aspects juridiques du dossier, on peut, en revanche, s'étonner, d'une part, que l'ambassade de France se soit empressée de faire appliquer au lycée Louis-Massignon la ségrégation sexuelle en vigueur pour les enseignants et les élèves dans les écoles des Emirats, d'autre part, que plusieurs parents d'élèves se soient élevés contre l'introduction au lycée de trois heures d'arabe par semaine. Il faudrait, en tout cas, que cette affaire, qui montre que l'esprit de Clochemerle s'acclimate fort bien sur les rivages brûlants du golfe Persique, soit réglée avant le voyage que le chef de la diplomatie française, M. Cheysson, doit accomplir à Abou-Dhabi, dans un mois.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.



EUROPE

LA « NORMALISATION » EN POLOGNE ET SES RÉPERCUSSIONS

LE SOUCI DES FORMES DU RÉGIME MILITAIRE

Les constitutionnalistes à la rescousse des généraux

De notre correspondant

Varsovie. — L'une au moins des caractéristiques du socialisme réel — le souci des formes — a survécu en Pologne à l'instauration du régime militaire. Sous d'autres cieux, des généraux s'arrogeant le pouvoir ne s'achemeraient pas à prouver qu'ils n'ont ainsi fait que respecter la Constitution. Ici, l'état-major de l'armée populaire d'un pays socialiste, allié de l'Union soviétique, ne saurait laisser penser qu'il a simplement fait un *coup d'Etat pour briser* un mouvement ouvrier que l'ancienne dictature (du prolétariat) ne pouvait plus contenir.

Dans la nuit du 12 au 13 décembre, on avait donc sorti un à un de leur lit les membres de la présidence collective de la république (le Conseil d'Etat), pour leur faire signer le décret instituant l'état de guerre. Un seul d'entre eux, M. Reiff, président du groupe catholique Pax, avait refusé. On avait officiellement tu la chose et tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles lorsque vint l'objection formelle : la Diète s'étant trouvée en session à la date du 13 décembre, c'était à elle et à elle seule qu'il aurait dû revenir, d'après la Constitution, de proclamer ou non l'état de guerre.

Les constitutionnalistes furent appelés à la rescousse, et l'on sut bientôt qu'il fallait faire la différence entre l'état de belligérance (avec une puissance étrangère) et l'état de guerre (contre la subversion intérieure). Seule, assura-t-on, la proclamation de l'état de belligérance aurait exigé un vote des députés. La machine répressive continua donc à faire son œuvre en toute légalité, quand on apprit que le Parlement allait être réuni lundi 25 janvier pour voter les textes législatifs régissant l'état de guerre.

Pourquoi donc, puisque chacun avait été convaincu que les parlementaires n'avaient pas là leur mot à dire ? Un doute s'insinuait, l'ombre du coup d'Etat planait à nouveau, qu'il fallait au plus vite dissiper. Vendredi 22 janvier, le présidium de la Diète, solidement épaulé par le service de presse du ministère des affaires étrangères, invite les journalistes à l'entendre. Le président de la commission des lois, le professeur Zakrzewski, donne la clef du mystère. Le Conseil d'Etat avait indubitablement le droit de proclamer l'état de guerre, mais ne pouvait pas, en revanche (et là, les phrases commencent à s'entortiller), promulguer des décrets suspendant ou modifiant la loi, alors que le Parlement était en session et avait donc seul le pouvoir d'adopter de nouveaux textes législatifs.

Problème ? Du tout, vous laisse-t-on comprendre, puisque les députés vont voter et que l'erreur sera réparée. L'ennui, si l'on se soucie des formes et que l'on est encore dans un Etat de droit, est que des lois, de cette importance surtout, ne sauraient être rétroactives. La conclusion s'impose d'elle-même : la Pologne vit, depuis cinq semaines, sous un régime d'illégalité totale. Les personnes qui ont pris et surtout fait appliquer les décrets de l'état de guerre devraient avoir à répondre du crime de forfaiture. Les jugements prononcés en vertu de ces décrets devraient être cassés. Les milliers de militants syndicaux internés, arrêtés ou condamnés devraient être libérés sur-le-champ et pouvoir demander à la justice compensation du préjudice qui leur a été ainsi illégalement causé.

Ne rêvons pas : l'état d'exception est là et bien là, et s'il se préoccupe des formes, il ne s'embarasse guère de légalisme. A trop vouloir prouver, ce pouvoir s'est seulement mis dans une inconfortable situation. *« Quel* est, demandent les journalistes piqués au jeu, *le statut juridique du conseil militaire de salut national ? »* Réponse : le *« Wron »* est une *« organisation socio-politique (...) qui n'a pas le caractère d'un organe d'Etat »*. Autrement dit, l'existence du comité qui dirige la Pologne est un fait, mais n'a pas de fondement juridique. Et peut-on savoir en vertu de quel texte — même contestable — M. Walesa *est-il placé en résidence surveillée*, alors qu'il n'est officiellement ni interné, ni arrêté, ni *a fortiori* condamné ? Flottement général, balbutiements... Enfin la réponse vient : *« Il y a divers degrés d'internement. »*

La différence, entend-on encore, entre une dictature militaire et l'état de guerre polonais est que, en Pologne, tous les organes constitutionnels de l'administration et du pouvoir sont en fonction. La preuve : le Parlement se réunit lundi et mardi prochains.

BERNARD GUETTA.

Un numéro spécial de « l'Alternative »

LA CHRONIQUE D'UN ESPOIR FOU

Comme on oublie vite et comme on est aveuglé quand l'espoir vous porte ! Telle est la première réflexion qui vient en lisant le dossier de Solidarité (de Gdansk en août 1980 à Varsovie en décembre 1981) que vient de publier sous forme d'un numéro spécial, *Solidarnosc-Pologne*, la revue *Alternative*, éditée par François Maspero (1).

C'était hier, n'est-ce pas, ce 14 août 1980, où les ouvriers du chantier naval Lénine de Gdansk, pour défendre une des leurs qui venait d'être licenciée, se mirent en grève ? Action spontanée qui fit naître, pour la première fois dans un pays du bloc soviétique, un syndicat indépendant qui allait vite faire connaître dans le monde un monteur électricien moustachu du nom de Lech Walesa.

C'était hier, mais c'est aussi bien loin, parce que la junte militaire du général Jaruzelski, soutenu par l'U.R.S.S., a instauré l'« état de guerre » le 13 décembre 1981 pour isoler la Pologne et pour tenter de la « normaliser » à coups d'internements, *de condamnations, de licenciements* et d'intimidation.

A relire les textes qui composent la chronique de ces seize mois — des premiers « bulletins d'information » des grévistes en passant par les analyses, les témoignages, les interviews, — on voit mieux comment s'est développé l'espoir fou d'un peuple recouvrant des libertés élémentaires et sa dignité et croyant que l'U.R.S.S. la laisserait en jouir. On voit mieux aussi comment les hésitations et les tergiversations du pouvoir, involontaires ou préméditées, ont accéléré le drame.

AMB.

(1) 1, place Paul-Painlevé, Paris-5e. 204 pages, 40 F.

L'ACTION DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE S'INTENSIFIE

Retardée par l'état de siège, la pénurie d'essence et le manque de camions, la distribution des dons des Français aux Polonais recueillis après l'appel d'Europe 1 le 12 décembre s'organise. Huit représentants du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des sociétés de Croix-Rouge sont en Pologne pour perfectionner le réseau de distribution, a annoncé lors d'une conférence de presse, jeudi 21 janvier, à Paris, le docteur Grellety-Boisvel, directeur des secours d'urgence à la Croix-Rouge française.

Neuf entrepôts ont été créés, à Gdansk, Bydgoszcz, Szczecin, Wroclaw, Cracovie, Lodz, Krosno et Ciechanow, reliés par radio à la centrale de Varsovie, qui, elle-même, est reliée à un ordinateur à Genève. Le système devrait permettre aux organisations qui souhaitent adresser des aides à la Pologne de savoir tout de suite vers quel centre de distribution s'orienter pour éviter des engorgements. Sur place les représentants de la Croix-Rouge assurent la remise des colis.

La Croix-Rouge française, qui, avant les événements de décembre, venait déjà en aide aux enfants polonais, continue sa mobilisation et devrait envoyer d'ici à la fin de février des colis de produits alimentaires pour les enfants de trois mois à trois ans et des unités médicales pour l'hôpital de Szczecin, que le docteur Grellety-Boisvel a pu visiter le 27 décembre. Pendant une journée, il a pu s'entretenir avec les chefs de service, qui lui ont dressé la liste des besoins urgents, du coton aux canules en passant par les antibiotiques et les reins artificiels.

Le C.I.C.R. et la Ligue ont décidé de centrer leurs efforts sur l'aide aux hôpitaux avec envoi de matériel chirurgical, médical et pédiatrique pour subvenir aux besoins de quatre cents hôpitaux en quatre mois (le coût sera d'environ 30 millions de francs), ainsi que sur l'envoi d'aide alimentaire pour les enfants jusqu'à sept ans (le C.I.C.R. dénombre en Pologne deux cent mille enfants mal nourris ou cas sociaux) et un soutien aux personnes âgées, aux impotents et handicapés (environ cent mille personnes).

La presse soviétique multiplie ses attaques contre les États-Unis

De notre correspondant

Moscou. — Le projet de « show télévisé » sur la Pologne envisagé par le président Reagan est dénoncé avec vivacité par la presse soviétique (1).

Les *Izvestia* estiment que *« le département des communications internationales des Etats-Unis, de concert avec la C.I.A., n'épargne ni forces ni moyens pour mener une guerre idéologique contre les conquêtes socialistes en Pologne »*. Le correspondant du journal soviétique à Washington rappelle le rôle joué, selon lui, par les radios la Voix de l'Amérique, Radio-Liberté et Radio-Europe libre au bénéfice de *« ceux qui rêvaient de faire renaître pour les Polonais l'époque de la domination des seigneurs et des exploiteurs capitalistes »*, et se référant au titre projeté *Que la Pologne reste la Pologne*, affirme : *« La Pologne est et restera la Pologne, mais non pas telle que la voient les millionnaires américains qui se prétendent les amis des travailleurs. »*

De son côté, l'agence Tass s'en prend à *« l'hystérie anti-polonaise et anti-soviétique des Etats-Unis »* qu'elle accuse d'*« élargir leur ingérence brutale dans les affaires intérieures de la Pologne »*. Reprenant un commentaire de l'agence polonaise PAP, elle qualifie de « provocation » la préparation de cette émission.

Une brochure sur l'équilibre des forces

Cette nouvelle polémique fait suite à une série d'attaques particulièrement virulentes menées ces derniers jours par la presse soviétique contre les Etats-Unis. Plusieurs articles décrivent *« la tradition de violence et de terreur »* de l'Amérique. Un mensuel va jusqu'à écrire que le régime politique des Etats-Unis *« ne le cède en rien par sa cruauté et sa perfidie, par son mépris des vies humaines aux tyrannies du genre de celles de Pinochet et de Pol Pot »*. *L'Etoile rouge*, organe de l'armée, dénonce *« le terrorisme érigé en politique officielle »* et *Tass* souligne que *« le culte de la force est devenu le noyau de la vie intérieure »* des Etats-Unis.

La propagande soviétique s'appuie également sur une brochure publiée à Moscou par le ministère de la défense à quelques jours de la prochaine rencontre entre MM. Haig et Gromyko, sous le titre *« Qui menace la paix ? »* Accusant les Etats-Unis de chercher à s'assurer la supériorité militaire sur l'U.R.S.S. sous prétexte d'un rééquilibrage des forces, ce texte, qui répond à celui du Pentagone sur *« La puissance militaire soviétique* (2) » s'efforce d'établir qu'une *« parité approximative »* existe entre les deux blocs et que son maintien concourt à préserver la paix.

Les experts soviétiques y font valoir que, dans tous les domaines, ceux des systèmes nucléaires stratégiques, des armes nucléaires à moyenne portée en Europe, des forces classiques (nombre de divisions, de chars, d'avions) et des forces navales *« il n'existe aucun retard des Etats-Unis et de l'OTAN »*. En revanche, selon eux, l'installation de nouvelles fusées américaines en Europe romprait non seulement la parité des armes intermédiaires, mais surtout l'équilibre des forces stratégiques. Car, selon Moscou, les futurs missiles *« destinés à des attaques préventives contre les fusées intercontinentales soviétiques et d'autres objectifs vitaux »* sont à comptabiliser dans le potentiel stratégique américain.

La brochure, qui cite toute une série d'interventions militaires américaines dans des pays étrangers, affirme enfin que *« la grossière ingérence des Etats-Unis dans les affaires d'Etats souverains se poursuit activement aujourd'hui encore »* et conclut que *« partout où, sur la planète, se trouvent des « points chauds », on ne manque pas d'y découvrir la présence des forces agressives des Etats-Unis »*.

THOMAS FERENCZI.

(1) Le président Reagan fait préparer une émission télévisée mêlant reportages, témoignages et variétés et consacrée à la Pologne *(notre première édition du 22 janvier)*.

(2) *Le Monde* daté 4-5 octobre 1981.

LA DETTE POLONAISE

Varsovie paiera d'ici la mi-février les intérêts dus pour 1981

annonce le « Financial Times »

La Pologne a averti ses banquiers occidentaux qu'elle versera d'ici à la mi-février les intérêts qu'elle devait pour 1981, rapporte ce samedi le *Financial Times*. Cette promesse, qui porte sur 250 millions de dollars environ, *« a été interprétée avec optimisme par les banquiers occidentaux, qui y voient une indication du sérieux de l'intention des Polonais »*, ajoute le quotidien britannique.

Cependant, M. Szalajda, ministre polonais de la métallurgie et des constructions mécaniques, a dénoncé, selon une information diffusée vendredi par l'agence soviétique Novosti, le *« piège du crédit »* dans lequel seraient tombés selon lui les anciens dirigeants de Varsovie : *« Le danger de relations aussi irréfléchies se révèle aujourd'hui de façon particulièrement claire »*, précise le ministre.

Pour sa part, le Japon a annoncé par la voix de son ministre de l'industrie et du commerce extérieur, M. Abe, actuellement en visite aux Etats-nis, qu'il avait décidé de *« suspendre ou de bloquer »* tout nouvel accord de coopération économique avec l'U.R.S.S. pour protester contre les pressions soviétiques sur Varsovie. Les contrats en cours ne seraient pas résiliés.

Plusieurs hauts fonctionnaires et officiers polonais ont trouvé asile dans des ambassades américaines, en dehors des deux ambassadeurs de Pologne à Washington et à Tokyo, a affirmé, vendredi 22 janvier, la chaîne de télévision américaine A.B.C.

Au premier rang des transfuges, A.B.C. cite un général spécialiste des renseignements passé à l'Ouest avec sa famille à la fin novembre et aujourd'hui caché par la C.I.A. dans la banlieue de Washington. Les renseignements qu'il fournit seraient d'une telle importance que sa présence est tenue secrète même aux hauts fonctionnaires américains, ajoute A.B.C.

Interrogé à ce sujet, un porte-parole de la C.I.A. s'est borné à indiquer que l'agence américaine n'avait *« aucun commentaire »* à faire. — *(A.F.P.)*

● *M. Bernard Ravenel*, membre du bureau politique du P.S.U., démissionnaire du bureau national du Mouvement de la paix à la suite d'un désaccord sur la Pologne (*le Monde* du 23 janvier), nous prie de préciser qu'il avait voté contre la résolution adoptée par le bureau le 9 janvier.

● *Plusieurs députés U.D.F.*, dont MM. Bernard Stasi, Georges Messmin et Jean-Marie Daillet, ont apporté leur soutien, le vendredi 22 janvier, à la grève de la faim entreprise à Paris par trois réfugiés roumains pour que leurs proches soient autorisés à les rejoindre en France. Il s'agit de M. Serguei Pop, et de Mmes Emilia Bossi et Emilia Bulat qui font la grève de la faim depuis le 20 janvier devant l'ambassade de Roumanie à Paris. — *(A.F.P.)*

Finlande

Moscou se félicite de la victoire des « forces de la gauche »

De notre correspondant

Helsinki. — Considérant comme un fait acquis l'élection de M. Mauno Koïvisto à la présidence de la République, les premiers commentaires soviétiques analysent en termes positifs le résultat du scrutin des 17 et 18 janvier, qui a assuré, d'ores et déjà, au candidat social-démocrate le soutien de la majorité requise du collège des trois cent un grands électeurs, qui se réuniront, le mardi 26 janvier, pour élire le successeur de M. Kekkonen.

Pour Radio-Moscou, ce scrutin a marqué *« un net glissement vers la gauche »* et la victoire de M. Koivisto témoigne de *« l'échec des tentatives faites par les partis bourgeois pour barrer la route au candidat social démocrate »*. Rappelant que *« pour la première fois ce n'est pas un candidat bourgeois mais celui des forces de la gauche qui gagne l'élection présidentielle »*, la radio souligne *« l'importance du fait que certains partis aient échoué dans leur tentative de modifier le cours de la politique étrangère de la Finlande »*.

L'attitude de l'U.R.S.S. s'explique aisément : le grand voisin de la Finlande ne peut ignorer que M. Koivisto a été directement plebiscité par près de la moitié du peuple finlandais, dont bon nombre d'électeurs communistes ; ni que le parti du centre a perdu, et pour longtemps sans doute, le rôle privilégié qu'il jouait en matière de politique étrangère.

Que l'U.R.S.S. interprète la victoire de M. Koivisto comme celle des forces de la gauche contre les partis bourgeois, donnant ainsi à l'élection un caractère idéologique qu'elle n'a pas eu, n'est pas tout à fait fortuit. Le parti social-démocrate, sans faire pour autant d'excès de zèle, a su nouer des liens étroits avec le P.C. soviétique. Cette orientation est due à M. Sorsa, président du parti, que l'on cite déjà comme le successeur éventuel de M. Vayrynen (centriste) à la tête de la diplomatie finlandaise. En tant que président du groupe de l'Internationale socialiste chargé des questions de désarmement, M. Sorsa est attendu à Moscou au début du mois de février. C'est pour préparer ce voyage que deux membres du P.C. soviétique sont attendus à Helsinki.

M. Vitali Chapochnikov, chef adjoint du département international du comité central, et M. Stefan Smirnov, un de ses subordonnés, profiteront sans doute de ce séjour pour tenter de refaire l'unité du P.C. finlandais dont la fraction minoritaire prosoviétique, dirigée par M. Sinisalo, continue à s'opposer brutalement au président du parti, M. Saarinen. Il s'agit d'éviter que lors de la session plénière du comité central du P.C. finlandais celui-ci n'éclate en deux formations rivales.

PAUL PARANT.

Union soviétique

UNE CAMPAGNE INTERNATIONALE DE TÉLÉGRAMMES A M. BREJNEV EST LANCÉE EN FAVEUR DE Mme LAVROVA.

Un certain nombre de personnalités du monde du théâtre et du cinéma, dont MM. Yves Montand, Claude Lelouch, Philippe Noiret, Mmes Susanne Flon, Delphine Seyrig, Isabelle Adjani, se sont associées à la requête présentée par la Commission des droits de l'homme de Genève en faveur de Mme Inna Lavrova.

Mme Lavrova poursuit depuis trente-quatre jours une grève de la faim, à Moscou, pour obtenir le droit d'épouser un ingénieur français, M. Guy Torrent (*le Monde* du 5 et du 23 janvier). De nombreuses personnalités politiques européennes, parmi lesquelles M. Claude Cheysson, s'étaient déjà associées à cette requête.

Les organisateurs des actions de soutien en faveur de Mme Lavrova ont d'autre part lancé un appel pour que chacun adresse à M. Brejnev un télégramme rédigé comme suit : *« Prière donner visa Inna Lavrova. »* Ils indiquent que Mme Lavrova, très affaiblie, a été hospitalisée le 20 janvier. *« Cependant,* soulignent-ils, *elle est résolue à aller jusqu'au bout, à savoir : le visa très vite ou la mort. Une campagne internationale de télégramme pourrait avoir un effet sur la décision de M. Brejnev. »*

Portugal

Deux diplomates soviétiques sont expulsés

Le gouvernement de Lisbonne a déclaré le vendredi 22 janvier *personæ non gratæ* deux diplomates soviétiques, M. Youri Babaiants, conseiller pour les affaires de presse, et M. Mikhaïl Morozov, attaché. Cette décision a été communiquée à l'ambassadeur de l'U.R.S.S. au Portugal, M. Arnold Kalinin, qui a été convoqué au ministère des affaires étrangères.

Les deux diplomates sont accusés d'« activités en violation de leur statut diplomatique ». Ils ont reçu un délai de cinq jours pour quitter le pays.

Le 12 janvier, le ministre portugais des affaires étrangères, M. André Gonçalves Pereira, avait laissé entendre, après avoir assisté à Bruxelles à la réunion de l'OTAN sur la Pologne, que son gouvernement était favorable à des sanctions contre l'U.R.S.S.

Déjà, il y a quelques jours, les autorités de Lisbonne avaient refusé le visa à M. Ivan Kaitonov, membre du secrétariat du comité central du P.C.U.S.

En 1980, quatre diplomates soviétiques avaient déjà été expulsés. Les dernières mesures peuvent affecter les relations entre les deux pays. Actuellement, plus de 8 % du pétrole importé par le Portugal proviennent de l'Union soviétique, qui est le premier importateur de concentrés de tomates produits au Portugal. L'U.R.S.S. achète en outre des chaussures, des textiles, du liège et du vin.

DIPLOMATIE

Protestant contre l'« autocensure »

M. DAILLET (U.D.F.) QUITTE LA COMMISSION PALME POUR LE DÉSARMEMENT ET LA SÉCURITÉ.

M. Jean-Marie Daillet, député U.D.F. (Manche), a annoncé, vendredi 22 janvier, qu'il suspendait sa participation à la « commission Palme pour le désarmement et la sécurité ».

Dans un message à M. Palme, quelques heures avant l'ouverture de la neuvième session mensuelle de cet organisme privé indépendant, présidé par l'ancien premier ministre suédois, le député français a annoncé qu'il *« suspend jusqu'à nouvel ordre sa participation (...) tant pour éviter de rencontrer le représentant de l'U.R.S.S. et marquer ainsi sa solidarité avec le peuple polonais, qu'en raison du malaise, bien antérieur aux événements de Pologne, créé par l'atmosphère de stagnation et d'autocensure régnant au sein de la commission sous l'influence du représentant soviétique »*.

[Créée en 1980, la commission Palme réunit des personnalités influentes de l'Est et de l'Ouest, telles que l'ancien secrétaire d'Etat américain, M. Vance, et l'expert soviétique, M. Arbatov, membre du comité central du P.C.U.S. Elle siège depuis vendredi et jusqu'à dimanche au château de Gymnich, près de Bonn.]

L'OTAN REÇOIT LE PREMIER DE SES DIX-HUIT AVIONS-RADARS

Le premier des dix-huit avions-radars Boeing AKACS E-3A commandés en 1978 par l'alliance atlantique, pour une somme globale de 2 milliards de dollars, a été livré, vendredi 22 janvier, sur une base de la République fédérale d'Allemagne, au commandement de la force aéroportée d'alerte rapide et de contrôle de l'OTAN.

Ce quadriréacteur, conçu à partir d'une cellule de Boeing-707 surmontée d'un radome rotatif qui protège le radar, les systèmes électroniques de détection et les antennes de communication, est capable, en principe, d'observer tous les mouvements terrestres et aériens dans un rayon de 300 à 400 kilomètres selon son altitude de vol. L'armée de l'air américaine en a commandé, pour ses besoins propres, vingt-quatre, qui ont commencé de lui être livrés en 1977.

Les Etats-Unis financent 42 % du programme de l'OTAN, la République fédérale d'Allemagne 31 %, et les autres pays de l'OTAN (à l'exclusion de la Grande-Bretagne qui a développé son propre système) se partagent le reste du financement.

Boeing, répondant à une demande de la France, s'est porté candidat, avec son AWACS, pour fournir à l'armée de l'air un système entièrement indépendant de celui de l'OTAN et compatible avec le système de transmissions et de commandement STRIDA propre à la France.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

EUROP

Turquie

Le Parlement européen suspend ses relations avec Ankara

France

les relations se tendent au Pays basque entre les nationalistes modérés et les radicaux de l'ETA

EUROPE

Turquie

Le Parlement européen suspend ses relations avec Ankara

Le Parlement européen a suspendu, le 22 janvier, ses relations avec Ankara et condamné le régime militaire turc, en votant par 56 voix contre 53 et 9 abstentions une résolution présentée par le groupe communiste. La plupart des quatre cent huit parlementaires étaient absents. Ce texte comporte la décision de « ne pas renouveler le mandat de ses membres à la commission parlementaire mixte de l'association C.E.E.-Turquie, jusqu'à l'organisation d'élections au suffrage universel ».

Ce scrutin est intervenu cinq jours avant que, de son côté, le Conseil de l'Europe se prononce sur le maintien ou l'expulsion de la Turquie de cette organisation.

Les « regrettables erreurs » se multiplient

Ankara (*A.F.P.*). — Soixante-douze personnes sont mortes en prison depuis le coup d'Etat, le 12 septembre 1980, des militaires en Turquie, selon des « *sources bien informées* ». Mais officiellement, selon les statistiques de l'état de siège, seules dix-huit personnes sont décédées en prison « *pour raisons diverses* ». Les autorités, pressées de s'expliquer, notamment par les membres de la dernière délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui a séjourné à Ankara en janvier, ont avoué quelques « *regrettables erreurs* » mais non, comme l'affirmait Amnesty International dans son rapport 1981, que « *la torture est si largement et systématiquement utilisée qu'il est devenu clair qu'elle est officielle* ».

Les autorités turques ont admis que « *trois cent soixante-dix dossiers ont été ouverts à la suite de plaintes pour tortures* ». Cent dix ont été rejetées par les tribunaux militaires. Quarante-trois cas ont donné lieu à des actions en justice, qui suivent leur cours. Vingt-huit officiers de police sont actuellement jugés. Soixante-neuf autres ont été relâchés.

En plus de seize mois, un seul policier, l'officier Mustafa Haskiris, a été reconnu coupable de torture ayant entraîné la mort (du militant d'extrême gauche Zeinel Abidin). Condamné à quatorze ans de prison, il n'a pu être incarcéré : la justice avait décidé sa libération provisoire quelques jours avant la sentence. Il a disparu.

Les journaux ne peuvent publier d'informations sur ces faits sans que des réactions immédiates n'interviennent sous divers prétextes. Le décret 52, qui ne concerne pas précisément la publication de ce genre d'informations, mais interdit toute polémique politique quelle qu'elle soit, oblige la presse à pratiquer systématiquement l'autocensure. Bien que rares soient les journalistes actuellement arrêtés pour avoir violé cet article, aucun d'eux ne peut oublier que cinquante-huit de ses collègues ont été condamnés ou font l'objet d'une enquête pour avoir publié, avant le coup d'Etat de septembre 1980, des articles considérés comme « *propagande communiste* ». Il en va de même pour divers autres intellectuels turcs, écrivains, poètes et comédiens, qui font l'objet d'enquêtes.

Face à la poursuite indéniable de la pratique de la torture et à la condamnation d'un seul coupable aujourd'hui en fuite, des mouvements de protestation ont éclaté dans les prisons : grèves de la faim dans les centres de Mamak à Ankara, Métris à Istanbul, à Dyarbaki et Elazig dans l'Est.

Cinquante pirsonniers ont dû être hospitalisés le 5 octobre dernier après un de ces mouvements à Istanbul, et la police a arrêté cinq des parents de ces prisonniers, cependant que quinze autres étaient blessés — comme le confirment les certificats médicaux — lors d'une démarche officielle faite auprès du commandement de l'état de siège de la ville, qui a ordonné la dispersion de cette manifestation. Un gréviste de la faim est mort à la prison de Dyarbakir.

Les autorités turques, face aux pressions de leurs partenaires européens, ne peuvent que rappeler les déclarations répétées du premier ministre, M. Bulend Ulusu, qui admet quelques « *bavures* » mais affirme : « *La pratique de la torture n'est pas tolérée par notre administration.* »

Espagne

Les relations se tendent au Pays basque entre les nationalistes modérés et les radicaux de l'ETA

L'organisation séparatiste basque ETA militaire aurait réclamé une rançon de 10 millions de dollars contre la libération de l'industriel José Lipperheide, qu'elle séquestre depuis dix-huit jours. C'est ce qu'a annoncé le quotidien madrilène « Pueblo », qui estime que cette rançon pourrait être réduite de moitié.

A Bilbao, le président du gouvernement autonome basque, M. Carlos Garaikoetxea, a lancé un nouvel appel à la radio pour inciter ses compatriotes à « ne pas se laisser intimider par le chantage de l'ETA militaire », allusion au racket que pratique cette organisation en réclamant un « impôt révolutionnaire » aux industriels de la région. Plusieurs déclarations dans ce sens ont été faites par des dirigeants du P.N.V. (Parti nationaliste basque), creusant un peu plus le fossé entre les nationalistes modérés et les radicaux de l'ETA, dont la branche politico-militaire se demande si, après un an de trêve, elle ne va pas reprendre la lutte armée.

De notre correspondant

Madrid. — Les relations se tendent au Pays basque entre les nationalistes modérés du P.N.V. (parti nationaliste basque) et les radicaux de l'ETA militaire. L'enlèvement, le 5 janvier, d'un important industriel, M. José Lipperheide, qui possède en Biscaye une douzaine d'entreprises, a été condamné dans des termes particulièrement durs par le P.N.V., largement majoritaire dans la région, et par le gouvernement basque autonome dominé par les nationalistes modérés.

On s'attend que l'ETA militaire demande une forte rançon en échange de la libération de l'industriel, âgé de soixante-seize ans et dont l'état de santé est précaire. Le gouvernement basque a dénoncé « *l'affaiblissement moral et économique qu'infligent à la société basque ceux qui semblent chercher sa ruine par le recours à la violence et au chantage* ».

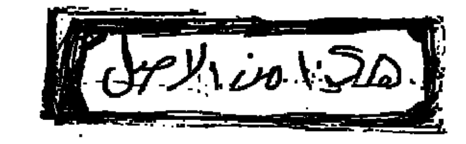
Cette prise de position survient après les déclarations du président du P.N.V., M. Arzallus, et du président du gouvernement autonome, M. Garaikoetxea, incitant les hommes d'affaires de la région à résister aux demandes de versement d'« impôts révolutionnaires » formulées par l'ETA militaire. Cette attitude du P.N.V., qui dispose d'une grande influence au sein de la bourgeoisie basque, pourrait mettre en difficulté l'ETA qui tire de cet « impôt » une grande partie de ses ressources.

On observe avec espoir dans les milieux officiels de Madrid l'actuel comportement du P.N.V. Chacun est conscient que ce parti est le seul qui dispose de la force suffisante pour pouvoir isoler les nationalistes les plus radicaux. Les motivations qui animent M. Arzallus et ses compagnons sont à la fois économiques et politiques. Le climat de violence latente qui règne au Pays basque est certainement l'un des facteurs qui ont le plus contribué à la crise économique que connaît cette région. Ainsi la Biscaye, qui occupait jusqu'en 1975 le premier rang des provinces espagnoles pour le revenu par habitant, ne se trouvait plus, en 1981, qu'au dix-huitième rang. Le Guipuzcoa est revenu, dans le même laps de temps, de la deuxième à la vingtième position.

Au plan politique, le P.N.V. n'a pas perdu espoir de parvenir à une entente avec le gouvernement central sur la politique à suivre au Pays basque en matière d'autonomie. Un accord a été conclu en décembre sur le mode de financement de la police basque, une des principales revendications des nationalistes. D'autre part, de discrets contacts ont eu lieu entre les gouvernements de Madrid et de Vitoria pour discuter les répercussions au Pays basque de l'accord conclu en juillet 1981 entre le gouvernement de Madrid et les socialistes sur le processus d'autonomie.

THIERRY MALINIAK.

● *Le dernier membre en exil du gouvernement basque* de la République, M. Juan Astigarrabia, vient de rentrer à Madrid après avoir passé quarante et un ans à Panama et à Cuba. Agé de quatre-vingts ans, M. Astigarrabia, qui fut ministre des transports du gouvernement basque, prônait déjà, à l'époque de la guerre civile, la fusion du parti communiste basque avec les nationalistes de Euskadiko Eskerra.



A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

• Accords entre bailleurs et locataires • Fixation des loyers

Vendredi 22 janvier, l'Assemblée nationale continue la discussion des articles du projet de loi relatif aux droits et obligations des bailleurs et des locataires.

Après l'article 28, qui traite des accords collectifs conclus au niveau départemental ou national (*le Monde* du 23 janvier), l'Assemblée adopte, sur proposition de la commission des lois, plusieurs articles additionnels, dont le but est de mieux régir ces accords en s'inspirant de la législation sur le droit du travail. Il est notamment précisé que les associations qui ne sont pas parties à l'accord peuvent y adhérer ultérieurement et que les accords restent en vigueur en cas de changement de bailleur.

● BUDGET DES ACCORDS COLLECTIFS

L'article 29, modifié par les commissions des lois et des affaires culturelles, stipule que les accords collectifs, qui peuvent être conclus entre associations de bailleurs et associations de locataires, peuvent porter, notamment, sur *« la maîtrise des charges locatives, la grille de vétusté, les réparations, l'amélioration et l'entretien des parties communes et des parties privatives, les locaux collectifs résidentiels, les actions d'animation culturelles et sociales, l'élaboration de contrats types de location, les règlements intérieurs éventuels »*.

M. Clément (U.D.F., Loire) souhaite limiter la « cogestion » que cet article, selon lui, institue. Mme Lalumière, ministre de la consommation, et M. Bockel (P.S., Haut-Rhin), rapporteur de la commission des lois, rétorquent qu'il ne s'agit nullement de cogestion, mais de développement de la vie associative. *L'opposition souhaite notamment supprimer la référence à « l'animation socio-culturelle »*.

M. Galley (R.P.R., Aube) déclare qu'il ne peut accepter qu'une *« minorité impose sa conception de la culture à la majorité »*. A cet égard, l'émission télévisée *« Droit de réponse »* lui semble illustrer *« la nouvelle conception de la culture »*. Mme Lalumière insiste sur le fait que les accords seront négociés de façon démocratique.

M. Galley fait état de sa qualité de président d'un office d'H.L.M. et indique qu'il a été contraint d'interdire l'entrée d'immeubles *« à certaines personnes représentant une minorité »*. Il ajoute : *« Je trouve mauvais que l'on veuille inciter, légalement, à faire ce contre quoi, précisément, j'ai dû lutter pour assurer aux locataires la sécurité et la jouissance paisible de leur logement »*.

M. Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, qui est également président d'un office d'H.L.M., parle, lui, de l'*opposition manifestée par un bailleur à* la création d'une *« crèche à domicile »*, réclamée par les locataires. Il explique : *« Ce sont de tels cas de blocage d'actions sociales que nous voudrions pouvoir surmonter. »*

● ACCEPTATION DES ACCORDS LOCATIFS

L'article 30 prévoit que, à l'issue d'un délai d'un mois après la publication au *Journal officiel* des accords conclus au niveau national, ceux-ci peuvent être rendus obligatoires, par décret en Conseil d'État, *« pour tout le patrimoine locatif du secteur dont relèvent les organisations des bailleurs signataires »*. Ce décret peut, sans modifier l'économie de l'accord, en distraire certaines clauses.

● GESTIONNAIRES

Sur proposition du gouvernement, l'Assemblée adopte l'article 32 dans la nouvelle rédaction suivante : *« Les organisations représentatives des gestionnaires peuvent participer à l'élaboration des accords collectifs conclus entre bailleurs et locataires, adhérer à ces accords et en assurer l'exécution dans la limite de leur mandat. »* Mme Lalumière précise que le projet n'exclut pas que les associations de gestionnaires puissent prendre part aux discussions autres que celles relatives aux accords locatifs.

● ACCORDS DE MODERATION

Les articles 33 à 38, qui constituent le titre IV du projet de loi, déterminent les conditions d'évolution des loyers, tant pour la révision annuelle que pour le renouvellement du bail ou la location de locaux vacants.

L'Assemblée adopte l'article 34 dans une nouvelle rédaction, proposée par le gouvernement et modifiée, sur plusieurs points, par *le groupe socialiste. Cet article* institutionnalise les accords de modération des loyers pouvant être conclus annuellement entre organisations de bailleurs et de locataires au sein de la Commission nationale des rapports locatifs, et pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre suivant. Chacun de ces accords, autre que celui relatif aux organismes d'H.L.M., fixe le taux maximum d'évolution des loyers lors de la conclusion ou du renouvellement des contrats.

Toutefois, les loyers des locaux qui n'ont pas fait l'objet de *contrat depuis une durée qui ne* peut être inférieure à deux ans à la date de la nouvelle location, échappent à ce dispositif. En outre, des majorations supplémentaires pourront être appliquées dans deux cas : 1) Loyers manifestement sous-évalués par rapport aux conditions pratiquées localement pour des immeubles comparables ; 2) En cas de travaux d'amélioration du confort ou de la protection thermique ou phonique. Dans les deux cas les majorations devront être échelonnées dans le temps. Dans le second cas, elles seront fonction du coût réel des travaux à concurrence d'un maximum déterminé par l'accord.

Les accords porteront également sur les garages, places de stationnement, jardins et locaux, loués accessoirement au local principal par le même bailleur (cette précision est destinée à éviter que le propriétaire ne compense sur les locaux accessoires la perte résultant de l'accord).

Enfin, l'article 34 indique que chacun des accords peut prévoir des taux différents dans des zones géographiques définies.

Sur cet article, l'Assemblée (les groupes P.S., R.P.R. et U.D.F.) a notamment repoussé un amendement du groupe communiste visant à prévoir *« des minorations particulières de loyer en cas de loyers manifestement surévalués par rapport aux conditions pratiquées localement pour des immeubles comparables »*. M. Quilliot s'est opposé à cette proposition, au motif que l'encadrement volontaire du marché, par les accords prévus, permettra de réduire les disparités et parce que le dispositif proposé *« risquerait de faire naître un contentieux inépuisable »*. M. Alain Richard (P.S., Val-d'Oise), au nom du groupe socialiste, a estimé que ce dispositif était de portée trop générale, mais il a invité le gouvernement à se doter d'un instrument de régulation réglementaire.

La suite du débat a été renvoyée au lundi 25 janvier.

LAURENT ZECCHINI.

Collectivités locales : le gouvernement renonce à instituer une cour de discipline budgétaire

Dans la nuit du vendredi 22 au samedi 23 janvier, l'Assemblée nationale a adopté, en troisième lecture, le projet de loi de décentralisation. Avant que le texte ne soit une nouvelle fois transmis aux sénateurs, les députés se sont rapprochés des options exprimées par la Haute Assemblée à la satisfaction des groupes R.P.R. et U.D.F. Le gouvernement a notamment renoncé à instituer une cour de discipline budgétaire devant laquelle les maires auraient été responsables.

Après l'échec de la commission paritaire (C.M.P.), l'Assemblée nationale examine en troisième lecture, vendredi 22 janvier, le projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements, des régions et des territoires d'outre-mer, tel qu'il a été adopté par le Sénat en deuxième lecture.

Lors de la discussion générale, M. Seguin (R.P.R., Vosges) considère que *« l'échec de la C.M.P. a été voulu et organisé »* et qu'il n'est pas de la responsabilité de la Haute Assemblée.

M. Pourchon (P.S., Puy-de-Dôme) affirme que sur l'intervention économique des collectivités et la transformation de la région en collectivité territoriale, *« un compromis était impossible »* entre les deux Assemblées.

M. Millon (U.D.F., Paris) reprend l'argumentation de son collègue du R.P.R. puis déclare : *« J'entends déjà des voix proposer la suppresssion de la Haute Assemblée. »*

M. Jans (P.C., Hauts-de-Seine) indique que le groupe communiste n'a déposé aucun amendement non *« pour bâcler la discussion, mais dans un souci d'efficacité »*.

A l'article premier (principe de libre administration des collectivités territoriales), l'Assemblée revient au texte adopté par elle en deuxième lecture pour exclure les territoires d'outre-mer du champ d'application de la loi.

● CARACTERE EXECUTOIRE DES DECISIONS DES AUTORITES MUNICIPALES

L'article 2 est l'une des dispositions sur lesquelles aucun rapprochement n'a pu être opéré entre l'Assemblée et le Sénat. Les députés reviennent au texte adopté en deuxième lecture qui précise que le caractère exécutoire des actes des autorités municipales n'est pas subordonné à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département.

A l'article 3 (exercice du contrôle administratif du représentant de l'Etat sur les actes des autorités municipales), l'Assemblée adopte la rédaction du Sénat sous réserve que le délai de transmission soit porté de dix à quinze jours. Elle vote également un amendement de la commission qui institue une procédure contentieuse d'urgence lorsqu'une décision municipale est *« de nature à compromettre l'exercice d'une liberté publique ou individuelle »*.

● INTERVENTIONS ECONOMIQUE DES COMMUNES

L'article 4 est adopté dans le texte de l'Assemblée en deuxième lecture. Toutefois, le gouvernement fait adopter une précision introduite par les sénateurs indiquant : *« L'Etat a la responsabilité de la conduite de la politique économique et sociale ainsi que de la défense de l'emploi. Néanmoins, sous réserve du respect de la liberté du commerce et de l'industrie, du principe de l'égalité des citoyens devant la loi ainsi que des règles de l'aménagement du territoire définies par la loi approuvant le plan, la commune peut intervenir en matière économique et sociale, lorsque le développement économique, lorsque la protection des intérêts économiques et sociaux de la population l'exigent. »*

Cette précision, qui satisfait pleinement l'opposition, suscite la réprobation du groupe communiste.

● LA COUR DE DISCIPLINE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

L'article 11 institue une cour de discipline budgétaire et financière devant laquelle sont justiciables les maires et leurs adjoints. M. Defferre indique qu'il renonce *« à soumettre les maires à la cour de discipline budgétaire »* car, explique-t-il, *« le gouvernement a eu le temps de la réflexion »*.

L'opposition applaudit à la décision du ministre. M. Seguin se réjouit qu'*« une épée de Damoclès trop menaçante »* ne soit pas suspendue sur la tête des élus municipaux.

M. Pourchon indique que *« toute réflexion faite, le groupe socialiste se rallie à la décision du gouvernement »*.

A l'article 21 (du représentant de l'Etat dans le département) l'Assemblée reprend le texte du Sénat, faisant disparaître la dénomination de *« commissaire de la République »*. L'appellation sera fixée par voie réglementaire.

A l'article 31 (exercice du contrôle administratif du représentant de l'Etat sur les actes des autorités départementales) l'Assemblée revient à son texte de deuxième lecture comme à l'article 3, en supprimant tout contrôle *a priori*.

A l'article 40, l'Assemblée, à la demande du gouvernemnt, renonce à traduire les élus départementaux devant la cour de discipline budgétaire, comme pour l'article 11.

● L'ERECTION DE LA REGION EN COLLECTIVITE TERRITORIALE

A l'article 45, l'Assemblée rétablit le texte qu'elle avait adopté en deuxième lecture : *« Les régions sont des collectivités territoriales. Elles sont administrées par un conseil régional élu au suffrage universel direct. »*

Elle examine un sous-amendement déposé par M. Debré (R.P.R., Réunion) disposant que *« le gouvernement, par décret pris en conseil des ministres, peut prononcer la dissolution d'un conseil régional en cas de difficultés graves empêchant son fonctionnement normal »*.

M. Defferre prend l'engagement d'inscrire cette mesure dans le projet de loi en préparation relatif à l'élection des conseils régionaux. Le groupe R.P.R. retire alors la proposition d eM. Debré.

A l'article 49 (suppression de la tutelle), l'Assemblée rétablit le texte voté en deuxième lecture pour supprimer la tutelle exercée par le représentant de l'Etat dans la région.

L'Assemblée adopte enfin un amendement de la commission des lois modifiant l'intitulé du texte qui redevient le *« projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions »*.

Par 327 voix contre 152, sur 484 votants et 479 suffrages exprimés, l'Assemblée adopte l'ensemble du projet de loi.

La séance est levée samedi 23 janvier à 4 heures.

PASCAL VIROT.

Un sondage SOFRES-« le Nouvel Observateur »

40 % DES FRANÇAIS (CONTRE 35 %) APPROUVENT LA PRÉSENCE DE COMMUNISTES AU GOUVERNEMENT.

Le Nouvel Observateur publie, dans son numéro daté 23-29 janvier, les résultats d'un sondage effectué par la SOFRES auprès de mille personnes, entre le 8 et le 14 janvier, et selon lequel 40 % des Français (contre 35 %) sont satisfaits de la présence de quatre communistes au gouvernement. 49 % des personnes interrogées estiment que les postes qui ont été confiés à ceux-ci ne sont ni trop ni pas assez importants (cette opinion est partagée par 71 % des personnes dont la préférence partisane va au P.C.F., 65 % des socialistes, 31 % des U.D.F. et 20 % des R.P.R.).

41 % des personnes interrogées souhaitent que les communistes restent au gouvernement jusqu'à la fin du septennat, mais 40 % d'entre elles pensent que le P.C.F. *« attend le moment favorable pour entrer dans l'opposition »*. 35 % des personnes interrogées attribuent le recul électoral du P.C.F. à un *« déclin durable »*, 32 % à un *« mouvement profond »* destiné à se poursuivre, tandis que 15 % (54 % des communistes) y voient un *« simple accident »*.

EN MARGE DES PARTIS DE L'ANCIENNE MAJORITÉ

Les « structures d'opposition » prolifèrent

« Les Français qui n'ont jamais fait de politique avant le 10 mai et qui ressentent aujourd'hui le besoin de s'engager et d'agir sans pour autant adhérer à un parti » (1) ont l'embarras du choix. Il ne se passe pas de jour sans qu'un club, une association ne se crée et ne leur propose sa *« structure d'opposition »*.

Au début de l'année, les Comités d'action républicaine se faisaient connaître par une vaste campagne d'affichage. Mercredi 20 janvier l'association Avenir et Liberté tenait sa première conférence de presse, *tandis que* le club Présence indépendante et libérale réunissait, pour son deuxième colloque, une centaine de personnes autour du thème : *« La France : vers une démocratie populaire ? »*

Présidés par un ingénieur des Ponts et Chaussées, âgé de trente-deux ans, M. Bruno Mégret, qui fut membre du cabinet de M Robert Galley, ministre de la coopération de M. Giscard d'Estaing, et en juin 1981 candidat (R.P.R.) dans les Yvelines contre M. Michel Rocard, les Comités d'action républicaine (CAR) veulent regrouper *« les Français de toutes origines sociales ou professionnelles qui sont attachés aux valeurs de la République et considèrent le socialisme comme une doctrine néfaste et périmée »*.

Ni parti ni club de réflexion

A l'origine, une poignée d'hommes et de femmes qui, après le *10 mai, manifestent le désir de* ne pas rester inactifs et entendent proposer aux Français *« un projet politique qui les enthousiasme »*, projet que, selon eux, l'ancienne majorité n'avait pas su élaborer, d'où son échec. Il s'agit de *« démystifier le socialisme »* et *« de défendre les grandes valeurs qui sont aujourd'hui menacées : la liberté, l'égalité, la fraternité »*. Au plan local, chaque comité veut se constituer en contre-pouvoir tandis que l'ensemble des CAR se lance dans une campagne permanente d'opposition *« constructive et résolue »*.

Les Comités d'action républicaine, *précise M. Mégret*, utiliseront tous les moyens légaux à leur disposition : campagnes de presse, pétitions, affichage, réunions, recours devant les tribunaux. Ils espèrent contribuer au renouvellement du *« débat politique d'opposition »*. Sur leurs affiches jaunes et bleues un slogan : *« Face au socialisme, prenons l'initiative »*, et un symbole : la feuille de chêne qui *« représente depuis toujours les valeurs de durée, de justice et d'enracinement chères au peuple de France »*.

Les CAR ne se veulent pas un parti. *« Nous n'avons pas d'ambition électorale »*, affirme leur président, *tout* en précisant qu'à l'occasion des cantonales il organisera une campagne d'information. *Les CAR ne se veulent pas non* plus *« groupe de réflexion »*. *« C'est sur le terrain que nous entendons agir*, précise M. Mégret, *avec des hommes neufs et déterminés, pas avec des touristes »*. Les CAR revendiquent actuellement un millier de membres. Ils espèrent d'ici le mois de septembre publier un manifeste.

L'association Avenir et Liberté bien qu'existant depuis 1972, n'a connu jusqu'à présent qu'une activité réduite. Emanation de l'Union nationale pour l'avenir de la médecine (UNAM) qui a rejoint Solidarité médicale (2), elles ne réunissait à l'origine que des médecins. Aujourd'hui, elle veut trouver une *« vigueur nouvelle »* et *« s'ouvrir à toutes les catégories professionnelles »*. *« Le danger est, cette fois, beaucoup plus présent*, explique son président, Me Yves Paris : *par son essence même, le socialisme présage une attaque contre les libertés individuelles. Or la philosophie qui nous anime est toute différente, puisque nous pensons que le bien suprême de l'homme, c'est l'individu lui-même, dont la liberté est entière. »*

Pour Avenir et Liberté, comme pour d'autres clubs, il s'agit de participer à la construction d'une société nouvelle avec des hommes nouveaux. Me Yves Paris précise que l'association qu'il préside ne veut entretenir aucun conflit avec les partis d'opposition : *« Nous tenons à ajouter nos forces aux leurs, en toute indépendance, pour favoriser dans les meilleurs délais l'alternance qui évitera à la France l'épreuve d'un collectivisme irréversible. La concertation avec les forces d'opposition sera permanente mais, s'il le faut, Avenir et Liberté franchira avec enthousiasme le pas qui lui permettra de devenir un parti. »*

Le club Présence indépendante et libérale existe, lui, depuis janvier 1981. Les membres de son directoire, MM. Jacques Fouchier, ancien ministre, député des Deux-Sèvres, Maurice Ligot, ancien ministre, député de Maine-et-Loire, *Léon Jozeau-Marigné*, sénateur de la Manche, Olivier d'Ormesson, membre du Parlement européen, et Jacques Ducrocq, appartiennent tous au Centre national des indépendants et paysans ou y appartenaient, puisque M. Maurice Ligot en a été récemment exclu.

Contre la « dérive de la France »

Mercredi, *M. Fouchier* a précisé les ambitions de ce club : *« Présence indépendante et libérale constitue un lieu de rencontre d'hommes à l'esprit indépendant, fondamentalement attachés à une forme de société libre et responsable face à l'omniprésence et à l'omnipotence de l'Etat. C'est un club de réflexion et d'information soucieux d'agir auprès de tous ceux qui s'inquiètent de l'orientation précipitée de la politique de la nouvelle majorité. Il ne s'agit point d'un nouveau parti politique dont d'ailleurs l'opposition n'aurait nul besoin, il ne constitue pas non plus un mouvement cherchant à concurrencer ou à fractionner les formations existantes. Sans se situer « ailleurs », ce club veut seulement être « autre chose » parce que les hommes politiques qui l'animent, riches d'une longue expérience parlementaire et publique, sont intimement convaincus de la nécessité absolue d'un retour aux sources en matière de doctrine et de morale politique. Ils pensent non sans quelque modestie qu'il faut savoir actuellement faire face aux idéologies et aux élucubrations du moment, tout en défendant des principes, en les adaptant à la société d'aujourd'hui et, surtout, en définissant les éléments d'un programme concret, susceptible de remplacer, le moment venu, celui qui est présentement imposé. »*

Succédant à M. Fouchier, les invités de ce deuxième colloque de Présence indépendante et libérale se sont efforcés de démontrer que la France, *« soumise aux pressions tant indirectes que directes du parti communiste ne peut évoluer que vers une démocratie populaire »*. M. Pascal Salin, professeur d'économie à l'université Paris-9 Dauphine, a notamment expliqué que *« cette dérive de la France vers une société moins libre, dérive progressive sous le septennat précédent, mais brutale actuellement et sans doute irréversible, est due au fait que la démocratie conduit bien souvent à l'achat de clientèles électorales »*. M. Claude Polin, professeur de philosophie à l'université de Paris-4 a dénoncé vigoureusement la marxisation de la culture : *« La force du communisme, c'est la corruption qu'il est capable de propager dans les esprits. La France est menacée par un totalitarisme sans même que les Russes aient à bouger »*, a-t-il affirmé. Quant à M. Alain Besançon, professeur à l'Institut des hautes études, après avoir expliqué les *principes* généraux de la politique soviétique, il a déclaré : *« Le combat à mener face au communisme international n'est pas le combat pour la liberté, mais d'abord le combat pour la vérité. Il faut avoir le courage de nommer l'ennemi et de délégitimer le régime soviétique. »*

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

★ CAR, 34, rue de Liège, 75008 Paris. Tél. : 294-08-63.

★ Avenir et Liberté, 18, avenue de la Marne, 92600 Asnières. Tél. : 793-19-58.

★ Présence indépendante et libérale, secrétariat de M. Ligot, Assemblée nationale, 101, rue de l'Université, 75007 Paris. Tél. : 297-73-71 et 297-73-08.

(1) Extrait du communiqué publié par les CAR.

(2) Solidarité médicale s'est organisée en novembre 1981 autour des professeurs Jean Loygue et Bernard Debré, en réaction aux déclarations de M. Jack Ralite, ministre de la santé, sur la suppression du secteur privé dans les hôpitaux publics.

● *Le Comité pour l'indépendance de la France* que préside M. Michel Debré dénonce *« les périls que représente pour l'unité de la nation, la mise en place d'une « Assemblée de Corse », Parlement local avec attributions indéterminées et politisé à l'extrême »*.

PRESSE

« LA DÉPÊCHE DU MIDI » PREND LE CONTROLE DE « LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE DES PYRÉNÉES ».

Le quotidien toulousain, *la Dépêche du Midi*, vient de racheter 51 % des parts du quotidien de Tarbes, *la Nouvelle République des Pyrénées*, participation majoritaire que détenait M. Robert Hersant depuis 1976. Le montant de la transaction s'élèverait à 24 millions de francs.

Avec un tirage de 22 000 exemplaires, *la Nouvelle République des Pyrénées* est devenu le plus important quotidien du secteur pyrénéen. En collaboration avec l'agence Havas, il exploite, en outre, un supplément hebdomadaire gratuit de petites annonces, *le Petit Bigourdan*, tiré à 58 000 exemplaires et diffusé à domicile par porteurs, à Tarbes et dans le département. De plus, *la Nouvelle République des Pyrénées* a lancé une radio libre, « Radio-Tarbes-Pyrénées » depuis le début janvier, dont l'animateur est M. Jean-Jacques Debezies, responsable de Radio-Andorre Toulouse. Cette radio libre fonctionne sous la caution du groupe culturel du Parvis constitué selon la loi de 1901. *La Nouvelle République des Pyrénées*, conserve les 49 % des parts restantes.

Dans les rédactions de *la Nouvelle République*, à Tarbes et de l'édition de *la Dépêche* des Hautes-Pyrénées, on s'interroge sur les conséquences qui résulteront de la prise de contrôle du quotidien tarbais par le quotidien régional de Toulouse. On croit savoir que ce dernier, par l'importance de la somme qu'il a finalement mise en jeu, a pris le meilleur dans cette transaction sur le quotidien *Sud-Ouest* de Bordeaux, qui était lui aussi en pourparlers avec le groupe Hersant.

Après la prise de participation de 40 % dans le capital du *Petit bleu d'Agen* (*le Monde* du 13 janvier), celle du contrôle majoritaire de *la Nouvelle République des Pyrénées* donne à *la Dépêche du Midi* et à son directeur, M. Jean-Michel Baylet — député influent du groupe des radicaux de gauche — un rôle prépondérant dans ce secteur géographique tant sur le plan commercial que sur le plan politique.

LE NORD-PAS-DE-CALAIS

A tout seigneur, tout honneur. Le Nord-Pas-de-Calais n'étant pas une région tout à fait comme les autres pour le maire de Lille et pour celui qui fut sept ans président du conseil régional, M. Pierre Mauroy passera trois jours, les 23, 24 et 25 janvier, dans les deux départements. On assure à Matignon que le premier ministre — étant chez lui et pouvant ainsi mieux qu'ailleurs faire appel à l'effort, à la solidarité, à la responsabilité et à la confiance des Français — saisira l'occasion pour rechercher la détente avec deux catégories socio-professionnelles qui comptent particulièrement aujourd'hui : les agriculteurs et les patrons.

Accompagné de onze ministres, M. Mauroy devait prononcer dimanche et lundi deux importants discours. Samedi soir, il assistera au match de football Lille-Nantes.

La série de voyages en province du premier ministre se terminera le 1er février par un déplacement en Haute-Normandie.

Le voyage de M. Pierre Mauroy

Premier à Paris, chez lui à Lille

IL est homme de tradition, attaché viscéralement à sa terre : « *C'est sans doute parce que son grand-père était bûcheron qu'il aime beaucoup la forêt* », dit son épouse. Et, de fait, la solitude toute relative qu'il cherche parfois il la trouve dans cette grande et belle forêt de Mormal (à quelques kilomètres de la petite ville du Cateau, dans le Cambraisis, où il résidait encore il y a dix ans) qu'il parcourt avec des parents ou des amis. Une démarche est constante chez lui : ne point rompre les amarres qui le relient au passé. Traditionnelles aussi, ces assemblées de famille chez les Mauroy. Aîné de sept enfants, M. Pierre Mauroy considère qu'il lui appartient de les réunir tous chaque année autour de sa mère qui a maintenant soixante-quinze ans. Et cela se fait toujours à la Toussaint car, ce jour-là, on va ensemble vénérer les morts et il importe que les enfants, petits-enfants, neveux et nièces n'oublient pas cela. De même, pour les fêtes de fin d'année, on se réunit à tour de rôle chez un frère ou une sœur. Cette année c'était à Escaudain, près de Valenciennes.

Pourquoi tout d'abord cet éclairage familial sur le portrait du premier ministre ? Parce que pour lui tout vient de là. Ecoutons.

En sept mois de présence à Matignon, M. Pierre Mauroy a présidé sept cent soixante-sept réunions. On doit cette précision aux statistiques établies par le secrétaire général du gouvernement, M. Marceau Long, qui ajoute que le premier ministre a, dans le même temps, effectué vingt-sept voyages et prononcé soixante-seize discours ! Comment dans ces conditions assumer encore la responsabilité de maire d'une capitale régionale ? Car il faut encore gonfler les chiffres cités de maintes réunions et manifestations municipales. Et cela fait bien sept jours de travail sur sept pour le promoteur de la semaine de trente-cinq heures !

Et pourtant : « *C'est ma façon à moi de me détendre de cette action municipale*, dit M. Mauroy. *J'aime me retrouver ici à Lille avec tous mes familiers...* » Aux vacances de Noël, les membres du gouvernement se sont égaillés vers quelques lieux lointains. Lui, non. Il est venu se requinquer dans le Nord, dans sa ville, dans sa famille. Il ne se retire pas en quelque endroit paisible et rustique, à l'abri des visiteurs et des indiscrets. Il a besoin d'être parmi les siens... et, au-delà des proches, ils sont légion. « *Tandis que ma mère suivait les offices avec foi, mon père pratiquait un autre culte. Instituteur, il vivait pour l'école et la République. Il m'arrive encore de cheminer à côté de mon enfance. Elle est mon repère, ma mémoire politique...* » Il ajoute : « *Quand j'ai adhéré aux Jeunesses socialistes, j'ai pris en compte naturellement, sans le vouloir et sans le savoir, toutes les traditions ancrées dans notre sol.* »

L'homme au pouvoir n'a rien oublié de cela. Il n'a rien renié, ni la foi de sa mère, ni celle de son père, ni l'histoire tumultueuse et parfois navrante de son parti, qu'il sait porter d'espérance pour le monde ouvrier.

Le parti et les copains d'abord

Quand, prévoyant sa succession, M. Augustin Laurent le fit venir à Lille, M. Pierre Mauroy et sa famille s'installèrent dans un immeuble près du beffroi, dans un F 3. Ils viennent de quitter cet appartement pour une maison plus vaste, dans une rue du Vieux Lille — curieuse maison en deux parties, l'une du dix-huitième siècle en front de rue et une autre de 1920 qui s'ouvre sur un jardin. Pour l'acquérir, il a vendu la maison familiale du Cateau où tant de souvenirs les attachaient, lui et son épouse, la maison du militant « *dont les camarades avaient la clé car le rez-de-chaussée était réservé à la permanence et aux réunions du parti* ». Mais, à Lille, on retrouve au premier étage les meubles du Cateau, le fauteuil qui fut celui de Guy Mollet à la cité Malesherbes, des chaises du bureau de Léon Blum, une affiche vieillotte du groupe parlementaire socialiste de 1906 où, parmi les soixante parlementaires, on voit les médaillons de Jean Jaurès et de Jules Guesde. Ainsi, dans son bureau personnel où tout semble bien loin des tentures de la mairie de Lille ou de Matignon, le premier ministre se replonge dans cette ambiance univers du militant. « *Sa famille*, dit Mme Mauroy, *c'est le parti, c'est les copains.* » Quand ils se sont connus, il préparait une licence d'histoire, elle était à l'école normale d'institutrices. Mais il fallait une situation pour se marier et les parents étaient fermes là-dessus à cette époque. C'est ce qui explique que, abandonnant l'Université, M. Pierre Mauroy se soit orienté vers l'Ecole normale nationale qui prépare au professorat de l'enseignement technique. Il a débuté professeur à Colombes. Il n'a d'ailleurs jamais été un permanent du parti avant son élection au Parlement en 1973.

Son épouse, qui ne discute pas les options de son mari, assure près de lui une présence discrète et efficace. Enseignante, elle n'a quitté sa profession que pour s'installer, et non sans quelque appréhension, en juin dernier à Matignon. Doucement, sans éclats, elle a modifié quelques habitudes. C'est ainsi que les associations viennent régulièrement pour visiter les lieux. Elle a reçu, c'était une première, toutes les épouses des ministres ; elle reçoit aussi de nombreuses délégations du Nord dans la plus grande simplicité. Car, à Matignon, où tant d'hôtes illustres défilent, on fait venir aussi les amis, individuellement ou en délégation. Les membres des conseils de quartier de Lille, témoins et acteurs de la décentralisation sont accueillis tour à tour, étonnés et ravis de découvrir la grande demeure.

De sa haute stature, d'un timbre sonore et chaleureux, M. Pierre Mauroy domine vite un auditoire. Le style du tribun lui plaît, même s'il lui arrive d'achever la semaine avec une voix cassée. Il séduit, incontestablement. Certains pensent qu'il pourrait jouer le rôle du bon social, démocrate très accommodant, parce qu'il cultive l'affabilité. Ils se trompent. Si M. François Mitterrand se fit élire sur un slogan, « La force tranquille », Pierre Mauroy, lui, vit une conviction tranquille.

C'était en 1979, dans un salon de la préfecture, au cours d'une conversation de cocktail. Une personnalité locale lui dit : « *Vous parlez de supprimer les préfets, mais si vous étiez au pouvoir, vous ne le feriez pas...* » La réponse vint tout de suite : « *Mais parfaitement...* » et avec beaucoup d'explications. De même, il n'a guère apprécié les tracas que lui ont causés quelques T.P.G. (trésoriers-payeurs généraux) dans la gestion de la région : M. Pierre Mauroy est au pouvoir : le préfet classique a vécu. Quant au T.P.G., il sera flanqué d'une cour des comptes. « *Ce ne sera plus*, dit le premier ministre, *le contrôle personnel et politique. Ce sont des magistrats qui diront la loi...* » On notera cependant que, dans le chambardement qui a suivi l'élection du 10 mai dans l'administration, il n'est tombé aucune tête dans le Nord. Ni celle du préfet ni celle du T.P.G. : « *M. Pierre Mauroy*, disent certains avec une ironie cruelle, *ne sait pas tuer...* » Façon de parler. Mais il est vrai que sa nature ne l'incline pas à la vindicte. C'est vrai aussi que son intransigeance est toujours tendue vers les grandes idées sans s'arrêter outre mesure aux péripéties.

Éclats de voix à la mairie

Dans ses relations avec le parti communiste, il garde aussi une attitude constante. Il sait, lui, à l'inverse de beaucoup de théoriciens du P.S., ce qu'est la lutte sur le terrain avec, sans ou contre le P.C. L'union de la gauche est nécessaire, c'est sa conviction, et il ne dérogera pas à cette conviction. Ce qui ne l'empêchait pas en 1971, époque où le P.C. dominait, de souhaiter que l'alternance joue aussi à gauche. Ce vœu est aujourd'hui exaucé. A la mairie de Lille, il a connu de rudes moments avec ses adjoints et conseillers P.C. qui l'ont attaqué très vivement pendant des mois. C'était à la limite du supportable et pourtant il n'a pas bronché. A-t-il retiré leur délégation aux adjoints P.C. ? Non. Lors d'un conseil d'administration de la municipalité, il a parlé haut et ferme : « Cela *suffit !* » Les communistes ont compris ce jour-là qu'il était temps de ne plus aller trop loin.

GEORGES SUEUR.

(Lire la suite page 9.)

LE PARI DE L'OPPOSITION

Comment tirer les bienfaits de la défaite ?

LE 1er février 1981, disparaissait à Lille celui qui, à juste titre, pouvait se dire « *le leader de la majorité dans le Nord* » : Norbert Ségard. Le 10 mai, M. Valéry Giscard d'Estaing arrivait dans ce département, derrière M. François Mitterrand qui totalisait 55,3 % des suffrages exprimés.

Les 14 et 21 juin, le R.P.R. perdait, au profit du P.S., deux sièges à l'Assemblée nationale : Mme Jacqueline Osselin l'emportait sur M. Claude Dhinin, maire de La Madeleine, dans la troisième circonscription, et M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, sur M. Jacques Legendre, maire de Cambrai, dans la seizième circonscription.

Ainsi, en quelques mois, dans le Nord, gaullistes et giscardiens se voyaient privés d'un leader, de deux députés et, en quelque sorte, d'un président de la République...

De régionale, leur qualité d'opposants était devenue nationale. Il leur fallait toutefois continuer à affirmer leur présence dans les débats, tant au conseil général qu'au conseil régional et s'efforcer d'accueillir ceux qui depuis le 10 mai entendaient réagir. Il leur fallait aussi préparer les prochaines échéances, les cantonales bien sûr, mais surtout les municipales et les régionales.

Parce qu'il ne s'était jamais senti à l'aise dans une formation politique et ne s'était jamais laissé ligoter par un parti, Norbert Ségard, député en 1974, secrétaire d'Etat au commerce extérieur quelques mois plus tard, puis aux P.T.T. en 1976, a pris dans la région une place considérable. S'il reste la référence, on ne voit pas très bien qui pourrait prendre sa succession. M. Maurice Schumann, à soixante-dix ans, se pose davantage en caution morale qu'en leader. M. Jacques Legendre, qui fut secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, peut rencontrer des difficultés pour s'imposer, après avoir été battu aux dernières législatives. Il a cependant succédé à Norbert Ségard à la présidence de l'intergroupe du conseil général.

Les héritiers de Norbert Ségard

Quant à l'entourage de Norbert Ségard, ceux qui ont fait partie des Amis de Norbert ou de l'Association pour Lille, ceux qui avaient pris l'habitude de travailler avec et pour lui, ceux-là ne se sentent pas encore prêts. On les retrouve cependant à des postes-clefs. C'est notamment M. Bruno Chauvières, délégué départemental du R.P.R., M. Marc-Philippe Daubresse, son homologue à l'U.D.F., ou Mme Colette Codaccioni, présidente de la Convention républicaine pour une alternative régionale. Convention qui, le 13 janvier à Marcq-en-Barœul, tenait sa première réunion, avec, comme invité d'honneur et principal intervenant, M. Alain Juppé, secrétaire général du Club 89. La filiation était marquée ! Mme Denise Ségard s'est, elle, contentée de succéder à son mari dans le canton de Lille-centre sans s'engager dans une formation politique.

Dans le Nord, on pense toutefois que la question du leader n'est pas primordiale et qu'elle ne doit en aucun cas bloquer toute initiative. Si elle était abordée plus ouvertement, elle conduirait les partis à s'affronter. C'est un luxe qu'ils ne peuvent s'offrir. Que la présidence du groupe U.D.F. soit assurée par M. Georges Delfosse, député C.D.S. et maire de Lambersart, qui fut le suppléant de Norbert Ségard, n'a déjà pas été bien accueilli par le P.R., qui aurait préféré imposer l'un des siens. C'est un exemple de cette difficulté à faire l'unité sur un nom.

Le R.P.R., qui revendique sept mille adhérents, s'efforce de former une nouvelle génération d'hommes politiques capables, à la faveur des municipales, de prendre le relais. Mais, s'il recrute beaucoup dans les milieux populaires, il souffre d'un manque d'encadrement. « *Profondément marqué par le gaullisme, il ne veut pas*, précise M. Jacques Legendre, *faire du fixisme.* » Cette volonté d'ouverture, le maire de Cambrai l'a concrétisée en créant une association interdépartementale de documentation des élus (AIDE) et un groupe de réflexion Alternative Nord, ouvert à tous et qui entend préparer le dossier de la région.

De son côté, l'U.D.F. estime rassembler quelque cinq mille adhérents. Trois mille se répartiraient également au P.R. et au C.D.S. tandis que les deux mille restants pour moitié seraient au parti radical, au M.D.S. ou dans les clubs Perspectives et Réalités, pour moitié seraient des adhérents directs.

Au P.R. comme au C.D.S., on aime à dire que les rapports sont « cordiaux », tout en s'efforçant de démontrer que le parti dominant au sein de l'U.D.F. est bien le P.R., ou le C.D.S. suivant l'interlocuteur...

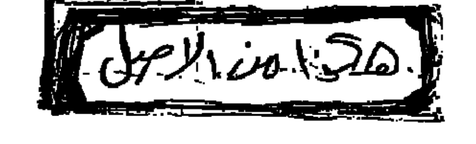
A l'U.D.F., on reconnaît qu'après le 10 mai certains militants, plus à l'aise au sein d'une force de soutien, se sont éloignés. Mais, précise-t-on rapidement, c'est pour laisser la place à de nouveaux militants, des « trente-quarante ans », bien décidés à s'opposer à l'actuelle politique gouvernementale.

Si les deux formations de l'opposition, U.D.F. et R.P.R., manifestent leur volonté d'unité, et se retrouvent régulièrement au sein de l'inter-groupe du conseil régional, chacune travaille de son côté.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

(Lire la suite page 11.)

DANS CE NUMÉRO



RÉGIONALISATION

DÉJA NOTRE RÉGION EXISTE

AMÉNAGEMENT RURAL
97 millions de F
consacrés à conforter une des activités *de base de notre région,* ***l'agriculture.***

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET TRANSPORT
401 millions de F
principale réalisation : **Le TCR.** 6 millions d'heures économisées par les usagers.
10 axes ferroviaires réorganisés.
800000 heures de travail pour le valenciennois. Rocade minière - autoroute Lille/Valenciennes - valorisation des voies navigables.

FORMATION
40 millions de F
un résultat : **15000 adultes** formés de 1974 à 1979. Université pour tous.

HABITAT-LOGEMENT
117 millions de F
pour le **logement social :**
270000 logements neufs.
40000 réhabilitations. 14000 emplois directs assurés. 1000 travailleurs spécialement formés. 1980 : démarrage du programme habitat-logement.

ACTION SOCIALE ET SANITAIRE
165 millions de F
ont été nécessaires pour **donner sa place** à notre région : suppression de salles communes - 24 nouveaux établissements médicalisés (2500 lits).
Réseau renforcé pour les maternités, création de maternités à risques.
2 scanners au CHR - efforts spécifiques pour les handicapés et le 3e âge.

RECHERCHE
49 millions de F
pour faire de la région le 3 pôle français de recherche. Création du comité régional consultatif de la Recherche.

AIDE A LA CRÉATION D'ENTREPRISES-EMPLOIS
66 millions de F
un effort limité dans un domaine où les moyens de la Région étaient de par la loi antérieure, trop restreints. **Une priorité pour l'avenir.**

CULTURE
125 millions de F
Pour ouvrir notre Région au monde de la musique, du théâtre, des arts plastiques. Pour animer nos villes et préserver leur patrimoine. Festivals - musées - centres dramatiques - orchestre philharmonique - opéra.

LOISIRS ET ENVIRONNEMENT
81 millions de F
pour aménager le **bassin minier,** créer des bases de loisirs, aider le **tourisme social,** bref pour faire droit au besoin de nature et d'espace de 4 millions d'habitants.

ACTION FONCIÈRE
108 millions de F
pour constituer des réserves foncières, *forestières et d'espaces verts, pour aider* les collectivités locales **à mieux maîtriser** leur développement dans une région qui compte 300 habitants/km².

INFORMATION
34 millions de F
afin que **chacun soit informé** sur le devenir de la région. Pour mieux la faire *connaître de tous et partout.*

Depuis 1974, la Région a permis au Nord - Pas-de-Calais de mieux se défendre et de mieux assumer son destin.
Santé, équipements sociaux, logements, transports, formation, aides au développement industriel et à l'emploi, tourisme, loisirs, culture, recherche, protection de l'environnement, aménagement rural : en 7 années plus d'un milliard de francs ont été consacrés au mieux être de notre région.
Par ses initiatives, et dans les limites restrictives de la loi de 1972, la Région a démontré combien, dans tous ces domaines, son rôle est aujourd'hui déterminant.
Combien sa liberté de décision et d'action est devenue nécessaire.
La loi sur la décentralisation sera votée en 1982 : désormais la politique de la Région sera largement décidée par ses habitants.
En 1983 ils éliront l'Assemblée régionale au suffrage universel. Une assemblée qui disposera du pouvoir exécutif régional.
C'est un droit nouveau. Une liberté nouvelle, une liberté qui se construira cette année : 1982 sera un nouveau départ pour la Région, pour notre région.

RÉGION NORD PAS-DE-CALAIS*
1982. Faisons de la région notre région. LE PAYS FRANC

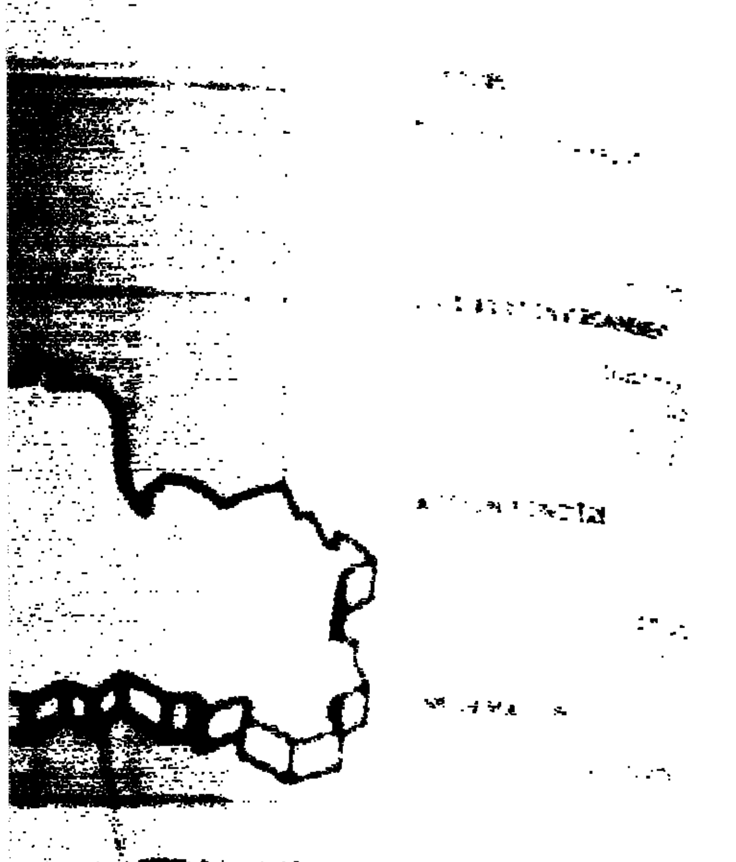
*Conseil Régional, Comité Économique et Social.



Le pr

DOSSIER NOIR

Roubaix-Tourcoin
dans les oubliett



Le premier ministre chez lui

(Suite de la page 7.)

Cette conviction tranquille joue dans tous les domaines. C'est ainsi que, venu de sa petite ville du Cateau, il s'est installé à la mairie de Lille sans aucune appréhension ; il est allé à Matignon avec la même sérénité. Peu après, il confessait d'ailleurs : *« Au fond, Matignon, c'est une grande mairie ! »* Et demain ? Il avait confié à quelques intimes qu'il pourrait être de retour complètement à Lille après les municipales de 1983. Et puis, maintenant, le propos change quelque peu : *« Il se pourrait... »* L'avenir et François Mitterrand en décideront.

Il restera maire de Lille, le mandat auquel il tient le plus ; il ne siégera plus à la région, c'est décidé. Sans aucune amertume. Ambitieux, il l'est, certes, mais il est profondément et avant tout un militant et il saurait s'effacer le cas échéant si les circonstances l'exigeaient, comme il saurait de même prendre de nouvelles responsabilités. *« Tout naturellement... »*, selon la formule qu'il emploie très souvent.

Conviction tranquille aussi au sein du parti socialiste en dépit de tous les aléas. Avant le congrès de Metz — un mauvais congrès, dira-t-il — il a toujours plaidé pour la synthèse des motions. C'est toujours par fidélité au passé qu'il a ramené son complice des Jeunesses socialistes, Michel Rocard, au sein du P.S. Il lui arrive parfois de s'interroger sur les résultats, mais sa ligne d'action est claire : l'unité du parti d'abord. Il a, nécessité oblige, créé lui aussi un courant, mais les « mauroyistes » existent-ils ? Au terme des âpres péripéties qui ont secoué le P.S. avant la victoire, en toute hypothèse il devait arriver à Matignon. Cela, c'est aussi de l'habileté et du sens politique.

Et si la gauche perdait ? Alors, disait-il : *« Il faudrait bien ce lugubre lundi matin, qui suit l'affreuse nuit de la défaite, repartir aussitôt... »* Il a vécu cela et il aurait été, on peut en être sûr, le premier à battre le rappel.

Sa conviction se fonde sur une expérience et une pratique politiques incontestables. Depuis les Jeunesses socialistes, vers les années 60, il a su, tous comptes faits, naviguer admirablement parmi les écueils. Si bien qu'il s'est retrouvé souvent à la première place. Guy Mollet fut l'un de ses maîtres, et il s'en sépara pourtant quand il sentit la nécessité d'une évolution. A Issy-les-Moulineaux, en 1969, il faillit devenir secrétaire général de ce qui était encore la S.F.I.O. Il fut battu d'une voix par Alain Savary, mais, en la circonstance, c'était Guy Mollet qui lui montrait magistralement ce qu'était le *« coup du maître »*. A Epinay, en 1971, Guy Mollet perdait son autorité et Pierre Mauroy n'y était point étranger. C'est lui, cette fois, qui pratiquait ce fameux coup du maître.

Cette homme politique assuré cache cependant une profonde sensibilité dans un halo de romantisme. Les attaques récentes de certains hebdomadaires l'on touché. *« On a beau être blindé par les combats politiques, voir écrire de telles ignominies, cela dépasse l'entendement,* confiait-il aux conseillers municipaux réunis pour les vœux du Nouvel An. *Cela ne mérite pas d'être relevé. Il faut rester joyeux. Nous avons le pouvoir et nous avons une tâche passionnante à accomplir. Voilà l'essentiel... »* Et on n'en parla pas plus.

Cinq jours à Matignon, deux jours à Lille. Quand le Mystère-20 du GLAM arrive le samedi matin sur l'aéroport de Lesquin, M. Pierre Mauroy est accueilli par son chef de cabinet à la mairie de Lille, M. Bernard Roman *« Alors, quoi de neuf ici ? »* C'est la formule rituelle. Et M. Bernard Roman, qui a un sens inné de la diplomatie, présente son menu pour les deux jours : le résultat de cent consultations, requêtes, interventions les plus diverses de la semaine. Le maire se tient informé des rumeurs de la ville, mais il change rarement le programme établi.

L'art et le ton de la confidence

C'est alors le contact direct dans les quartiers, l'étude de dossiers avec ses collaborateurs et la présidence de quelques manifestations. La liaison entre Lille et Paris est aussi assurée par M. Michel Delebarre, chargé de mission auprès du premier ministre à Matignon (il y est cinq jours sur sept), mais en même temps secrétaire général de la mairie de Lille. « *C'est,* dit de lui M. Mauroy, *un grand commis ici ; il sera aussi un grand commis de l'Etat.* » On trouve encore dans l'entourage de M. Pierre Mauroy un personnage affable et très discret, M. Raymond Vaillant, adjoint de la ville, lui aussi chargé de mission à Matignon, où il s'occupe des « fonds affectés », autrement dit des fonds secrets. C'est un camarade de toujours. Ils se sont connus jeunes militants ; il lui a confié toutes les questions d'argent qui personnellement ont plutôt tendance à l'ennuyer. Il a bien d'autres collaborateurs, mais ces trois-là, du côté lillois, sont souvent les premiers dans la confidence.

A Lille, on travaille donc. Et surtout par des rencontres avec des élus, des responsables de toutes sortes ou de simples militants. Car le maire de Lille a besoin de s'exprimer constamment. Il teste sur un auditoire restreint ses idées, ses arguments ; il écoute ce qu'on lui dit, mais parfois ne semble pas entendre. Un de ses familiers constate : *« Je lui fais une suggestion et cela tombe à plat. Pas un mot. Et deux mois plus tard, il reprend cette idée et me dit : « Qu'en penses-tu ? »*

Cela n'empêche pas qu'il soit prodigieusement imaginatif. Souvent au cours d'une visite, il extrapole tout à trac. Les exemples foisonnent, mais la réalité ne suit pas toujours le rêve et on lui reproche de dire trop vite ses ambitions municipales. Visite-t-il les sous-sols du Palais des beaux-arts que tout de suite surgit dans son esprit une cafétéria inondée de lumière, fréquentée par une foule heureuse Il en fait part à ceux qui l'accompagnent. Mais de cela on reparlera peut-être plus tard.

L'orchestre de l'O.R.T.F., en 1973, était exsangue. Au cours d'un concert assez triste, il annonça la création d'une grande formation régionale. Il n'y avait guère de dossier sur ce sujet. L'orchestre existe maintenant, sous la direction de Jean-Claude Casadesus. De même, il lance l'Opéra du Nord ; un palais des congrès et de la musique est en cours de réalisation. Il ramène dans la capitale des Flandres un important Centre national dramatique, avec Gildas Bourdet. Il lance un Festival de Lille, période intense de manifestations culturelles à l'automne, et qu'anime Maurice Fleuret, aujourd'hui directeur de la musique. Dans cette région fortement atteinte par la crise économique, il donne une impulsion considérable aux affaires culturelles. Il le fait non seulement pour le prestige de la ville, auquel il est extrêmement sensible, mais aussi par nécessité d'une promotion collective de la population, trop souvent défavorisée dans ce domaine.

« Il phosphore constamment, dit un chef de service de la mairie. *Récemment, au cours d'une visite de quartier, il nous a fait deux propositions précises, et je me suis dit : « C'est idiot ; j'aurais dû y penser avant ! »*

M. Pierre Mauroy vit sur quelques grandes idées : la décentralisation en est une. Il a installé des conseils de quartier. Il multiplie les services municipaux auprès des citoyens, non sans affronter certaines réticences des services.

Quand il s'adresse, comme il l'a fait tout récemment, aux chefs de service de la mairie, ce n'est plus en tribun qu'il parle, mais il sait se confier *mezzo voce*. Sur le ton de la confidence, il dit pourquoi il ne pouvait accepter les trente-cinq heures du contrat de solidarité de la mairie sans obtenir en même temps une meilleure qualité du service public. Il n'a pas cédé, et des guichets sont ouverts tous les jours : quand les citoyens ont besoin de nous, nous devons être présents.

La politique comme la musique

Dans la réalité la décentralisation suppose une transformation des mentalités. On est loin d'y être parvenu. Mais M. Pierre Mauroy sait reculer parfois s'il le faut : *« La politique,* affirme-t-il encore, *c'est l'art de la répétition. »* Mais il tient à ses idées et veut sur ce point que Lille puisse être un exemple et un témoignage dignes d'être repris ailleurs. Un autre de ses dadas est la reconquête du centre des villes. On a rénové ici deux anciennes usines désaffectées pour des logements et des bureaux d'action sociale. Tout récemment démolie pour livrer 12 000 mètres carrés à un service hospitalier. Il s'y est opposé. Non, il faut rénover ce bâtiment comme les autres. Il faut avoir vécu son enfance et sa jeunesse dans un village pour comprendre toutes les richesses de la ville.

Ainsi les deux journées lilloises sont-elles remplies autant que celles de Matignon. Et la détente ? Le déjeuner du dimanche et une partie de l'après-midi avec son épouse et parfois ses enfants et son petit-fils, Alexis. Un peu de marche si possible ou de lecture. Deux livres en ce moment lui font oublier les dossiers : *l'Eté avant la nuit*, de Doris Lessing, et *la Nuit du décret*, de Michel del Castillo. Mais à côté de lui le téléphone (orange) en direct avec la mairie de Lille. Une vie à cent à l'heure ; peu de sommeil, peu de repos et moins encore qu'il pourrait s'en offrir s'il n'avait l'habitude après des réunions de prolonger ou recommencer un débat avec des amis, dans une ambiance où il se sent heureux et en confiance. Cela étonne parfois. Mais il affiche une santé éclatante et surtout une grande faculté de récupération. Son médecin personnel est un condisciple de lycée.

A la vérité il n'est guère possible de l'arracher à la politique. C'est toute sa vie. Dans l'échec comme dans la victoire. A la sorti d'une représentation du Nord quelqu'un lui disait : *« Quelle soirée, c'est tout de même autre chose qu'une réunion politique... »* Et il répondit : *« Il ne faut pas dire cela. Un meeting a aussi son rythme, ses temps forts, ses crescendos. Il faut savoir aussi écouter cette musique... »*

GEORGES SUEUR.

PROJETS DE LA RÉGION

Deux départements pour un meilleur avenir

M. NOËL JOSÈPHE, soixante et un ans, inspecteur départemental de l'éducation nationale en retraite, député et maire socialiste de Beuvry (Pas-de-Calais), a succédé à M. Pierre Mauroy, il y a quelques mois, à la présidence du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. En répondant à nos questions, il précise le sens de son action.

« L'établissement public régional vit une période de transition. On ne sait pas encore quels seront ses pouvoirs et ses compétences. Cette incertitude ne pèse-t-elle pas sur l'action régionale ?

— La loi sur la décentralisation ouvre des perspectives qui restent, il est vrai, à préciser, mais nous savons déjà que l'exécutif régional sera plus fort. Nous commencerons donc à préfigurer ce que sera la région de demain, ne serait-ce que dans une modification de nouveaux rapports avec l'administration. Nous envisageons aussi ce que pourrait être une action économique rapide et efficace pour réduire le chômage. C'est notre priorité. Nous ne sommes pas en période d'attente, mais, au contraire, nous vivons déjà à un nouveau rythme Et puis nous faisons tout pour réduire les zones conflictuelles qui pourraient exister dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. La loi nous aidera en précisant les compétences de la région et celles du département.

— Il vous a tout de même fallu préparer le budget régional de 1982. Quelle est son importance par rapport au budget précédent ?

— De ce que je vous ai dit découle une approche nouvelle du budget. Nous devons accomplir un effort énorme dans cette région pour la tirer d'affaire. Notre budget était d'environ 450 millions de francs en 1981 ; il passera à environ 600 millions de francs. Cela se traduira par un programme d'investissement considérable : 180 millions pour les transports et communications (routes), 55 millions pour l'aménagement urbain, une réserve de 65 millions pour l'action économique... Pour l'éducation, nous allons construire les établissements du second degré qui nous manquent et remplacer les plus vétustes. Les besoins sont de l'ordre de 400 millions de francs... Nous agirons, bien sûr, avec l'aide de l'Etat. Nous allons lancer une opération spécifique : remplacer tout le matériel trop âgé des lycées d'enseignement professionnel. 18 millions de crédits y seront consacrés, et nous agirons ainsi en même temps pour activer l'industrie de la machine-outil dans la région, pour l'emploi...

— Cela suppose sans doute un recours à l'emprunt ?

— Oui, et c'est important, puisque ces sommes représenteront près de 50 % du budget. Mais entendons-nous bien ; il ne s'agit pas de mobiliser tout de suite ces crédits, ils le seront au fur et à mesure des besoins, selon un calendrier, mais nous devons être prêts à faire face à toute éventualité.

— On reproche précisément à la région de ne pas utiliser assez vite les crédits qu'elle a votés et de laisser des sommes importantes inutilisées.

— Il y a eu des problèmes, c'est vrai. Les freins ne se trouvaient pas au conseil régional. Mais nous allons, pour l'utilisation correcte des crédits, réviser les procédures. Nous voulons mettre en place une technique de programmation très stricte. Il nous faut maîtriser toutes les opérations lancées, et surtout contrôler leur déroulement. C'est pourquoi d'ailleurs nous mettons sur pied des « commissions du suivi ». Par exemple, pour les constructions scolaires, une commission rassemblera des élus, des représentants du rectorat et de l'administration. Elle fera le point tous les mois des travaux en cours. D'autre part, l'informatisation du budget nous donnera des informations instantanées dans tous les domaines

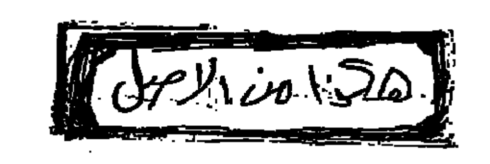
» Mais notre volonté est d'avoir un budget de vie, un budget de l'emploi, qui a forcément une dominante économique. »

DOSSIER NOIR

Roubaix-Tourcoing dans les oubliettes

LE voyage du premier ministre dans le Nord-Pas-de-Calais apaisera-t-il les élus de ce que l'on appelle « le versant nord-est de la métropole nord », c'est-à-dire de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing (quatre cent mille habitants) ? Le président de l'Association des communes, M. Pierre Prouvost, député, maire de Roubaix, vient de dire son indignation devant le refus d'accorder à cette zone les aides en matière d'aménagement du territoire et de développement économique. Que cette décision soit motivée par des considérations d'ordre européen ne satisfait absolument pas le maire de Roubaix : « *Ce n'est pas,* dit-il, *une réponse réaliste et adaptée à la situation dramatique que vit l'agglomération.* » *« En vingt ans, Roubaix-Tourcoing a perdu cinquante mille emplois dans le textile »*, souligne-t-il. Et il ajoute : *« Si l'année 1980 a été une année noire avec quatre mille sept cents emplois perdus, l'année 1981 est encore plus dramatique avec six mille emplois perdus C'est un Denain ou un Longwy chaque année ! Les chômeurs représentent déjà plus de 13 % de la population active »*.

Faut-il attendre que cette agglomération perde tous ses emplois industriels pour remédier à la situation ? Depuis des années les promesses ministérielles successives n'ont donné aucun résultat. Pas un seul dossier n'a été accepté. L'Etat ne peut pourtant pas se désintéresser d'une agglomération aussi importante où un effort très particulier a été accompli pour la rénovation de quartiers populaires et la résorption des friches industrielles.



RADIOS LIBRES

Des mili

DÉCENTRALISATION

Bataille de r

Les bienfaits de la défaite

RADIOS LIBRES

Des militants au pays du micro pirate

MIS en évidence près du bar, à l'endroit où l'on signale habituellement le tournoi de football local ou le prochain concours de belote, une série d'autocollants annoncent : Radio-Pévèle, 97 Mhz. Un estaminet comme beaucoup d'autres par ici, où la bière ambrée coule généreusement. Voilà le patron qui manifeste son mécontentement ; une altercation avec sa femme, pour des raisons connues d'eux seuls, se conclut par cet ultimatum sans appel : *« Arrête, ou je vais te brouiller ! »*

Les radios libres seraient-elles sur le point de faire leur entrée dans la France profonde ? De l'autre côté de la Grand-Rue se trouve la mairie de Mons-en-Pévèle, bourgade de deux mille habitants à une vingtaine de kilomètres au sud de Lille, toute proche de la Belgique et pas très loin du croissant minier. C'est la situation particulière de cette terre maraîchère, encore paysanne, même si quelques citadins y ont élu domicile, qui a poussé M. Gilbert Vasseur à lancer Radio-Pévèle pour donner à cette région un support de communication et d'échanges qui lui soit propre. Derrière la mairie, une baraque en bois, que l'on pourrait croire sortie d'un western, abrite le minuscule studio. Le projet, qui mûrissait depuis longtemps dans l'esprit de ce jeune chimiste, se réalisera après le 10 mai avec l'aide d'une dizaine de personnes.

Le 25 octobre 1981, la première émission, à laquelle étaient invités tous les maires de la région — qui viendront, — rencontre un franc succès. Avec cinquante-cinq heures de diffusion par semaine, Radio-Pévèle et ses cinquante animateurs bénévoles veulent faire vivre et revivre le pays en allant dans les foyers, en passant les week-ends dans une commune, et même, comme elle l'a déjà fait, en pronostiquant le tiercé, et dans l'ordre.

Six saisies en moins d'un an

Cette station, qui attend une subvention du comité d'aménagement rural, est le symbole du grand « boom antimonopole » du printemps puis de l'automne derniers dans le Nord-Pas-de-Calais. Il n'y a, en effet, pas moins de soixante-dix « pirates » (ces émissions sont encore officiellement illégales) à avoir envahi la bande FM dans les deux départements.

Une dynamique qui puise ses ressources dans le riche passé radiophonique de cette région qui fait figure de pionnier à bien des égards. Radio-Campus, première radio libre française, a commencé d'émettre en 1969. Radio-Uylenspiegel, d'expression flamande, eut le triste privilège d'inaugurer les descentes de police en janvier 1978. Radio-Quinquin, la célèbre entreprise de la C.G.T., c'est aussi le Nord. L'écoute des radios étrangères, notamment les pirates belges, la présence des étudiants de l'Ecole supérieure de journalisme, à Lille, tout heureux de faire leurs premières armes derrière un micro, une large base associative, pierre angulaire de ce mouvement, ont concouru, de toute évidence, à la création d'un environnement favorable pour ce matraquage hertzien.

Le creuset de ce mouvement est situé au 23 de la rue Gosselet, à Lille, siège de la Maison de la nature et de l'environnement (M.N.E.). C'est ici, dans cette grande bâtisse appartenant à la municipalité, que Radio-Lille 80, après une cinquantaine d'autres associations, s'est installée en juin 1980. En pleine période de répression — il n'existe pour ainsi dire plus de radios qui se risquent à émettre sinon Lille-59 que la clandestinité finira par briser, — c'est une véritable gageure que d'affronter officiellement le monopole. Résultat de ce défi : six saisies en moins d'un an qui coûteront cher mais populariseront considérablement cette initiative, comme en témoignera le succès des collectes de soutien. Le 10 mai, c'est le soulagement, du moins provisoire. Radio patchwork ; *« locale, indépendante et non commerciale »*, ses émissions s'institutionnalisent, mais le noyau principal d'une trentaine de personnes des cent cinquante animateurs que compte aujourd'hui la station voit vite la nécessité de créer une coordination régionale. Celle-ci voit le jour en juin 1981 à la M.N.E., aux côtés de la F.N.R.L. (Fédération nationale des radios libres), considérée comme la plus proche des décisions gouvernementales en matière de publicité et largement majoritaire dans le Nord.

Banc d'essai pour les jeunes

Présente sur tous les terrains, chargée d'organiser la répartition des fréquences, de tenir un fichier des associations et d'éventuellement transmettre les dossiers de dérogation, elle regroupe presque la totalité des stations lancées depuis six mois. Mais, comme le constate Philippe Carlier, un « vieux » du mouvement, ce n'est pas pour autant, loin de là, qu'il y a uniformité dans toutes ces nouvelles entreprises. *« On compte trois genres de radios : celles qui ont une assise associative, un véritable projet. Les radios cibistes, de disc-jockeys, de bidouilleurs, bref en gros les pousse-disques. Et, enfin, les municipales, voire politiques à terme, qui pour le moment jouent la carte unitaire. »*

A Marcq-en-Barœul, l'une de ces communes-liaisons qui font de Lille-Roubaix-Tourcoing une métropole de plus d'un million d'habitants, M. Alex Türck, directeur de cabinet de M. Serge Charles, député, maire R.P.R., a monté Radio-Arc-en-Ciel. Avec une subvention municipale de 70 000 francs (la loi prévoit qu'une telle aide ne peut dépasser 25 % du budget annuel de fonctionnement), Arc-en-Ciel est rapidement soupçonnée d'être la radio R.P.R. M. Türck s'en défend : *« Nous jouons la carte du sérieux. La station a permis à beaucoup de jeunes de la commune de venir s'essayer aux techniques de communication. Les programmes d'Arc-en-Ciel sont essentiellement consacrés à la musique et aux magazines. Seule la chronique de deux minutes diffusée le matin peut laisser apparaître une couleur politique. »* Le studio aménagé dans les combles de la mairie est effectivement d'une qualité supérieure à la moyenne. Quelques jeunes gens distingués s'y activent. Tous les soirs un responsable vient vérifier ce qui s'y passe. *« Il vaut mieux prévenir que guérir. »* Déjà Arc-en-Ciel prévoit de faire plus d'information. Les municipales de 1983 ne sont pas loin, disent certaines mauvaises langues, mais ne parle-t-on pas d'une radio P.S. en gestation ?

Le problème du financement est une constante que l'on retrouve dans toutes les stations. Mais à cette tradition s'ajoute pour la plupart celle de la mesure dans les ambitions. La militante Radio-Boomerang est de celles-là. Bruno Dal, animateur de la M.J.C. qui abrite son modeste studio, a voulu en faire une radio d'expression populaire, dans ce quartier ouvrier de Roubaix. Radio-Uylenspiegel, l'un des supports de la puissante association de défense de la culture flamande, Menschen Lyk Wyder, continue de diffuser un programme bilingue de deux heures le dimanche, du sommet du mont Cassel, à l'aide d'un seul magnétophone et d'un petit émetteur installés dans un hôtel désaffecté. Deux radios, près de Seclin, qui s'étaient retrouvées sur la même fréquence, ont décidé de partager leur temps d'émission.

En revanche, Radio-Wep, établie à Fournes-en-Weppes, ne manque ni d'argent ni d'ambition, si l'on en croit son directeur. Un émetteur de 1 kW doit être bientôt installé, et les recettes des fêtes organisées par l'association ajoutées aux subventions municipales accordées à raison de 50 centimes par administré commencent à rentrer. Les mairies récalcitrantes verront leurs communiqués refusés. Radios crochets, disques à la demande, jeux. Radio-Wep, populiste avant tout, s'est taillé un joli succès. But avoué : faire un *« Europe 1 sans politique »* ! Ici, on ne parle pas de mairie, de syndicat ou de religion, c'est affiché. Les animateurs doivent signer une déclaration de non-appartenance à un parti politique et être au moins bacheliers s'ils veulent exercer leurs talents après 20 heures, car le soir les émissions deviennent plus culturelles. Seule information susceptible d'interrompre l'entreprise destinée à « remonter le moral des troupes » : la mort du président de la République ou... une déclaration de guerre. Le mythe communautaire en prend un coup.

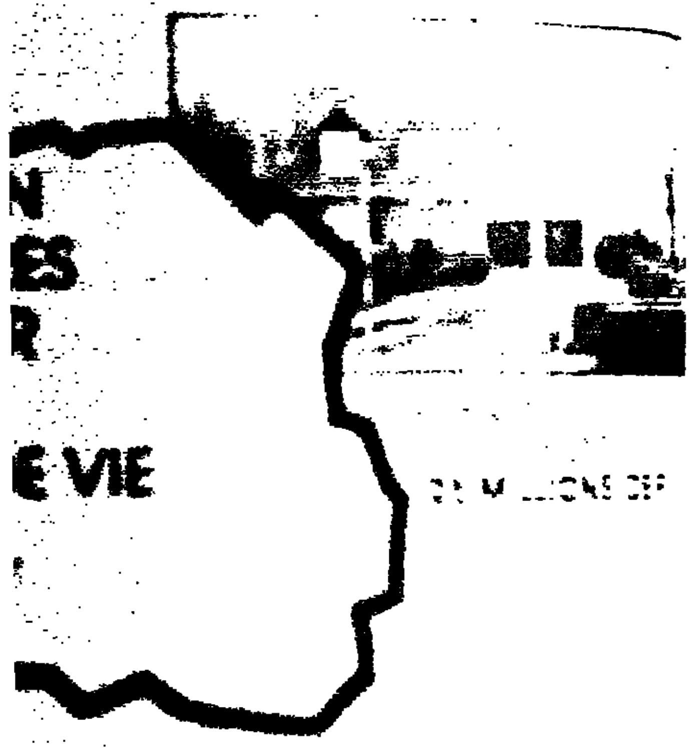
Le poids des « chtis »

Diversité : telle est la devise des radios libres du Nord. Au 23 de la rue Gosselet, on l'a compris. Le vent de la concurrence née d'une saine émulation a amené les *« militants de la radio »* à créer l'Ascom, agence de services pour la communication, qui s'est fixé trois objectifs : diffusion du matériel, formation, et, bientôt mise en place d'une agence de presse.

Le poids des « chtis » dans les négociations à venir au plan national est à bien des égards énorme. Un récent sondage du C.E.S.P. (Centre d'études des supports de publicité) laissait 20 % de l'audience instantanée aux radios étrangères, à Fréquence-Nord, station régionale de France-Inter, et enfin aux radios libres.

Encore marginales, elles sont aux portes pour l'instant entrebâillées de la France profonde. Mais le choix de celles qui devront s'ouvrir définitivement est d'importance, tant pour ceux qui ont combattu le monopole que pour les pouvoirs publics.

ÉRIC WALTHER.



DÉCENTRALISATION

Bataille de régisseurs pour le pouvoir culturel

QUI fera quoi ? La question se pose en bien des domaines dans la perspective d'une décentralisation dont le Parlement n'a tracé seulement que les grandes lignes. Elle se pose singulièrement pour les affaires culturelles. Dans le Nord-Pas-de-Calais, un Office culturel régional (O.C.R.) très actif voit se développer parallèlement une direction régionale à l'action culturelle (DRAC), une administration qui bénéficie aujourd'hui du doublement des crédits accordés au ministère de la culture. Comment ces deux structures vont-elles évoluer ? Quelles seront leurs prérogatives propres ? On vit actuellement une période de transition.

Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, que M. Pierre Mauroy a présidé pendant sept années, s'est, dès l'origine, en 1974, dressé en opposant résolu au pouvoir. Il a agi avec ardeur dans bien des secteurs, mais surtout en faveur de la culture dans une région que l'on disait sous-scolarisée et même « attardée ». Les élus de gauche ont créé un Office culturel régional qui a développé une action fort efficace, mais qui a été en même temps un levier politique dont on a d'ailleurs payé le juste prix. De toutes les régions françaises, celle-ci consacrait de 10 % à 12 % de son budget aux affaires culturelles chaque année, alors que la proportion dans le budget de l'Etat, à l'époque, n'était que de 0,5 % ! Dernier chiffre : en 1981, l'établissement public régional du Nord-Pas-de-Calais a consacré 52 millions de francs à la culture sur un budget de 415 millions. On fera plus encore en 1982...

Les résultats ne se sont pas fait attendre. L'office n'a pas réalisé directement, il a informé, suscité des rencontres, encouragé la création et les initiatives. Grâce à lui, la prise de conscience des élus locaux a été considérable. Et si l'on parle aujourd'hui d'Orchestre de Lille, d'Opéra du Nord, de Festival de la Côte d'Opale, etc., ce ne sont là que quelques beaux fleurons d'une multitude de réalisations disséminées à travers les deux départements.

En 1975, coïncidence voulue ou non, s'installe à Lille la Direction régionale à l'action culturelle (DRAC), dont le premier directeur disposait, à la vérité, de peu de moyens pour occuper le vaste hôtel Scrive, édifice de la fin du dix-huitième siècle. Maintenant, les divers services, jusqu'alors éparpillés dans la ville, s'y trouvent regroupés : antiquités, inventaire, conservation, musique, et même le tout nouveau chargé de mission pour le théâtre. On compte dans cette direction régionale un effectif de trente-deux personnes, trois fois plus que l'office régional n'en a jamais employé ! Et, si l'on recense l'ensemble du personnel pris en compte par l'Etat dans les deux départements, on aboutit à une centaine de salariés. Il est vrai que les activités de la DRAC sont multiples. Son directeur, M. Jacques Manoury, a avant tout une compétence administrative, chacune des directions spécialisées gardant ses relations directes avec les services du ministère. L'office et la direction sont des structures de taille différente. Il est vrai, pour ne prendre qu'un exemple, qu'elles n'ont pas le même rôle pour la préservation des monuments historiques. Mais, dès qu'il s'agit d'action culturelle en général, le risque de chevauchement est certain.

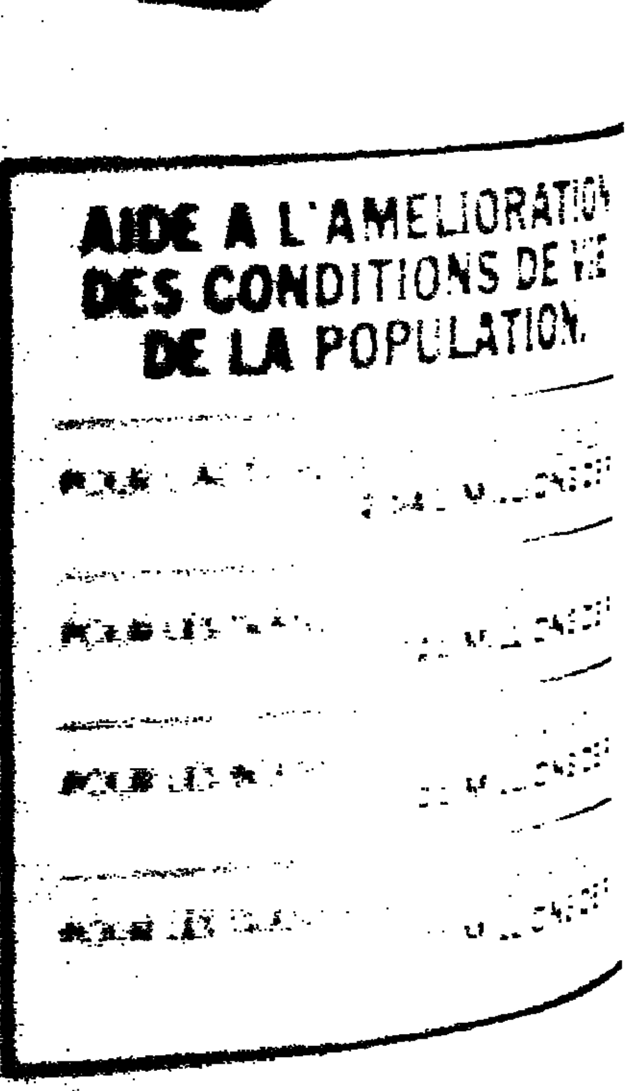
La manne qu'apporte le nouveau budget du ministère de la culture va encore renforcer la DRAC. Si bien que l'on aboutit à cette situation curieuse : l'office régional était fort important pour les élus quand il était une structure efficace d'opposition ; mais aujourd'hui que l'opposition est au pouvoir, on revient tout naturellement aux voies ministérielles classiques. Et non sans quelque satisfaction. Le budget d'investissement (donc sans compter les salaires) de la DRAC passera de 32 millions en 1981 à 54 millions en 1982, soit une augmentation de 69,1 %. En 1980, la participation de l'Etat et de la région était équivalente : 40 millions. Mais on doit noter qu'à cette époque les crédits culturels accordés par tête d'habitant plaçaient le Nord-Pas-de-Calais à la dernière place des régions françaises ; la subvention en chiffres absolus la situait seulement à la quinzième place. Elle était en quelque sorte pénalisée, en dépit de ses efforts.

Quoi qu'il en soit, un mouvement est en cours. Il reste à savoir quelle direction il prendra. A la région, on a déjà pris une nouvelle orientation : l'Office régional de la culture a vécu. Il a fait place au mois de décembre dernier à l'ORCEP, ce qui signifie Office régional de la culture et de l'éducation permanente. On l'a enrichi d'une solide organisation, elle aussi créée par le conseil régional en 1975, qui s'occupe surtout de la formation permanente. Cela, affirment les statuts de l'ORCEP, *« traduit le souci de poursuivre et de développer l'action entreprise en tenant compte de l'étroite interdépendance de l'éducation permanente et du développement culturel... »*. Vaste programme. En fait, on explore une nouvelle voie.

Pour M. Francis Senet, directeur de l'ex-office culturel, et qui assure la responsabilité de la nouvelle structure, il ne doit pas y avoir de conflit entre l'Office et la DRAC, mais une action complémentaire. L'Office peut sans doute être plus prospectif. On cite en exemple le récent colloque de la culture qui a rassemblé six cents personnes venues des quatre coins de France au cœur du bassin minier en novembre dernier. Du côté de la DRAC, on veut soutenir les entreprises culturelles, et cela se fait aujourd'hui avec de nouvelles méthodes. C'est ainsi que l'installation à Lille, il y a quelques mois, d'une première assistance technique pour aider les entreprises culturelles les plus diverses a déjà suscité la création d'une quarantaine d'emplois.

Il n'en reste pas moins qu'à Lille, la région et l'antenne du ministère, face à face, mais aussi côte à côte — car les rapports sont cordiaux, — s'interrogent. En fait, la vraie question est celle-ci : quelle sera la compétence culturelle d'un établissement public régional ? Aura-t-il autorité sur les directions régionales ? Ou sera-ce toujours le ministre qui restera en tout état de cause le *deus ex-machina* ? Aucune déclaration de M. Jack Lang ne permet encore de répondre à cela. Pour l'instant, on en est toujours aux crédits « octroyés » pour les entreprises, qui sont loin de porter toutes une estampille régionale.

G. S.



Les bienfaits de la défaite

(Suite de la page 7.)

Au R.P.R., on prépare, avec la participation très active de M. Maurice Cornette, député et maire de Bergues, un *Livre blanc* qui se veut une étude économique et sociale, arrondissement par arrondissement, des différents secteurs d'activité.

A l'U.D.F., un *« projet régional »* est en cours d'élaboration. Il s'agit d'établir un constat et de dresser un catalogue de propositions pour sauver le Nord de la crise.

Chacune des deux formations entend bien, en mars 1983, obtenir l'adhésion de l'autre sur ce qui deviendra son programme. Elles espèrent, par ailleurs, que l'introduction de la proportionnelle aux élections municipales leur permettra d'avoir plus d'élus dans les villes importantes et de bénéficier d'un rééquilibrage au sein de la future assemblée régionale.

Ce lent travail d'organisation et de formation pourrait peut-être redonner à l'opposition ce qui semble lui manquer le plus : « une âme ». Il pourra aussi lui apprendre à ne plus compter sur un appui national mais à se battre à partir des réalités régionales. Il lui faut, toutefois, trouver un angle d'attaque qui ne peut être fait de « négativisme ». Il lui faudra peut-être aussi se faire violence. Dans ce département on a un sens aigu de la discipline qui dicte de ne pas remettre en cause une organisation une fois celle-ci installée. Et installé, le parti socialiste, l'est, pour le moins, dans le Nord.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

SANTÉ

L'INFORMATIQUE CHEZ PASTEUR

L'INSTITUT PASTEUR de Lille — imposant bâtiment édifié en 1896 — fait une grande toilette. On garde la façade, classée monument historique, mais on modifie totalement l'intérieur en multipliant les niveaux.

Il s'agit surtout de couper en deux des étages de 6 mètres de haut, ainsi qu'on les concevait au siècle dernier. Opération très bénéfique, puisque la surface utile va passer de 1 500 à 7 000 mètres carrés, ce qui permettra au directeur de l'Institut, le docteur Jean Samaille, de réaliser quelques projets qui lui tiennent à cœur. On va notamment regrouper tous les laboratoires de Pasteur, de la ville de Lille, et rapatrier ceux qui s'étaient installés près de l'université, dans la ville nouvelle. Ces travaux coûteront 18 millions de francs.

Dans cet ensemble moderne, on garde un musée : le laboratoire de Calmette, le disciple de Pasteur, qui fut le premier directeur de cet établissement et y effectua ses recherches sur la microbiologie. On gardera aussi beaucoup de souvenirs de Pasteur, qui fut doyen de la faculté des sciences de Lille, où, à la demande d'un distillateur, il engagea ses études sur la fermentation.

Autre innovation : le centre d'examens de santé a été radicalement transformé par l'informatique. On peut désormais y effectuer douze mille bilans chaque année. Le consultant, convoqué à 8 heures, quitte l'Institut en fin de matinée avec le dossier complet des analyses et examens subis et après avoir eu un entretien avec un médecin. En utilisant toutes les données ainsi recueillies et en sauvegardant absolument l'anonymat des visiteurs, on va aussi progressivement créer un véritable observatoire national des problèmes de santé.

Enfin, le docteur Samaille vient de créer à l'Institut Pasteur un centre d'information et de consultation. Les associations ou même les individus intéressés par les problèmes de santé pourront s'y retrouver, organiser des rencontres avec des spécialistes ou des praticiens. Un effort sera fait pour l'accueil des personnes âgées, assure-t-on.

18, BOULEVARD HAUSSMANN

Le point de Valenciennes à Paris

La ville de Valenciennes organise, à la Maison de la région Nord-Pas-de-Calais, du 22 janvier au 26 février 1982, une exposition sur le thème :

« Valenciennes - Dentelles
et autres richesses »

Les différentes pièces exposées proviennent pour la plupart de collections privées. Leur origine se situe à partir du dix-septième siècle. Une correspondance du dix-huitième siècle, relative au commerce des dentelles les accompagne. La présentation de réalisations contemporaines laisse présager un renouveau de l'art dentellier : une école académique de la dentelle fonctionne actuellement.

L'animation de cette exposition sera la suivante :

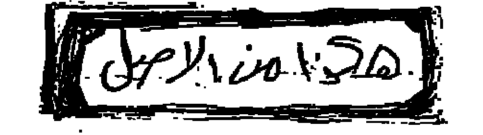
— tous les mercredis, des élèves de l'Ecole académique de dentelle de Valenciennes réaliseront leurs ouvrages sur place ;

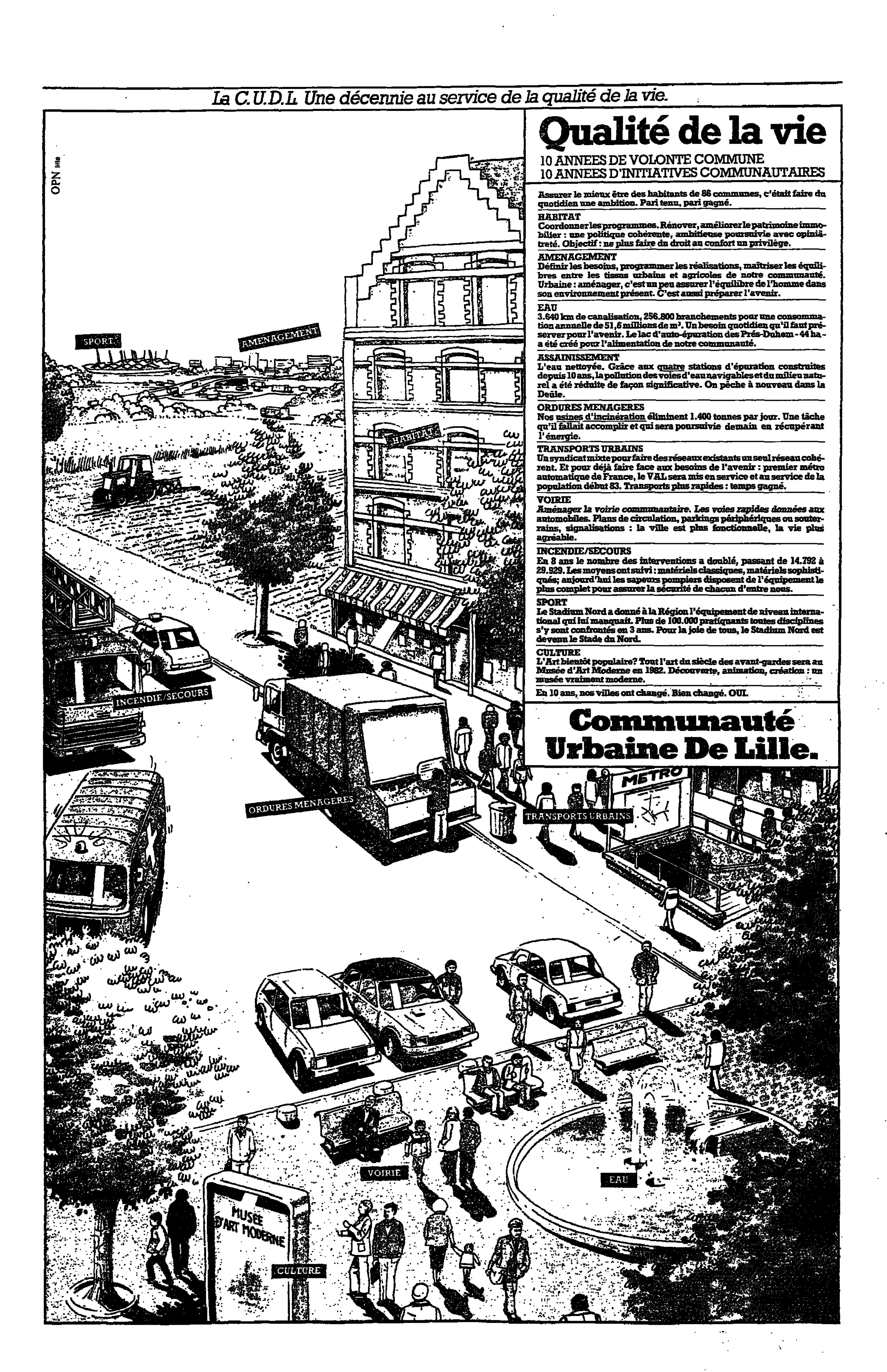
— le jeudi 4 février, journée de la dentelle avec présentation d'ouvrages spécifiques à l'art dentellier ;

— le jeudi 11 février, une journée consacrée aux auteurs valenciennois ;

— « journées de l'université », du 23 au 26 février, au cours desquelles seront programmées des conférences sur des thèmes de recherches originaux.

★ Maison de la région Nord-Pas-de-Calais, 18, boulevard Haussmann, 75009 Paris. Tél. : 770-59-62. Ouvert du lundi au vendredi, de 10 heures à 19 heures.




La C.U.D.L. Une décennie au service de la qualité de la vie.
Qualité de la vie
10 ANNEES DE VOLONTE COMMUNE
10 ANNEES D'INITIATIVES COMMUNAUTAIRES
Assurer le mieux être des habitants de 86 communes, c'était faire du quotidien une ambition. Pari tenu, pari gagné.
HABITAT
Coordonner les programmes. Rénover, améliorer le patrimoine immobilier : une politique cohérente, ambitieuse poursuivie avec opiniâtreté. Objectif : ne plus faire du droit au confort un privilège.
AMENAGEMENT
Définir les besoins, programmer les réalisations, maîtriser les équilibres entre les tissus urbains et agricoles de notre communauté. Urbaine : aménager, c'est un peu assurer l'équilibre de l'homme dans son environnement présent. C'est aussi préparer l'avenir.
EAU
3.640 km de canalisation, 256.800 branchements pour une consommation annuelle de 51,6 millions de m³. Un besoin quotidien qu'il faut préserver pour l'avenir. Le lac d'auto-épuration des Prés-Duhem - 44 ha - a été créé pour l'alimentation de notre communauté.
ASSAINISSEMENT
L'eau nettoyée. Grâce aux quatre stations d'épuration construites depuis 10 ans, la pollution des voies d'eau navigables et du milieu naturel a été réduite de façon significative. On pêche à nouveau dans la Deûle.
ORDURES MENAGERES
Nos usines d'incinération éliminent 1.400 tonnes par jour. Une tâche qu'il fallait accomplir et qui sera poursuivie demain en récupérant l'énergie.
TRANSPORTS URBAINS
Un syndicat mixte pour faire des réseaux existants un seul réseau cohérent. Et pour déjà faire face aux besoins de l'avenir : premier métro automatique de France, le VAL sera mis en service et au service de la population début 83. Transports plus rapides : temps gagné.
VOIRIE
Aménager la voirie communautaire. Les voies rapides données aux automobiles. Plans de circulation, parkings périphériques ou souterrains, signalisations : la ville est plus fonctionnelle, la vie plus agréable.
INCENDIE/SECOURS
En 8 ans le nombre des interventions a doublé, passant de 14.792 à 29.929. Les moyens ont suivi : matériels classiques, matériels sophistiqués; aujourd'hui les sapeurs pompiers disposent de l'équipement le plus complet pour assurer la sécurité de chacun d'entre nous.
SPORT
Le Stadium Nord a donné à la Région l'équipement de niveau international qui lui manquait. Plus de 100.000 pratiquants toutes disciplines s'y sont confrontés en 3 ans. Pour la joie de tous, le Stadium Nord est devenu le Stade du Nord.
CULTURE
L'Art bientôt populaire? Tout l'art du siècle des avant-gardes sera au Musée d'Art Moderne en 1982. Découverte, animation, création : un musée vraiment moderne.
En 10 ans, nos villes ont changé. Bien changé. OUI.
Communauté Urbaine De Lille.
OPN lille
SPORT
AMENAGEMENT
HABITAT
INCENDIE/SECOURS
ORDURES MENAGERES
TRANSPORTS URBAINS
METRO
VOIRIE
EAU
MUSEE D'ART MODERNE
CULTURE

ualité de la vie

munauté
baine De Lille.

NATIONALISATIONS

Les banquiers tirent des traites sur la région

LE 6 septembre 1981, à Lille, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, fixait un seul but à la nationalisation du secteur bancaire : *« Faire que dans les communes, les régions, les banques décentralisées ne soient plus, pour tous les entrepreneurs, des tuteurs, des seigneurs ou des exécuteurs, mais des partenaires du développement attentifs aux exigences de l'environnement local et régional. »*

Les banquiers de la région ont éprouvé quelque amertume à se voir qualifier d'« exécuteurs », à défaut d'être des « seigneurs ». Ils se disent écartelés entre le souci de protéger les dépôts de leurs clients (en même temps que leurs comptes d'exploitation), et celui de ne pas *« éteindre la mèche qui fume encore »* en coupant les crédits à des entreprises en difficulté. Mais il en est pour lesquels la recommandation d'être « des partenaires du développement attentifs aux exigences de l'environnement local et régional » a semblé à la fois injuste et superflue : il s'agit des dirigeants des banques privées implantées depuis longtemps dans le Nord, à savoir le Crédit du Nord et la banque Scalbert-Dupont.

C'est en 1868, en effet, que fut fondé le Crédit du Nord, avec l'appui, à l'époque, du Crédit industriel et commercial (C.I.C.), la création de la banque Dupont, à Valenciennes, remontant à 1819 et celle de la banque Scalbert, à Lille en 1838, les deux établissements entrant dans la constellation du C.I.C. avant de fusionner l'une avec l'autre en 1977.

Leurs dirigeants estiment avoir particulièrement soutenu les petites et moyennes entreprises, notamment en 1981, où ils ont acheminé une grande partie des dossiers d'urgence traités par la Codefi. Ils assurent même, notamment Scalbert-Dupont, et le groupe C.I.C. dans son ensemble, n'avoir suscité que 1 % des lettres de réclamations adressées par les entreprises, au ministère des finances, pendant l'été 1981 pour se plaindre du comportement malthusien de leurs banquiers.

Cent vingt ans et plus d'expérience

En analysant plus finement encore la situation, on perçoit chez Scalbert-Dupont le sentiment très net d'être « la » banque régionale, avec un personnel d'origine tout à fait locale et bien connu des dirigeants des P.M.E., clients de toujours. C'est tout juste si, aux yeux de ce personnel, le Crédit du Nord, deux fois plus important, n'est pas un peu moins « nordiste », puisque, depuis sa fusion avec la Banque de l'Union parisienne en 1974, son centre de gravité s'est, en partie, déplacé vers Paris, où est situé le siège administratif, le siège social se trouvant toujours fixé à Lille.

Par-dessus tout, chez Scalbert-Dupont, on se préoccupe des projets de restructuration auxquels pourrait donner lieu, éventuellement, la nationalisation. Après le 10 mai, et pendant plusieurs mois, des rumeurs ont couru sur un regroupement avec le Crédit du Nord, qui se considère, lui aussi, un prétendant au titre de *« meilleur banquier régional »*. Un tel regroupement, estime-t-on toujours chez Scalbert-Dupont, serait de nature à remettre en question les structures spécifiques du groupe du C.I.C. et le *« rôle fédérateur »* que ce dernier joue à l'égard de ses neuf banques régionales associées, *« tout en respectant leur autonomie »*, selon les propos mêmes de M. Michel Charzat, secrétaire national du P.S. et rapporteur de la commission spéciale chargée, à l'Assemblée nationale, d'examiner le projet de loi de nationalisation des banques. M. Charzat ajoutait que ce rôle permet (aux banques associées) d'assurer le développement international de leurs activités et d'accéder à l'innovation technologique, ce que chaque banque, si elle était isolée, n'aurait pas la possibilité de faire en raison de sa trop petite taille. Il concluait même que *« le maintien du réseau du C.I.C. paraît indispensable, car il peut servir de modèle à la nécessaire régionalisation de tout le système bancaire »*.

Le 21 octobre, M. Châtillon, président du C.I.C., en profitait pour développer dans nos colonnes cette notion de *« modèle »* : *« L'expression « modèle » figure dans un document de réflexion sur la modernisation de la profession bancaire qui a fait quelque bruit en son temps (1979) : le rapport Mayoux (pp. 28-29).*

» L'organisation confédérale du groupe C.I.C. est vieille de cent vingt ans et plus. Elle a donc fait ses preuves expérimentales à travers les guerres et les crises. Elle est plus vivace que jamais, car elle s'inscrit dans deux courants de la modernisation de notre profession : nommément l'ancrage territorial et l'ouverture internationale.

» Considérant comme essentiel le maintien de banques régionales ou locales, et attribuant à ces établissements bancaires de taille moyenne ou faible une importance économique croissante, avec trois atouts capitaux.

» La banque régionale fait corps avec son milieu, par son fonds de commerce, le recrutement de son personnel, sa connaissance du tissu local, dans son état actuel et potentiel. Elle est donc un instrument utile, peut-être essentiel, de l'aménagement du territoire et de la promotion régionale.

Parentes des P.M.E.

» Elle est en relations de « circuit court » avec ce milieu. Ce qui signifie deux choses :

» D'abord, elle est bien placée pour réinvestir localement ses dépôts. Ensuite, c'est une banque à deux échelons de décision seulement : le « guichet » et le « siège » (la direction générale). Le client qui a besoin d'un crédit a, en quelques heures, un oui ou un non, peut aller s'expliquer avec l'instance suprême. Parente par sa taille — et sa psychologie — de l'entreprise à faible dimension, la banque régionale ou locale est irremplaçable dans ce qui manque le plus aux entreprises à état-major peu étoffé : le conseil en matière de finances, de gestion, voire d'innovation. Elle est dans ce sens un outil irremplaçable de modernisation du tissu P.M.E.-P.M.I. »

Chez Scalbert-Dupont, on fait entièrement sien ce raisonnement, ajoutant : *« Puisque, quasi officiellement, nous sommes un « modèle » de régionalisation, pourquoi nous fondre dans un ensemble qui risquera d'être plus bureaucratique et moins décentralisé ? »*

FRANÇOIS RENARD.

DÉFENSE DU LITTORAL

Un « capital rivage » insoupçonné

MAIRE de Boulogne-sur-Mer, député socialiste du Pas-de-Calais, M. Guy Lengagne a été nommé voici quelques mois président du Conservatoire du littoral. Depuis trois ans, il était membre du conseil d'administration de cet organisme. Il a également créé au sein du conseil régional un groupe qui a conçu un schéma d'aménagement du littoral Nord-Pas-de-Calais. Il est donc bien placé pour parler d'abord des rivages de la Manche et de la mer du Nord, puis, plus généralement, du littoral français.

La côte du Nord-Pas-de-Calais est d'une variété exceptionnelle. On y rencontre des parties rocheuses, des falaises de craie, des dunes bordées de tourbières d'une grande richesse écologique. Au dire des spécialistes, ces rivages sont parmi les plus intéressants d'Europe. En outre, c'est là que se situent les premiers grands sites classés d'importance nationale : les caps Grand-Nez et Gris-Nez.

Sur les 140 kilomètres de rivages de la région, le Conservatoire a déjà acquis en une demi-douzaine de points près de 900 hectares. L'achat des dunes de Camiers, au nord du Touquet, a été d'ailleurs sa première opération.

« Sur l'ensemble de la France, quel est le bilan du Conservatoire après cinq ans d'activité ? Et quels sont vos projets ?

— Le Conservatoire a acquis 17 500 hectares préservant ainsi près de 200 kilomètres de côtes. Il en achètera 4 000 hectares par an, soit 20 000 hectares au cours des cinq prochaines années. Il y consacrera 125 millions de francs en 1982 et, pour l'avenir, il disposera des moyens financiers de ses ambitions. Nous avons aussi en portefeuille près de 13 000 hectares de zones à acquérir qui nous ont été signalées par les cinq conseils de rivage et dont l'achat a été décidé par le conseil d'administration. Nous disposons donc de réserves pour trois ans. Comme par le passé, le Conservatoire achètera à l'amiable. Dans les cas où le terrain est très menacé ou d'intérêt exceptionnel, le préfet engage une procédure d'expropriation. Cette procédure reste rarissime, et nous avons toujours trouvé finalement un arrangement avec le propriétaire. Nous ne souhaitons pas apparaître comme un organisme de coercition, qui veut tout dévorer. Nous achetons au prix du marché. Ça ne coûte pas cher car ces dunes, ces falaises, ces marais, sont inconstructibles. C'est beau, écologiquement précieux, mais leur valeur marchande est faible.

— Disposez-vous d'un inventaire des 5 500 kilomètres de côtes françaises vous permettant de repérer ce qui est à acheter en priorité ?

— J'ai demandé que l'on élabore un schéma national d'aménagement du littoral, une synthèse cohérente de schémas régionaux. Ce n'est pas un hasard si le Conservatoire est rattaché au ministère du plan et de l'aménagement du territoire. Il est aussi un outil d'aménagement. Le Conservatoire a déjà acheté ou a l'intention d'acheter les sites les plus précieux, sauf évidemment ceux qui sont déjà protégés. Dans notre portefeuille d'achats futurs, nous pouvons toujours donner la priorité aux secteurs menacés.

— Le rythme de vos achats est-il aussi rapide que la disparition des espaces naturels ?

— *Grosso modo* oui, sauf pour quelques secteurs situés sur la Côte d'Azur, en Bretagne, en Corse, où il faudrait aller encore plus vite. Dans la masse de nos 4 000 hectares d'achats annuels, nous avons un volant de quelques centaines d'hectares pour courir au plus pressé. Les plans d'occupation des sols, la directive sur le littoral — que je souhaite voir transformer en loi, — jouent aussi leur rôle. Le seul reproche qu'on puisse adresser à notre système de protection, c'est qu'il arrive avec dix ans de retard.

— En 1977, M. Giscard d'Estaing avait lancé l'idée de faire payer une taxe à E.D.F. pour les espaces naturels littoraux occupés par les centrales nucléaires. Cette taxe aurait alimenté le budget du conservatoire. Qu'en pensez-vous ?

— L'idée est intéressante. Je souhaite que des taxes soient affectées au Conservatoire, qui aurait ainsi des ressources garanties et une plus grande indépendance. Mais ni l'État ni le ministère des finances n'affectionnent les taxes parafiscales.

— M. Michel Rocard, votre ministre de tutelle, a souhaité récemment que le Conservatoire se fasse mieux connaître pour susciter les dons des particuliers. Comment allez-vous procéder ?

— Le Conservatoire doit en effet se faire mieux connaître, ne serait-ce que pour rendre compte de l'usage qu'il fait des fonds publics. Nous venons d'éditer une brochure. Nous allons faire des montages audio-visuels, des films, des affiches. Deux millions de francs seront affectés à cette promotion. Il faut également que nos terrains soient clairement signalés et que le public comprenne qu'ils sont sous sa protection. Cela encouragera les donateurs, mais j'ai aussi engagé une négociation avec le ministre du budget pour que des incitations fiscales les favorisent.

— Il a toujours été entendu que la gestion des terrains du Conservatoire serait assurée par les collectivités locales. Mais lesquelles : communes, département, région ? Pour y faire quoi ? Et sous quel contrôle ?

— D'abord, nous aménageons les terrains acquis : destruction de bâtiments inutiles, fixation de dunes, ouverture de sentiers, etc. Ensuite, nous en confions la gestion à des autorités locales. Toutes les combinaisons sont possibles : certains espaces sont pris totalement en charge par une commune, qui y affecte un employé municipal. Les départements, les syndicats mixtes et même les régions peuvent le faire. En tout état de cause, il est prévu par convention que l'espace doit rester à l'état naturel. Il est interdit d'y installer même un camping. Pour contrôler tout cela, nous embauchons actuellement des gens qui ont une formation à la fois de juriste, d'aménageur et de naturaliste.

— Devant la réussite du Conservatoire, certains proposent d'étendre sa mission aux rivages des lacs de moins de 1 000 hectares, aux rives des fleuves et même aux terrains en montagne. Qu'en pensez-vous ?

— Le Conservatoire intervient dans les départements d'outre-mer. Peut-il le faire dans les territoires d'outre-mer ? La question reste ouverte. Étendra-t-on sa compétence à l'estran, c'est-à-dire au domaine public maritime qui découvre à marée basse ? Je l'ai demandé. C'est un immense domaine non entretenu où se déposent tous les polluants de la mer. Pour protéger les rives de certains lacs de moins de 1 000 hectares, on nous presse aussi d'intervenir. Par contre ni les rives des fleuves ni la montagne ne sont à l'ordre du jour. Transformer le Conservatoire du littoral en Conservatoire de la nature me paraît bien ambitieux. Restons prudents. Arrondissons petit à petit notre pécule foncier, élargissons nos compétences, accumulons de l'expérience et nous verrons... »

Propos recueillis par MARC AMBROISE-RENDU.

RÉCUPÉRATION

Poissons d'eau tiède à Gravelines

LA centrale nucléaire de Gravelines au secours de la pêche ? C'est fort possible si l'on utilise judicieusement les eaux tièdes rejetées par cette usine. Cela s'appelle l'aquaculture, mais ce n'est pas nouveau. Le Japon, premier pays du monde à s'intéresser à cette production, compte aujourd'hui un aquaculteur pour trois pêcheurs professionnels ; de bons résultats ont été obtenus plus près de nous, notamment en Norvège et en Grande-Bretagne...

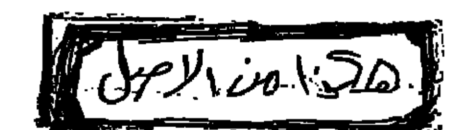
On veut donc tenter l'expérience près de la centrale de Gravelines, où seront installées des « fermes de la mer ». Récemment, M. Albert Denvers, député (P.S.), maire de Gravelines, président du conseil général du Nord et de la communauté urbaine de Dunkerque, a présenté le projet d'une zone industrielle sur l'eau de 13 hectares, où vingt-deux parcelles seraient proposées aux entreprises ou aux artisans tentés par l'aquaculture. L'opération est menée par un syndicat mixte, qui associe vingt-six communes et l'E.D.F.

L'utilisation de l'eau chaude permet un élevage domestique de poissons et de crustacés. On pourrait par exemple obtenir dans cette zone du littoral une grande variété d'espèces, ce qui lui fait parfois défaut. Plus encore, on fait miroiter une production aussi importante que variée : à terme, le « lotissement » aquacole de Gravelines pourra produire chaque année 1 200 tonnes de poisson.

Ferme pilote au concours

La construction d'une parcelle coûterait 3 millions de francs, soit le prix actuel d'un petit chalutier. Les promoteurs sont pourtant optimistes. Un concours international est lancé en vue de sélectionner l'avant-projet de la ferme pilote, ainsi que de la station d'essai qui permettra de tester les procédés et les matériels, mais aussi de former les futurs exploitants.





RÉNOVATION URBAINE

La belle aventure des citoyens bâtisseurs de Roubaix

MARIE - AGNES a les yeux bleus. Et une sacrée caboche... Avec son mari, Roger Leman, elle incarne depuis quinze ans la *révolte, opiniâtre et efficace,* des habitants des courées de l'Alma-Gare, à Roubaix, qui ont refusé, avec succès, qu'on remplace leurs taudis... par n'importe quoi.

Ils voulaient rester ensemble. Ils y sont parvenus. Ils voulaient un quartier qui permette, comme la courée — ce sympathique enfer, — des relations de voisinage et, à l'occasion, une vraie solidarité. *Ils l'ont eu. Mieux,* ils l'ont fabriqué eux-mêmes, face aux techniciens, avec les techniciens. Et leur œuvre a reçu le grand prix d'architecture de l'Institut national belge du logement !

L'histoire continue ; elle étonnera encore. Mais le premier chapitre de cette petite révolution réussie, de ce morceau *d'utopie urbaine* et sociale, mérite d'être conté. Par cars entiers, les visiteurs se pressent à Roubaix, ville sinistrée par le déclin du textile, dernier refuge des damnés de la métro*pole urbaine, pour découvrir* la brique neuve, les ruelles et les terrasses du nouveau quartier de l'Alma.

Dans cette ville de cent mille habitants, qui abrite un quart d'étrangers, dans cette cité où les usines se taisent (que faire du château fort crénelé de Motte-Bossut, fermé à l'automne, et de la rue de Crouy, dont le *projet de rénovation piétine* ?), on se prendrait facilement à désespérer si les plus démunis n'avaient fait une telle démonstration de ténacité.

« Les hommes qui veulent faire quelque chose trouvent des moyens. Ceux qui ne veulent rien faire trouvent des excuses. » C'est un peu la devise des habitants de l'Alma-Gare, qui ont créé, dès 1974, un atelier populaire d'urbanisme (APU) pour discuter de leur avenir, contester le sort que leur réservaient les organismes de résorption de l'habitat insalubre et obtenir des conditions de vie meilleures, selon leurs propres critères.

Ils habitaient des courées sordides, d'autant moins entretenues par les propriétaires qu'elles étaient promises à la démolition. Des maisons petites, sans confort. Les w.-c. étaient dans la cour ; on se lavait dans la cuisine. A l'étage, des chambrettes sans porte, comme des cabines de bateau.

De 1975 à 1977, deux mille *habitants (sur six mille)* quittèrent les lieux, découragés par les menaces de démolition, par l'incertitude. Restaient les plus pauvres, les isolés, ou ceux qui tenaient avant tout à cette solidarité.

Chaque semaine, on se réunissait dans une boutique désaffectée : jeunes travailleurs arabes, vieilles dames décidées, sous la houlette de Leman, militants des Associations populaires familiales, si actives dans le Nord, devenues depuis Confédération syndicale du cadre de vie. Ils commencèrent par une critique active et détaillée des « H.L.M. modèles » qu'on prétendait construire sur le site et qui ne leur semblaient pas meilleures que des *« courées verticales, avec un peu de confort en plus ».* D'où la défense acharnée de leurs chères baraques.

Réalistes, et pas seulement vindicatifs, comme sont les associations de défense, les habitants réclamaient des techniciens qui les aideraient à comprendre le charabia des organismes d'aménagement et des offices d'H.L.M. Des interprètes pour les aider à formuler leurs vœux dans la langue du dragon administratif. Bonne fée, le plan-construction, groupuscule interministériel de recherche et d'innovation dans l'habitat, leur offrit, en 1978, l'équipe attendue : un sociologue, un architecte et un juriste. Dans le même temps, en 1977, la municipalité avait rajeuni et se prêtait, bon gré, mal gré, à un certain dialogue. Un groupe de travail réunissait les élus (socialistes depuis le début du siècle, mais de la tendance ronronnante), les techniciens, et s'ouvrait aux habitants. De son côté, la Société d'aménagement et d'équipement du Nord (SAEN) avait désigné un responsable particulièrement ouvert et attentif, M. Pierre Lemonnier, jeune architecte-urbaniste prêt à expérimenter, déjà complice.

Tout se discute et s'améliore

De haute lutte, l'atelier populaire fit respecter, dans ce travail de concertation, les grands *principes : personne à l'Alma-Gare* n'est obligé de *« participer »* ni de *« prendre sa carte à l'APU »* ; mais tout le monde a le droit d'être partout, de voir comment les décisions se prennent, de mettre son grain de sel. Cette inconfortable démocratie directe, avec les difficultés de langage, les heurts et les malentendus, les lenteurs et les blocages, a constamment été utilisée : les réunions se font à cinq... ou à cinquante. Les tensions sont entretenues ; les mécanismes deviennent, à la longue, transparents.

Au bout du compte, le système sert, selon la formule de Gérard Grass, sociologue parisien qui vit l'aventure depuis cinq ans, à *« dissoudre la connerie ».* Un programme technocratique ne tient pas, face aux remarques de bon sens. Tout se discute et s'améliore.

L'une des raisons du succès de l'Alma-Gare est la présence active d'intellectuels gauchistes qui ont choisi, *plutôt que d' « élever des chèvres »,* de s'installer en plein milieu urbain. Contrai*rement à ce qui se passe souvent,* le milieu ouvrier ne les a pas rejetés, mais utilisés : *« Au début, ils nous ont traités comme des chiens »,* note Gérard Grass.

Les habitants sont restés maîtres de leur affaire. En évitant que des hiérarchies se créent, en refusant toujours la délégation de pouvoir. Même si quelques personnes sortent du rang, apparaissent de l'extérieur comme des notables d'un nouveau genre : il faut voir Marie-Agnès Leman se promener dans le quartier reconstruit, les poings dans les poches, le regard intensément appliqué à discuter un projet « politique » ou à régler une action concrète, saluée, interrogée, accompagnée. Il faut voir Roger Leman, invité dans les colloques d'urbanistes et d'architectes, représenter l' « habitant », le modèle du militant de quartier, issu du peuple et l'incarnant, avec son vocabulaire, et ses notes calligraphiées au crayon...

Forts de leur *« aide technique »,* les habitants ont défini avec l'aménageur un catalogue précis de leurs désirs : ils voulaient retrouver dans le nouveau quartier les rues et les places nécessaires à la vie sociale, préserver les liens qui existaient entre certaines familles : on fait des courses pour la voisine impotente, les enfants sont gardés à côté ; des sous-groupes marginaux de ferrailleurs s'étaient formés, ou des communautés de travailleurs célibataires à la recherche du logement le moins cher...

Pour trouver l'architecte en qui ils auraient confiance, ils ont voyagé, et découvert, dans la banlieue de Bruxelles, un ensemble qui ressemblait à leur rêve. Et on a embauché cette *équipe d'architectes belges,* Thierry Verbiest et le groupe AUSIAP, qui viennent de construire la première tranche (380 logements, dont 80 pour les personnes âgées, une école et *divers équipements). Deux* concours ont été lancés pour d'autres îlots et une salle de sports.

Cette première rue, avec la halle couverte, la place des Tilleuls avec l'école, les maisonnées qui ouvrent sur des coursives, des passages, des terrasses, des cours, sont une parfaite réussite. La brique retrouvée, claire et chaleureuse, a beaucoup ému les habitants. Ils n'y croyaient pas vraiment. Elle a permis à l'architecte et à l'entreprise de jouer finement, d'offrir des arcades (Thierry Verbiest affirme qu'elles reviennent moins cher qu'un linteau en béton), de ciseler des corniches, des décrochements, de subtiles décorations ton sur ton, des riens qui enrichissent l'architecture, simple et familière, de l'ensemble.

Les immeubles ont deux ou trois étages et se présentent souvent comme des maisons superposées. La cour haute, les coursives, assez zigzagantes pour ne pas inquiéter, mais qui violent parfois l'intimité des logements, les ruelles et la place de l'école sont des lieux où l'on a envie de bavarder, de se rencontrer. Et les mères de famille s'attardent dans le hall de l'école, cette école très particulière, dont le quartier a exigé qu'elle serve le soir à d'autres activités, et qu'elle ne soit pas gérée seulement par les enseignants et les parents, *« pour rompre le cercle infernal ».*

Assez monumental, très haut, et traversé d'escaliers, éclairé par un grand vitrail moderne et laïque, un peu « arts déco » dans son dessin, ce hall est manifestement un lieu public, un centre pour la vie sociale, un *« prolongement de la place ».*

En refusant ces écoles horizontales qu'on préfère aujourd'hui parce que les escaliers, c'est dangereux, en exigeant que l'école soit plus haute que large, et enserrée entre deux immeubles de logements, les habitants et les architectes en ont fait un monument collectif. Et ce qui s'y passe depuis trois mois, dans un quartier où il faut intégrer les étrangers et faire progresser chacun, veut être à la hauteur du symbole.

Choisir son logement

*Car les habitants de l'Alma-*Gare ne cessent de faire reculer l'utopie. Ils ont reconstruit leur quartier. Ils veulent aussi l'habiter dans le même esprit. Déjà, pour le relogement, un *« atelier »* avait été mis en place. Au lieu de se soumettre aux critères aveugles de l'office d'H.L.M., les gens de l'Alma ont voulu discuter tous ensemble les priorités, répartir les logements en tenant compte des liens de voisinage préexistants, mais sans reconstituer des ghettos soudés, faire visiter les logements, donner le choix.

Cela n'alla pas sans crises et secousses : il y avait, par exemple, douze familles candidates pour les onze premières maisons de l'avenue du Fort-Frasez. On avait cru que les nouveaux logis, si beaux, seraient trop chers. On découvrit que l'aide personnalisée au logement (A.P.L.) les rendait abordables pour les familles les plus pauvres, mais inaccessibles à celles qui disposaient, par exemple, d'un deuxième salaire. On voulait aussi mêler la population d'origine à des nouveaux venus ; il fallut faire un effort de promotion, ouvrir un logement-témoin, redorer l'image de marque du quartier dont la notoriété nationale ne convainquait pas tous les Roubaisiens.

Une école pas comme les autres, des logements auto-attribués, un quartier qui va grandir, *sans se trahir,* cela ne suffisait pas : les habitants de l'Alma ont mis aussi le doigt sur un problème de fond, l'emploi, le développement économique. Là aussi, ils ont des *propositions originales à faire,* et ils ont préparé un dossier pour la commission Dubedout, nouvel interlocuteur des quartiers déshérités.

Pour commencer, ils ont ouvert un atelier-cuisine, sorte de restaurant collectif autogéré et ils ont remplacé l'inévitable « gardien-concierge-garde-chiourme » des grands ensembles par une « régie technique » qui répartit l'entretien des cours et des escaliers, la surveillance des lieux communs, les réparations et la maintenance entre vingt-sept employés, qui habitent là, *évidemment.*

Les gens de l'Alma-Gare ont la tête dure. La preuve, ils ont refusé qu'on colle à l'entrée des boîtes aux lettres collectives, et qu'on les désigne par esca*lier, A, B, C, X. Ils refusent* d'être un grand ensemble. Ils forment un quartier de ville. Et, après six mois de négociations, ils ont obtenu que chacun ait sa boîte aux lettres. Rappelons *l'adresse : Atelier populaire d'urbanisme,* 83, rue de France, à Roubaix.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

★ Une exposition sera présentée à Paris, à la mi-avril, à l'Institut français d'architecture, rue de Tournon.

RELANCE SPORTIVE

Onze hommes avec un ballon qui ne tourne pas rond

AVEC ses treize mille pratiquants licenciés, ses trente-trois salles, sa vingtaine de terrains, ses six piscines et ses deux grands stades — le Stadium Nord et Grimonprez-Jooris, — Lille est, en apparence, une ville relativement sportive. Pourtant, à y regarder de plus près, rares sont ses équipes ou ses individualités qui évoluent au plus haut niveau natio*nal. En dehors du Lille Olympique* Sporting Club (LOSC), la vitrine de la municipalité, dont les footballeurs ont retrouvé la première division après une sombre période, seuls sont dans ce cas, au plan collectif, le Lille Université Club (LUC) en hand-ball, le Lille Hockey Club ou encore le LUC en hockey sur gazon. Dernier grand club de la métropole : l'A.S.P.T.T. Lille, à vocation omnisports, et qui, il y a peu, s'illustrait grâce à ses judokas.

Pour le reste ne subsistent plus que quelques clubs de quartier.

Sans doute est-ce pour cette raison que le conseil municipal consent des efforts importants en faveur du LOSC. Ainsi, en 1981, la subvention *allouée au club lillois représentait* près des deux tiers du budget de fonctionnement consacré au sport. M. Mauroy et ses amis ont cependant voulu contrôler l'utilisation des deniers des contribuables en aidant *à la création* d'une société anonyme d'économie mixte sportive.

Ne pas vivre au-dessus de ses moyens

Né le 23 décembre 1944 de la fusion de l'Olympique lillois et du Sporting Club fivois, deux clubs qui dominaient le football français avant la deuxième guerre mondiale, le Lille Olympique Sporting Club a eu tôt fait de se hisser au sommet de la hiérarchie nationale. Deux titres de champion de France et cinq victoires en coupe, remportés en tout juste dix ans, attestent de la valeur de cette formation, dans laquelle opéraient quelques-uns des plus prestigieux joueurs de l'Hexagone : Julien Da Rui, Marceau Sommerlinck, Jean Baratte, Jules Bigot et bien d'autres. Gloire et honneurs s'accumulaient. Aucun objectif ne paraissait trop élevé pour cette *équipe qui bénéficiait en outre d'un* réservoir appréciable de joueurs issus des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Lille n'est pas Marseille, mais les *premiers nuages sont tout de même* arrivés sous forme d'un canular. On est en 1954, et, lors de la Coupe du monde, organisée en Suisse, un avant-centre hongrois, répondant au nom de Zacharias, produit une forte impression. Peu après, M. Louis Henno, président du LOSC, obtient sa signature devant toute la presse, spécialement réunie à Paris. Or, au grand dam des dirigeants nordistes, qui croyaient avoir réalisé un joli coup de filet, leur Zacharias n'était qu'un imposteur, parfait homonyme du prestigieux Magyar. Il s'agissait, en réalité, d'un ancien légionnaire tchécoslovaque rentré d'Indochine...

L'anecdote prêterait à sourire, si elle ne coïncidait avec les premiers faux pas lillois. Dès 1956, le LOSC *est relégué en deuxième division.* L'équipe est aussitôt démantelée par l'exil de plusieurs de ses meilleurs éléments. Par la suite, elle alternera les classements honorables parmi l'élite et les descentes au purgatoire. *Son instabilité sportive* se double d'une situation financière sans cesse plus précaire. Les erreurs de recrutement et de gestion se multiplient. Les dettes s'amoncellent. A tel point que, au printemps de 1977, le conseil municipal réclame et obtient la démission du comité directeur, présidé par M. Paul-Mary Delannoy. Certains chiffrent le déficit du club à 8 millions et demi, écrit Jean-Paul Mortagne dans son livre *LOSC, goire du Nord,* paru aux éditions Solar.

Le ras-le-bol est d'autant plus général que, depuis 1970, la ville et la communauté urbaine ont octroyé au *LOSC la bagatelle de* 6 400 000 francs. De surcroît, le club est une nouvelle fois condamné à la deuxième division, malgré la présence sous son maillot blanc à parements rouges de neuf internationaux français et yougoslaves. Première sanction : une coupe sombre dans l'effectif lillois. Les sept joueurs les mieux payés sont remerciés. Deuxième mesure prise sous la pression municipale : la création *d'une association pour le développement* et la promotion du LOSC (A.D.P.L.). La première année, la ville apportera 1 360 000 francs pour financer essentiellement le centre de formation. Le redressement est *immédiat. Il se manifeste sur le* terrain, puisque, sous la houlette de son nouvel entraîneur, M. José Arribas, le LOSC retrouve sa place en première division. Financièrement, il est tout aussi tangible, *puisqu'une part importante du passif* est épongée en un an. M. Jacques Dewailly, le président de l'A.D.P.L., et les deux présidents délégués, MM. Jacques Amyot, chargé de la partie financière, et Roger Deschott, *qui s'occupe plus spécialement de* l'organisation technique, ont mené à bien leur mission.

Pour M. Mauroy, le moment est venu d'aborder le deuxième volet de sa politique d'assainissement. *Son objectif est de clarifier, voire* de moraliser, la gestion d'un club professionnel. Et, en dépit de l'opposition des élus communistes, le 28 mai 1978, le conseil municipal adopte une résolution engageant la ville à participer à la création d'une société anonyme d'économie mixte sportive (S.A.E.M.). *« A partir du moment,* explique M. Mauroy, *où les collectivités locales apportent leur concours financier et qu'elles font ainsi usage des fonds publics, il est normal qu'elles en contrôlent l'utilisation afin que les clubs ne vivent pas au-dessus de leurs moyens. »* En fait, l'A.D.P.L. préfigurait la S.A.E.M., qui voit officiellement le jour le 3 juillet 1980. 49 % des parts de la nouvelle société sont détenues par la municipalité, 35 % par le LOSC, 16 % par les sponsors, les particuliers et le club des supporters. *Toutefois, pour éviter* la mainmise d'une société commerciale sur le LOSC, aucun actionnaire privé ne peut détenir plus de 3 % du capital. C'est la première expérience de ce genre effectuée dans le football français (1).

Dix-huit mois après son instauration, la formule est-elle positive sous tous ses aspects ?

Pour en juger en toute connaissance de cause, il convient de dégager une première évidence : en aucune façon elle ne garantit les succès sportifs. A l'issue du dernier championnat, la place du LOSC en première division n'a d'ailleurs tenu qu'à un but. Comme toujours en pareil cas, les mauvais résultats ont eu une répercussion directe sur l'affluence aux guichets. Calculée sur une moyenne *a priori* raisonnable de treize mille spectateurs par match à domicile, elle ne s'est élevée en définitive qu'à onze mille cinq cents. Force est de constater en outre que la désaffection du public local aurait été encore plus forte sans le bon parcours du LOSC (quart de finaliste) en Coupe de France.

Des recettes moins importantes que prévu, c'est selon M. Amyot la seule justification du léger déficit (218 582,95 francs) enregistré par le club au 30 juin 1981. Coïncidence ou pas, cette somme correspond à 10 000 francs près au manque à gagner estimé par les services comptables du LOSC, qui, constitué en *société* d'économie mixte, a perdu les avantages fiscaux — par exemple les quatre demi-détaxes par an sur le prix des places, plus éventuellement les exonérations complètes accordées sur décision des conseils municipaux — auxquels ont droit les associations régies par la loi de 1901. Au point de vue strictement fiscal, la S.A.E.M. sportive présente donc dans sa forme actuelle des inconvénients non négligeables que dénonce avec force M. Amyot : *« On a voulu jouer le jeu de la transparence et on s'est fait piéger. »* Des démarches visant à l'amélioration du système ont cependant été *entreprises* auprès des pouvoirs publics. Devant le caractère exemplaire de l'expérience lilloise, tout porte à croire qu'elles aboutiront. Mais tous les problèmes du LOSC ne seront pas résolus pour autant. A preuve, les dirigeants souhaitent voir passer la subvention municipale de 2 300 000 francs en 1981 à 3 570 000 francs cette année.

Pourquoi cette forte augmentation qui, au cas où la commission des finances de la ville, puis le conseil municipal donneraient leur aval, profiterait surtout au club professionnel, tandis que le centre de formation se contenterait d'une actualisation ? Tout simplement parce que les supporters se lassent de voir leur équipe (huitième actuellement avec un calendrier difficile) jouer un rôle modeste dans le championnat national. Autre explication : l'ensemble des dirigeants lillois ont fini par admettre que d'un centre de formation — si opérationnel soit-il — ne peut sortir une génération capable à elle seule de renouer avec le glorieux passé. C'est si vrai que, pour l'heure, Saint-Pianque, Henry, Dreossi et Péan sont les seuls titulaires à part entière à en être issus.

Dans le but de jouer une Coupe d'Europe à court terme et ainsi de donner satisfaction à son exigeant public, le LOSC a donc choisi d'investir pour se renforcer. Son budget global étant pour la saison 1981-1982 de 15 millions de francs, *il reste à savoir si les élus locaux* accepteront sans rechigner d'accroître leur aide de 1 250 000 francs, tout en sachant que les résultats sportifs sont très aléatoires et que la politique basée sur l'achat au prix fort de mercenaires n'a jamais réussi au club lillois. Réponse courant février.

JEAN-MARIE SAFRA.

(1) Une expérience identique débute à Mulhouse.

MÉTRO

Quatre stations... et la suite

PARI tenu pour le métro de Lille. La première ligne, lancée à partir de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq et qui aboutit au centre hospitalier régional après avoir traversé complètement la ville de Lille, soit 12,500 km, sera prête en 1983. La galerie est déjà creusée *sur plus des deux tiers du par*cours, et des stations sont en cours d'aménagement. Au début de cette année 1982, on en est à l'exploitation dite « précommerciale » sur quatre stations à partir de Villeneuve-d'Ascq. Le public est admis dans les véhicules à l'occasion d'opérations « portes ouvertes » hebdomadaires.

Ainsi va fonctionner le VAL (véhicule automatique léger) conçu par M. Gabillard, chercheurs de l'université de Lille, et réalisé par la société Matra. Ce nouveau système, qu'on espère exporter, a été mis à l'épreuve en 1973 et 1974 par la création de deux prototypes, qui ont parcouru chacun plus de 30 000 kilomètres sur un polygone d'essai créé à cet effet.

En 1983 le métro sera donc ouvert sur les 12,500 kilomètres de la *première ligne, et l'on* parle déjà de la seconde. Si le calendrier a été respecté, on le doit à tous les participants mais il faut souligner l'action personnelle et efficace du président de la communauté urbaine, M. Arthur Notebart (P.S.), qui a suivi ce dossier avec passion. Le coût de l'investissement pour la première ligne est de 1 610 millions de francs (valeur hors taxes 1977). C'est l'opération relative à un équipement de service public la plus importante entreprise par la communauté urbaine de Lille.

Le Monde

Faits et pro

TRANSPORTS

Rhin-Rhône en 1983

Le Monde

régions

Faits et projets

UNE NOUVELLE POLITIQUE URBAINE

« Ce n'est plus l'administration qui va décider. Ce sont bientôt les élus locaux », a déclaré M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, le 14 janvier à Sarcelles (Val-d'Oise) où étaient réunis, à l'appel de la Société française des urbanistes, des états généraux de l'urbanisme. Décentralisation, réforme foncière, intégration des minorités, seront les grandes lignes de la « *nouvelle politique urbaine en rupture avec l'esprit de renoncement du précédent gouvernement* » que M. Quilliot devrait présenter, le 27 janvier au conseil des ministres.

« *La pleine responsabilité de l'urbanisme doit être donnée aux élus, au niveau communal d'abord, mais aussi en développant les solidarités intercommunales* », a précisé M. Quilliot. La réforme de la fiscalité foncière et l'extension du droit de préemption permettront aux communes de se dégager des « *contraintes foncières* » qui pèsent sur leurs choix.

« *J'ai pour fonction que la décentralisation ne devienne pas la jungle* », a déclaré de son côté, le 15 janvier, M. Michel Rocard, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. « *La planification du développement doit être assurée à partir des aspirations et des projets locaux et non bloquée à partir de schémas nationaux sur tout le territoire* », a précisé le ministre.

« *Le découpage en trente-six mille communes ne correspond pas à des entités significatives, disposant des moyens suffisants pour mener une politique autonome et dynamique.* » Toutefois, le gouvernement a choisi de « *privilégier la concertation et la collaboration volontaire plutôt que les mesures de contrainte* », a rappelé M. Rocard.

FEU VERT POUR BOFILL

La commission des sites de la Ville de Paris a donné, le mercredi 20 janvier, un avis favorable au projet du Taller de Ricardo Bofill pour le quartier Guilleminot.

Avant de voter par douze voix pour, une abstention et deux voix contre (celle des représentants des associations), la commission a entendu, pour la première fois, des délégués des associations du quatorzième arrondissement exposer les critiques qu'ils avaient exprimées publiquement (*le Monde* du 21 janvier) : absence de concertation préalable, architecture monumentale qui ne s'accorde pas à celle, plus modeste, du quartier, luminosité insuffisante de nombreux logements.

DES CRÉDITS POUR LA BRETAGNE

Plusieurs élus de Bretagne, dont, à ce titre, les ministres l'énergie et de la mer, et présidents de conseils régionaux ont été reçus, le 22 janvier, par le premier ministre après son voyage dans cette région, le 26 octobre dernier.

Le gouvernement a décidé de reconduire le plan d'amélioration des routes adopté par l'ancienne équipe gouvernementale en lui affectant 350 millions de francs. Il a aussi été décidé de continuer l'électrification des lignes de chemin de fer entre Rennes-Saint-Brieuc-Brest et celle entre Nantes-Lorient-Quimper et Brest, dont le financement a été évalué à 2 milliards de francs sur dix ans.

En revanche, le gouvernement n'a pas accepté, pour le moment, la proposition votée le 20 janvier par le conseil régional de Bretagne de construire une centrale nucléaire. Une centrale thermique, estime le gouvernement, installée probablement à Brest ou à Lorient dans les années 1985-1986 devrait satisfaire les besoins énergétiques de Bretagne.

M. Raymond Marcellin, président P.R. du conseil régional de Bretagne, présent à cette réunion a fait part de sa « *satisfaction mitigée, notamment en ce qui concerne le nucléaire* ».

● *Pas de référendum pour l'aéroport de Francfort.* — La Haute Cour du land de Hesse, en Allemagne fédérale, a repoussé l'initiative populaire portant plus de deux cent mille signatures et demandant l'organisation d'un référendum sur le projet d'extension de l'aéroport de Francfort. Les écologistes allemands se trouvent ainsi privés d'un moyen légal de s'opposer à la création d'une troisième piste d'envol. Après les graves affrontements qui avaient opposé les écologistes et les forces de l'ordre à la fin de l'an dernier, le chantier avait été fermé dans un but d'apaisement. — *(A.F.P.)*

● *Un militant antinucléaire condamné.* — Le tribunal correctionnel de Bordeaux vient de condamner à quatre mois de prison avec sursis, sans inscription au casier judiciaire, M. Jean-Pierre Orreteguy, vingt-deux ans, étudiant et militant du comité antinucléaire de Bordeaux.

Le vendredi 15 janvier, M. Orreteguy avait dérobé à la préfecture de la Gironde et détruit publiquement un dossier de l'enquête d'utilité publique d'E.D.F. portant sur l'installation de lignes à taute tension entre Cubnezais (Gironde) et Verfeuil (Haute-Garonne). Pour expliquer son geste, M. Orreteguy avait parlé de « *solidarité avec ceux de Golfech* » et de « *protestation contre une caricature de démocratie* ». — *(Corresp.)*

TRANSPORTS

Rhin-Rhône en 1983 ?

M. Charles Fiterman, ministre des transports, a déclaré le 21 janvier à Besançon, à propos de la mise au gabarit européen du canal du Rhône au Rhin : « *Sans être méchant, je dois dire qu'il y a de la légèreté à faire des promesses, à prendre des engagements, à engager des procédures, sans avoir examiné sérieusement le dossier financier. On n'a jamais débattu de savoir qui paierait. Il y en a tout de même pour 10 milliards de francs.* »

« *Je ne veux pas accuser ceux qui m'ont précédé* », a encore souligné le ministre, tout en assurant qu'il n'avait, a « *priori, pas de raison de mettre en cause l'utilité de l'ouvrage* ».

Les représentants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. au comité économique et social de Franche-Comté avaient le 18 janvier fait des déclarations beaucoup moins nuancées sur l'utilité de ce projet. M. Fiterman a confirmé qu'il fallait « *replacer ce projet dans un ensemble national* » et déterminer des priorités, des choix, à l'intérieur d'un schéma des transports qui doit être défini avec la préparation du VIII[e] Plan. « *Il faudra bien pour cela*, a-t-il dit, *toute l'année 1982 et une partie de 1983.* » — *(Corresp.)*

CORRESPONDANCE

LES MILLIARDS DU CANAL

Après la publication, dans nos éditions du 16 décembre, d'un entretien avec M. Charles Fiterman, ministre des transports, M. Marc Schreiber, secrétaire général de l'Association mer du Nord-Méditerranée, nous écrit, à propos du passage consacré au projet de liaison fluviale Saône-Rhin :

Vous me semblez douter, dans la question posée au ministre, de « l'intérêt économique à long terme » du projet. Vous paraissez le juger « très coûteux ». Enfin, vous craignez que les industriels de la Ruhr en soient les premiers bénéficiaires. Je note d'ailleurs une contradiction apparente entre cette dernière crainte et le doute vis-à-vis de l'intérêt économique. Si celui-ci n'existait pas, la crainte serait également vaine.

De multiples études, d'origines diverses, ont pu être faites sur le projet Rhin-Rhône. Elles concluent toutes à une rentabilité directe, du point de vue de l'avantage coût de transport faible (2 à 6 %), mais positive. L'intérêt économique à long terme n'est pas chiffrable. Si l'on tient compte des exemples, notamment étrangers, du caractère omnimodal de l'axe tout entier, de l'évolution des coûts de l'énergie, des nécessités d'espaces industrialisables dans les vingt ans qui viennent, l'on peut raisonnablement affirmer que ce projet est un investissement nécessaire au développement économique des régions traversées, mais non suffisant à lui seul. Je soutiens qu'il est en plus indispensable faisant par là un choix de caractère politique, ce qualificatif étant pris au sens non partisan du terme, bien entendu. Aucune étude, pour, d'ailleurs, aucun projet, ne peut remplacer le choix politique. Puis-je ajouter que le gouvernement actuel, d'après les déclarations de ses membres les plus compétents en la matière (MM. Fiterman et Rocard) ne remet pas en cause l'intérêt du projet, mais veut seulement en rediscuter la place dans la hiérarchie des priorités, dans le cadre du débat autour du schéma directeur.

Le coût de ce projet a été estimé globalement par les meilleurs experts, ceux de la Compagnie nationale du Rhône, à 10 milliards de francs. Est-ce élevé, si l'on considère qu'il s'agit d'une dépense étalée sur dix à quinze ans, voire plus par le biais de l'emprunt ? C'est là encore un choix personnel et cela dépend des termes de la comparaison : apport du budget de l'Etat à la S.N.C.F. ou hôpitaux, par exemple. Il est sûr que c'est beaucoup par rapport à l'« effort de la nation en matière de voies navigables », pour reprendre des termes consacrés, mais :

— Cet effort est jugé nettement insuffisant par tous, y compris le ministre actuel des transports ou son prédécesseur dans le précédent septennat ;

— Rhin-Rhône peut bénéficier d'un financement spécifique, hors budget des voies navigables, par autofinancement de la Compagnie nationale du Rhône, à partir d'une légère augmentation de la redevance que lui verse E.D.F. pour la production d'hydroélectricité sur le Rhône.

Enfin, la crainte des industriels de la Ruhr participe de la même hantise que celle concernant l'invasion de la batellerie étrangère grâce à cette ouverture ou à la supériorité de Rotterdam sur Marseille-Fos, renforcée par cette infrastructure : tout cela aurait pu empêcher la réalisation de l'autoroute Mulhouse-Beaune en 1980, ou l'électrification de la voie ferrée entre Mulhouse et Dôle en 1970, voire même le triplement du pipe-line sud-européen en 1972. C'est faire beaucoup d'honneur à la voie d'eau ! Cela témoigne aussi d'un singulier manque de confiance dans la capacité des industriels français à concurrencer leurs partenaires allemands, dans les bienfaits du plan d'aide à la batellerie, que compte mettre sur pied le gouvernement, dans les possibilités de Marseille-Fos, qui pourtant s'affirme prêt à lutter avec l'europort du Nord. Le candidat François Mitterrand n'avait pas dit autre chose au cours d'une interview à Europe 1 dans le cadre de la campagne électorale présidentielle, en 1974 ; il avait indiqué que, quant à lui, il ne manquait pas de cette confiance et prônait donc « *un achèvement rapide de l'axe fluvial mer du Nord-Méditerranée* ».

● *M. Lapautre, président du Syndicat national des transporteurs aériens.* — M. René Lapautre, président-directeur général de la compagnie privée U.T.A., a été élu président du syndicat national des transporteurs aériens en remplacement de M. Pierre Giraudet, président d'Air France, dont le mandat arrivait à son terme.

SPORTS

TENNIS

JOHN McENROE ET CHRIS EVERT-LLOYD CHAMPIONS DU MONDE 1981

Les Américains John McEnroe et Chris Evert-Lloyd ont été désignés comme champions du monde pour 1981 par un jury d'anciens champions. McEnroe succède donc, à vingt-deux ans, à Bjorn Borg, qui avait été lauréat depuis la création de cette distinction en 1978. Le jury masculin, composé de Donald Budge, Lew Hoad et Fred Perry, a couronné sans discussion possible le champion de Wimbledon, de Flushing-Meadow, et le principal artisan de la vingt-septième victoire des Etats-Unis en Coupe Davis.

La tâche du jury féminin, composé de Margaret Court-Dupont, Athea Gibson et Ann Jones, était un peu plus délicate. Les quatre tournois du grand chelem ont été gagné en 1981 par quatre joueuses différentes. Chris Evert-Lloyd remporte donc, à vingt-sept ans, son troisième titre mondial pour sa victoire à Wimbledon et ses participations à la finale de Melbourne et aux demi-finales de Roland-Garros et de Flushing-Meadow.

FOOTBALL. — *Les trente-deuxièmes de finale de la Coupe de France, qui seront joués les 12, 13 ou 14 février, donneront lieu à trois rencontres entre clubs de première division : Lens-Tours (à Rouen), Lyon-Strasbourg (à Dijon), Sochaux-Metz (à Epinal). Six matches opposeront des clubs de première et de deuxième division. Nantes - Nœux-les-Mines ou Le Portel (à Lens), Laval-Quimper (à Rennes), Brest-Limoges (à Poitiers), Paris-Saint-Germain-Nîmes (à Narbonne), Monaco-Martigues (à Marseille), Nancy-Mulhouse ou Neudorf (à Strasbourg). Le Racing Club de France, qui opère en troisième division, fêtera son centenaire en rencontrant Saint-Etienne au Parc des princes.*

Ile-de-France

Les décisions du maire de Paris

● La rue Saint-André-des-Arts ne sera plus réservée aux piétons

● L'aménagement du quartier des Halles sera terminé en 1985

En présentant, vendredi 22 janvier, au cours d'une réunion de presse, l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de Paris, qui sera réuni mardi prochain (« le Monde » du 23 janvier), M. Jacques Chirac a parlé de plusieurs dossiers intéressant à la fois l'Etat et la Ville. Il s'agit de la sécurité dans les voies piétonnes, de l'aménagement des anciennes Halles, de la préparation de l'Exposition universelle de 1989 et de l'éventuelle candidature de la capitale pour l'organisation des Jeux olympiques de 1992. Ces affaires et la construction d'un Opéra à la Bastille, comme le souhaiterait l'Etat, devraient être évoquées la semaine prochaine au cours d'une rencontre entre le maire de Paris et le ministre de la culture, M. Jack Lang.

● *Voies piétonnes : la rue Saint-André-des-Arts sera rendue provisoirement à la circulation.* — M. Chirac a annoncé qu'il avait, « *à contre-cœur* », écrit au préfet de police, pour lui demander de rétablir la circulation rue Saint-André-des-Arts. Une telle mesure avait été réclamée récemment par la commission d'arrondissement animée par M. Pierre Bas, député R.P.R. et adjoint au maire. « *Cette rue a une vocation naturelle à être une voie piétonne, mais aujourd'hui la vie y est devenue insupportable et je ne peux laisser se développer à Paris des centres de voyoucratie* », a déclaré le maire, qui a ajouté : « *L'Etat n'a pas mis en place, en effet, les moyens nécessaires pour faire respecter l'ordre dans ces artères. Je dois donc en tirer les conséquences.* » Est-ce la remise en cause des voies piétonnes à Paris. Pour le maire, qui se refuse pour l'instant à créer une police municipale, il n'en est pas question, « *car il existe des secteurs piétons parfaitement tranquilles. Seules les zones touristiques posent un certain nombre de problèmes, comme aux Halles, où la situation s'est améliorée récemment, bien qu'elle soit loin d'être satisfaisante* ».

En fait, ce n'est pas la toute première fois que la mairie décide de rétablir la circulation dans une voie piétonne. Cette décision a déjà été prise, il y a quelques années, pour la rue de Passy, dans le seizième arrondissement. Là, c'étaient les commerçants de cette artère très fréquentée qui étaient partis en guerre, non plus contre les piétons, mais contre le fait que leurs clients ne pouvaient ni circuler ni stationner.

● *Les Halles : « L'aménagement des Halles est une affaire définitivement achevée pour moi sur le plan de la conception et les travaux seront terminés dans les délais prévus »*, a affirmé le maire de Paris. Les dernières consultations entre la Ville et le ministère de la culture, entreprises afin de modifier plusieurs points du projet des Halles, notamment le dessin du jardin, après le refus de la commission des abords de donner un avis favorable à l'étude initiale, viennent, en effet, de s'achever et un accord est intervenu.

Un terrain pour l'Exposition universelle

Au terme de cette concertation, plusieurs modifications ont été apportées. La partie nord de l'immeuble Willerval, en cours de construction le long de la rue Lescot, a été « *allégée* » afin de mieux dégager la perspective sur Saint-Eustache. Mais cette décision fait peser sur l'opération un surcoût de 7 millions de francs. Qui va payer ? « *J'ai demandé au ministre de prendre à sa charge cette dépense supplémentaire et nous sommes actuellement en discussion pour trouver un compromis.* » A propos du jardin, l'accord intervenu prévoit que la largeur du mail planté sera réduite et ne comportera plus que trois rangées d'arbres au lieu de cinq prévues.

Enfin, la place, dessinée au pied de Saint-Eustache, sera rapprochée du chevet de l'église. « *Maintenant, et quel que soit l'avis de la commission des abords, devant laquelle le projet doit repasser, les travaux seront exécutés dans les délais prévus* », a encore assuré le maire de Paris. La première tranche des travaux (c'est-à-dire une partie du jardin) sera donc achevée au début de 1983 et la deuxième tranche (c'est-à-dire l'ensemble du jardin et le trou au pied de la Bourse de commerce) au début de 1985.

● *L'exposition universelle et les Jeux olympiques.* — M. François Mitterrand a récemment évoqué la possibilité, pour la France, d'accueillir les Jeux olympiques. La Ville de Nice est candidate ; la capitale le sera-t-elle ? Pour M. Chirac « *si l'on veut organiser les Jeux à Paris, cela coûtera cher, très cher. Et ce n'est évidemment pas la Ville qui financera une telle manifestation* ».

Il a ajouté : « *Si l'Etat prend à sa charge la dépense, nous verrons alors avec lui ce que nous pourrons faire,* a conclu le maire en précisant *que la décision ne pourra être prise, de toute façon, que par la prochaine municipalité.* »

A propos de l'exposition universelle, M. Chirac a indiqué qu'il avait reçu M. Robert Bordaz à qui le président de la République a confié la chareg d'organiser la préparation de cette manifestation (*le Monde* du 5 décembre). M. Bordaz a demandé que la Ville libère 80 hectares au minimum et 120 hectares au maximum. Bercy (12[e] arrondissement), Tolbiac (13[e] arrondissement) et les terrains Citroën (15[e] arrondissement) sont des terrains, tous situés au bord de la Seine, auxquels penserait M. Bordaz.

Une telle exposition présente pour la Ville un certain nombre d'avantages commerciaux, psychologiques et politiques, reconnaît M. Chirac. Elle permettrait aussi d'engager de grands travaux et de récupérer certains quais de la Seine occupés par le port autonome. Mais le maire n'a pas caché les inconvénients de l'opération. Ne risque-t-on pas, en effet, de bloquer, et donc de retarder, des projets d'urbanisme décidés par la municipalité : un grand parc à Bercy et sur les terrains Citroën, une zone industrielle et artisanale à Tolbiac par exemple. Pour répondre à toutes ces questions, un groupe de travail, composé des représentants de la Ville et de l'Etat, vient d'être constitué. Apparemment il semble que M. Bordaz ait renoncé, pour l'instant du moins, à organiser certaines manifestations de l'exposition en proche banlieue comme cela avait été envisagé à l'origine. On avait notamment parlé de Marne-la-Vallée et de Nanterre-La Défense.

JEAN PERRIN.

LES RIVERAINS : OUF !...

« *Ouf ! la vermine va enfin quitter la rue. Ce n'est pas trop tôt* », affirme ce commerçant de la rue Saint-André-des-Arts, en apprenant que la circulation allait être rétablie. « *Il était temps, car ici la vie devenait insupportable, je dis bien insupportable, avec ces bandes de voyous qui couchaient sur la chaussée ou sur les trottoirs* », raconte encore cet autre boutiquier, qui ajoute : « *Songez que, moi, je n'ouvre mon magasin que de 11 à 15 heures, heure à laquelle la situation devient intenable.* »

Dans les étages des immeubles de l'ex-voie piétonne, on ne tarit pas d'histoires : « *Ils faisaient dans les couloirs tout ce que l'on peut imaginer et tout ce qu'il est possible de faire.* »

M. Henri Minos, président du Comité de défense des habitants et travailleurs du quartier Latin, se félicite également de la décision de la municipalité. Il explique : « *Le mal qui massacrait nos rues proches de la Seine, transformées en foire permanente, gagnait les rues voisines et, d'ici peu, le quartier Latin en son entier aurait connu le même sort.* »

Alors, vive l'automobile ? « *Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on la retrouvera*, déclare-t-on rue Saint-André-des-Arts, *mais il vaut mieux ça que l'insécurité permanente.* » D'autres espèrent qu' « *on rétablira la circulation pendant quelques heures seulement. Aux heures critiques* ».

C'est en décembre 1973 que la rue Saint-André-des-Arts avait été réservée aux piétons, comme l'ont été depuis un total de soixante-treize voies de la capitale. On sait que le maire de Paris souhaite réaliser, dans le secteur des Halles, le plus grand centre piétonnier d'Europe.

CARNET

Décès

— Nantes, Niort, Paris.
M. et Mme René Charbonneau,
Le docteur Pierre Charbonneau et Mme,
M. et Mme Jacques Charbonneau,
M. et Mme Robert Charbonneau,
M[lles] Bernard et Marie-Thérèse Charbonneau,
Jean-Romé Charbonneau,
son épouse et ses sœurs,
Le docteur Michel Dabeaux et Mme,
Ses nombreux petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux, nièces,
Les familles Ernoul, Marcireau, du Foresto,
Et ses amies de la résidence,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme la générale Jean CHARBONNEAU,
née Antoinette Dabeaux,

rappelée à Dieu, le 22 janvier 1982, dans sa quatre-vingt-treizième année (10, passage Louis-Levesque, à Nantes).
Levée de corps le lundi 25 janvier, à 10 heures, à Nantes.
Cérémonie religieuse église Notre-Dame de Niort, le même jour, à 14 h. 30.
Inhumation cimetière ancien de Niort.
34, rue de la Bastille,
44000 Nantes.
12, rue Charles-Gounod,
79000 Niort.

— Catherine et Pascal Midavaine,
Laurence et Robert Kopelman,
ses enfants,
Yan, Ananda, Baki, David et Louis,
ses petits-enfants,
Ses neveu et nièces,
Et toute sa famille,
Jean Hugues,
La galerie Le Point-Cardinal et ses artistes,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hélène DRUDE,

survenu à Paris, le 22 janvier 1982, dans sa cinquante-neuvième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 26 janvier, à 10 h. 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés (place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6[e]), suivie de l'inhumation au cimetière Sainte-Marie du Havre, vers 16 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.
20, rue du Renard,
75004 Paris.
R 3 Box 86 E Sunlit Hills,
Santa Fe 87501, Nouveau-Mexique, (U.S.A.).
3, rue Jacob,
75006 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Mme NOURHAN GUENDJIAN,
née Jacqueline Mouzon,

s'est éteinte en son domicile, le 21 janvier 1982, à l'âge de cinquante-deux ans.
De la part de :
M. Nourhan Guendjian,
son époux,
Mlles Maritsa et Priscille Guendjian,
ses enfants,
Sa sœur, Colette Mouzon,
Et de toute la famille.
La cérémonie religieuse, célébrée le lundi 25 janvier 1982, à 11 heures, en l'église Notre-Dame de Bellevue, sera suivie de l'inhumation au cimetière des Longs-Réages de Meudon.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
56, route des Gardes,
92190 Meudon.

Mme Lucien Plessis,
son épouse,
Ses enfants,
Sa famille et ses amis,
font part du décès de

Lucien PLESSIS,

survenu le 15 janvier 1982, à l'âge de soixante ans.
Les obsèques ont eu lieu à Limours, le 20 janvier 1982, dans la plus stricte intimité familiale.
37, rue Molière,
91470 Limours.

— Ses amis et ses compagnons dans le combat contre le nazisme ont le profond chagrin de faire part de la mort, survenue à Jérusalem, le 19 janvier 1982, dans sa soixante-dix-huitième année, de

Léopold TREPPER,
l'ancien chef
de l'Orchestre rouge.

C'est avec une grande émotion qu'ils lui disent adieu...

Remerciements

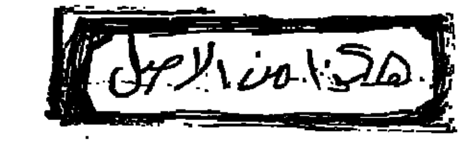
— Mme Octave Horon,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Octave HORON,

adressent leurs sincères remerciements.

Communications diverses

— Sous l'égide de l'Alliance catholique savoisienne (6-8, rue du Cloître-Saint-Merri, Paris), la fête de Saint-François-de-Sales sera célébrée le dimanche 31 janvier, à 9 h. 45, en l'église Saint-Merri (Paris-4[e]), au cours d'une messe présidée par Mgr Feidt, évêque auxiliaire de Chambéry. Le groupe folklorique savoyard L'Allobroge assurera la partie musicale.



Le Monde

société

LES PROPOSITIONS DE M. HENRY

• Allongement des vacances de février
• Concertation locale pour la création de nouvelles stations

Démocratiser le loisir de neige et promouvoir une nouvelle politique d'équipement de la montagne à l'écoute des élus sont les deux principaux thèmes que devait développer M. André Henry, ministre du temps libre, le samedi 23 janvier en inaugurant les installations « tourisme de neige » de la station d'Auron (Alpes-Maritimes).

« La réduction du temps de travail et la cinquième semaine de congés payés ainsi que l'institution du chèque-vacances sont autant de mesures qui illustrent cet objectif majeur du gouvernement que constitue la démocratisation des loisirs de neige », devait déclarer M. André Henry. Dans ce but, le ministère du temps libre se propose d'augmenter les aides à la petite et moyenne hôtellerie tout comme les subventions aux villages de vacances.

Il faudra d'autre part adjoindre au ski alpin une gamme d'activité de loisirs capable d'élargir l'attrait de la montagne comme la randonnée pédestre de neige, les sports de glace et, bien sûr, le ski de fond.

« Ce problème du ski de fond, devait souligner le ministre du temps libre, *qui engendre des charges supplémentaires d'aménagement et d'entretien des pistes, a donné lieu à l'instauration d'une vignette facultative dans certaines communes. Je suis prêt à examiner avec les responsables et les élus les résultats des expériences menées ici et là et à rechercher tous les aménagements qui pourraient être apportés à ce système. »*

« Il ne suffit pas d'améliorer les conditions d'accueil en montagne, devait préciser M. Henry, *il faut aussi diminuer les contraintes du calendrier et les difficultés de l'étalement des vacances en raccourcissant les vacances d'été au profit de celles de février et en mettant tout en œuvre pour maintenir les entreprises en activité tout l'été. »*

Enfin, M. André Henry a décidé d'organiser cinq journées de concertation avec les élus de la montagne et les responsables des stations pour réformer *« la procédure excessivement centralisée des unités touristiques nouvelles et l'adapter aux nouvelles structures décentralisées qui seront bientôt mises en place. Cela favorisera une conception et une mise en œuvre globales, massif par massif, vallée par vallée, d'un aménagement répondant en priorité aux besoins des montagnards. »*

O. S.

● *Deux nominations au ministère du temps libre.* — M. Henri Alexandre, inspecteur principal de la jeunesse, des sports et des loisirs, vient d'être nommé conseiller technique auprès du ministre du temps libre. Mlle Marie-Claire Cavadini est nommée, d'autre part, chef du secrétariat particulier du ministre du temps libre *(Journal officiel* du 23 janvier).

SCIENCES

AU COLLOQUE DE L'ASTEO

Le réalisme remplace l'« illusion lyrique » dans les discours officiels sur l'océanologie

« Au cours des quinze dernières années, le thème de « l'Océan, clé de l'avenir du monde » a fait l'objet d'un discours abusif. Ce discours contraste avec une certaine déception que suscite la pauvreté des résultats économiques obtenus jusqu'ici par la France : aucune découverte pétrolière dans notre zone économique [qui couvre une dizaine de millions de kilomètres carrés] : *un déficit commercial des produits de la pêche qui ne cesse d'augmenter (3 milliards de francs en 1980) ; une pollution mal maîtrisée. La vérité est que le monde marin, milieu complexe et aléatoire, est encore très mal connu ; qu'il importe, pour mettre en œuvre notre effort de recherche et de développement, d'en tenir le plus grand compte (...) et qu'enfin l'organisation des moyens consacrés à l'océanologie mérite d'être ajustée en fonction de ce contexte. »*

Par cette déclaration, M. Roger Lesgards, directeur adjoint du cabinet de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, a surpris les quelque trois cents participants du dixième colloque organisé à Paris du 20 au 22 janvier par l'ASTEO (groupement interprofessionnel pour l'exploitation des océans) : le réalisme remplace, enfin, « *l'illusion lyrique* » dans les discours officiels sur l'océanologie.

Le raisonnement est logique : on connaît encore très mal l'océan. Il faut se limiter, pour le court terme, à deux secteurs dont le développement est réellement urgent pour l'économie française et évaluer les autres grands domaines afin de définir si, à moyenne ou longue échéance, ils peuvent devenir des objectifs industriels et commerciaux. Il s'agit de la pêche (y compris la conchyliculture) et du pétrole off shore qui sont, pour le ministère de la recherche, les deux secteurs prioritaires à court terme.

Pour développer la première, l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (I.S.T.P.M.), qui devra être modernisé et « dynamisé », bénéficiera, dès cette année, d'une forte augmentation de ses crédits (93 millions de francs en 1983, 57 millions en 1981), éventuellement de crédits d'incitation prélevés sur l'enveloppe recherche du ministère de la mer, et de quinze postes supplémentaires. Quant au pétrole off shore, qui, depuis longtemps, bénéficie des efforts du comité d'études pétrolières, il convient d'en intensifier la prospection sur le plateau continental français.

Pour les objectifs à moyen terme (à horizon 1985-1990 ou 1995), il a été prévu d'avancer prudemment par étapes : seules des études permettront de faire ultérieurement les choix raisonnés indispensables. Ainsi l'aquaculture de nouvelles espèces marines fera-t-elle, très prochainement, l'objet d'un audit mené sous la direction du professeur Constant Burg, ancien directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Ainsi les nodules polymétalliques et l'énergie thermique des mers feront-ils l'objet d'études de faisabilité technique et économique, et les dépôts sulfurés des sources hydrothermales *sous-marines* d'investigations approfondies. Enfin, le pétrole des mers profondes, la conception des aménagements littoraux avec son corollaire de l'exploitation des zones côtières complètent la liste des objectifs à moyen terme.

Dans le long terme sont incluses les recherches fondamentales sans lesquelles le milieu marin ne peut être ni connu, ni maîtrisé. Les crédits du Programme interdisciplinaire de recherche océanographique (PIRO) seront augmentés de 35 %.

Cette politique suppose des *réformes de structures* qui ne sont pas encore arrêtées. Toutefois, on sait dès à présent que le ministère de la recherche animera et coordonnera lui-même l'océanologie. Il veut arriver à une meilleure concertation entre les chercheurs des divers organismes et les industriels travaillant sur l'océan, l'ASTEO, selon M. Lesgards, pouvant être un interlocuteur industriel fort utile. Le Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) conservera la maîtrise d'œuvre des programmes complexes et sera ainsi en mesure de faire mûrir des idées et de présenter des propositions pour l'avenir. Ses moyens sont déjà nettement accrus : 400 millions de francs en 1982 (300 millions en 1981) et trente-huit emplois supplémentaire.

YVONNE REBEYROL.

● *Les frères musulmans et le pape copte.* — Le cheikh Omar Telmessani, guide suprême des frères musulmans égyptiens, a affirmé, le jeudi 21 janvier, qu'*« il souhaitait la réintégration dans ses fonctions du pape copte orthodoxe Chenouda III »,* à condition *« qu'il ne soit qu'un chef religieux ».* Chenouda III avait été destitué en septembre par Sadate, qui lui reprochait d'avoir *« voulu être un chef temporel ».* — *(A.F.P.)*

● *La municipalité de Rennes* se propose d'acheter ou de louer le cinéma l'Arvor, propriété de l'archevêché, qui, en désaccord avec la programmation *(le Monde* du 21 janvier) envisage sa fermeture. L'Arvor deviendrait salle municipale et serait confiée par contrat à l'association qui l'anime actuellement. — *(Corresp.)*

● *Un séisme de magnitude 6,5,* suivi de nombreuses répliques, s'est produit le 20 janvier dans les îles Andaman et Nicobar, territoire indien situé dans le golfe du Bengale. Les dégâts matériels sont importants et on a dénombré quelque cent cinquante blessés parmi la population, qui totalise, dans les deux archipels, une centaine de millier de personnes. — *(A.F.P.)*

JUSTICE

AUX ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE

L'évocation du génocide des Arméniens en 1915 domine le procès de M. Max Kilndjian

De notre envoyé spécial

Aix-en-Provence. — *Dans ce qui est devenu aujourd'hui en France la question arménienne, comment situer le procès de M. Max Kilndjian, accusé d'avoir tenté d'assassiner à Berne, le 6 février 1980, M. Dogan Turkmen, ambassadeur de Turquie en Suisse ?*

Ce n'est pas simple et pour plusieurs raisons. D'abord, M. Kilndjian n'est, ni de près ni de loin, un homme de cette Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA) qui occupe le devant de la scène par ses attentats contre des biens dans différents pays dès lors que l'un ou l'autre des siens y est jugé ou s'y trouve détenu. Ce ne sont pas les Arméniens de ce bord-là qui apportent leur soutien à M. Kilndjian. Ceux qui se tiennent rassemblés devant le palais de justice d'Aix-en-Provence, où il est jugé depuis le vendredi 22 janvier, se contentent d'avoir à la main banderoles et pancartes et d'écouter, sans cri ni murmure, l'exposé de ce qui se passe dans le prétoire et que vient, d'heure en heure, leur faire un de leurs représentants. Ce sont des membres ou des sympathisants du vieux parti socialiste arménien Daschnak ou du Comité de défense de la cause arménienne (C.D.C.A.) qui en est une émanation. Pour eux, l'ASALA fait fausse route dans son extrémisme et son terrorisme aveugle. Mais il est vrai aussi que cette tendance n'exclut pas l'action violente à condition qu'elle vise uniquement des diplomates turcs, les représentants d'un Etat qui refuse la reconnaissance du génocide arménien. Ainsi font d'ailleurs les « Justiciers du génocide », dont le Tainar comme le C.D.C.A. approuvent les actions. Ici commence ce qui peut apparaître une équivoque. Car M. Kilndjian non seulement déclare n'être adhérent à aucune organisation arménienne, mais encore nie formellement avoir été l'auteur de la tentative d'assassinat qu'on lui reproche.

Il a même cette réflexion : *« Je n'ai jamais tiré sur personne. Je ne sais même pas si, pour la cause arménienne, je serais capable de le faire. »* Alors ?

Là encore la subtilité prend sa place. Tireur, non. Mais partisan de la cause arménienne, oui. S'il assure ne pas être l'auteur des cinq coups de feu tirés sur M. Turkmen qui, par miracle, ne fut pas atteint, il reconnaît s'être rendu à Berne, à plusieurs reprises, et y avoir loué notamment la voiture qui servit à l'attentat en *ignorant toutefois, assure-t-il, qu'elle* devait y servir. Aveu obligé dès lors qu'il avait loué la voiture à son nom.

> **LA SITUATION JURIDIQUE**
>
> Aix-en-Provence. — *Pourquoi M. Kilndjian est-il jugé par les assises des Bouches-du-Rhône, alors que les faits reprochés se sont déroulés à Berne ? La situation juridique est celle prévue par l'article 689 du code de procédure pénale, selon lequel un ressortissant français peut être poursuivi et jugé par les juridictions françaises s'il s'est rendu coupable, en dehors du territoire de la République, d'un fait qualifié crime. Dès lors que, après l'attentat de Berne, M. Kilndjian avait eu la possibilité de regagner Marseille, il ne pouvait être extradé en sa qualité de ressortissant français. Après son arrestation, à la demande des autorités suisses, l'information judiciaire fut donc confiée à un juge d'instruction du tribunal de Marseille, son lieu de résidence, et, s'agissant d'un crime, la cour d'assises des Bouches-du-Rhône était la juridiction compétente pour juger.*

Témoignages

Du même coup, c'est une défense sur le fil du rasoir qui s'impose à *ses défenseurs, Mes Henri Leclerc* et Patrick Devedjian. Il leur a fallu, vendredi, se battre contre des témoignages, plus ou moins précis, de personnes qui ont vu le tireur et qui, pour certaines, disant que celui-ci ressemblait, à 80 %, 90 % ou 100 %, *selon les cas, aux photographies* de M. Kilndjian qu'on leur présenta. On a discuté, et ferme, avec ceux qui le virent sans lunettes alors qu'il en porte, sans moustache alors que la sienne ne passe pas inaperçue. Le plus redoutable de ces témoins, *parce que le plus tranquille,* le plus souriant et le plus difficilement critiquable aura été M. Kenneth Robinson, employé à l'ambassade de Grande-Bretagne, à Berne, d'où sortait M. Turkmen au moment où il fut attaqué. Tel est le dossier des faits.

Il y a le reste et, pour commencer, l'arménité de M. Kilndjian. A quarante ans, sous une coiffure à la Brutus, chacun s'accorde à voir en lui un homme pétri de qualités, ouvert, disert, cultivé, violoniste à ses heures. Né à Marseille, il y a grandi comme bien d'autres de la « seconde génération » auxquels les parents, arrivés dans les années 20 avec leur triste condition de réfugiés déracinés, ont raconté ce qui fait la mémoire de ce peuple et de son malheur. Ce *qu'a entendu Max Kilndjian, sa mère* et son frère aîné sont venus le dire.

La mère, soixante-dix ans : *« Les Turcs sont venus. Ils ont pillé, volé. Ils ont brûlé la maison et ma grand-mère a brûlé vivante dans la maison. Elle criait. Je l'entends encore. Après, on est parti. On s'est caché dans les montagnes, sans nourriture. On a marché quinze jours. On nous a mis dans un bateau. On s'est retrouvé dans des camps. Et puis, finalement, on est arrivé à Marseille, où il a fallu travailler dur. »*

Le frère, Serge, quarante-six ans : *« Mon père est ici mais il n'était pas en état de venir parler. Je parle pour lui. C'était dans l'été 1915. Les gendarmes turcs sont venus. Ils ont encerclé le village. Toute la population a été rassemblée sur la place de l'église. L'ordre a été donné : tout le monde doit être déporté dans une autre vallée. On les a emmenés. Ils sont arrivés sur l'Euphrate jusqu'à un pont où on ne laissait passer que les femmes et les enfants en bas âge. Mon père, qui avait quatorze ans, a quand même réussi à passer. Quand il s'est retourné, il a vu que ceux qu'on avait retenus, les Turcs étaient en train de les décapiter à la hache. Son père, son grand-père sont morts comme cela. De douleur, des femmes, des filles se jetaient dans le fleuve. Les survivants ont continué de marcher pendant des semaines et des mois. On achevait ceux qui ne pouvaient plus avancer. Ils sont arrivés jusqu'au désert, dans ces lieux terribles qui, pour le peuple arménien, sont la même chose qu'Auschwitz et Treblinka pour le peuple juif. »*

M. Serge Kilndjian a alors montré une Bible : *« Voilà le seul objet que mon père a pu ramener, le seul lien avec notre passé car on y inscrivait toutes les naissances, tous les décès. »*

Il a parlé aussi de ce monument que la communauté arménienne voulait élever, en 1973, à Marseille, à la mémoire de ses morts et contre l'inauguration duquel la Turquie protesta en rappelant son ambassadeur.

Alors, dans le box, Max Kilndjian a enchaîné pour dire lui aussi combien il fut choqué par cette attitude *et que, dès lors, pour lui, « il n'était plus possible de ne pas aider la résistance arménienne ».*

« La situation actuelle, s-t-il ajouté, *découle de cette attitude négative de la Turquie. Mes parents sont des rescapés du génocide. Ils ont espéré un mot de regret du gouvernement turc. Il n'est pas venu. Voilà pourquoi j'ai accepté d'aider ceux qui luttent. »*

Jusqu'à présent, le ministère public, représenté par M. Paul Pascal, ne s'est pas fait entendre. Mais pas davantage non plus Me Alain Vidal-Naquet, constitué partie civile au nom *de M. Turkmen, bien que ce dernier* ait fait savoir après l'attentat qu'il n'entendait pas intervenir dans l'affaire. C'est ce qui a fait dire à Me Leclerc que *« la véritable partie civile est, en fait, l'Etat turc ».*

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS

Les loisirs de M. Jean-Claude Boussac

De la déconfiture comme un des beaux-arts. M. Jean-Claude Boussac, devant la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, le dit sans rire : *« Non, monsieur le président, je n'ai plus de ressources. Ce sont des amis qui m'aident. Ils paient le téléphone. Je suis obligé de faire face. Cela m'est difficile avec des dépenses que j'évalue entre 6 000 et 10 000 francs par mois. »*

M. Jean-Claude Boussac habite à Neuilly-sur-Seine. M. Marcel Boussac y habitait aussi, même boulevard. Un duplex de 600 mètres carrés.

« M. Jean-Claude Boussac, dira plus tard le président, *un peu de pudeur, s'il vous plaît. »* Il n'y a, en effet, pas de quoi pavoiser aujourd'hui, même si cette affaire d'infraction à la législation sur les banqueroutes, sur les S.A. et sur les S.A.R.L., qui valait comparution en droit commun à l'infortuné héritier d'un empire désintégré, n'est vraiment que *broutille à côté de ce qu'elle laisse* supposer. Broutille assurément. Quelques chiffres : lorsque le groupe Boussac tombe, en 1978, le trou est énorme. 792 millions de francs ou, pour revenir à cette monnaie plus parlante des temps glorieux de « M. Marcel », 79 200 millions d'anciens francs. Cela « cause » davantage dans les foyers vosgiens et dans les usines du Nord, où quatorze mille personnes ont risqué leur emploi. 79 200 millions d'anciens francs, un assez joli passif, cinquante-neuf sociétés sur les quatre-vingts du holding Boussac en liquidation de biens, une armée d'experts pour tenter de démêler ce scandale tissé main.

« Valise »

Or, si M. Jean-Claude Boussac est devant les tribunaux ce vendredi 22 janvier, c'est vraiment pour un épisode tout à fait secondaire, une simple affaire de quelques millions — 500 millions d'anciens francs à peine, consacrés, en pleine déroute, à la promotion des loisirs au sein du groupe. Autrement dit, aux loisirs du patron, à cet amour immodéré porté par M. Jean-Claude Boussac non aux chevaux mais aux bateaux. Selon le mot de M. Claude Capra, expert-comptable et directeur financier du holding, coïnculpé, le patron en effet décida de s'offrir une « valise », terme surprenant pour un yacht.

Le 25 février 1976, le groupe Boussac s'enrichit donc d'une nouvelle société : la S.A.R.L. Loca Service et Huin (L.S.H.), dont la gérance est confiée à Mme Anne-Marie Huin, aujourd'hui inculpée, le capital, *20 000* francs, à la famille Huin, madame, monsieur et les deux enfants, cinquante parts chacun. L'objet est simple : *« achat, location et vente de matériel et de bateaux ».* Bref, une famille prête-nom, un capital fourni en espèces par M. Capra, et un objet fort vague. Le 23 mars, la L.S.H. achète un yacht, le *Borak,* 22 mètres de long, 620 chevaux, pour le prix modique de 1 230 000 francs environ. Pour ce faire, la société a reçu ce que l'on pourrait appeler pudiquement des aides de deux sociétés de la nébuleuse Boussac : la SIBE (Société industrielle de Bainville-sous-l'Eau) et la S.A. Economie textile (Ecotex), qui accordent, de décembre 1976 à février 1978, une aide totale de 2 700 000 francs, soit à titre d'« avances », soit en factures sans objet.

Toujours dans le même souci : la promotion des loisirs, et notamment l'entretien du *Borak* et d'un autre bateau le *Locris,* qui coûtera 670 000 francs en deux ans. Sans parler des frais de personnel et de l'entretien des prête-nom.

De toute évidence, ce biais ne suffira pas pour subvenir aux besoins de la L.S.H., qui, durant la même période, enregistre, en recettes d'exploitation sur deux ans, *la somme de 41 887 francs.* Il fallut donc trouver un autre moyen, un abus de biens sociaux encore plus radical : le prélèvement sur recettes au sein de la société S.A. Ecotex. Cette société de distribution comptant un certain nombre de magasins et de boutiques, il fut décidé, sur instruction expresse de M. Capra, de « centraliser » les recettes en espèces réalisées dans ces points de vente au bénéfice de la CIFT, la maison mère. De 1976 à 1978, 3 400 000 francs devaient ainsi être « prélevés ». Une partie de cette somme, 650 000 francs, *servit à la S.A. Ecotex pour se régler* à elle-même une dette de la société de loisirs. Quant au reste, 2,8 millions de francs, il arriva à M. Jean-Claude Boussac. C'est du moins ce que devait affirmer un autre inculpé, M. Jean Grassi, P.-D.G. de la S.A. Ecotex et directeur général de la SIBE, qui s'en vint à l'audience raconter comment il prit, à plusieurs reprises, le train Epinal - Paris avec une précieuse valise pour en remettre le contenu sous enveloppe fermée soit à M. Jean-Claude Boussac, soit à M. Claude Capra, à charge pour lui de faire suivre. *M. Jean-Claude Boussac, lui,* niera avoir reçu ces fonds.

Yacht et relations publiques

Bref, de 1976 à 1978, la société L.S.H. aura un bilan éloquent, dépenses : 5 millions de francs, recettes : *257 000* francs. Le fameux yacht *Borak* sera revendu 1 300 000 francs en septembre 1977 à un M. Tchablakian qui oubliera les factures d'entretien, envira 1 million de francs. Mais il est vrai, comme le rappellera le président du tribunal, *que la société de M. Tchblakian* était logée dans un immeuble Boussac, et que ce rachat put sembler à beaucoup « fictif ».

C'est une affaire à peu près inabordable pour le commun des contribuables. Seuls les experts se délecteront dans ce maquis pour enfin laisser tomber leur verdict : comptabilités irrégulières et incomplètes, présentations de bilan inexactes, abus de biens sociaux, banqueroute par dirigeant social.

On est, on le voit, assez loin de l'objectif assigné en d'autres temps par M. Jean-Claude Boussac au cher *Borak : « Le bateau, c'était, comme les chasses de Marcel Boussac, pour faciliter les relations publiques. »* Voilà au moins qui est fait.

Réquisitoire et plaidoirie le mercredi 27 janvier.

PIERRE GEORGES.

Cinq condamnations pour des viols et des attentats à la pudeur

La cour d'assises de la Moselle a condamné, vendredi 22 janvier, à vingt ans de réclusion criminelle Bertrand Fendt, trente-trois ans, accusé d'avoir commis, entre 1975 et 1978, cinquante-sept crimes de mœurs et délits. Ancien C.R.S., exclu de la police en 1975 pour avoir tenté d'abuser d'une fillette, à Strasbourg *(le Monde* daté 25-26 juin 1978), Bertrand Fendt comparaissait pour la deuxième fois devant les jurés de la Moselle. Condamné, le 5 décembre 1980, à la réclusion criminelle à perpétuité, l'accusé avait vu cette décision annulée par la Cour de cassation, en vertu des modifications du code pénal intervenues pendant la période exécutoire du jugement.

La cour d'assises de la Marne, pour sa part, a condamné, le 22 janvier, à dix ans de détention chacun, pour *« attentat à la pudeur sans circonstances atténuantes et avec abus d'autorité »* — en raison de leur qualité de fonctionnaires de police, au moment des faits, — trois gardiens de la paix de Reims, Roger Onno, trente-huit ans, Patrick Egly, trente et un ans, et Jean Delanghe, trente-trois ans.

Durant la nuit du 11 au 12 septembre 1980, les trois policiers avaient trouvé, lors d'une patrouille, Mme Joëlle Prame, âgée aujourd'hui de trente ans, qui s'était enfuie du domicile de son ami après que celui-ci l'eût frappée *(le Monde* du 23 septembre 1980). La faisant monter à bord de leur véhicule de service, les gardiens de la paix s'étaient dirigés vers un endroit désert de la banlieue rémoise pour lui faire subir, selon la plaignante, *« des violences ».* Les jurés n'ont pas, toutefois, retenu le crime de viol et ont admis la version des accusés, qui ont affirmé s'être bornés à *« des attouchements ».*

Enfin, le tribunal de grande instance de Montauban (Tarn-et-Garonne) a condamné, le 20 janvier, à dix-huit mois de prison M. Christian B., âgé de trente-cinq ans, accusé d'avoir violé son épouse. Le 1er juin 1981, M. B., qui supportait mal de vivre séparé de sa femme, comme le tribunal l'avait ordonné, s'était rendu au domicile de celle-ci et l'avait violée.

Inculpé d'abus de confiance et d'escroquerie

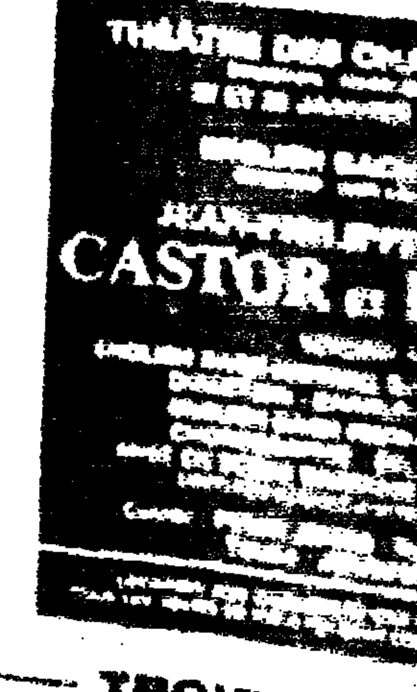
LE DIRECTEUR DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE EST ÉCROUÉ.

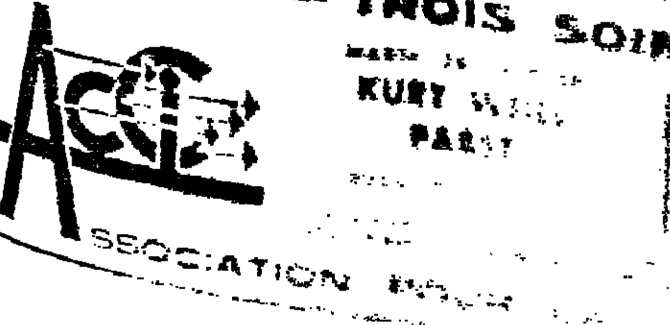
Le directeur général de la caisse d'épargne et de prévoyance de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), M. Robert Antoine-Jouaux, cinquante-deux ans, a été inculpé, le vendredi 22 janvier, *« d'abus de confiance et d'escroquerie »,* par M. Jean-Pierre Goudon, premier juge d'instruction du tribunal de Versailles, et écroué à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy. Une enquête ordonnée en mai 1981 par l'inspection générale des finances et la direction du Trésor aurait établi que la caisse d'épargne, dont M. Antoine-Jouaux était le directeur général depuis dix ans, contrevenait délibérément aux règlements, notamment en matière de plafonnement des dépôts, pratique dont quelque deux cents clients auraient illicitement bénéficié.

M. Antoine-Jouaux aurait été lui-même possesseur d'un « livret A » d'un montant de 450 000 F, soit près de dix fois plus que le maximum autorisé. On lui reproche également d'avoir octroyé des prêts à des taux de l'ordre de 5 % à des membres de sa famille, dont deux de ses trois filles, employées dans l'établissement, et de s'être accordé des primes exceptionnelles.

La Caisse d'épargne de Saint-Germain-en-Laye groupe une vingtaine d'agences. On estime à environ 2 milliards de francs le montant total des sommes qu'elle avait en dépôt durant l'exercice 1981.

● *Les administrateurs judiciaires* sont appelés à fermer, lundi 25 janvier, leurs études par l'Association nationale des syndics et administrateurs judiciaires de France après l'assassinat, le 18 janvier, d'un de leurs confrères, M. Charles Benes. M. Benes, syndic près des tribunaux de Nanterre, a été assassiné par un ancien restaurateur qui le rendait responsable de ses ennuis commerciaux après une liquidation judiciaire *(le Monde* du 20 janvier).







culture

CINÉMA

« LES FANTASMES DE MADAME JORDAN » de Dusan Makavejev

La revanche des immigrés

Tourné à Stockholm, en 1981, ce film du cinéaste yougoslave Dusan Makavejév, présenté, au dernier Festival de Cannes sous pavillon suédois, s'appelait, alors *Montenegro ou perles et cochons*. Titre moins « commercial », évidemment, que *Les fantasmes de Madame Jordan*, assorti, sur les placards publicitaires, d'une référence à *Sweet movie*, « chef-d'œuvre du cinéma érotique ». Ces méthodes ne sont pas nouvelles mais enfin, les spectateurs ont le droit d'être mieux informés.

Chez Makavejev, l'érotisme n'est pas une fin en soi. C'est – on l'avait bien vu dans *W.R. les mystères de l'organisme* et, surtout, dans *Sweet movie*, – un élément de provocation, de révolte politique contre l'ordre bourgeois des pays capitalistes et le puritarisme des pays socialistes. En s'aventurant dans le « paradis suédois », Makavejew n'a pas renoncé à son inspiration habituelle, mais il a traité l'érotisme par l'absurde, et cela change quelque peu les perspectives.

Epouse américaine d'un homme d'affaires suédois, Marilyn Jordan, pour avoir manqué l'avion qui devait l'emmener au Brésil avec son mari, se retrouve en compagnie d'une jeune immigrée yougoslave, Tirke, et d'un jeune homme, Montenegro, dont elle avait remarqué, au zoo où il est employé, la virilité fascinante. Elle va vivre, dans un boui-boui, une aventure bizarre.

Makavejev a conduit son scénario sur un renversement des valeurs sociales. Sortie du confort feutré, ennuyeux, où seul son beau-père, qui se prend pour Buffalo Bill et veut se remarier à quatre-vingt-quatre ans, apporte une note de folie douce, Marilyn Jordan est totalement « investie » (et ce qu'elle représente avec elle) par la mentalité bohème, les mille et un tours des immigrés et des « métèques », travailleurs ou non, qui « exploitent », d'une certaine manière, la société de consommation.

Que le bel et ardent Montenegro (Svetozar Cvetkovic) excite Mme Jordan (Susan Anspach, remarquable en femme frustrée naviguant entre deux univers), cela ne fait pas de doute. Mais le monde des immigrés, des étrangers, prend une revanche évidente, en partie par la sexualité, en partie par les mauvaises manières et les comportements délirants. L'agression verbale et le burlesque façon Marx Brothers, les gags surréalistes façon Bunuel, dynamitent le parcours de la bourgeoise heureuse de se dévoyer, et dont l'époux semble, un moment, se consoler... avec son psychiatre. Les perles et les cochons ne sont pas forcément là où l'échelle sociale les place.

Ce film est très drôle, même s'il pêche, dand sa deuxième moitié, par une accumulation trop systématique d'effets saugrenus. Makevejev n'a qu'à moitié réussi dans son propos. Il lui reste le mérite d'avoir traité, avec un humour décapant, le problème d'une certaine immigration.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

Des abonnements à prix réduit pour les spectateurs de cinéma

La Fédération nationale du cinéma français, le ministre de la culture, le ministre de l'économie et des finances viennent de signer un accord qui prévoit la mise en place d'ici deux mois d'un système d'abonnements à prix réduit dans les salles de cinéma.

La réduction serait de 30 %, valable tous les jours de la semaine (y compris les samedi et dimanche) et compl4terait celle déjà appliquée le lundi et, dans certains cas, en faveur des personnes âgées, des étudiants, des chômeurs, des comités d'entreprise. D'autre part, le rythme d'augmentation du prix des places devrait être ralenti en 1982.

LES FILMS FANTASTIQUES AU FESTIVAL D'AVORIAZ

Petite semaine

Comme à l'accoutumée, à Avoriaz, les Etats-Unis sont largement représentés. *La Galaxie de la terreur*, de Bruce Clark, est un ersatz d'*Alien* et n'a de terrifiant que son absence de scénario. On peut dire la même chose de *la Ferme de la terreur*, sauf que le film de Wes Craven n'a rien de commun avec *Alien*.

L'un des rares intérêts de *Ghost Story (le Fantôme de Milburn)* est de revoir Douglas Fairbanks junior. L'ennui est que le réalisateur, John Irvin, le fait mourir très vite. Plus chanceux, Fred Astaire se tire sain et sauf de cette histoire où le personnage central, une revenante, n'en finit pas de revenir, usant sans scrupule des mêmes effets. Sans être de grande facture, *Vidéocrime (Loker)*, de Michael Crichton, avec James Coburn, est peut-être ce que l'on a vu de mieux pour le moment. La science mise au service de la télévision pour manipuler les masses (projection de la publicité *subliminale)* n'est pas un thème nouveau, mais il est exploité ici de façon assez réaliste.

La déception, c'est surtout *The Hand* de Oliver Stone. Tranchée dans un accident, la main d'un dessinateur étrangle ses proches. On attendait mieux que ce scénario qui traîne en longueur et n'épargne pas les clichés sur la schizophrénie.

Au-delà de la propagande un peu simpliste, le film russe *A travers les ronces vers les étoiles*, de Richard Victorov, séduit par son côté désuet et ses effets un peu pauvres qui rappellent les *serials* de Buck Rogers. De façon générale, ce film suit les mêmes schémas que les autres, repose essentiellement sur la surprise créée par l'environnement sonore et participe du même manque d'imagination.

La part du rêve est délaissée au profit, du frisson à la petite semaine, et quand on pense au seul film qui revêt un caractère fantastique, *Kagero-Za*, du Japonais Seijun Suzuki, la première chose qui vient à l'esprit c'est qu'il est long. En attendant le *Mad Max II*, on peut se consoler avec les rétrospectives *(la Nuit du chasseur, le Récupérateur de cadavres)* tout en ayant une pensée nostalgique pour *Elephant Man* et *Fade to Black*, qui avaient été présentés l'année passée. Il est difficile de ne pas songer que les membres du jury auront du mal à accuser ce coup du sort.

ALAIN WAIS.

MUSIQUE

« Les Contes d'Hoffmann » à Lyon

UNE RUPTURE DE STYLE

L'Opéra de Lyon avait audacieusement projeté de donner pour la première fois en France la « nouvelle » version des Contes d'Hoffmann, *d'Offenbach, réalisée par Fritz Oeser, dont nous avons dit la grande beauté et le prodigieux renouvellement qu'elle opère sur des bases historiques rigoureuses, lors des représentations de Florence* (le Monde *du 23 décembre 1980), mais l'acte de Giulietta, la courtisane, laissé à l'état d'ébauche par le compositeur, y apparaît d'une telle complexité et d'une telle ampleur que Louis Erlo a dû renoncer pour le moment à monter cette partie, dont la reconstitution reste d'ailleurs assez problématique. Cependant, le retour à la version habituelle pour cet acte constitue une solution assez bâtarde, tant il fait apparaître une rupture de style avec le travail de Fritz Oeser pour les autres parties.*

Les Contes d'Hoffmann *étant censés se dérouler en marge d'une représentation de* Don Giovanni, *le décorateur Roberto Platé a conçu un assez formidable décor à double (et parfois triple) scène, la taverne des amis d'Hoffmann s'ouvrant sur une salle d'opéra vertigineuse et superbe, d'un effet particulièrement saisissant lors de la fin d'Antonia, la cantatrice qui meurt de chanter.*

Ce dispositif a l'inconvénient de maintenir l'action dans un cadre très opéra du dix-neuvième siècle, pour une œuvre qui a connu ces derniers temps les prodigieuses « libérations » visuelles de Chéreau-Pedruzzi à Paris, et de Ronconi-Champas à Florence. Il est dommage qu'un travail technique et scénique aussi énorme et minutieux que celui d'Erlo n'ait pas abouti de ce fait à une véritable redécouverte des Contes d'Hoffmann.

Mais était-ce possible, en confiant le rôle principal à Alain Vanzo qui, malgré ses qualités, joue et chante dans un style opéra-comique de plus en plus suranné ? Dans un registre assez traditionnel, José Van Dam a du moins grande allure, et incarne avec une force impressionnante les quatre personnages diaboliques.

La voix flamboyante, généreuse, capiteuse de Catherine Malstano triomphe dans les trois rôles écrasants qu'elle joue avec un égal bonheur. Celle de Colette Alliot-Luigaz paraît plus pâle que de coutume dans le personnage entièrement renouvelé et désormais primordial de Nicklauee la muse, d'une tessiture peut-être un peu grave pour elle, mais son jeu reste toujours charmant et primesautier, malgré les costumes bien conventionnels dont elle est affublée. On citera aussi, dans les rôles secondaires, les excellents Rémy Corazza, Gérard Friedmann, Jean Lainé, Pierre-Yves Le Maigat et Anne Salvan. Jean-Claude Casadesus donne une interprétation vivante et rigoureuse de ces Contes d'Hoffmann, *avec d'excellents chœurs et l'Orchestre de Lyon, qui ne paraît cependant pas toujours assez raffiné.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations ce samedi 23 janvier et les 26, 28 et 31 janvier.

A Pékin

« CARMEN » SERA PRÉSENTÉ AU GRAND PUBLIC

Le grand public chinois pourra finalement voir *Carmen* à partir du 25 janvier, après trois semaines de représentations réservées à un auditoire choisi et de doutes sur l'avenir de cet opéra en Chine, notamment pour des raisons idéologiques (*le Monde* du 19 janvier).

De son côté, René Terrasson, qui a dirigé la mise en scène à Pékin, a confirmé qu'il y aurait certainement une tournée en province.

■ **Le violoncelliste Xavier Gagnepain, premier prix du Conservatoire national supérieur de Paris, vient de remporter, à Sao-Paulo, le premier prix du concours international Aldo-Parisot.**

EDITION

Création d'un « observatoire des prix » du livre

Un « observatoire des prix » du livre, placé auprès du directeur du livre, vient d'être créé *« pour veiller à la pleine application de la loi sur le prix unique du livre »*, a annoncé vendredi 22 janvier un communiqué du ministère de la culture.

Cette initiative a été prise par MM. Jack Lang, ministre de la culture, Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, et Mme Catherine Lalumière, ministre de la consommation.

L'animation de ces travaux sera assurée conjointement par la direction générale de la concurrence et de la consommation et la direction du livre, indique le communiqué, qui précise que les professionnels du livre y seront étroitement et régulièrement associés.

Cet « observatoire des prix », qui tiendra une réunion mensuelle, aura pour mission d' *« assurer le respect des engagements de stabilisation et de modération des prix souscrits par les éditeurs, d'informer l'opinion sur l'évolution des prix des livres et de leurs composantes, d'analyser les marges des distributeurs et d'encourager les efforts entrepris par les éditeurs pour abaisser les prix d'un grand nombre d'ouvrages »*

FORMES

« Ici en deux »

La peinture de Geneviève Asse attendait André du Bouchet, la poésie d'André du Bouchet attendait Geneviève Asse. La rencontre s'est produite. On ne peut plus parler pour elle d'équivalence, encore moins d'illustration. C'est « identification » qui s'impose devant *Ici en deux*, titre prédestiné. On en peut suivre le déroulement sur les précieux feuillets déployés, trop peu de temps, à La Hune (1). Chaque mot du poème en suspens dans un air raréfié au possible, lâché goute à goutte et rompant à peine le silence de la page vierge, semble, à la suite d'une involontaire concertation, coller à l'un des aspects des gravures. On lit : *« Ce qui en été sépare les choses »*, on voit les lignes médianes divisant l'espace. L'*« interstice »* du poète filtre la lumière, élément vital du peintre. *« Le bleu l'a dépassé... »*, n'est-ce pas celui auquel Geneviève est vouée, ce bleu assourdi qu'on retrouve en ses nuances infinies dans les autres œuvres visibles ?

Car ce livre luxueux, publié par les éditions Quentin, sert de prétexte à une exposition aux ambitions justifiées, à une petite rétrospective de gravures dont la plupart sont postérieures au catalogue raisonné de Rainer Michael Mason (1977). Pointes sèches, burins, aquateintes, ces techniques, souvent mixtes, se succèdent sur les murs et dans les vitrines. *Trajectoire bleue, Déchirure bleue*, diagonales, verticales, etc., témoignent de la même rigide exigence à l'assaut de l'inexprimable. Et la peinture n'est pas absente. On rapprochera d'une étonnante lithographie, *Ouverture de la nuit*, au bleu profond grumelé de noir et lacéré par l'éclat d'une fente horizontale, les huiles sur papier, ces *Distances* que prend Geneviève Asse et où les blancs ont leur mot à chuchoter.

Le silence enveloppe aussi les visions allégées de Lalan la musicienne. Visions ? Certes, ce sont des paysages, mais on les dirait surgis des brumes du rêve, comme ces pitons ceinturés de nuages (2). Leur fluidité, qui n'exclut pas la netteté, empêche l'artiste de renier ses origines chinoises, même si elle s'est acclimatée à notre Occident. Lalan exprime moins qu'elle ne suggère. *Archipel, Montagne nue, le Rendez-vous des lunes, le Reflet jaune presque inaperçu*, ces titre pêchés au hasard vous transportent dans une patrie idéale, avec leurs dominantes bleues, ocre pâle, violacées. Tout est invitation au voyage, même les grands vides que la méditation envahit.

Les deux sculpteurs jumelés à la galerie Pierre Lescot (3) devraient former un mélange détonant. Pas du tout. Ils se complètent. Les marbres lisses du Japonais Tetsuo Harada, alternance de formes molles pétrifiées et de volumes d'une dure géométrie (tout est possible à Carrare), expriment non sans beauté un érotisme à peine transposé. En revanche, les constructions de bois qu'Alex Burke peint en noir récusent tout esthétisme. Burke utilise de vieux battants de portes (ou de volets ?) qui ont gardé leurs charnières, ou des espèces de casiers étagés. Y sont incorporés des déchets de toute sorte, lacets, morceaux de vêtements, de chaussures. Misérabiliste ou pas, il se dégage de cette ténébreuse évocation une poignante humanité.

Avec la réunion de quatre Brésiliens (4) d'origine ou d'adoption (ce fabuleux pays peut tout digérer), les amateurs de contrastes sont servis. Le dosage du chaud et du froid, du pimenté et du suave, n'a rien de gênant, au contraire, pourvu que chacun soit le faire-valoir de son voisin, et c'est le cas. Les tableaux servent d'environnement à Liuba, sculpteur dont il m'est déjà arrivé de vanter les mérites. Ici, pas de créations monumentales, mais leur puissance, leur hardiesse, se reconnaissent dans ses bronzes à hauteur d'homme. Les reliefs de Daja, souples réseaux froissés, se lovent et se meuvent sur des toiles peintes. J'ai un faible pour les blancs, mais les colorés ont aussi leur poésie.

Quelle vivante antithèse (vivante est le mot) avec les créatures surréelles, angoissées, magnifiquement dessinées et peintes, de Flavio-Shiro, comparables matériellement à des fresques, que je mets très haut ! Sans mentir, Flavio-Shiro est le miroir de notre époque, pas le moins du monde déformant, malgré les apparences. Autre antithèse, au moins dans le faire : les machines de Francisco Melo, dont le corps humain est l'un des rouages, minutieusement peintes, scènes d'une cauchemardesque vie future.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) 14, rue de l'Abbaye.

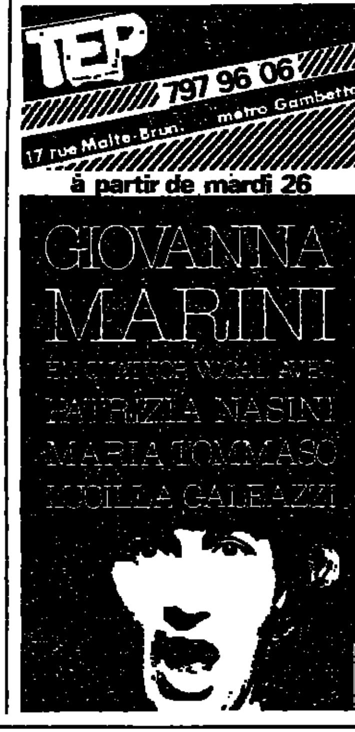
(2) Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol.

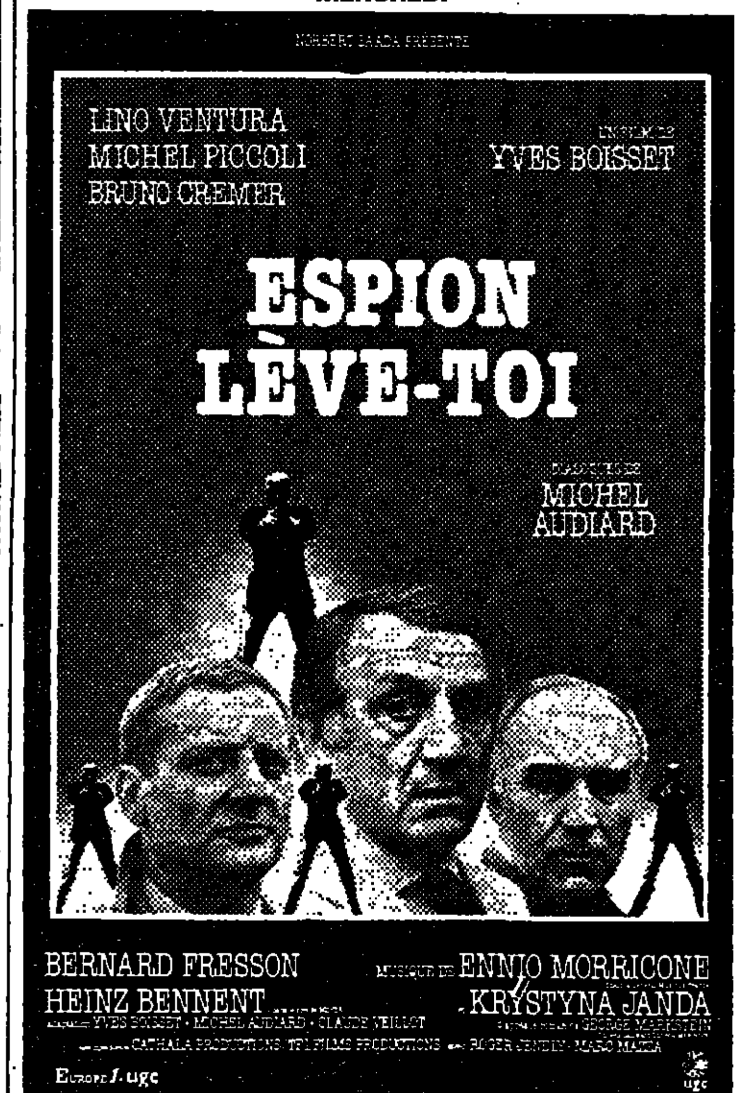
(3) 28, rue Pierre-Lescot.

(4) Galerie Bellechasse, 10, rue de Bellechasse.

ERRATA. – Dans une précédente chronique (*le Monde* daté 10-11 janvier), en ce qui concerne la disparition de Madeleine Grenier, nous avions écrit que, fille du philosophe Jean Grenier, *« elle n'avait jamais cherché à profiter de cette référence »*, et non, comme on a pu lire : *« Elle avait pourtant cherché à profiter... »* D'autre part, un glissement de virgule risque d'aiguiller sur la Guyane (97190) les éventuels amateurs de la revue *Incisions*, domiciliée 9, rue des Fontanelles, 7190 Encaussines.









SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

PROTÉE, Essaïon (278-46-42), sam., 21 h.

SPAGHETTI BOLOGNESE, Saint-Denis, Th. Gérard-Philipe (243-00-59), sam., 20 h 30, dim. 17 h.

L'ORAGE, Artistic Athévains (355-27-10), sam., 20 h 30, dim. 17 h.

LA PATTEMOUILLE, Michaudière (742-95-22), sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h 30.

UN JETÉ ET DEUX BOULES, Connétable (277-41-40), sam., 20 h 30.

AMADEUS, Marigny (256-04-41), sam., 20 h 30, dim., 15 h et 20 h 30.

LA JEUNE FILLE ET L'ENFANT, Cergy-Pontoise CAC (13) 030-33-33, sam., 21 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20) : La dame de chez Maxim (sam., 20 h 30) ; Les femmes savantes (dim., 14 h 30) ; Les caprices de Marianne (dim. 20 h 30).
Chaillot (727-81-15), Grand Théâtre : Entretien avec M. Saïd Hommadi (sam. 18 h 15), Tombeau pour cinq cent mille soldats (sam., 20 h 30) ; Salle Gémier : le Songe d'une nuit d'été (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Odéon (325-70-32) : le Palais de justice (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Petit Odéon (325-70-32), Dorval et moi (sam. et dim., 18 h 30) ; le Neveu de Rameau (sam. et dim., 21 h 30 dern.).
TEP (797-96-06) le Grand Magic Circus, (le Bourgeois gentilhomme) (sam., 20 h 30, dim., 15 h. dern.).
Petit TEP (797-96-06), Marionnettes Richard Bradshaw (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Centre Pompidou (277-12-33) : Théâtre, El Jogla's olympic man (sam. 20 h 30) ; Cinéma vidéo : Vidéos de Piotr Kowalski (sam. et dim., 19 h) ; Man Ray (dim. 15 h).
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), Cirque Griiss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h et 16 h 45) ; le jeune ballet classique (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
Théâtre de la Ville (274-11-24) : Beaux Arts trio (sam., 18 h 30) ; Quoi qu'on fasse on casse (sam., 20 h 30).
Théâtre musical de Paris (261-19-83), Ballet-Théâtre français (hommage à Diaghilev), (sam., 20 h 30, dim., 14 h).

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche. (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30 et 20 h 30).
Atelier (606-49-24) : le Nombril. (sam., 21 h, dim., 15 h et 21 h).
Bouffes-du-Nord (239-34-50) : la Tragédie de Carmen (sam., 20 h 30).
Bouffes parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h, dim., 15 h).
Centre d'arts celtique (258-97-62) : le Regard d'Antoine (dim., 15 h).
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08), Richard II (sam., 18 h 30, dim., 15 h 30) ; Épée de Bois (808-39-74) : Écrits contre la Commune ; (sam., 20 h 30, dim., 16 h). — Théâtre de la Tempête (328-36-36) : l'Étranger dans la maison (sam. 20 h 30, dim. 15 h 30).
Cité internationale universitaire (589-38-69), Galerie : la Religieuse (sam., 20 h 30). — Grand Théâtre : la Divine Comédie (sam. 20 h 30). — Resserre : Ce titre, tu es né avec (sam. 20 h 30).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam., 21 h., dim., 15 h 30).
Comédie des Champs-Élysées (720-08-24) : le Jardin d'Eponine (sam., 20 h 45, dim., 15 h 30).
Comédie italienne (321-22-22) : la Servante amoureuse (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : le Chanteur d'opéra (sam., 20 h 30).
Daunou (261-69-14) : La vie est trop courte (sam., 21 h, dim., 15 h 30).
Deux-Portes (361-49-92) : les Fausses Confidences (sam., 20 h 30, dim., 15 h) ; le Misanthrope (sam. 20 h 30).
Espace Marais (271-10-19) : Motus et Paillasse (sam., 22 h 30), dern.
Fondation Deutsch de la Meurthe (241-82-16) : Vie et mort du roi boiteux (sam. 20 h).
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 20 h 30).
Gaîté Montparnasse (322-16-18) : Ça fait mal quand je touche (sam., 20 h 15, dim., 15 h 30) ; Est-ce que les fous jouent-ils ? (sam., 22 h, dim., 17 h 30).
Grand Hall Montorgueil (233-80-78) : Dialogues d'immigrés (sam., dim., 20 h 30).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30).
La Bruyère (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h, dim., 15 h).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir : Yerma (sam., 18 h 30) ; Anatole (sam., 20 h 30) ; Elle lui dirait dans l'île (sam., 22 h 15) ; Théâtre Rouge : Don Quichotte (sam. 18 h 30) ; Milosz (sam., 20 h 30), le Combat de la mouche (sam., 22 h 15) — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30).
Madeleine (265-07-09) : Du vent dans les branches de sassafras (sam., 20 h 45, dim., 15 h).
Maison des Amandiers (366-42-17) : Articule (sam., 20 h 30).
Marie Stuart (508-17-80) : l'Île des chèvres (sam., 17 h 30 et 20 h 30) ; Pourquoi la robe d'Anna... (sam., 22 h 15, dim., 15 h).
Marigny, salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h).
Mathurins (265-90-00) : le Grain de sable (sam., 18 h 30) ; Jacques et son maître (*sam., 21 h : dim., 15 h et 18 h 30*).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., 21 h 15, dim., 15 h 30 et 21 h 15).
Montparnasse, (320-89-90) : Trahisons (sam., 21 h ; dim. 16 h) ; petite salle (322-77-30) : les Archivistes (sam., 20 h 30).
Nouveautés (770-52-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h ; dim., 15 h).
Œuvre (874-42-52) : Orties... chaud (sam., 20 h 30 ; dim. 15 h).
Palais-Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 20 h 45, dim., 15 h et 18 h 30).
Petit Forum (297-53-47) : Toute honte bue (sam., dim., 20 h 30).
Plaisance (320-00-06) : Frère et sœur (*sam., 20 h 45*).
Poche (544-50-21) : Baron Bronne (sam., 21 h : dim., 15 h 30).
Roquette (805-71-51), Petite salle : Il était trois fois (sam., 20 h 30).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h 45, dim., 15 h 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Vampire au pensionnat (sam., 20 h 30) ; Nous on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h) ; Vinci avait raison (sam., 23 h 15).
Théâtre de l'Épicerie (271-51-00) : Écritures I (sam., 20 h).
Théâtre en rond (387-88-14) : Méli-*mélomane (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h)*.
Théâtre du Marais (278-03-53) : Henri IV (sam., 20 h 30).
Théâtre Noir (797-85-15) : les Joies de la vie ? Pardon, monsieur (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h).
Théâtre du Parvis (633-08-80) : Écoute le vent sur la lande (sam., 20 h 30).
Théâtre Présent (203-02-55) : le Grand Bilan (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h) ; Aima (sam., 21 h ; dim., 17 h).
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21) : Christophe Colomb (sam., 20 h 30, dim., 16 h et 20 h 30).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : Oh ! les beaux jours ! (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h) ; Petite salle : Virginia (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h).
Théâtre-18 (226-47-47) : Gaspard (sam., 22 h).
Tristan-Bernard (522-08-40) : Une heure à tuer (sam., 21 h ; dim., 15 h et 18 h 30).
Variétés (233-09-92) : Chéri (sam., 20 h 30 ; dim. 15 h et 18 h 30).

La danse

Atelier des Quinze-Vingts (307-98-97) : L. Macklin (sam. 21 h).
American Center (321-42-20) : M. Mosetto (sam. 21 h).
Centre Mandapa, (589-01-60) : Raga (*danse - théâtre masqué*) (*sam.*, 20 h 45).
CISP (343-19-01) : Création danse (sam., 20 h 45).
Théâtre de Paris (280-09-30) : L'Ensemble de Pékin (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Théâtre-18 (226-47-47), Lolita (sam., 20 h 30, dim., 16 h.).

Les concerts

Radio-France, Auditorium 106 : F. Lengellet, L. Morabito (Farnaby, Leroux, Bach), (sam., 18 h 30).
Salle Gaveau : B. Belkin, I. Zaritskaya (Mozart, Beethoven, Brahms, Prokofiev), (sam., 17 h) ; *Ensemble orchestral* de Paris, directeur J.-P. Wallez (Vivaldi, Clementi, Bruni-Tedeschi, Rossini) (sam., 20 30).
Théâtre des Champs-Élysées : Orchestre national de France, dir. L. Maazel, sol. S. Accardo (Debussy, Stravinsky, Prokofiev) (sam., 20 h 30) ; Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. I. Karabtchevsky, sol. E. Elias (Tchaïkowsky, Malher) (dim., 17 h 45).
L. Yordanoff, A. Moglia, O. Graef, A.-B. Chaves, J. Dupouy, A. Tétard, E. Peclard, F. Pierre (Bartok, Britten, *Prokofiev, Tchaïkowsky*) (*dim.*, 20 h 30).
Église Saint-Merri : Ensemble instrumental du Conservatoire de Paris (Haydn, Mozart, Debussy) (sam., 21 h, dim., 16 h).
Église Saint-Julien-le-Pauvre : W. Parrot, A. Dumont (Bach, Telemann, Bartok, Dumond), (sam., 19 h et 21 h).
La Passerelle : Ensemble Ysengrin (musique de la Renaissance) (sam., 21 h, dim., 17 h).
Théâtre du Rond-Point : Octuor à vent de l'Ensemble Intercontemporain, dir. P. Eotvos (Strawinsky) (dim., 11 h).
Salle Gaveau : Orchestre de Detmold, T. Varga, E. Malinin (dim., 20 h 30).
Conciergerie B. Charbonnier, J.-P. Canihac, C. Giardelli, B. Verlet, (Frescobaldi, Vivaldi, Corelli), (dim., 17 h 30).
Église Saint-Thomas d'Aquin : N. Pillet-Wiener (dim., 17 h 45).
Notre-Dame : P. Caire (Vidor) (dim., 17 h 45).
Église des Billettes : J. Pontet, C. Wolf (Bach) (dim. 17 h).
Église Saint-Louis des Invalides : S. Landale (Duruflé, Messiaen, Eben) (dim., 17 h).
Salle Cortot : O. Yagoubi, F. Mage, L. Civatte (Listz, Yagoubi, Schumann, Brahms, Lekeu) (dim., 20 h 30).

Jazz, pop, rock, folk

Arc (723-61-27), Quartet E.A.O. (dim. 17 h).
Bofinger (272-87-82), M. Wander, L. Fuentes, G. Nemeth (sam., 21 h.).
Caveau de la Huchette (322-65-05), D. Doriz, Zanini (sam., dim., 21 h 30).
Cirque d'Hiver (503-47-59), J. Higelin (sam., 21 h).
Dunois (584-72-00), Armonicord, (sam., 20 h 30).
L'Écume (542-71-16), Parioca (sam., 20 h 30).
Feeling (271-33-41), Trio R. Urtreger (sam., dim., 22 h 30).
Gibus (700-78-88), Turpentine (sam., 22 h.).
Jazz Unité (776-44-26), E. Wilkins (sam., 21 h 30).
Manu musicale (238-05-71), Suk (sam., dim., 21 h).
New Morning (523-51-41), Eddie Moore Quartet, M. White (sam., 21 h), Mouzon Quintet (dim., 21 h).
Petit Journal (326-28-59), New Orleans Wanderers (sam., 21 h 30).
Petit Opportun (235-01-06), D. Pifarely, P. Authier, D. Lemerle, E. Dervieu (sam., dim., 23 h).
Slow Club (233-84-30), Les Barbecues (sam., 21 h 30).

Samedi 23 - Dimanche 24 janvier 1982

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam. : 15 h : Règlements de compte de Lang ; 17 h : le Journal d'une femme de chambre, de Renoir ; 19 h : Hommage à George Cukor : Roméo et Juliette ; 21 h 30 : Rétrospective Shohei Imamura ; le Désir meurtrier. — Dim. : le Trou, de J. Becker ; 17 h : Le Voleur de bicyclette, de V. de Sica ; 19 h : Hommage à George Cukor : le Roman de Marguerite Gautier ; 21 h : Rétrospective Shohei Imamura : 21 h : le Pornographe.

BEAUBOURG (278-35-57)

La cinémathèque française projette dans la petite salle du Musée du cinéma, au palais de Chaillot, les films initialement prévus à Beaubourg, jusqu'à la fin de la grève du personnel de nettoyage.

Sam. : 15 h : Dix ans du forum de Berlin : Hitler, un film d'Allemagne (épisodes I et II), de H.-J. Syberberg ; 19 h : Aparajito, de S. Ray ; 21 h : l'Evangile selon saint Matthieu, de P.-P. Pasolini. — Dim. : 15 h : Dix ans du forum de Berlin : Hitler, un film d'Allemagne (épisodes III et IV), de H.-J. Syberberg ; 19 h : le Monde d'Apu, de S. Ray ; 21 h : Juliette des esprits, de F. Fellini.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ALL STARS FESTIVAL (A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
AMERICAN POP (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
L'AMOUR DES FEMMES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 6e (326-79-17) ; Ambassade, 6e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
BLUE SUEDE SHOES (Ang., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CARMEN JONES (A., v.o.) George-V, 8e (562-41-46).
LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-27-78) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (It. v.o.) (*), Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-46) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 1er (562-41-46) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Max-Linder, 2e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
DIVINE CREATURE *(It. v.o.)* (*) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).
EAUX PROFONDES (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
FAME (A. v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Bergère, 2e (770-77-58) ; *14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79)*.
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 2e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

ANTHOPOPHAGOUS (**), film italien de Joé d'Amato, v.f. : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 2e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; *Montparnasse-Pathé*, 14e (322-19-23) ; Images, 18e (522-47-94).
FONTAMARA, film italien de Carlo Lizzani, v.o. : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 11e (542-67-42).
MUR MURS ; DOCUMENTEUR, film français d'Agnès Varda ; Forum, 1er (297-53-74) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 11e (542-67-42).
LES FANTASMES DE MADAME JORDAN (*), *film suédois* de Dusan Makavejev, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-53) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (579-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
VENIN film anglais de Piers Haggard, v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (206-71-33).

HAPPY BIRTHDAY SOUHAITEZ NE JAMAIS ÊTRE INVITÉ (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chin., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe Huchette, 5e (633-08-40).
HOTEL DES AMÉRIQUES *(Fr.)* : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
MAD MAX (A. v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e 261-50-32) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
METAL HURLANT (A., v.f.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Français 2e (770-33-88).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LA PEAU (It., v.o.) (*) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
POPEYE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e, (325-59-83) ; Publicis Elysées, 6e (720-76-23) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
QUAND TU SERAS DÉBLOQUÉ FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
QUI CHANTE LA-BAS ? (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e 544-57-34).
RAGTIME (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).
LA REVANCHE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LE ROSE ET LE BLANC (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
SALUT L'AMI ADIEU LE TRESOR (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
SI MA GUEULE VOUS PLAIT (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
SOLIDARNOSC *(Pol., v.o.)* : *Banque de l'Image*, 5e (326-12-39).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
STALKER (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) ; André Bazin, 13e (337-74-39).
T'ES FOLLE OU QUOI ? (It., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
TOTO LE MOKO (It., v.o.) : Studio Cujas 5e (354-89-22).
TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e *(233-56-70) ; Hautefeuille, 6e* (633-79-38) ; Publicis Saint-germain, 6e (222-72-80) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 17e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LE TUEUR DU VENDREDI (A., v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

Les festivals

SEMAINE « POSITIF », Action Christine, 6e (325-85-78) : Jaguar ; Bona (sam.) ; Alexandre le Grand (dim.) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50) : Days of heaven (sam.) ; California Split (dim.) ; Studio 43, 9e (770-43-40) : la Meilleure Façon de marcher ; la Vie à l'envers ; le Combat dans l'île ; France, société anonyme (sam.) ; la Vie à l'envers ; la Tête contre les murs ; Hiroshima, mon amour ; France, société anonyme ; le Passe-Montagne (dim.).
SEMAINE DU CINEMA TCHECOSLOVAQUE (v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) : Juste un coup de sifflet ; Relations fragiles (sam.) ; Relations fragiles ; [illegible] merveilleux avec [illegible] (dim.).

APRÈS LA PUBLICATION DES DÉCRETS SUR LES RADIOS PRIVÉES

OU TROUVER L'ARGENT ?

Alors que la loi du 9 novembre 1981 sur les radios privées locales est désormais applicable et que s'installe la commission consultative chargée de donner des avis sur les dérogations au monopole (*le Monde* du 22 janvier), la question du financement des radios autorisées reste posée.

La publication des décrets concernant les radios privées était attendue avec impatience par l'ensemble des responsables de radios, mais leurs organisations représentatives ne manquent pas aujourd'hui de rappeler leur inquiétude devant l'absence de propositions concrètes du gouvernement sur les ressources dont elles pourront disposer. Après le SIRTI (Syndicat interprofessionnel des radios et télévisions indépendantes), qui, par l'intermédiaire de son président, M. Patrick Meyer, s'interroge sur le moyen de rémunérer animateurs, auteurs et compositeurs (*le Monde* du 23 janvier), l'ALO (Association pour la libération des ondes) et la F.N.R.T.L.I. (Fédération nationale des radios et télévisions locales et indépendantes) expriment à leur tour leur inquiétude en ce domaine. Quant aux radios libres elles-mêmes, l'interdiction de ressources publicitaires semble avoir aiguisé l'imagination de leurs responsables, obligés cependant — comme c'est le cas à Brest — de recourir à des sources de financement très diverses et parfois de contourner habilement la loi.

Les fédérations : inquiétude et propositions

Pour l'ALO (Association pour la libération des ondes), « *la publication du cahier des charges et le début des travaux de la commission d'attribution des fréquences ne garantissent en rien l'avenir des radios libres. (...) L'interdiction de la publicité fausse le débat et favorise outrancièrement les radios politiques ou confessionnelles. La loi actuelle en n'autorisant que des dérogations ne saurait être que provisoire, dans l'attente d'un débat parlementaire sur l'audiovisuel qui aura, entre autres, pour tâche de consacrer l'existence d'un secteur audiovisuel pleinement indépendant face au service public* ».

L'ALO réitère enfin son attachement « *au pluralisme du financement des radios et à la diversité des expériences radiophoniques en modulation de fréquence* ».

De son côté, la F.N.R.T.L.I. souhaite « *mobiliser l'ensemble des forces sociales* » sur la question du financement et sur la base des propositions de la commission Moinot. Estimant que « *des mesures immédiates et concrètes* » s'imposent pour 1982, elle propose aux pouvoirs publics « *un plan ORSEC pour les radios locales* » qui devrait, selon elle, permettre la création de plus de trois cents stations. Parmi les suggestions de la F.N.R.T.L.I. figurent notamment :

— Un ensemble de mesures fiscales exceptionnelles relatives aux associations de radios locales (exonération de T.V.A., de taxes professionnelles...) ;

— Une priorité accordée aux radios locales dans toutes les aides touchant la création d'emplois ;

— L'encouragement fait aux conseils régionaux et aux conseils généraux de créer une ligne budgétaire de subventions aux radios locales en 1982 ;

— L'autorisation aux collectivités locales d'augmenter la taxe locale sur la publicité en l'affectant aux radios locales ;

— La création d'un fonds conjoncturel exceptionnel 1982 alimenté par le supplément de recettes dû à une augmentation de la publicité à la télévision et par la création d'une souscription nationale déduite de l'impôt sur le revenu, allant pour moitié aux radios locales qui la prendraient en charge ;

— La création d'une ligne budgétaire spécifique au sein des fonds d'intervention interministériels (FIC, FIAT, Fond de la formation permanente...) permettant d'encourager des activités socioculturelles, socio-éducatives ou socio-économiques utilisant les radios locales. (...)

L'exemple de Radio-Chrystal

(De notre correspondante)

Brest. — Née de l'initiative des Jeunes socialistes lors du passage du candidat François Mitterrand à Brest au printemps dernier, installée dans les locaux de la municipalité (Union de la gauche), Radio-Brest Atlantique (R.B.A.), après des velléités d'indépendance financière acquise grâce à la publicité, vivotait depuis le vote de la loi sur les radios privées par l'Assemblée nationale. L'absence de moyens avait amené les volontaires du début, parmi lesquels on comptait bon nombre d'étudiants et de chômeurs, à trouver d'autres ressources. La subvention de 392 000 F, accordée pour six mois par la municipalité le 18 janvier, devrait permettre à R.B.A. de payer trois permanents.

Outre le fait que la loi oblige les responsables à trouver le triple de cette somme (les subventions ne doivent représenter que le quart des ressources des radios locales), le « geste » des élus brestois ne va pas sans contre-partie : la radio devra ouvrir régulièrement ses ondes aux édiles locaux et aux associations de la ville, perdant ainsi une bonne part de son indépendance. Il est bien difficile, en effet, de croire que, à la veille des élections municipales, un parti politique quel qu'il soit ne soit pas tenté de profiter de sa « générosité ».

Radio-Chrystal, créée en septembre 1981 par « *des passionnés de la radio* » qui voulaient à tout prix conserver leur indépendance et autofinancèrent le projet, se définit comme un média dynamique de loisirs, de sports, de cinéma. « *Nous ne défendons aucune idée politique*, affirme M. Jean-Claude Dumoret, l'un des responsables de Radio-Chrystal. *Nous avons voulu faire une radio musicale « grand public » qui fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre et propose des émissions le soir aux jeunes, et aux moins jeunes dans la journée.* »

Radio-Chrystal a joué la carte des professionnels : les animateurs et disc-jockeys qui se succèdent au studio enseignent le bon usage du micro. Anciens démarcheurs publicitaires, les responsables de la station ont su convaincre les commerçants de les aider.

Là encore, l'interdiction d'ouvrir les ondes à la publicité a mis la radio en danger. Radio-Chrystal a donc lancé une campagne de soutien. Bilan de l'opération : selon les animateurs, douze mille lettres et 50 000 F en caisse. D'autre part, les responsables ont décidé de publier un journal bimensuel gratuit... financé par la publicité. Les bénéfices de la S.A.R.L. de presse (40 000 F par mois) sont versés à la radio. Ainsi, *Chrystal Magazine* finance Radio-Chrystal. Mais ces fonds ne prêtent vie à la radio locale que pour un mois et demi environ. A Brest, comme ailleurs, les radios attendent le verdict de la commission nationale qui accordera les dérogations.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

POINT DE VUE

Les pièges

par DANIEL AMSON (*)

M. JACQUES HÉBERT vient d'être sanctionné pour avoir gravement méconnu la règle de l'objectivité de l'information télévisuelle. Il lui est, en réalité, reproché d'avoir « manipulé » la bande originale de l'enregistrement d'une interview (1).

Ce qui est déjà l' « affaire Jacques Hébert » montre bien que la télévision a besoin d'un code de déontologie. Beaucoup de gens, invités à participer à une émission, poussés par la perspective de se voir et de se faire voir sur le petit écran, acceptent, sans s'inquiéter de savoir quelle sera la nature et la forme de cette participation ni quel sera le sort de leurs déclarations. Puis, quand leur image et leurs propos « passent » effectivement, combien de fois ne sont-ils pas stupéfaits, voire indignés de la façon dont leur interview a été découpée, amputée ou confrontée artificiellement à d'autres, et, en définitive, dénaturée ?

Un trop grand nombre de producteurs s'assignent pour objectif principal la recherche du pittoresque, de l'inattendu, de l'insolite et ne sont pas découragés, bien au contraire, par la perspective du scandale. Alors, pour parvenir à leurs fins, ils tendent des pièges aux inexpérimentés dans lesquels ceux-ci ne manquent pas de tomber.

C'est ainsi qu'il y a quelques années, les auteurs d'une émission bien connue invitèrent à participer à un débat sur la peine de mort un magistrat qui, comme avocat général aux Assises, avait soutenu l'accusation dans des affaires qui avaient fait grand bruit. Ne parvenant pas à être éclairé sur l'identité des autres participants, ce magistrat refusa l'invitation qui lui était adressée. Bien lui en prit, car, quand l'émission fut projetée, il s'aperçut qu'on avait imaginé de le faire dialoguer avec un homme qui, pour cinq meurtres successifs, avait été, sur ses réquisitions, condamné à mort, puis avait été grâcié.

Ne parlons pas de coupures faites dans l'interview ; c'est là monnaie courante. Mais, signalons d'autres procédés plus « sophistiqués », qui sont, hélas, pratiqués de temps à autre.

En 1969, deux réalisateurs de télévision avaient, pour une émission d'histoire contemporaine, recueilli les témoignages de deux anciens ministres de la IVe République, MM. Jules Moch et Christian Pineau, et les avaient utilisés sur le petit écran, après les avoir désarticulés, puis remontés, en y intercalant des passages d'intervews d'autres personnes, de façon à faire croire à un dialogue, qui, naturellement, n'avait aucune réalité. Les intéressés ayant adressé une vigoureuse contestation à l'O.R.T.F., ce furent les réalisateurs qui, s'estimant diffamés, saisirent la Justice ! Laquelle, en la forme d'un jugement du tribunal de la Seine, condamna fermement les coupures et les « montages » dont MM. Moch et Pineau avaient été victimes.

Mais, comme toujours en pareil cas, il est permis de s'interroger sur l'efficacité d'une réparation judiciaire — connue tout au plus de quelques milliers de lecteurs attentifs des journaux — alors que les atteintes à l'honneur que cette réparation sanctionne ont parfois été diffusées devant plusieurs millions de téléspectateurs.

Il semble qu'il y ait encore bien des efforts à accomplir sur le plan de la probité intellectuelle pour mettre la moins bonne télévision au niveau de la meilleure presse écrite.

Et, pour commencer, il est à souhaiter que tous les auteurs d'émissions s'inspirent de ce principe énoncé par les tribunaux dès les premiers jugements rendus en la matière, selon lequel, si un réalisateur a le droit de faire des coupures et de réaliser un « montage », ce droit disparaît lorsque l'intéressé n'a pas donné un accord au moins tacite sur ce point. De même, les réalisateurs de télévision devraient respecter le principe, également affirmé par les tribunaux, selon lequel la personne interviewée a le droit absolu d'exiger que sa pensée soit rendue telle qu'elle l'a exprimée, et non présentée d'une autre manière.

A l'heure actuellel, la sanction judiciaire est trop académique pour dissuader les auteurs d'émissions de méconnaître ces principes élémentaires. Il est donc à souhaiter que le législateur, qui doit bientôt élaborer un statut de l'audiovisuel, profite de cette occasion pour rédiger un code de déontologie qui empêche les abus qui viennent d'être signalés.

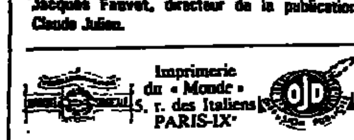
(*) Avocat à la cour.

(1) *Le Monde* du 16 janvier.

● *Un remaniement* de la direction de la British Broadcasting Corporation (B.B.C.) a été annoncé jeudi soir à Londres.

M. Aubrey Singer, précédemment directeur général de la radio, a été nommé directeur général adjoint de la B.B.C. En tant que numéro deux de la B.B.C., M. Singer sera l'adjoint de M. Alasdair Milne, directeur général désigné, qui doit prochainement succéder à Sir Ian Terthowan, l'actuel directeur général.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

Samedi 23 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Droit de réponse
Une émission de Michel Polac.
Avec MM. F. Poullion, R. Bofill et R. Nicolas.

22 h 5 Série : Dallas.
Le destin.
J.R. engage un détective pour suivre Sue Ellen et apprend des choses bien désagréables.

22 h 55 Magazine d'actualité : sept sur sept.
Une émission de J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.-L. Boulay.
La Rhodésie, un an et demi après l'indépendance ; Images de la semaine ; Les informations télévisées vues par les télévisions étrangères.

23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.
Daniel Balavoine, Hervé Cristiani, Catherine Lara, Roger Hanin...



21 h 40 Série : Les enquêtes du commissaire Maigret.
Le voleur de Maigret, de G. Simenon, réal. J.-P. Sassy. Avec J. Richard, E. Swann, V. Monier.
Le commissaire Maigret volé est appelé au secours par son voleur : une jeune fille a été assassinée à bout portant.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 La Chartreuse de Parme (5e partie).
D'après Stendhal. Réal. M. Bolognini. Avec M. Keller, A. Occhipinti, G.-M. Volonte, etc.
La Sanseverina prend conscience de son amour passionné pour Fabien, qui rencontre Clelia dans la chapelle de la prison.



21 h 30 Variétés : 48e Gala de l'Union des artistes.
Réal. : G. Folgoas.
J. Greco, P. Nicaud, B. Anderson, C. Vanel.

22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Koba le grégorien, de L. Kobrynski.
21 h 26, Musique enregistrée.
22 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.



FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné le 13 août 1981 au Festival de Ludwigsburg). Récital A. Brendel, piano : « Sonate en ut majeur », de Haydn, « Sonate n° 13 en mi bémol majeur » et « Sonate au clair de lune », de Beethoven, « Fantasiestücke », de Schumann, « Saint François d'Assise prêchant aux oiseaux » et « Saint François de Paul marchant sur les flots », de Liszt.
23 h, La nuit sur France-Musique : Saint-Saëns, par l'Orchestre national de France ; 23 h, Samedi minuit.

Dimanche 24 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 30 Orthodoxie.

10 h Présence protestante.

10 h 30 Le jour du Seigneur.
Messe pour l'unité des chrétiens célébrée au centre Saint-Pierre, à Caen, prédicateur : Père R. Jorens.

12 h Télé-foot 1.

13 h Journal.

13 h 20 Mise en boîte.

14 h 10 Toute une vie dans un dimanche.
Le Festival du film fantastique d'Avoriaz.

15 h 25 Sports dimanche.
Ski : slalom spécial hommes à Wengen ; judo : finale du tournoi de Paris ; automobile : Grand Prix d'Afrique du Sud.

17 h 30 Téléfilm : L'express ne répond plus.
Réalisation : R. Sarafian, avec L. Bridges et R. Burr.

19 h Magazine : Pleins feux.
de J. Artur.
Extraits de la Pattemouille, *de* Spaghetti Bolognese, *de* l'Os de cœur *et du ballet* la Belle au bois dormant ».

19 h 30 Les animaux du monde.
L'oiseau qui ne sait pas voler (l'autruche).

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Goupi mains rouges.
Film français de Jacques Becker (1942), avec F. Ledoux, G. Rollin, R. Le Vigan, B. Brunoy, A. Devère, M. Schutz, G. Kerjean (N.).
Un jeune Parisien arrive dans sa famille de paysans charentais. La vieille fille qui dirigeait la maison est assassinée et l'ancêtre plus que centenaire, frappé de paralysie et de mutisme ne peut plus indiquer la cachette de son magot. Etude de mœurs et de caractères inspirée d'un roman de Pierre Véry. La vérité d'un clan attaché à la terre et à l'argent. Un des grands films anticonformistes du cinéma français, sous l'occupation et le régime de Vichy.

22 h 15 Portrait : Fernand Ledoux.
Un comédien modeste, qui est maintenant âgé de 85 ans, et fut sociétaire de la Comédie-Française, puis joua dans les films de nos plus grands metteurs en scène. Avec de nombreux extraits de films.

23 h 10 Sports dimanche.

23 h 25 A Bible ouverte.
Le livre de Job, par le rabbin Josy Eisenberg.

23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.

12 h 45 Journal.

13 h 20 Dimanche Martin *(suite)*.
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : Magnum ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.

17 h 05 Série : L'île aux trente cercueils.
Réal. : M. Cravenne.
Avec C. Jade, M. Mergey, P. Sellier... (rediff.).

18 h La course autour du monde.

19 h Stade 2.

20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Chantez-le moi.
Par J.-F. Kahn.
L'image de la femme dans la chanson, avec C. Cler, C. Borel, P. Préjean, etc.

21 h 55 Série documentaire : Les métiers dangereux et spectaculaires.
Réal. : J.-F. Vergnies.
Commandant de pétrolier géant...

22 h 50 La grande parade du jazz.
de J.-C. Averty.
Les Haricots rouges.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

10 h Émissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.

14 h La soupière a des oreilles.
Une émission de Piem et P. Bonte.

15 h 15 Dramatique : le Loup blanc.
Deuxième épisode : La forêt de Rennes.
D'après P. Féval. Adapt. : Decourt et H. de Turenne (rediff.)
Au château de Treme les loups surgissent au cours d'une fête.

16 h 15 Un comédien lit un auteur.
G. Wilson lit Ch. de Gaulle.

17 h Théâtre de toujours : Britannicus.
Tragédie de Racine, par le Théâtre de la Salamandre.
Avec B. Choel, G.-Perrot, J. Bonnaffé, C. Blanc, M. Guittier...

19 h 15 Prélude à l'après-midi : Stravinski.
Octuor pour flûte, clarinette en si bémol, deux bassons, deux trompettes, deux trombones, par les Philharmonistes de Châteauroux.

19 h 40 Spécial DOM-TOM.
En Martinique, entraînement de l'équipe de France de natation ; à Papeete, centre d'adolescents.

20 h Série : Benny Hill.

20 h 30 Haute curiosité : L'art et le faux.
Une série de M. Rheims.

21 h 25 Journal.

21 h 40 L'invité de FR 3 : B. Lavalette.
Réal. R. Maurice.

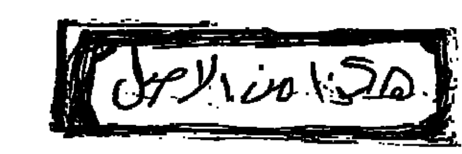
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle M. Bolognini) : Agostino.
Film italien de M. Bolognini (1962), avec I. Thulin, P. Colombo, J. Saxon, M. Bartoletti, O. Bussaglia, R. Mancia (v.o. sous-titrée. N.)
Un adolescent, orphelin de père, porte à sa mère un amour exclusif et passionné. Lorsque celle-ci s'intéresse à un homme, il se lie avec une bande de gamins pauvres.
Cette adaptation du roman d'Alberto Moravia est inédite en France. Bolognini s'y est trouvé à l'aise dans le trouble des situations affectives et des relations amoureuses. Un film à découvrir.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux : L'Eglise aux risques de l'histoire.
7 h 40, Chasseurs de son : Dépaysements.
8 h, Orthodoxie.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute d'Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste.
10 h, Messe au Carmel de Saint-Germain-en-Laye.
11 h, Regards sur la musique : « Le chant du dépossédé », d'après Mallarmé (S. Nigl).
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Lyriscope : « Lohengrin », de Wagner, à l'Opéra.
14 h, Sons : Fête de la vigne, à Dijon.
14 h 5, La Comédie-Française présente : Vingt et une scènes de comédie, d'Alain, et des extraits des « Saisons l'esprit ».
16 h 5, Concert donné en l'église Saint-Louis-en-l'Isle, le 4 décembre 1981.
17 h 30, Rencontres avec... M. Messadi, président de la Chambre des députés (Tunisie).
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : La poésie espagnole (André Sanchez Robayna).
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Narcisse : par J. d'Astier.
23 h, Musique de chambre : Beethoven, Landowski, Martinu.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade, musique viennoise et musique légère : œuvres de Lanner, Varlamoff, Ferstl, Strauss, Minkus, Elgar, Massenet, Rossini, Kalmann, Sandauer, Zelweker et Kabalewsky.
8 h 2, Cantates, BWV 11 de Bach.
9 h 7, Magazine international.
11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées à Paris) : œuvres de Stravinsky, Janacek et Farkas par les solistes de l'Ensemble Intercontemporain, dir. D. Cohen.
12 h 5, Les après-midi de l'orchestre, les mahlériens : B. Walter ; œuvres de Strauss, Mahler, Bruckner, Mozart et Berlioz.
14 h, D'une oreille l'autre : œuvres d'Albeniz, Strauss, Prokofiev, Zemlinsky.
17 h, Comment l'entendez-vous ? : J.-M. Nectoux : œuvres de J.-B. Bach.
19 h 5, Jazz : Le trompettiste C. Terry et son big band.
20 h, Concert : donné au Festspielhaus le 22 janvier 1982) : Semaine Mozart-Salzbourg 1982 ; « Zaïde, singspiel en deux actes », de Mozart par l'orchestre du Mozarteum de Salzbourg. dir. : L. Hager ; avec J. Blegen, soprano ; W. Hollweg, ténor ; W. Schoene, basse ; T. Moser, ténor ; R. Holl, basse ; P. Pikl, récitant.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Biennale de Venise 81 « Doppo l'avanguardia » ; 0 h 5, Rupture, œuvres de Mozart, Rossini et Liszt.



MÉDECINE

Après la mort d'un adolescent dans une clinique de Genève

Vingt-quatre psychiatres prennent la défense d'un confrère menacé de sanction

La mort d'un adolescent, Alain U., lors d'une cure de sommeil à la clinique psychiatrique de Bel-Air à Chêne-Bourg (canton de Genève), a provoqué, en juin 1980, une vive émotion dans l'opinion publique et le milieu hospitalier genevois. Le Conseil d'Etat du canton était amené, le 29 septembre 1980, à mettre sur pied une commission d'experts composée de cinq membres et chargée d'enquêter sur l'ensemble des activités de la clinique et de déterminer si le directeur médical de la clinique universitaire de psychiatrie possédait les qualités requises pour diriger cet établissement. Le rapport de la commission (1) devait mettre en évidence un clivage entre les secteurs hospitalier et extra-hospitalier : *« Le principe de la continuité des soins par la mise en pratique d'une sectorisation vraie a été mis en échec, en 1976, par la création de deux postes de directeur (clinique de Bel-Air et C.P.S.U). Cette bipolarité ne pouvait être dominée par le directeur des Institutions psychiatriques universitaires de Genève (I.U.P.G.) faute d'une autorité clairement définie ».* Le rapport reprochait notamment au directeur médical de la clinique de Bel-Air, le professeur R. Tissot, d'avoir contribué à cette scission par une conception de la psychiatrie trop exclusivement centrée sur une thérapie psycho-pharmacologique, et par un souci insuffisant de la prise en charge post-hospitalière. Il préconisait, dans ses conclusions, la disparition des deux directions médicales, la refonte du secteur psychiatrique genevois en trois services médicaux distincts confiés à des professeurs personnellement responsables devant la commission administrative, et la création d'un poste de directeur général administratif des I.U.P.G. Le rapport suggérait aussi de retirer ses responsabilités cliniques et thérapeutiques au professeur Tissot en lui attribuant un service de recherche. Le Conseil d'Etat semble, aujourd'hui, disposé à suivre ces suggestions et une restructuration des institutions psychiatriques genevoises pourrait être dédidée en février prochain.

A la suit de cette affaire, vingt-quatre psychiatres français et étrangers nous ont adressé la *tribune libre* qu'on lira ci-dessous.

DEUX CONCEPTIONS OPPOSÉES

LA publication du rapport de la commission d'enquête constituée par le Conseil d'Etat du canton de Genève devient, du fait même de cette publication, un événement qui dépasse le cadre du Canton de Genève, parce que ce rapport prend position en faveur d'une *certaine orientation de la psychiatrie,* en même temps qu'il émet les plus expresses réserves quant à une autre orientation. C'est ce point que voudraient discuter dans cette *Tribune libre les signataires de ce texte.*

La commission considère in fine, après avoir enquêté, délibéré et statué, que la seule forme d'assistance *psychiatrique recommandable* est la sectorisation. En d'autres termes, la psychiatrie doit être ambulatoire, insérée dans la communauté et pratiquement détachée de la médecine. A cette forme d'organisation que nous ne contestons pas dans la présente *Tribune libre,* on oppose une psychiatrie plus médicale, utilisant des médicaments. Cete orientation est décrite de la façon suivante dans le paragraphe 2-32 relatif à la *« description des soins donnés à Bel-Air : « Leur caractéristique réside dans la prévalence excessive donnée aux thérapeutiques symptomatiques visant la disparition des symptômes. »*

Notre but n'est pas de faire un exposé de biochimie et de pharmacologie mais nous ne pouvons laisser passer, sans la relever, cette notion d'un traitement purement symptomatique. A l'heure actuelle, grâce au travail conjoint des fondamentalistes et des cliniciens, l'hypothèse d'une perturbation du jeu normal des neuro-médiateurs dans les psychoses apparaît comme un ensemble vivant qui tient compte du passé et du vécu actuel. Les auteurs du rapport émettent des réserves sur la validité d'un tel concept ; il n'a en tout cas jamais été invalidé et il s'enrichit d'année en année, parmettant à un nombre croissant de malades de reprendre une vie normale.

La commission paraît conclure à une impossibilité de coexistence de ces deux conceptions de la psychiatrie et, tout en reconnaissant les qualités du professeur R. Tissot, entend le couper désormais de toute activité clinique, le confinant dans un laboratoire. Nous pensons qu'en retirant à un clinicien tel que lui tout accès à la *clinique, on ne peut que tarir sa re*cherche. Nous pensons aussi que, sans vouloir nullement interférer dans les affaires d'un pays ami, il nous appartenait d'exprimer notre opinion aussi clairement que possible.

Ont signé ce texte les professeurs : P. Berner (Vienne), Ballus-Pascual (*Barcelone*), *Steven R. Hirsch* (Londres), F. Alonso-Fernandez (Madrid), A.M. Ruiz-Mateus (Madrid), Costa E Silva (Rio-de-Janeiro), D.H. Heimann (Munich), J. Mendliewicz (*Bruxelles*), *P. Deniker*, Agr. H. Loo, P. Pichot, D. Widlocher, Th. Lemperière, A. Féline, A. Tatossian (Marseille), J.-Cl. Scotto (id.), H. Luccioni (id.), L.F. Gayral (Toulouse), *Y. Pélicier, Q. Debray, C. Koupernik* (Collège de médecine), A.F. de Fonceca (Lisbonne), Sir Martin Roth (Cambridge), Ronald Fieve (New-York).

(1) Ce rapport a été publié dans *la Trinune de Genève* du 15 au 21 septembre 1981.

Deux cents médicaments de base seront offerts aux pays pauvres à des « conditions favorables »

(De notre correspondante.)

GENÈVE. — Le docteur Halsdan Mahler, directeur général de l'*Organisation mondiale de la* santé (O.M.S.), a manifesté sa satisfaction après la décision annoncée par M. Peretz, vice-président de la Fédération *internationale de l'industrie du* médicament (F.I.I.M.) de fournir à des *« conditions favorables »* les deux cents médicaments considérés comme essentiels aux populations des pays pauvres. Ces conditions n'ont pas encore été définies par la puissante F.I.I.M. représentée dans quarante-sept pays et réalisant un chiffre d'affaires annuel de près de 100 milliards de dollars.

L'O.M.S., a précisé M. Mahler, assumera le rôle d' *« honnête courtier »* entre l'industrie pharmaceutique et les États membres intéressés. La F.I.I.M. se déclare disposée à fournir, outre des médicaments, l'assis*tance voulue pour que la distribu*tion de ceux-ci s'opère rationnellement et pour contribuer à la formation technique nécessaire sur place. Elle entreprendra à cette fin avec l'O.M.S. des pourparlers dont les résultats seront transmis à l'Assemblée mondiale de la santé, autorité suprême de l'O.M.S., qui se réunit en mai prochain à Genève, et décidera de la suite à donner à cette nouvelle coopération. On espère à Genève que des problèmes d'une importance aussi évidente occuperont davantage l'Assemblée que les vaines palabres politiques qui ont pris trop *de temps ces dernières années.*

ISABELLE VICHNIAC.

● RECTIFICATIF. — M. Philippe Laudat, directeur général de l'Institut national de la santé et de la *recherche médicale, nous prie* de préciser que la lettre de démission qu'il a adressée aux ministres de la santé et de la recherche a été expédiée le mardi 19 janvier et non le lundi 18 janvier comme nous l'avons écrit dans nos éditions du 22 janvier.

INFORMATIONS « SERVICES »

PARIS EN VISITES

MARDI 26 JANVIER

« *Découvrir Saint-Denis* », 15 h, métro Saint-Denis-Basilique, Mme Allaz.

« Chopin chez Chaumet », 15 h, 12, place Vendôme, Mme Chapuis.

« Hôtel de Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou, Mme Hulot.

« La Sorbonne », 15 h, hall d'honneur, rue des Ecoles, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Mexique d'hier et d'aujourd'hui », 15 h 15, Petit Palais (Approche de l'art).

« La franc-maçonnerie », 15 h, 16, rue Cadet (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« De Saint-Merri à la rue Quincampoix », 12 h 30, façade de l'église Saint-Merri, rue Saint-Martin (M. Romann).

CONFÉRENCES

14 h 30, 62, rue Madame : « Le Roi René et les miniatures de Cœur d'Amour Epris » (Arcus).

17 h 30, 4, place du Louvre, Mme Troisier de Diaz : « Emile Ollivier portraitiste des hommes de son temps » (Académie du Second Empire).

20 h 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme C. Thibaut : « Thierry Bouts, Petrus Christus, Van der Goes... »

20 h 30, 5, rue Largillière, M. F. Schwarz : « L'alchimie au temps des cathédrales » (Nouvelle Acropole).

20 h 30, ESSEC, avenue de la Grande-Ecole, à Cergy, M. A. Fontaine : « Est-Ouest, la détente à l'épreuve ».

21 h, 36, rue Jacob, M. O. Germain-Thomas : « La tentation des Indes » (La tisanière - André Gautier).

21 h, Centre Huit, 8, rue Porte-de-Buc, à Versailles, vidéo-débat : « L'Afghanistan ».

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 23 janvier :

DES ARRÊTÉS

● Fixant les taux des cotisations patronales de sécurité sociale dues pour les voyageurs, les représentants et les placiers à cartes multiples ;

● Fixant le taux de la répartition de la taxe parafiscale du secteur textile et du secteur de l'habillement (0,44 % et 0,22 %) ;

● Fixant le nombre de places mises aux concours d'admission à l'école navale et à l'école militaire de la flotte au titre des promotions 1982 de ces écoles ;

● Portant nomination d'élèves titulaires à L'Ecole nationale supérieure des mines de Paris ;

● Relatif aux commissions prévues par l'article L 356 du code de la santé publique, complété par l'article premier (II) de la loi du 13 juillet 1972 en vue de l'exercice en France des professions de médecin, de chirurgien-dentiste et de sage-femme ;

● Modifiant un précédent arrêté relatif aux caractéristiques techniques et aux prix des logements neufs en accession à la propriété financés au moyen des prêts aidés par l'Etat.

UNE LISTE

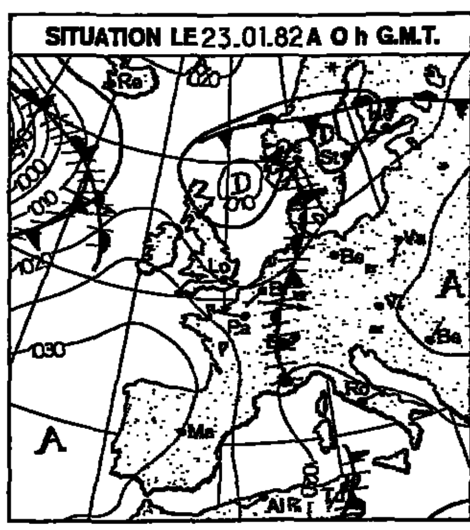
● D'aptitude aux fonctions de directeur des antiquités.

TROISIÈME AGE

RECTIFICATIF. — *Bourses sociales du Conseil de l'Europe* : Les bourses sociales du Conseil de l'Europe, permettant des séjours d'étude dans les vingt pays membres du Conseil de l'Europe, sont accordées aux fonctionnaires et travailleurs sociaux s'occupant de « personnes âgées », et non à toutes les personnes âgées comme nous l'avons écrit par erreur dans nos éditions du 22 janvier.

Les candidatures peuvent être adressées, avant le 12 février, au secrétariat d'État chargé des personnes âgées, à l'attention de M. Rémy, 61-65, rue Dutot, 75015 Paris.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 24.1.82 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 24 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le samedi 23 janvier à 0 heure et le dimanche 24 janvier à 24 heures :

Les discontinuités dans les masses d'air froid, qui affectaient samedi matin le nord et l'est du pays, sont un peu plus actives. Elles se déplaceront vers le sud-est. Le champ de pression s'affaiblira sur le golfe de Gênes, et des rabattements d'air humide instable sont probables sur le sud du pays. Des perturbations, alimentées en air plus doux, commenceront à affecter le nord-ouest du pays.

Dimanche, il fera assez frais au lever du jour sur la majeure partie de nos régions de l'intérieur avec des gelées blanches ou des faibles gelées sous abri en dehors des zones de précipitations. Des Vosges et de l'Alsace aux Alpes, sur le Sud-Est et la Corse, le temps sera couvert avec des chutes de neige sur les hauteurs et de pluies près des côtes. Des orages sont probables sur l'extrême Sud-Est. Dans la journée, une atténuation se produira sur le Nord-Est avec développement de quelques éclaircies.

Par contre, des ondées sont probables sur le sud du Massif Central et les Pyrénées orientales. Sur le reste de la France, le temps sera souvent brumeux le matin, puis des éclaircies se développeront localement, favorisant alors une assez bonne amplitude des températures diurnes. Le ciel se couvrira sur la Bretagne et le Cotentin l'après-midi avec le début de faibles pluies. Les vents de nord à nord-est seront forts près de la Méditerranée.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 23 janvier 1982 à 7 heures, de 1022,3 millibars, soit 766,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23 janvier) : Ajaccio, 14 et 2 degrés ; Biarritz, 13 et 8 ; Bordeaux, 12 et 2 ; Bourges, 8 et 1 ; Brest, 10 et 4 ; Caen, 10 et 3 ; Cherbourg, 9 et 2 ; Clermont-Ferrand, 6 et 1 ; Dijon, 8 et 2 ; Grenoble, 7 et 2 ; Lille, 7 et — 1 ; Lyon, 9 et 3 ; Marseille, 12 et 7 ; Nancy, 3 et 1 ; Nantes, 10 et 1 ; Nice, 14 et 6 ; Paris-Le Bourget, 9 et 0 ; Pau, 11 et 5 ; Perpignan, 12 et 6 ; Rennes, 9 et 1 ; Strasbourg, 1 et 0 ; Tours, 11 et 2 ; Toulouse, 10 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 19.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 14 et 6 degrés ; Amsterdam, 6 et 1 ; Athènes, 11 et 7 ; Berlin, — 3 et — 3 ; Bonn, 3 et 1 ; Bruxelles, 5 et 1 ; Le Caire, 22 et 11 ; îles Canaries, 20 et 17 ; Copenhague, — 1 et — 2 ; Dakar, 23 et 15 ; Genève, 7 et 1 ; Jérusalem, 14 et 8 ; Lisbonne, 15 et 9 ; Londres, 8 et 1 ; Madrid, 12 et — 1 ; Moscou, — 6 et — 10 ; Nairobi, 29 et 13 ; New-York, — 8 et — 14 ; Palma-de-Majorque, 15 et 1 ; Rome, 12 et 7 ; Stockholm, — 4 et — 4.

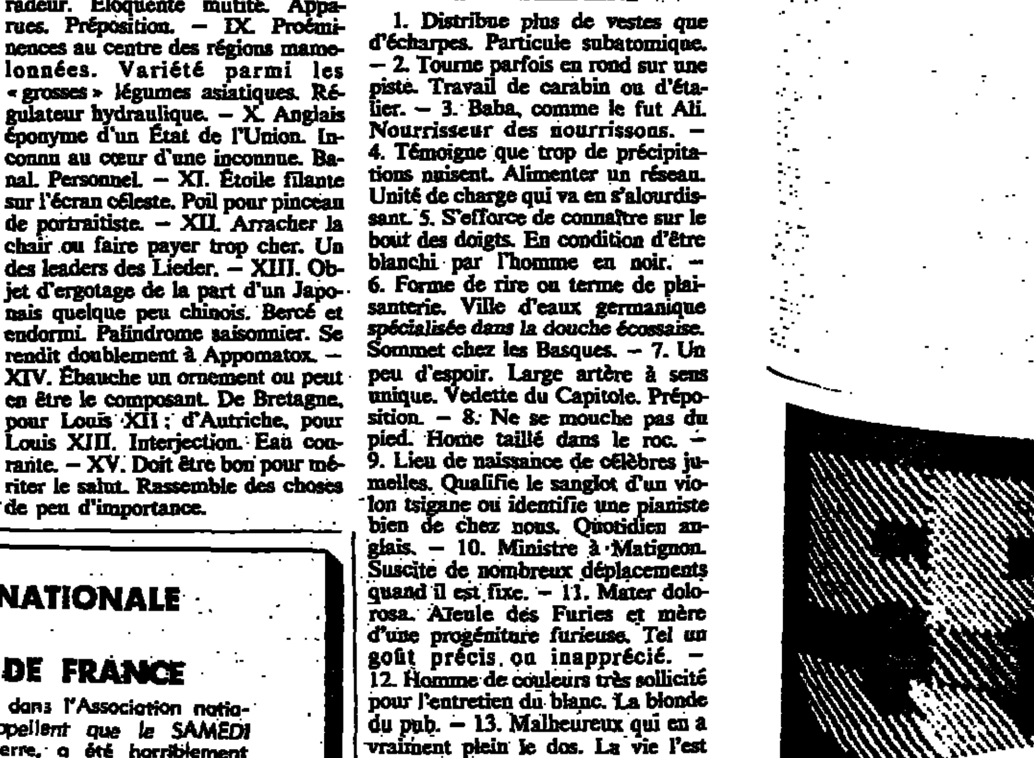
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3110

HORIZONTALEMENT

I. Homme de contact s'intéressant aux « f.é.m. » comme aux omhs. Loup de mer. — II. Boîte à ouvrages. Coqueluche provoquant du délire. — III. La récolte des marrons y est plus abondante que celle des lauriers. Quand elle nous arrive à la cheville, on est vite dépassé. — IV. Traitée brillamment. Radoteur brésilien. Ne saurait constituer un secret de polichinelle. — V. Ainsi. Cousin du nain jaune. Allongent le fil du discours en le rompant sans cesse. — VI. Ville de Bolivie. Qui a peut-être été mal compris la première fois. — VII. Tenu. Copulative. De telles bombes ne sont pas sans provoquer de nombreux cadavres. — VIII. Milieu convenant à un paradeur. Eloquente mutité. Apparues. Préposition. — IX. Proéminences au centre des régions mamelonnées. Variété parmi les « grosses » légumes asiatiques. Régulateur hydraulique. — X. Anglais éponyme d'un État de l'Union. Inconnu au cœur d'une inconnue. Banal. Personnel. — XI. Étoile filante sur l'écran céleste. Poil pour pinceau de portraitiste. — XII. Arracher la chair ou faire payer trop cher. Un des leaders des Lieder. — XIII. Objet d'ergotage de la part d'un Japonais quelque peu chinois. Bercé et endormi. Palindrome saisonnier. Se rendit doublement à Appomatox. — XIV. Ébauche un ornement ou peut en être le composant. De Bretagne, pour Louis XII ; d'Autriche, pour Louis XIII. Interjection. Eau courante. — XV. Doit être bon pour mériter le salut. Rassemble des choses de peu d'importance.



VERTICALEMENT

1. Distribue plus de vestes que d'écharpes. Particule subatomique. — 2. Tourne parfois en rond sur une piste. Travail de carabin ou d'étalier. — 3. Baba, comme le fut Ali. Nourrisseur des nourrissons. — 4. Témoigne que trop de précipitations nuisent. Alimenter un réseau. Unité de charge qui va en s'alourdissant. 5. S'efforce de connaître sur le bout des doigts. En condition d'être blanchi par l'homme en noir. — 6. Forme de rire ou terme de plaisanterie. Ville d'eaux germanique *spécialisée dans la douche écossaise.* Sommet chez les Basques. — 7. Un peu d'espoir. Large artère à sens unique. Vedette du Capitole. Préposition. — 8. Ne se mouche pas du pied. Home taillé dans le roc. — 9. Lieu de naissance de célèbres jumelles. Qualifie le sanglot d'un violon tsigane ou identifie une pianiste bien de chez nous. Quotidien anglais. — 10. Ministre à Matignon. Suscite de nombreux déplacements quand il est fixe. — 11. Mater dolorosa. Aïeule des Furies et mère d'une progéniture furieuse. Tel un goût précis ou inapprécié. — 12. Homme de couleurs très sollicité pour l'entretien du blanc. La blonde du pub. — 13. Malheureux qui en a vraiment plein le dos. La vie l'est doublement. — 14. Permet au lit certains épanchements. Simple impression de l'esprit ou grand mouvement du cœur. — 15. Note. *Le siège* de Troyes vu par Paris. Isolés. Partie d'échecs.

Solution du problème n° 3109

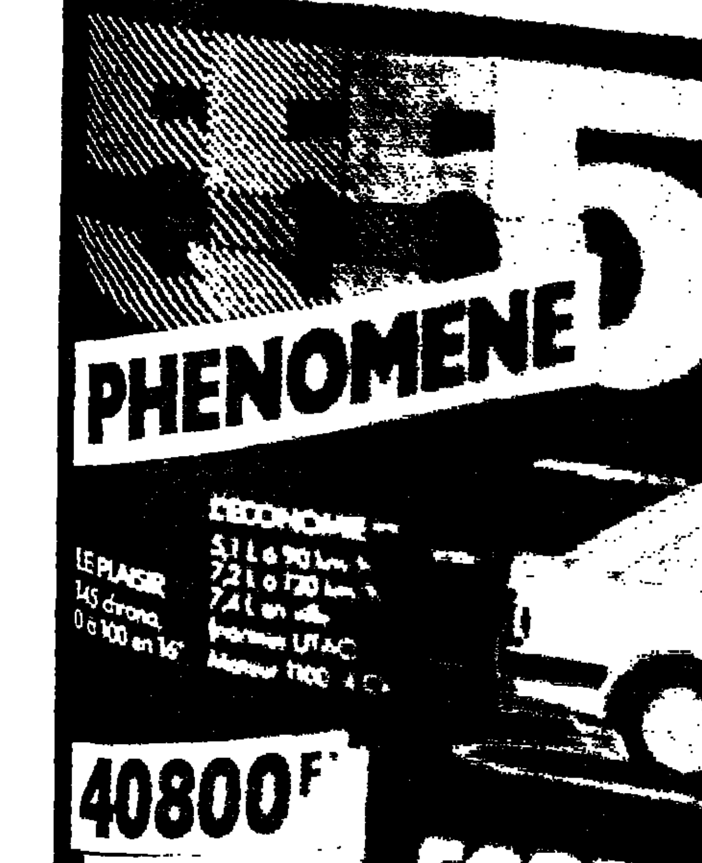
Horizontalement

I. Organiste. — II. Sermonner. — III. Aïe ! Ré. — IV. Emmêlé. — V. Soi. SMIC. — VI. Ennui. Ane. — VII. Ida. Légal. — VIII. Cacao. Ail. — IX. Hie. Tissu. — X. Enée. Viol. — XI. Estienne.

Verticalement

1. Os de seiche. — 2. Ré. Mondaine. — 3. Graminacées. — 4. Amie. Et. — 5. Noël. Ilot. — 6. In. Es. Ive. — 7. Sn. Magasin. — 8. Terminaison. — 9. Ere. Cellule.

GUY BROUTY.





Le Monde

économie

LE NOUVEAU DÉBAT SUR LES NATIONALISATIONS

Les députés socialistes veulent modifier sensiblement le texte gouvernemental

(Suite de la première page.)

Jugeant l'attitude du gouvernement trop douce à l'égard du Conseil constitutionnel, qu'ils accusent d'avoir rendu un jugement partisan, les députés socialistes ont pris acte de la volonté d'apaisement exprimée à l'égard de celui-ci par l'Elysée, à l'occasion du conseil des ministres du 20 janvier, mais ils n'ont pas renoncé pour autant à essayer de faire prévaloir leur point de vue. C'est ainsi que la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le projet de loi « revu et corrigé » a adopté, vendredi soir 22 janvier, plusieurs amendements présentés par le groupe socialiste, qui visent à modifier sensiblement la nouvelle rédaction des articles contestés par le conseil constitutionnel (*le Monde* du 23 janvier).

Le groupe socialiste propose de supprimer la référence au seuil du milliard de francs retenu par l'article 13 du projet pour fixer le champ des nationalisations dans le secteur bancaire et de limiter explicitement à trente-six dix-huit sociétés cotées en Bourse et dix-huit non cotées — le nombre des banques nationalisables. Son objectif est d'écarter de la liste des établissements nationalisables les trois banques mutualistes (la Banque fédérative du crédit mutuel, la Banque française du crédit coopératif et la Banque des coopératives de consommation et des mutuelles) dont le Conseil constitutionnel s'était étonné qu'elles ne fussent pas incluses dans la liste gouvernementale puisque le total des dépôts de chacune excède le seuil du milliard de francs.

Bien que le premier ministre et le secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public public aient été quelque peu éebriués de constater que les neuf « sages » recommandent de traiter ces établissements mutualistes, à vocation socialisante, sur le même pied d'égalité que les sociétés capitalistes, le gouvernement s'était montré, pour sa part, soucieux de ne pas contrarier l'assemblée du Palais-Royal.

Le groupe socialiste refuse également la procédure à petite vitesse retenue par le conseil des ministres pour la nationalisation des sociétés bancaires non cotées. Pour donner là encore, satisfaction au Conseil constitutionnel, le conseil des ministres avait décidé, mercredi, que la nationalisation des dix-huit banques concernées n'interviendrait qu'au terme d'un délai de un an, afin de laisser à une commission d'évaluation le temps de déterminer le montant de l'idemnisation à assurer aux actionnaires. Les députés du P.S. réclament que les sociétés non cotées en Bourse soient nationalisées immédiatement, en même temps que les dix-huit autres banques. Ils demandent que la valeur d'échange des actions soit égale *« au produit par dix du meilleur des bénéfices, actualisés au 1er janvier 1982, après impôts, provisions et dotations aux amortissements, dégagés au cours des exercices 1978, 1979 et 1980 »*. La somme ainsi obtenue serait majorée des dividendes 1980, corrigés de l'érosion monétaire.

Après avoir souligné que la plupart des établissements concernés pourraient faire l'objet, ultérieurement de prises de participation de l'Etat, M. Mauroy ne s'était pas déclaré hostile, jeudi 21 janvier, devant la presse, à un compromis avec le groupe socialiste.

Enfin, les députés du P.S. proposent de supprimer l'article 4 du projet permettant au gouvernement, en attendant l'entrée en vigueur de la loi, d'autoriser les sociétés à aliéner tout ou partie de leurs participations majoritaires dans leurs filiales à l'étranger. L'adoption de cette disposition conservatoire se traduirait par une immobilisation en leur état actuel des structures financières des groupes nationalisables.

La commission spéciale poursuivra ses travaux, mardi en fin de matinée, en examinant les moyens de financer le surcoût de l'indemnisation qui résultera de la décision du Conseil constitutionnel. Un accord de principe est intervenu entre les socialistes et les communistes pour la création d'une tranche supplémentaire de l'impôt sur les grandes fortunes qui se traduirait par un prélèvement de 2 % à la hauteur de 15 millions de francs. Le groupe communiste a déposé un amendement en ce sens.

A l'hôtel Matignon cette pression du groupe socialiste ne provoque ni surprise ni agacement. Le gouvernement pourrait retenir la proposition relative aux filiales étrangères mais il est peu probable qu'il en fasse de même pour les autres amendements, dans la mesure où leur adoption pourrait faire l'objet de nouveaux recours de l'opposition au Conseil constitutionnel. *« Il faut surtout ne pas faire courir de risque au président de la République »*, déclarait, jeudi, M. Pierre Mauroy pour souligner la volonté du gouvernement de ne pas créer les circonstances d'une crise institutionnelle ouverte entre l'Elysée et l'Assemblée du Palais-Royal. Face à cet impératif, et compte tenu du fait qu'en engageant sa responsabilité devant l'Assemblée nationale, le gouvernement ne retient que les amendements qu'il agrée, ce nouvel accès d'humeur du groupe socialiste ne paraît pas de nature à gêner réellement l'exécutif.

ALAIN ROLLAT.

Conséquence d'une décision du tribunal de commerce

La prise de participation majoritaire de l'État dans la société Matra pcurrait être retardée

Saisi par un certain nombre d'actionnaires minoritaires de Matra, qui contestent plusieurs termes de la convention signée le 12 octobre dernier entre le président de la société, M. Jean-Luc Lagardère, et le gouvernement français, le tribunal de commerce de Paris a rendu en référé, le vendredi 22 janvier, une ordonnance dont le contenu ne devait être rendu public que lundi 25 janvier, mais qui abonde dans leur sens.

Ce qui aurait pu ne constituer qu'un épisode judiciaire de plus dans la polémique qui oppose depuis plusieurs semaines ces actionnaires minoritaires, réunis pour la plupart d'entre eux au sein du Rama (Rassemblement des actionnaires de Matra), au conseil d'administration de la firme, revêt une dimension toute particulière si l'on en juge par ses conséquences.

Dès que fût connue la décision du tribunal de commerce de déclarer recevable le recours formulé par le Rama, à travers l'un des membres du bureau de l'association, M. Jean-Pierre Morel, la chambre syndicale des agents de change décidait de suspendre aussitôt la cotation en Bourse du titre Matra le vendredi 22 janvier, cotation qui devait justement reprendre ce jour-là, alors qu'elle était interrompue depuis le 9 septembre dernier.

Dans le même temps, la direction de Matra jugeait l'affaire suffisamment préoccupante pour que M. Lagardère décide de convoquer, pour le mardi 26 janvier, une réunion extraordinaire du conseil d'administration de Matra chargée d'étudier les conséquences de la requête émanant de ces actionnaires minoritaires.

Dans un premier temps, ces derniers se sont contentés de demander au tribunal la suspension de l'application de la quatrième résolution votée le 14 janvier dernier.

Celle-ci ne concerne en apparence que le processus d'augmentation du capital de Matra et les modalités de l'offre publique d'échange qui doit permettre à l'Etat de souscrire à cette augmentation de capital de façon à détenir ultérieurement une participation majoritaire de 51 % dans la société, conformément aux termes du fameux protocole du 12 octobre dernier.

A travers cette remise en cause, acceptée par le tribunal de commerce, c'est tout le montage financier patiemment élaboré entre M. Lagardère et M. Mauroy qui se trouve visé, à défaut d'être réellement compromis.

De l'avis général, il ne pourrait s'agir, en effet, que d'un retard dans la mise en place du mécanisme, les animateurs du Rama n'ayant jamais caché que ce qu'ils contestaient avant tout n'était pas l'accord en lui-même n'était pas l'accord en lui-même, mais plutôt le sort réservé aux actionnaires de Matra.

Selon les dispositions initiales, ces derniers devraient recevoir, à titre d'indemnisation, une somme de 1 215 F par action Matra (un prix initial de 1 115 F majoré de 100 F en guise de compensation après la longue suspension de cotation du titre en bourse). Or, s'appuyant sur l'avis récemment rendu par le Conseil constitutionnel et sur le sérieux *« coup de pouce »* donné par le gouvernement aux bases d'indemnisation des actionnaires de sociétés nationalisables, le Rama a auusitôt demandé un traitement identique qui, d'après ses calculs, permettrait aux actionnaires de Matra de recevoir une indemnisation deux fois plus élevée et sans doute voisine de 3 000 F par titre.

Un affaire de gros sous, en somme ? Sans doute ; toujours est-il qu'elle sera certainement évoquée le 26 janvier, à l'Assemblée nationale au cours du débat sur le nouveau projet de loi sur les nationalisations. Avec d'autant plus d'attention que l'accord signé avec le président de Matra est toujours resté *« en travers de la gorge »* de certains députés socialistes qui ont eu bien du mal à admettre le principe d'une seule prise de participation majoritaire de l'Etat dans cette société au lieu de la nationalisation pure et simple qu'ils préconisaient.

S. M.

Un privilège pour les actionnaires

(Suite de la première page.)

Le Conseil ne s'est pas demandé pourquoi la valeur au bilan, surtout s'il propose un compte consolidé où entrent les filiales, est généralement supérieure à l'évaluation par la Bourse, sauf pour des valeurs de croissance où des anticipations excessives conduisent souvent à de lourdes retombées par la suite. C'est que, dans les plus grandes sociétés, les actionnaires n'exercent aucun pouvoir réel, et que les affaires ne sont pas toujours menées à leur avantage. Tenir compte, même partiellement, d'une valeur au bilan supérieure à ce que l'actionnaire avait en main, c'est lui assurer un enrichissement sans cause, qui par contrecoup constitue une spoliation des contribuables. Vouloir en outre consolider le bilan alors que le cours de Bourse tient déjà compte de la situation globale de l'entreprise, c'est un double emploi manifeste et injustement coûteux.

Le Conseil n'a pas noté que l'application d'un coefficient uniforme, soit 10, au bénéfice après impôt pour contribuer à estimer la valeur d'échange méconnaissait la réalité : le multiplicateur diffère profondément de société à société suivant le taux de croissance anticipé par l'actionnaire.

C'est donc la combinaison de plusieurs paramètres qui doit être abandonnée. Heureusement le Conseil constitutionnel n'oblige pas à s'y accrocher. Il la considère comme un correctif aux dispositions visant le cours de Bourse moyen sur une période de référence.

Sur le cours de Bourse retenu, quelle est la critique ? Une période longue et déjà ancienne mélange des cotations qui, du fait de l'inflation, n'ont pas le même sens en francs constants. Voici que le Conseil constitutionnel paraît prendre parti pour une indexation qui est refusée comme dangereuse par les autorités financières, et qui en particulier ne figure pas dans la loi de 1978 sur les gains de cession des titres. Et où a-t-on vu que les actions montent avec les prix, alors qu'elles peuvent baisser sous l'effet de la conjoncture ? L'autre observation est que les cours ont évolué dans des sens différents pour les diverses entreprises en cause : ici, on comprend mal, les divergences accusaient sans doute des changements dans la situation ou les perspectives de chacune, non les craintes de nationalisation qu'on met nommément en cause et qui, au pire, les affectaien toutes pareillement. Mais enfin il faut s'incliner.

Voici le gouvernement amené, semble-t-il, à revenir au seul cours de Bourse, mais au seul riger ; à choisir une période de référence plus courte, plus récente, et où la victoire de la gauche ne paraissait pas probable ; à retenir pour chaque titre le cours moyen mensuel le plus favorable ; à majorer cette base du coefficient de hausse des prix ; à servir un dividende, qui n'est pas celui de 1981 faute d'arrête des comptes et d'assemblée générale qui puisse décider du montant, mais celui de 1980 lui-même indexé. Ces paramètres paraissent répondre habilement à toutes les exigences du Conseil constitutionnel, sans risque d'une nouvelle annulation. Mais il faut bien voir les conséquences.

Les porteurs se retrouvent dans des situations comparables, qu'ils aient investi dans des titres qui tendaient à la hausse ou à la baisse. On réserve aux actions une indexation sur les prix qui ne répond en aucune façon à leur nature de titres à revenu variable : c'est un avantage exorbitant, qui sera payé par le contribuable. Dans les cas où le cours le plus élevé dans la période de référence se liait à un coupon non détaché, le dividende supplémentaire va être servi deux fois. Et la valeur d'échange ne pourra ne pas être différente pour chaque titre de celle que le marché avait pris en compte au moment où le gouvernement avait publié sa décision : de nouvelles variations en hausse et en baisse vont être provoquées par des péripéties politiques.

Si le Conseil constitutionnel s'était contenté d'observer que les modalités d'indemnisations, favorables pour les groupes industriels, l'étaient moins pour les banques en comparaison des cours constatés, que le dividende n'était que très partiellement inclus dans les bases, des corrections à la marge auraient étaient immédiatement concevables. Celles qu'il impose aboutissent à une fausse égalité, à un privilège, à des spéculations sur le marché.

PIERRE URI.

ÉNERGIE

L'accord franco-soviétique sur le gaz

(Suite de la première page.)

Or, sur le plan financier comme sur celui de la fourniture de matériels, les accords entre Paris et Moscou étaient déjà passés et plusieurs contrats avaient été signés.

Sur le plan financier les Soviétiques bénéficient des conditions définies par le protocole franco-soviétique de 1980. Jusqu'au 30 septembre 1981 les taux d'intérêt étaient fixés à 7,80 % sur 85 % des crédits (acheteurs ou fournisseurs) offerts (1). Les Soviétiques ont d'ores et déjà signé pour 4,5 milliards de francs d'achat de matériels avec des sociétés françaises à ces conditions. Creusot-Loire fournira vingt-deux stations de pompage (avec quelques difficultés pour trouver les turbines nécessaires, après les sanctions décrétées par le président Reagan et la défaillance de ce fait de General Electric dont la technologie avait été choisie pour l'ensemble du gazoduc) ; de même Thomson livrera pour 1,8 milliard de francs de matériels électroniques et d'ordinateurs pour le réseau de télésurveillance du gazoduc. Alsthom-Atlantique et Hispano-Suiza ont bénéficié elles aussi de contrats pour la fourniture de pièces de turbines.

Toute nouvelle commande par les Soviétiques de matériels français — on parle pour la France de quelque 10 milliards de francs en tout — dépendrait des conditions dites du consensus, c'est-à-dire du taux de 8,50 % accepté désormais par les pays industrialisés dans le cadre de l'O.C.D.E. pour leurs crédits à l'exportation.

Il ne restait donc qu'à signer la contrepartie à ces engagements financiers et à ces achats de matériel : le contrat de fourniture de gaz. On aurait pu, comme les Italiens, annoncer *« une pause »*. Mais eux aussi signeront. L'Europe est désormais liée.

A quel prix ?

La signature le 30 novembre par l'Allemagne fédérale avait donné une indication du prix. Gaz de France était d'ailleurs parvenue dès le 18 novembre avec Soyuzgas Export à un prix minimum applicable en 1984 — lors des premières livraisons — pour garantir les investissements de l'U.R.S.S., soit un peu plus de 5 500 dollars par million de B.T.U. (2). Il restait donc à négocier le prix de base et le principe de l'indexation et seule la volonté de la délégation soviétique de ne pas s'engager avant que Paris et Alger ne soient parvenus à un accord sur le prix du gaz algérien avait empêché une signature à la mi-décembre lors de la grande commission franco-soviétique.

Si l'on se refusait, le 23 janvier à Gaz de France, à donner la moindre indication sur les prix, on ajoutait que l'on n'aurait pas signé si ce prix n'avait pas été satisfaisant. Tout laisse donc supposer un accord proche de celui paraphé il y a deux mois par Ruhrgas, la firme ouest-allemande. La France recevra 8 milliards de mètres cubes par an (contre 11,2 milliards de mètres cubes pour les Allemands) pendant vingt-cinq ans à la frontière germano-tchécoslovaque (à Waldaus). Le prix de base devrait être de l'ordre de l'équivalent en francs de 4,65 dollars par million de B.T.U. au 1er juillet 1981. Le prix minimum, pour toute la durée du contrat et quelle que soit l'évolution des indices, serait légèrement suépprieure à 5,50 dollars par million de B.T.U. Enfin l'indexation du prix de base serait effectuée partiellement sur le prix d'un « panier » de pétroles bruts (pour 20 à 25 %) et sur les prix du fuel lourd à basse teneur en soufre et du fuel domestique.

Outre les questions morales et politiques que peut poser la signature — dans la conjoncture actuelle — de ce contrat, l'accord franco-soviétique inquiète par la dépendance ainsi créée (voir à ce sujet un dossier sur la politique française des hydrocarbures dans le supplément économique du *Monde* daté du mardi 26 janvier). En 1981, la consommation française a été couverte pour 25 % par la production nationale de Lacq, pou r15,4 % par l'Algérie, pour 9,5 % par la mer du Nord (Ekofisk), pour 31,2 % par les Pays-Bas, pour 15 % par l'U.R.S.S., pour 3,8 % enfin par l'Allemagne fédérale et la Suisse. En 1990, si l'on arrive à signer un contrat avec le Cameroun et si les engagements pris par le Nigeria son ttenus, Lacq fournira 8 % du gaz consommé en France, l'Algérie 23 %, la mer du Nord 13 % (y compris un nouveau contrat non encore signé), les Pays-Bas 3 %, l'U.R.S.S. 32 % et l'Afrique occidentale 16 %. Mais si aucune source nouvelle n'était obtenue, la dépendance à l'égard de l'U.R.S.S. approcherait 40 % voir la dépasserait à la fin du contrat avec les Pays-Bas, en 1993.

Or toute source énergétique n'est pas substituable immédiatement au gaz. On ne peut donc raisonner en termes de dépendance énergétique. L'inquiétude serait moins vive si le gouvernement socialiste — qui a toujours prôné le principe de la diversification des approvisionnements — avait présenté en même temps que la signature du contrat avec les Soviétiques les mesures qui permettraient d'amoindrir cette dépendance : signature de nouveaux contrats dans d'autres pays, augmentation du nombre des contrats dits *« interruptibles »* par lesquels des industriels s'engagent à recourir à d'autres sources d'énergie lorsque cela est indispensable, implantation enfin de capacités de stockage souterrain, véritable réserve stratégique nationale. Telle sont en tout cas les mesures à prendre d'urgence.

BRUNO DETHOMAS.

(1) En fait 7,75 % du fait de la prime de la COFACE, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.

(2) British Thermal Unit : 1 million de B.T.U. = 293 kWh.

AFFAIRES

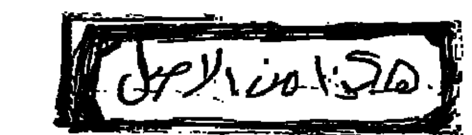
M. GÉRARD DEUIL EST RÉÉLU A LA PRÉSIDENCE DU S.N.-P.M.I.

Le conseil national du patronat indépendant S.N.-P.M.I., qui s'est réuni récemment à Paris, a décidé de porter de deux à quatre ans la durée des mandats du président national et du président national délégué.

Ces responsabilités ont été confiées à nouveau pour la première à M. Gérard Deuil et à M. Jacques Tessières pour la seconde.

D'autre part, le comité exécutif de cette organisation patronale a été élargi à quinze membres.

[Depuis novembre dernier le S.N.-P.M.I. est considéré par les pouvoirs publics comme une organisation représentative. Ces modifications qu'il vient d'apporter à ses statuts devraient lui permettre plus aisément de siéger aux différentes instances — régionales ou départementales, notamment — où le S.N.-P.M.I. sera (ou est) invité.]



CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Grande activité

La vogue pour les émissions euro-obligataires à « coupons zéro », qui s'étai tcalmée en début de semaine, a repris de plus belle à partir de jeudi. Vendredi, six emprunts nouveaux totalisant 26 milliards de dollars de valeur nominale avaient été lancés de cette manière. La situation est toutefois très différente par rapport à la semaine précédente, dans la mesure où, cette fois-ci, parallèlement aux opérations sans coupon, quatre euro-émissions à taux d'intérêt fixe d'un montant global de 300 millions de dollars ont également vu le jour. La coexistence des deux secteurs souligne l'avantage pour les emprunteurs du papier à « coupons zéros », dont le coût est en moyenne inférieur de 1 % par an à celui des emprunts dotés de coupons fixes. A titre d'exemple, Du Pont de Nemours, le grand groupe chimique américain bien connu, rémunère sur la base de près de 14,50 % l'émission à « coupons zéro » de 300 millions de dollars qu'elle a lancée cette semaine, tandis que la Banque de développement du Japon lève en même temps 50 millions de dollars d'euro-obligations à taux fixe proposées avec un coupon annuel de 15,50 %.

Ce qui est frappant à l'heure actuelle, c'est que la totalité des emprunteurs qui utilisent soit la technique du « coupon zéro », soit celle, traditionnelle, du taux d'intérêt fixe sont exclusivement des Américains, des Canadiens, ou des Japonais. Les débiteurs européens, par contre, brillent par leur absence. Ceci s'explique par la divergence fondamentale d'opinions entre les uns et les autres. Les emprunteurs d'outre-Atlantique ne croient pas en une baisse des taux d'intérêt et n'hésitent pas à lever des capitaux, même sur la base de coupons élevés alors que les Européens continuent d'anticiper une détente et, en attendant qu'elle se manifeste, préfèrent transactions à taux variables.

Il semble que ce soient les Japonais qui continuent d'absorber la plus grande partie des opérations sans coupon. Mais les Arabes sont également acheteurs de ce type de papier parce qu'ils apprécient les sociétés américaines qui l'offrent. En Europe, les Belges et les Suisses sont aussi amateurs de ce genre d'émission. Par contre, les Luxembourgeois, qui sont imposés sur la fortune et ne le sont pas sur leurs revenus mobiliers, ne s'y intéressent pas.

L'euro-emprunt de 300 millions de dollars de Du Pont de Nemours, qui a une durée de huit ans, a été offert à un prix de 33,90 soit 339 dollars pour chaque euro-obligations, qui, à échéance, sera remboursée à 1 000 dollars. Par la suite J.C. Penney est venu l'émission de 250 millions d'euro-sur douze ans à un prix de 18,50, soit l'équivalent d'une rémunération annuelle de 15,10 %. Puis simultanément, Beatrice Foods et Xerox ont chacun annoncé l'émission de 250 millions d'eurol obligations à dix ans à un prix de 22,50, soit un rapport annuel de 14,65 %. Les deux opérations paraissent avoir été préalablement placées parce que, aussitôt annoncées, elles étaient très vite terminées. De leur côté, les grands magasins Sears Roebuck ont lancé jeudi soir une transaction destinée à drainer 300 millions de dollars d'une durée de dix ans. Cet euro-emprunt émis à 24,70 procurera, à l'échéance, un rendement équivalent à 15 % par an. Sur la seule qualité de l'emprunteur, les euro-obligations Sears Roebuck ont trouvé preneurs sans difficulté.

En revanche, la grande banque américaine Citicorp a eu plus de peine à placer les 150 millions de notes à trois ans qu'elle proposait avec un « coupon zéro » à un prix de 66,50, soit une rémunération annuelle de 14,75 %. D'une manière générale, il semble que les émissions sans coupon soient mieux accueillies lorsqu'elles émanent de grandes sociétés industrielles américaines que lorsqu'elles proviennent du secteur bancaire.

Le retour de Paribas

Le secteur des euro-emprunts en dollars et à taux d'intérêt fixe a effectué sa réouverture sur la base de coupons hautement rémunérateurs pour les investisseurs. Parmi les quatre opérations annoncées cette semaine, c'est certainement celle de la Banque de développement du Jajon qui a le plus retenu l'attention. Tout d'abord, elle marque le retour de Paribas dans le club fermé des établissements internationaux chefs de file d'émissions euro-obligataires. Depuis les élections de l'été dernier, Paribas empêtrée dans les mésaventures qu'on connaît, paraissait s'être repliée sur elle-même. En dirigeant cette semaine l'euro-emprunt de 50 millions de dollars de la Banque de développement du Japon, on assiste à un retour à la normale. L'opération japonaise, qui, rare privilège, bénéficie de la garantie de l'Etat japonais, a une durée de cinq ans seulement. Offerte au pair avec un coupon annuel de 15,50 %, elle a immédiatement suscité un écho extrêmement favorable.

Les trois autres transactions à taux fixe ont, pour leur part, toutes vu le jour avec des coupons égaux ou supérieurs à 16 %. Arizona Public Service, société américaine comme son nom l'indique de service public, n'a pas hésité à offrir 16,25 % par an sur une durée de sept ans pour lever 50 millions de dollars. Bien accueillie par certains, l'opération n'a toutefois pas fait l'unanimité. Ceci montre la difficulté d'un marché où les investisseurs qui ne savent pas bien où aller, vu l'extrême variabilité des taux d'intérêt, restent attirés par les dépôts à court terme procurant des rémunérations alléchantes.

La société canadienne Hydro-Québec a également doté d'un coupon de 16,25 % l'euro-émission de 100 millions de dollars qu'elle a lancée jeudi soir. Mais, cet emprunteur a l'avantage d'être un familier du marché euro-obligataire, et en outre ses obligations n'ont qu'une durée de six ans.

Depuis l'émission de la Banque française pour le commerce extérieur, conjointement dirigée avec brio par le Crédit suisse-First Boston et le Crédit lyonnais, dont on se rappelle l'extraordinaire succès, aucun autre emprunt à taux d'intérêt variable, ou tout au moins aucun digne de ce nom, n'avait été lancé. Cette semaine, ce n'est pas moins de cinq transactions de ce type qui ont été offertes. La plus originale est sans aucun doute celle du Swedish Export Crédit d'un montant de 75 millions de dollars et d'une durée limitée à cinq ans. Le taux d'intérêt de ces notes émises au pair est le taux interbancaire offert à Londres sur les dépôts en eurodollars à six mois, celui que l'on appelle le Libor. Aucune marge additionnelle, comme il en va d'habitude avec ce genre d'instrument, ne vient augmenter la rémunération des prêteurs. Par contre, cent douze mille cinq cents warrants sont attachés à l'euro-emprunt, qui permettront aux porteurs d'acquérir, au cours des douze mois à venir ,des obligations à huit ans d'une valeur nominale unitaire de 1 000 dollars. Celles-ci seront émises à 100 et porteront un intérêt annuel de 13,75 %. C'est la Banque américaine Morgan Garanty Ltd qui a imaginé cette formule et selon elle, elle l'aurait même initialement proposée au Trésor français pour servir de support à un emprunt d'un débiteur du secteur public. L'euro-émission suédoise a en elle-même été bien accueillie, mais c'est au niveau des warrants qu'un problème s'est tout de suite posé. La banque chef de file les traite en effet sur la base d'un prix unitaire de 10 à 12 dollars, alors que techniquement ils ne valent pas plus de 5 à 6 dollars. En conséquence, une quantité importante de warrants a apparemment reflué vers Morgan

Hausse des emprunts en deutschemarks

En Allemagne, la baisse du lombard n'a pas manqué d'impressionner favorablement le secteur des emprunts internationaux ayant le deutschemark pour support. Des hausses de 0,30 % à 0,50 % ont été enregistrées sur la plupart des emprunts traités sur le marché secondaire. Du même coup, les émissions en cours de souscription publique ont vu leur placement accéléré La Banque européenne d'investissement, qui offrait 250 millions de deutschemarks dans le cadre d'un emprunt en deux tranches, toutes deux proposées au pair avec un coupon annuel de 10 %, a été la première à bénéficier de l'amélioration générale outre-Rhin. Les 150 millions de notes à sept ans et les 100 millions d'obligations à dix ans se traitaient, vendredi, les unes comme les autres à 99,50-100. Pemex, la compagnie pétrolière nationale du Mexique, a aussi suscité une très bonne demande pour son euro-emprunt sur huit ans de 150 millions de deutschemarks. Les obligations mexicaines accompagnées d'un coupon de 11 % par an pouvaient, sur le « marché gris », être acquises en fin de semaine sur la base d'une très légère décote ne dépassant pas 0,75-0,25.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Fermeté persistante du dollar

Dopé par la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis (voir en rubrique marché monétaire) le dollar s'est montré très ferme sur les marchés des changes, où sa progression a, toutefois, été freinée par les interventions massives des banques centrales, notamment la Bundesbank. Sur le marché de l'or, le cours de l'once semble avoir trouvé un nouveau palier de résistance aux environs de 370 dollars.

Dès le début de la semaine, après l'annonce d'une très forte augmentation de la masse monétaire américaine pour la première semaine de janvier, qui faisait craindre une hausse des taux outre-Atlantique, l'on s'attendait à une vive progression du dollar. Effectivement, dès le début de la matinée du lundi 18 janvier, le cours du « billet vert » bondissait de 2,30 DM à 2,33 DM sur la place de Francfort, et de 5,84 à 5,91 F sur celle de Paris. Mais, très rapidement, les banques centrales européennes intervenaient pour « casser » cette hausse : plus de 1 milliard de dollars pour la seule Bundesbank.

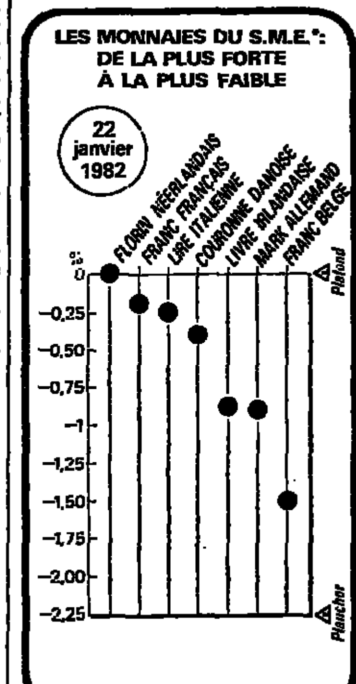
Le lendemain, la devise américaine revenait aux alentours de 2,30 DM et de 5,85 F Les jours suivants, toutefois, en liaison avec une remontée du loyer de l'argent aux Etats-Unis, le dollar s'orientait à la hausse, et, à la veille du week-end, sur le marché de New-York, il s'élevait à plus de 2,31 DM et 5,90 F.

Cette fermeté persistante a pris au dépourvu, on le sait, les milieux financiers internationaux, qui tablaient sur un repli après la fin de l'exercice 1981. Elle pose de graves problèmes aux pays européens dans la mesure où elle limite leur liberté d'action en matière de taux d'intérêt et de réglage des économies.

La livre sterling s'est, également, montrée très ferme, suivant le dollar dans sa hausse, et cela malgré une baisse des taux d'intérêt en Grande-Bretagne. Le recul de l'inflation outre-Manche, et la décision des mineurs de ne pas faire grève ont contribué à raffermir la monnaie britannique, dont le cours a dépassé 11 F, à Paris, cette semaine.

Au sein du système monétaire européen, le florin s'est inscrit en tête, suivi du franc français et de la lire italienne, tandis que le franc belge restait très faible. Il convient, toutefois, de noter que le franc français a cédé un peu de terrain, le cours du florin à Paris dépassant son cours central de 2,3210 F, et celui du mark s'élevant au-dessus de 2,54 F pour la seconde fois depuis la dévaluation du début d'octobre 1981.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once de 31,19 a éprouvé le niveau des 370 dollars, qui apparaît comme un seuil de résistance, à partir duquel il a pu s'élever à 378 dollars à la veille du week-end. — F. R.



* Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 15 AU 22 JANVIER

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8700 1,8700	—	17,0357 17,1013	53,7056 53,8502	43,3369 43,3651	2,5516 2,5510	39,5647 39,5569	0,08087 0,08096
Paris	10,9769 10,9348	5,8700 5,8475	—	315,25 314,88	254,35 253,57	14,9783 14,9170	232,34 231,30	4,7472 4,7309
Zurich ...	3,4819 3,4725	1,8620 1,8570	31,7208 31,7581	—	80,6933 80,5290	4,7512 4,7372	73,6696 73,4572	1,5058 1,5024
Francfort .	4,3150 4,3122	2,3075 2,3060	39,3112 39,4368	123,92 124,17	—	5,8879 5,8825	91,2957 91,2183	1,8661 1,8656
Bruxelles	73,2853 73,3040	39,19 39,20	6,6763 6,7037	21,0472 21,1093	16,9837 16,9991	—	15,5054 15,5063	3,1694 3,1715
Amsterdam	4,7264 4,7273	2,5275 2,5280	43,0403 43,2338	135,74 136,13	109,54 109,62	6,4493 6,4489	—	2,0440 2,0453
Milan ...	2 312,25 2 311,32	1 236,50 1 236,00	210,65 211,37	664,07 655,58	535,88 535,99	31,5514 31,5306	489,21 488,92	—
Tokyo ..	424,86 418,88	227,20 224,00	38,7056 38,3083	122,02 120,62	98,4615 97,1379	579,73 571,42	89,8911 88,6075	0,1837 0,1812

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 22 janvier, 2,5836 francs contre 2,6104 francs le vendredi 15 janvier.

Le marché monétaire et obligataire

Baisse des taux en Europe Hausse en Amérique

Un mouvement de bascule très significatif a été observé cette semaine sur les taux d'intérêt dans le monde : ils ont baissé en Europe tandis qu'ils montaient aux États-Unis. Ce véritable « divorce » concerté de ce côté-ci de l'Atlantique pour faire pièce au comportement américain, jugé aberrant et irresponsable a été très remarqué dans la mesure où il marque, peut-être, un changement d'attitude dans les pays de la vieille Europe, aux prises avec une aggravation de la crise économique.

Dès le début de la semaine, la Banque d'Angleterre déclenchait une désescalade des taux sur le marché londonien des capitaux à court terme, intervenant pour faire baisser les rendements des bons du Trésor, et accentuant sa pression les jours suivants au point qu'à la veille du week-end, les grandes banques ramenaient leur taux de base de 14 1/2 % à 14 %.

De son côté, la Banque fédérale d'Allemagne annonçait, jeudi, une réduction d'un demi-point de son taux d'avances sur titres (Lombard), qui revenait de 10 1/2 % à 10 %. Cette décision entraînait logiquement celle des Pays-Bas, pays très lié économiquement à l'Allemagne fédérale. A Amsterdam, la Banque centrale ramenait son taux d'escompte de 9 % à 8 1/2 %.

Pendant ce temps, une évolution inverse était enregistrée aux Etats-Unis, où les taux montaient d'un demi point, notamment sur le marché des eurodollars, tandis que le rendement des émissions des bons du Trésor s'élevait à plus de 13 % retrouvant le niveau du 29 octobre 1981, date à laquelle le taux de base des banques se situait encore à 18 % contre 15 3/4 % actuellement. De plus, le loyer de l'argent au jour le jour bondissait mercredi de 13 % à 16 % pour revenir un peu au-dessous de 14 % à la veille du week-end. Dans ces conditions, il semble probable que les banques veuillent relever leur taux de base pour le porter à 16 % et plus, relançant l'escalade des taux.

A l'origine de ces phénomènes, on trouve l' « explosion » de la masse monétaire annoncée la semaine dernière (une augmentation record de 9,7 milliards de dollars due à des facteurs saisonniers), qui fait conjecturer un durcissement de la politique du FED, inquiet de voir ladite masse monétaire progresser à plus de 10 % en rythme annuel.

Cette politique, on le sait, est vivement attaquée par la Maison Blanche qui y voit un sabotage de son action au moment où la récession se creuse. Sans doute, le président Reagan se montre-t-il soucieux de préserver l'indépendance du FED et se garde-t-il de cautionner les demandes de démission adressées à M. Paul Volcker, président du FED, par des parlementaires en furie. Mais son entourage, notamment le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, ne se prive pas de mettre en cause la politique monétaire du FED, la qualifiant d' « erratique », « ce qui ne nous aide pas » ; « il faut des instrument plus précis, ajoute-t-il.

Dans l'immédiat, les milieux financiers attendaient avec inquiétude le chiffre de la masse monétaire américaine vendredi 22 janvier au soir, espérant une contraction qui compenserait « l'explosion » précédente. Or, c'est une nouvelle hausse, de 700 millions de dollars seulement, il est vrai, qui a été annoncée. En même temps, la publication de l'indice du prix à la consommation révélait une progression de 0,4 % seulement. Le FED se trouve donc devant un problème délicat : toute accentuation de sa politique restrictive aggravera la récession au moment où l'inflation ralentit (au moins pour l'instant). Peut-être attendra-t-il pour prendre une décision.

En Europe, en tout cas, on a décidé de prendre le contrepied de la politique américaine et de s'engager unilatéralement sur la voie de la baisse des taux. L'Allemagne fédérale, notamment, a pris une véritable décision politique.

Circonspection sur les obligations

Soucieuse de freiner l'inflation, elle avait massivement relevé ses taux en février 1981, le Lombard passant de 9 % à 12 % pour revenir graduellement à 10 1/2 %, accompagnant la baisse du taux américain. Soucieux également de revaloriser le mark, elle s'était fixé pour objectif un cours de 2,15 DM pour un dollar. Or la Bundesbank vient d'effectuer un revirement complet, acceptant le risque de voir le dollar monter tout en le limitant par ses interventions massives. C'est que la priorité est désormais donnée à une relance modérée de l'économie, face à un chômage grandissant. Le son de cloche est le même en Grande-Bretagne.

On a vu, dans les décisions de ces deux pays, une « action concertée », entreprise à l'issue d'une réunion secrète des ministres des finances des Cinq Grands à Versailles, dimanche 17 janvier. C'est très vraisemblable, bien que les responsables s'en défendent mollement, préférant évoquer un « sentiment commun », ce qui revient au même.

La France s'est tenue à l'écart pour l'instant de ce mouvement de baisses. C'est que les taux de baisse. C'est que les taux d'intérêt y excèdent de fort peu (1 point à peine, contre 4 à 5 en R.F.A.) en inflation toujours forte, que le franc est toujours fragile, et qu'un peu d'avance a été prise dans la baisse des taux par rapport aux partenaires. La Banque de France n'a donc pris aucune décision, son taux d'intervention restant fixé à 14 3/4 % et le loyer de l'argent sur le marché monétaire s'établissant à 15 %, en très léger recul. Peut-être le laissera-t-elle « filer » ultérieurement jusqu'à 14 %, pour réduire l'écart avec le taux de base bancaire (14 % actuellement).

Sur le front des obligations, un net flottement a été observé dans le secteur des émissions à taux fixe. L'emprunt de 1,5 milliard de francs à 16,90 % à dix ans et remboursement in fine lancé par la Banque française du commerce extérieur (B.F.C.E.) se place plutôt mal. Il « colle aux doigts », comme disent les spécialistes, d'autant que l'emprunt d'Etat de 10 milliards de francs, proposé au début de janvier, n'est pas entièrement souscrit : il en reste encore pour ceux qui en désireraient.

C'est que le marché manque d'enthousiasme. Le « vent d'Amérique » apporte l'incertitude sur l'évolution des taux en 1982, et la perspective de voir les émissions se multiplier pour répondre à des besoins pressants du Trésor, des collectivités locales, des entreprises nationales, nationalisées et privées, rend les souscripteurs circonspects. C'est pourquoi, pour l'instant, les rendements sur le marché secondaire ne varient guère, à 15,99 % contre 16,02 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 15,88 % contre 15,93 % pour ceux à moins de sept ans, 16,53 % contre 16,57 % pour les emprunts du secteur public, et 17,52 % pour ceux du secteur privé, selon les indices Paribas : ce sont les niveaux qui avaient été atteints dans le courant de décembre dernier.

C'est pourquoi, également, les transactions restent actives sur les emprunts à taux variables déjà émis, et sur les emprunts à moins d'un an, très recherchés par les fonds communs de placement et, surtout, par les nouvelles SICAV de trésorerie qui poussent comme des champignons après avoir été autorisées — pardon, « tolérées » — par le Trésor. En offrant des rémunérations à court terme et à taux élevés (plus de 16 %) aux détenteurs de disponibilités, elles tournent la réglementation restrictive et limitative édictée au début de septembre dernier. Mais, en regard, elles contribuent à vivifier et à animer le marché obligataire qu'elles alimentent en épargne liquide. Cet avantage vaut bien une dérogation...

FRANÇOIS RENARD.

Les matières premières

Reprise des métaux et du cacao

L'évolution contrastée du loyer de l'argent, les fluctuations monétaires, l'attitude d'expectative adoptée par les utilisateurs de matières premières, expliquent l'atonie des marchés. Pourquoi reconstituer ses stocks quand la reprise n'est pas au rendez-vous et risque encore de se faire attendre ?

METAUX. — *Le calme semble revenu sur le marché de l'étain, mais pour combien de temps ? L'enquête ouverte par le président de la Bourse des métaux de Londres sur des manipulations réalisées pour le compte de producteurs ou d'intérêts arabes, y a certes contribué. Mais, d'autres facteurs ont contribué à assagir le marché. Lors de la réunion du conseil international de l'étain à Londres, les pays consommateurs se sont fermement opposés à la demande de relèvement de 15 % des prix d'intervention du stock régulateur des pays producteurs. En outre, pour le premier semestre, il est prévu un excédent mondial de production de l'ordre de 12 000 tonnes.*

Les cours du plomb se sont raffermis à Londres sur des rumeurs d'achats pour compte de pays de l'Europe orientale. Incidence de la crise et surtout de la réduction de la production automobile (batteries), l'utilisation mondiale de métal a fléchi, revenant à son niveau le plus bas depuis cinq ans.

Reprise des cours du zinc à Londres, stimulés à la fois par les achats de pays communistes et le conflit qui s'éternise dans une mine irlandaise. Plusieurs producteurs européens viennent de réduire leur prix de 75 dollars par tonne pour le ramener à 875 dollars, soit son niveau d'avril 1981. Cette baisse a surpris le marché, et les négociants se demandent si cet exemple sera suivi. La consommation mondiale de métal a légèrement fléchi en 1981, retrouvant son niveau de 1977. En Europe, la diminution atteint 8 %.

Les cours de l'argent sont plus soutenus sur les différents marchés. Avec la suspension des ventes de métal excédentaire américain provenant des stocks stratégiques, les négociants s'attendent à une revalorisation progressive des prix de ce satellite de l'or.

TEXTILES. — *Nouvel effritement des cours du coton à New-York. Il faut s'attendre à une hausse de 4 millions de balles des stocks mondiaux en fin de saison. Aux Etats-Unis, la production devrait atteindre 15,7 millions de balles, soit 4,6 millions de balles de plus que la précédente.*

DENREES. — *Avance des cours du cacao sur l'ensemble des marchés, en corrélation avec les achats effectués par le directeur du stock régulateur, dont les réserves de fèves s'élèvent désormais à 87 542 tonnes. Au Ghana, les achats effectués auprès des planteurs par les bureaux de commercialisation ont déjà totalisé 177 150 tonnes contre 151 189 tonnes à la date correspondante de l'année précédente. La récolte mondiale 1981-1982 serait déficitaire. Telles sont les prévisions formulées par plusieurs négociants, qui tablent sur un déficit de 20 000 tonnes en raison de récoltes inférieures aux prévisions dans trois pays africains importants producteurs (Cote-d'Ivoire, Ghana et Nigéria). En novembre 1981, une firme britannique prévoyait un excédent de 97 000 tonnes. Enfin, autre facteur favorable, les broyages de fèves se sont accrus durant le dernier trimestre de 1981, tant aux Etats-Unis qu'aux Pays-Bas.*

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 851 (857,50), à trois mois, 877,50 (885,50) ; étain, comptant, 8 680 (8 620), à trois mois, 8 010 (8 100) ; plomb, 347,50 (330) ; zinc, 433,50 (414) ; aluminium, 591,50 (590) ; nickel, 3 090 (2 980) ; argent (en pence par once troy), 423,50 (421,85). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 71,30 (71,80) ; argent (en dollars par once), 7,95 (7,87) ; platine (en dollars par once), 357,50 (360,20) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 84,50 (75,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 395-410 (416-425). — Penang : étain (en ringgit par kilo) : 34,50 (34,80).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre), coton, mars, 64,45 (65,70 ; mai, 66,27 (67,55). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignés à sec), mars, 368 (372) ; jute (en livres par tonne) : Pakistan, White grade C, inch (265). — Roubaix (en francs par kilo : laine, 41,90 (41,60).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 51,20-51,50 (51,60-51,70). — Penang (en cents des Détroits par kilo), 209-210 (206-207).

DENREES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, mars, 2 116 (2 084) ; mai, 2 115 (2 085) ; sucre, mars, 13,60 (13,22) ; mai, 13,80 (13,60) ; café, mars, 138,30 (137,75) ; mai, 129,90 (131,85). — Londres (en livres par tonne) : sucre, mars, 177,80 (176,80), mai, 179,85 (179,60) ; café, mars, 1 134 (1 147) ; mai, 1 142 (1 128) ; cacao, mars, 1 219 (1 195) ; mai, 1 199 (1 185). — Paris (en francs par quintal) : cacao, mars, 1 315 (1 292) ; mai, 1 315 (1 298) ; café, mars, 1 270 (1 252) ; mai, 1 262 (1 254) ; sucre (en francs par tonne) : mars, 1 930 (1 940) ; mai, 2 027 (1 987) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), mars, 190,60 (193,80) ; mai, 192,60 (194,20). — Londres (en livres par tonne), févr., 135,90 (140,40) ; avril, 134,30 (137,30).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, mars, 379 1/2 (399) ; mai, 390 1/2 (399 1/4) ; maïs, mars, 272 (272 1/4) ; mai, 282 1/4 (281 1/2).

Indices. — Moody's, 1 066,90 (1 002,70) ; Reuter, 1 621,1 (1 624).

LA REVUE DES VALEURS

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Le maintien du cours de l'or aux bas niveaux atteints récemment a encore déprimé les emprunts indexés sur le métal, le 4 1/2 % 1973 davantage que le 7 % 1973, qui, après détachement de son coupon, ne cède, en définitive, que 20 F. Recul, également, de l'emprunt 3 % de la « Caisse nationale de l'énergie », tandis que les obligations à taux fixe gagnent quelques fractions.

	22 janv.	Diff.
4 1/2 1973	1850	— 74
7 % 1973 (1)	6060	— 20,10
10,30 % 1975	83,20	+ 0,30
10 % 1976	81,60	+ 0,80
P.M.E. 10,6 % 1976	81,81	+ 0,01
P.M.E. 11 % 1977	83,20	+ 0,20
8,80 % 1977	93,90	+ 2,50
10 % 1978	79,40	+ 0,40
9,80 % 1978	78,40	+ 0,15
9,45 % 1978	76,70	+ 0,34
8,80 % 1978	78,45	+ 0,35
9 % 1979	73,50	+ 0,05
10 % 1979	77	+ 0,30
10,80 % 1979	79,42	+ 0,17
12 % 1980	89,05	+ 0,10
C.N.E. 3 %	2691	— 104

(1) Compte tenu d'un coupon de 504,90 F.

Bâtiment et travaux publics

A l'exception des cimenteries, complètement délaissées en ce moment, les valeurs du compartiment ont été très recherchées, notamment celles de travaux publics qui ont accentué leur avance que ce soit « Bouygues », « l'Auxiliaire d'Entreprises », « Dumez », « Grands Travaux de Marseille ». Après avoir confirmé la forte progression du chiffre d'affaires (+ 38 % à 10,5 milliards de francs) et du bénéfice (plus de 200 milliards de francs contre 151,2 milliards de francs en 1980), M. Francis Bouygues, P.-D.G. de la société, a indiqué que le carnet de commandes au 1er janvier 1982 atteignait 17,6 milliards de francs contre 10,5 milliards de francs un an auparavant, ce qui conduirait à un chiffre d'affaires de 14,5 milliards de francs en 1982. « Au vu de ces résultats et de ces perspectives » le conseil d'administration a décidé une nouvelle attribution gratuite, deux actions nouvelles pour cinq anciennes, jouissance du 1er janvier 1981, le dividende global de 31,50 F distribué pour 1980 devant être maintenu sur le capital augmenté.

	22 janv.	Diff.
Auxil. d'Entrep.	885	+ 65
Bouygues	1150	+ 72
S.C.R.E.G.	129	+ 9
Ciments Franç.	150	— 1
Dumez	1470	+ 105
J. Lefebvre	230	+ 12
Gén. d'Entrep.	332	+ 51
G.T.M.	482	+ 30
Lafarge	277,50	— 1,90
Maisons Phénix	324,80	+ 61,80
Poliet et Chausson	356,50	— 1,50

Vive hausse, également, de la « Société Générale d'Entreprises », qui a racheté 61 % du capital de « Cochery », filiale à 51 % de la « Lyonnaise des Eaux » spécialisée dans les travaux routiers, le solde ayant été acquis d'« Opfi-Paribas », le tout à 95 F par action. Compte tenu des délais de paiement accordés pour cette opération (2 ans), la Chambre syndicale des agents de change a accepté que le cours maintenu en Bourse pendant quinze jours soit de 86 F seulement (environ 13 % du capital de Cochery sont répartis dans le public).

« STEMI » va porter son capital de 30,11 millions à 39,15 millions de francs par émission de 90 345 actions nouvelles (trois pour dix).

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Le dividende des « Chargeurs Réunis » pour 1981 sera, au minimum, maintenu à 9,50 F (14,25 F global). Le résultat de l'exercice devrait être relativement satisfaisant, en dépit des effets négatifs de la hausse du dollar et de la mauvaise conjoncture mondiale.

Le produit de cette opération permettra de financer un important investissement de diversification, qui doit se concrétiser par l'achat de 6 900 conteneurs à la société « SECAM Conteneurs », premier loueur français de ce type de matériels, ainsi que par une prise de participation majoritaire dans le capital de cette société.

	22 janv.	Diff.
Bail Equipement	162	+ 3
B.C.T.	84,40	+ 0,60
Banque Rothschild	—	—
Cetelem	150	+ 7
Chargeurs Réunis	194,50	+ 9,50
Cie Bancaire	192	+ 9,80
C.C.F.	—	—
C.F.F.	331,90	+ 6,40
C.F.I.	170	+ 7
Crédit du Nord	—	—
Eurafrance	280	— 5
Paris-Pays-Bas	—	—
La Hénin	362	+ 37
Locafrance	167	+ 13
Locindus	336	+ 11
Midi	672	+ 22
Prétabail	437	+ 12
Schneider	114,60	+ 6,60
Suez	—	—
U.C.B.	130	+ 3

Deux nouvelles SICAV de trésorerie viennent d'être créées, *NATIO-EPARGNE*, par la B.N.P., et *FINUNION*, par la Banque de l'Union européenne.

Alimentation

Lesieur va verser un acompte sur dividende de 16,50 F (24,75 F avec avoir fiscal) par action ancienne, contre 14,40 F (21,60 F) en 1981, les actions nouvelles recevant un demi-acompte. Le P.-D.G., M. Michel Lesieur, âgé de soixante ans, a décidé de démissionner fin juin 1982, et sera remplacé par M. Guy de Brignac, vice-président-directeur général depuis mai 1978.

	22 janv.	Diff.
Beghin-Say	212	+ 5
B.S.N.-G.-Danone	1340	+ 35
Carrefour	1585	— 20
Casino	1255	+ 15
Gén. Occidentale	413	+ 11,50
Guy. et Gasc.	300	— 1
Martell	835	+ 39
Moët-Hennessy	613	+ 32
Mumm	336,90	+ 22,40
Olida Caby	230,50	+ 27,70
Pernod-Ricard	294,50	+ 6,50
Source Perrier	154,50	+ 9
Radar	558	+ 19
St Louis-Bouchon	170	— 5
C.S. Saupiquet	280	— 9,50
Vve Clicquot	1000	+ 25
Viniprix	719	+ 34
Nestlé	12010	+ 110

(1) Compte tenu d'un coupon de 7,50 F.

Filatures, textiles, magasins

La *SCOA* fait état d'un chiffre d'affaires consolidé de 6,7 milliards de francs pour l'exercice 1980-1981, en augmentation de 12 %, avec une dégradation « *temporaire* » de certains marchés et un alourdissement des charges financières. Après constitution de 70 millions de francs de provisions, *« liées aux actifs en zone monétaire fermée et au coût de divers allégements programmés »*, une perte consolidée de 113 millions de francs sera enregistrée pour le groupe, et de 107 millions de francs pour la SCOA.

	22 janv.	Diff.
F. Fin. Ag.-Willot	38,50	inch.
B.H.V.	121,50	+ 4,50
C.F.A.O.	604	+ 6
Darty	800	— 1
D.M.C.	32,10	— 0,70
Galeries Lafayette	129	+ 14
La Redoute	883	+ 22
Printemps	126,10	+ 7,10
André Roudière	118	+ 1,50
S.C.O.A.	45,50	+ 0,38

Pour la première *fois*, l'enseigne des *Galeries Lafayette* sera concédée à un grand magasin de *Singapour*, qui ouvrira ses portes en août prochain et sera approvisionné en articles textiles haut de gamme par la centrale d'achats du groupe français.

Matériel électrique, services publics

	22 janv.	Diff.
Alsthom-Atlant.	156	+ 19
C.E.M.	36,50	inch.
CIT-Alcatel	837	+ 57
Electricité (Cie g.)	—	—
Crouzet	239	+ 25,20
Thomson-C.S.F.	227	+ 31
Génér. des Eaux	308	+ 4
Legrand	1605	+ 92
Lyonn. des Eaux	403	+ 6
Machines Bul	29,40	+ 2,40
Matra	—	—
Mot. Leroy-Somer	512	+ 33
Moulinex	58,50	+ 0,50
P.M. Labinal	210,10	— 1,90
Radiotechnique	259	+ 34
S.E.B.	202	+ 3,90
Signaux	441	+ 41
Télémec. Electr.	1095	+ 120
Thomson-Brandt	—	—
I.B.M.	442	+ 35
I.T.T.	281	+ 6
Schlumberger (1)	349	— 7
Siemens	641	+ 47

(1) Compte tenu d'un coupon de 1,10 F.

Métallurgie, constructions mécaniques

Les actions de la *Compagnie métallurgique et minière* ont été transférées le 14 janvier au hors cote spécial. Les dirigeants de l'entreprise se sont engagés à publier toutes les informations exigées sur la marche des affaires pour les titres de sociétés inscrites dans ce compartiment. Auparavant, les transactions s'opéraient au hors cote.

	22 janv.	Diff.
Alspi	181	+ 12
Av. Dassault-Breg.	532	+ 19
Fives-Lille	134	+ 7,50
Chiers-Chatillon	13	+ 2,60
Creusot-Loire	63,50	+ 2
De Dietrich	376	—
F.A.C.C.M.	524	+ 17
Valéo	234	+ 14
Fonderie (Gén.)	95	+ 1,50
Marine-Wendel	41,60	+ 1,40
Métal-Normandie	22,30	+ 2,80
Penhoët	327,50	+ 7,50
Peugeot S.A.	184	+ 5,80
Poclain	181,80	+ 15,30
Pompey	103	— 1,50
Sacilor	6	— 0,50
Sagem	885	+ 55
Saulnes	35,10	+ 2,60
Saunier-Duval	62,60	+ 3,60
Usinor	6,10	+ 0,08
Vallourec	122,30	+ 7,30

Mines, caoutchouc, outre-mer

La filiale de *Michelin* aux Pays-Bas est en difficulté. Les salaires de ses employés (mille trois cents au total) seront seulement majorés de 1,6 % à compter du 1er janvier au lieu des 3,8 % prévus. En plus, des réductions d'horaires pour une durée de six semaines ont été décidées. Les problèmes de *Michelin* aux Pays-Bas sont liés au surstockage imputable à la baisse des ventes de voitures. L'entreprise s'attend néanmoins à un redressement rapide du marché.

	22 janv.	Diff.
Imetal	84	inch.
Kléber	28	+ 0,65
Michelin	783	+ 23
M.M. Penarroya	53	+
Charter	31,50	+ 1,20
INCO	91,80	inch.
R.T.Z.	55,50	+ 2,80
Union minière	105,10	+ 5
Z.C.I.	2,55	+ 0,05

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 18 AU 22 JANVIER 1982

Comblés

LA ténacité finit par payer, c'est le cas de le dire, puisque, en dépit des apparences, les quelques boursiers qui s'évertuaient, depuis plusieurs jours, à croire en une meilleure indemnisation de leurs actions auront finalement obtenu gain de cause.

Sans minimiser l'impact indéniable de la victoire de l'opposition aux quatre élections législatives partielles, c'est surtout le relèvement sensible de l'indemnisation versée aux porteurs de valeurs des sociétés nationalisables qui aura monopolisé l'intérêt des boursiers, sans compter celui des actionnaires : ces derniers ont vu, jour après jour, s'alourdir leur escarcelle au fur et à mesure que s'affinaient les calculs.

Le marché proprement dit y aura également trouvé son compte puisque, en l'espace d'une semaine, les cours des valeurs françaises auront progressé de 6,3 % en moyenne, avec des écarts deux fois plus importants sur de nombreux titres.

Renouant avec ce qui est devenu une tradition, dès lundi, tous les noms des sociétés nationalisables se voyaient à nouveau ornés des fameuses lettres N.C. (non coté), après l'avis rendu par le Conseil constitutionnel au cours du week-end, qui comportait le rejet pur et simple des chapitres consacrés notamment à l'indemnisation des actionnaires des sociétés visées.

« Peut mieux faire » : le gouvernement se voyait retourner sa copie, et on se frottait déjà les mains sous les colonnes, avec cet air de « Vous voyez, on vous l'avait bien dit... », qui sied si bien aux combattants de la dernière heure : après coup, c'est plus sûr...

Réduits à la portion congrue en raison de ces nouvelles suspensions de cotation, les boursiers étaient bien obligés de se rabattre sur les autres titres, et on achetait de tout et un peu n'importe quoi : Simco, jusqu'à des actions Maisons Phénix, qui gagnaient finalement près de 8 % après que leur cotation eut été retardée, de même que C.F.D.E. ou encore Roussel-Uclaf, entraînant une hausse générale de 1,8 % en termes d'indicateur instantané.

Mardi, par contre, l'euphorie n'était plus de mise au palais Brongniart, où les spécialistes, déçus, faisaient triste mine : ils se cramponnaient encore aux calculs d'indemnisation à partir des comptes consolidés préconisés par les neuf « sages », alors que, du côté du gouvernement, on avait bel et bien décidé de s'en tenir aux seuls cours de Bourse, point final.

Le temps de réajuster le tir, et les professionnels avaient déjà laissé filer la cote, qui perdait près de 1,4 % en clôture, tandis que de nombreux replis avoisinaient 5 % à 6 % au hasard des tableaux. Pour faire bonne mesure, il faut avouer que de nombreux opérateurs, à l'approche des opérations de liquidation, étaient tentés de prendre leurs bénéfices ou d'alléger leurs engagements à découvert.

Ballottée entre ces deux extrêmes, la Bourse de Paris s'offrait une trêve, le lendemain, pour permettre aux règles à calcul d'établir les nouvelles valeurs retenues pour chaque action indemnisable en attendant que la Chambre syndicale des agents de change, barricadée derrière sa proverbiale discrétion, daigne enfin communiquer ce qui était devenu quasiment de notoriété publique.

« Statu quo » donc, sous les lambris, avec un léger avantage de 0,5 %, ce qui n'empêchait pas quelques titres de prendre le mors aux dents pour s'adjuger 8 % à 12 % de hausse, tels U.T.A. ou encore Chiers, tandis qu'à Bruxelles, où venait de reprendre la cotation des sociétés françaises nationalisables, les actions concernées effectuaient des bonds de 10 % à 20 % selon les cas.

A Paris, le mot d'ordre était simple : prendre le train en marche. Les places étaient chères sur les marchepieds, notamment pour les opérateurs qui préféraient, en ce jour de liquidation, acquitter le prix du report pour le prochain mois boursier, de peur de voir les cours s'envoler le lendemain.

Le gonflement des achats qui s'ensuivit entraîna une vive avance de la cote, déclenchant une progression assez exceptionnelle de 12 % pour l'ensemble du mois boursier, et chacun de s'offrir son petit festival de hausses autour des groupes de cotation. Une fois l'alerte passée, celle d'un nouvel impôt destiné à compenser le surcoût du nouveau mode d'évaluation des actions à indemniser, Poclain, Radiotechnique, Schneider, Alsthom-Atlantique, Télémécanique avaient droit, à tour de rôle, aux feux de la rampe jusqu'à ce que le tableau lumineux, qui n'en finissait pas de clignoter, inscrive le score final : un gain de 2,8 %, qui devait se renouveler le lendemain avec une ampleur moindre cependant (+ 1,3 %), la dernière séance de cette bénéfique semaine s'achevant sur l'épisode Matra. (Voir par ailleurs.)

Le marché parisien a certainement fonctionné en vase clos cette semaine, mais les spécialistes n'hésitent pas à signaler que de nombreux facteurs continuent à jouer en faveur de la Bourse : l'abondance des capitaux en quête de placements, ne serait-ce que les 3 milliards de francs dégagés par le versement du coupon sur l'emprunt 7 % 1973, ou encore les fonds qui devraient affluer après la remise — et la revente — des obligations indemnitaires.

Ajoutons que les météorologues du palais Brongniart affirment discerner les signes d'une lente amélioration de la conjoncture, confirmée tant par la dernière enquête de la Banque de France que par l'INSEE.

SERGE MARTI.

Produits chimiques

Roussel-Uclaf atteindra la barre des 10 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1984. Pour 1982, l'objectif est fixé à 7,6 milliards de francs (+ 26,66 %). S'agissant des investissements, 350 millions de francs (+ 39,6 %) seront dépensés à cet effet durant l'exercice en cours et 700 millions pendant les deux suivants.

	22 janv.	Diff.
Institut Mérieux	750	+ 60
Labort. Bellon	286	+ 41
Nobel-Bozel	20,90	+ 0,5?
Rhône-Poulenc	—	—
Roussel-Uclaf	257	+ 17,50
B.A.S.F.	408	+ 13
Bayer	354	+ 4
I.C.I.	353	+ 14
Hoechst (1)	44,20	+ 4,10
Norsk-Hydro	478	+ 15

(1) Compte tenu d'un droit de 4,80 F.

La percée sur le marché japonais se poursuit où les ventes du groupe ont atteint 245 millions de francs l'an dernier. Elles devraient être largement multipliées par trois dans deux ans.

Valeurs diverses

Le P.-D.G. de la *Compagnie générale de géophysique* a confirmé la progression du chiffre d'affaires en 1981 (2,9 milliards de francs contre 1,8 milliard de francs en 1980) et du bénéfice net consolidé (390 millions de francs environ contre 189 millions de francs).

	22 janv.	Diff.
A.D.G.	168,60	+ 0,70
L'Air Liquide	465	+ 9
Arjomari	110	+ 6,50
Bic	409	+ 25
Club Méditerranée	537	+ 22
Essilor	458	+ 23
Europe 1	610	inch.
Gle Ind. Part.	161	— 1
Hachette	405	inch.
J. Borel Int.	139,20	+ 3,10
L'Oréal	780	+ 25
Navigation Mixte	153	— 5
Nord-Est	42,50	+ 2,90
Presse de la Cité	523	+ 24
P.U.K.		N.C.
St-Gob.-Pont-à-M.		N.C.
Skis Rossignol	555	+ 11
Sanofi	327,50	+ 17
U.T.A.	155	+ 16

Pétroles

	22 janv.	Diff.
Elf-Aquitaine	181,50	+ 1,50
Esso	216	— 1
Franç. Pétroles	135	+ 2
Pétroles B.P.	53,80	+ 2,60
Primagaz	288	+ 3
Raffinage	104	— 1
Sogerap	397	+ 7
Exxon	208	— 4
Petrofina	697	+ 9
Royal Dutch	229,50	+ 5,50

Bourses étrangères

NEW-YORK

Hésitant

Le comportement passablement imprévisible des taux d'intérêt a motivé une hésitation générale au Big Board, où les opérateurs se sont généralement cantonnés dans une grande prudence. A l'exception d'une brève reprise, au cours des séances de lundi et de jeudi, le marché new-yorkais s'est affaibli mais les principales informations d'ordre économique publiées cette semaine n'ont guère eu d'effet majeur sur la cote.

Il en est ainsi de la chute du P.N.B. américain, qui a atteint 5,2 % au dernier trimestre 1981, en rythme annuel, confirmant s'il en était besoin, l'ampleur de la récession que connaissent les Etats-Unis.

En clôture, vendredi, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles reflétait un repli limité à 2,57 points d'une semaine sur l'autre, pour s'établir à 845,03, contre 847,60 le vendredi précédent.

	Cours 15 janv.	Cours 22 janv.
Alcoa	24 3/8	24
A.T.T.	58 3/4	59 3/4
Boeing	21	20 7/8
Chase Man. Bank	54	56 4/8
Du Pont de Nem.	35 7/8	36
Eastman Kodak	70 1/8	70 1/4
Exxon	39	30
Ford	17 1/2	17 1/4
General Electric	56	51
General Foods	29 1/8	30
General Motors	39 5/8	37 5/8
Goodyear	18 1/8	18 3/4
I.B.M.	59 7/8	61 7/8
I.T.T.	27 5/8	28 5/8
Mobil Oil	23	22 7/8
Pfizer	51 3/4	53 1/2
Schlumberger	50 3/4	47 3/8
Texaco	31 7/8	30 1/2
U.A.L. Inc.	15 5/8	15 3/4
Union Carbide	48	46 3/8
U.S. Steel	27 1/8	25 3/4
Westinghouse	24 7/8	23 7/8
Xerox Corp.	38 1/2	39 1/8

FRANCFORT

Meilleure tenue

Stimulé par la baisse du loyer de l'argent, amorcée jeudi, sur décision de la Bundesbank, le marché a fait preuve de meilleures dispositions cette semaine ainsi que le reflète l'indice de la Commerzbank, qui s'établit à 682,8 contre 668,4 le vendredi précédent.

La cotation des actions françaises nationalisables n'a pas eu lieu mais les autres titres français ont sensiblement progressé. Le marché obligataire a été dominé par le dernier emprunt des chemins de fer, qui s'est placé sans problème.

	15 janv. Cours	22 janv. Cours
A.E.G.	43	44,60
B.A.S.F.	134,90	134
Bayer	114,60	116,80
Commerzbank	129	133
Hoechst	113,80	116,50
Mannesman	142,90	147
Siemens	209,80	211,60
Volkswagen	129,80	136,70

LONDRES

Nette amélioration

Encore teinté d'irrégularité en début de semaine, le Stock Exchange s'est nettement repris par la suite après que les mineurs — qui donnent souvent le « la » de l'actualité sociale — eurent décidé de se prononcer contre la grève.

Par ailleurs, l'assouplissement des taux d'intérêt constaté en Europe, dès jeudi dernier, devait s'avérer également profitable au marché où les valeurs industrielles s'adjugeaient des gains appréciables alors que les mines d'or se conformaient à la baisse observée sur le métal fin.

Indices « F.T. » du 22 janvier : industrielles, 567,2 contre 531,6 ; mines d'or, 278,00 contre 278,08 ; fonds d'Etat, 64,15 contre 62,37.

	Cours 15 janv.	Cours 22 janv.
Bowater	220	226
Brit. Petroleum	293	306
Charter	248	240
Courtaulds	78	82
De Beers (*)	6,50	6,58
Free State Geduld (*)	29 1/4	30 1/2
Gt Univ. Stores	450	485
Imp. Chemical	318 1/2	334
Shell	380	394
Vickers	149	174
War Loan	26 5/8	27 3/8

(*) En dollars.

TOKYO

En hausse

Les investisseurs japonais ont finalement emboîté le pas à leurs confrères étrangers, entraînant une vive reprise des cours au Kabuto-cho puisque l'indice Nikkei Dow Jones enregistrait finalement un gain de 219,38 yens d'une semaine sur l'autre pour s'établir à 7 886,40, l'indice général s'inscrivant, pour sa part à 582,44, en hausse de 14,17 points dans le même temps.

Sony et Honda ont été particulièrement entourées à la suite d'informations de presse selon lesquelles la Banque centrale d'Arabie Saoudite serait susceptible d'acheter toutes les obligations convertibles que les deux sociétés ont l'intention d'émettre.

	Cours 15 janv.	Cours 22 janv.
Akai	266	285
Canon	863	980
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	771	892
Matsushita Electric	1 260	1 290
Mitsubishi Heavy	243	256
Sony Corp.	3 790	3 920
Toyota Motors	970	1 010

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 15/1/82	COURS 22/1
Or fin (kilo en barre)	71 900	70 000
— (kilo en lingot)	71 245	70 125
Pièce française (20 fr.)	690,10	689,90
Pièce française (10 fr.)	516	500
Pièce suisse (20 fr.)	698	802
Pièce latine (20 fr.)	545	545
• Pièce tunis. (20 fr.)	540	550
Souverain	678	665,50
Souverain Elizabeth II	809	800
• Demi-souverain	418	425
Pièce de 20 dollars	3 060	3 012
— 10 dollars	1 550	1 590
• — 5 dollars	780,50	781
— 50 pesos	3 305	3 300
• — 20 marks	630	650
— 10 florins	572	580
• — 5 roubles	395	425

Mines d'or, diamants

	22 janv.	Diff.
Amgold	432	— 79
Anglo-American	85,20	+ 2,30
Buffelsfontein	227	+ 9
De Beers	46,50	+ 2,25
Free State	213	+ 13
Goldfields	59,70	+ 3,55
Harmony	77,50	+ 0,90
Presid. Brand	212	+ 2
Randfontein	368	+ 1
Saint-Helena	206,50	+ 16,50
Gencor	127,50	+ 3,50
Driefontein	160	+ 4
Western Deep	215	+ 12
Western Hold.	292	+ 12

● *RECTIFICATIF.* — Sous le titre « Les grands principes, les actionnaires et les chômeurs », *le Monde* du 23 janvier 1981 (page 27) a publié un billet de Maurice Pagat, secrétaire du comité d'initiative pour la création d'un syndicat de chômeurs, 15, rue du Landy à Clichy (92).

Le numéro de téléphone indiqué était erroné. Le bon est le suivant : 737.74.76.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
B.S.N.G.D.	103 000	195 355 425
4,5 % 1973	41 100	77 654 000
Saunier-Duval (1)	2 300	42 011 260
Viniprix (1)	49 250	35 468 000
Carrefour	17 960	28 660 990
Air liquide	43 850	19 904 298

(1) Une seule séance.

En 1981

LE DÉFICIT D'E.D.F. A ÉTÉ DE 4,3 MILLIARDS DE FRANCS

Le bilan d'Electricité de France a été déficitaire de 4,3 milliards de francs en 1981. C'est ce qu'a indiqué M. Edmond Hervé, ministre chargé de l'énergie. Selon le ministre, ces pertes sont dues à un relèvement trop tardif des tarifs de l'électricité. « Si la hausse de 15 %, intervenue en juillet 1981, avait été appliquée dès le mois de janvier, E.D.F. présenterait un bilan en équilibre », a expliqué M. Hervé. A ce retard est venue s'ajouter en 1981 une hausse de 56 % des charges financières de l'établissement public.

Une nouvelle augmentation des tarifs du courant sera appliquée en 1982. Le gouvernement voudrait la limiter à 10 % ; la direction d'E.D.F. souhaite obtenir davantage. « Ce n'est pas avant 1984 ou 1985 que les tarifs de l'électricité augmenteront moins vite que le coût de la vie », a indiqué M. Chevrier, directeur général d'E.D.F. « Car alors les kilowatts nucléaires, particulièrement bon marché en France, interviendront massivement dans les fournitures. »

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	18 janvier	19 janvier	20 janvier	21 janvier	22 janvier
Terme	220 040 427	165 025 121	172 488 752	304 854 302	268 115 158
Comptant					
R. et obl	454 262 312	324 436 580	329 558 990	2 706 666 565	575 551 231
Actions	84 480 945	135 586 671	80 357 136	127 368 002	96 920 447
Total	758 783 684	625 048 372	582 404 878	3 138 888 869	940 586 836

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)

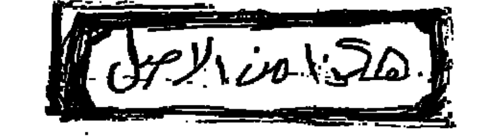
	18 janvier	19 janvier	20 janvier	21 janvier	22 janvier
Franç.	105,3	104,2	104,5	106,8	108,1
Etrang.	99,9	102,9	101,5	101,8	105

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)

	18 janvier	19 janvier	20 janvier	21 janvier	22 janvier
Tendance	106,8	107,2	107,9	111	112,2

(base 100, 29 décembre 1961)

	18 janvier	19 janvier	20 janvier	21 janvier	22 janvier
Ind. gén.	95,3	94,7	96,1	96,1	96,7



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Dans notre prochain numéro, le début d'une nouvelle enquête :

LE MAGHREB ENTRE LE MODERNISME ET L'INTÉGRISME

Le numéro du « Monde » daté 23 janvier 1982 a été tiré à 536 631 exemplaires.

LES ASSISES NATIONALES DU R.P.R.

Le nouveau pouvoir « passe son temps à injurier à condamner et à exclure »

déclare M. Bernard Pons

De notre envoyé spécial

Toulouse. — Les assises nationales du R.P.R. se sont ouvertes, samedi matin 23 janvier, au Parc des expositions de Toulouse, où la tribune est surmontée du nouveau slogan du R.P.R. : « *Liberté, nation, progrès* », et encadrée d'une allégorie du peintre Moretti, représentant « *la France en mouvement* ».

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a prononcé le discours d'ouverture en soulignant, d'abord, la nature de l'opposition des gaullistes : « *Les objectifs du pouvoir,* a-t-il dit, *ne sont pas les nôtres, et nous les rejetons. Le socialisme est condamnable, non seulement dans ses résultats, mais encore dans ses principes, qui nous paraissent contraires aux grandes valeurs républicaines. Une politique étatiste et partisane est un danger pour les libertés, pour l'information, pour l'école et dans le monde de l'entreprise. Le nivellement par le bas, en utilisant la fiscalité comme une arme contre les classes moyennes, qui représentent la majorité des Français, est le contraire même de l'idéal d'égalité, qui implique de reconnaître les mérites et les talents de chacun. Enfin, l'idéologie de la lutte des classes est contraire à l'idée de fraternité.* »

Pour M. Pons, « *le socialisme est un faux humanisme* ». « *L'histoire des huit mois écoulés,* a-t-il ajouté, *est celle des masques qui tombent. Pour le président de la République, il ne suffit plus à la France d'être la France. Il lui faut désormais, même hors de ses frontières, être « la France socialiste », excluant ainsi, d'elle-même, une partie de la communauté nationale. Il n'a pas fallu attendre bien longtemps pour que cette tendance inquiétante se traduise dans les actes du pouvoir.* »

M. Pons évoque, alors, la loi d'amnistie et diverses déclarations de responsables socialistes, avant d'ajouter : « *Le gouvernement et sa majorité, qui ne ratent pas une occasion de saluer l'arrivée des temps nouveaux — ceux-ci étant, à les entendre, ceux de la vertu, de la sérénité et de la liberté retrouvée, — passent, en fait, le plus clair de leur temps à invectiver, à injurier, à pourfendre, à pourchasser, à condamner et à exclure : c'est la conception socialiste du débat politique.* »

M. Pons poursuit : « *Reforger, diffuser, concrétiser un nouvel idéal républicain, telle est notre mission. Les Français auront à choisir entre les marxistes et les républicains.* »

Esquissant les propositions que compte faire le R.P.R., M. Pons déclare : « *La politique que nous souhaitons, et qui correspond aux aspirations profondes des Français, doit s'articuler autour de trois axes : mettre en œuvre un développement économique équilibré, conduire un projet social audacieux, proposer un projet socio-culturel ambitieux et réaliste. Il s'agit,* poursuit-il, *de donner à la France les moyens de son développement. Il faut donc, par le biais d'un allégement des charges sociales et fiscales, fournir aux entreprises la capacité d'investir, c'est-à-dire de créer des emplois. Mais il faut, au préalable, fixer les règles du jeu entre l'Etat et les entreprises, d'où l'impérieuse nécessité de définir, dans le cadre d'une planification souple et concertée, les objectifs et les moyens de cette politique.* »

Enfin, M. Pons évoque l'affaire polonaise pour déclarer : « *Messieurs les Tartuffes, si vos divergences, publiquement reconnues, avec vos alliés communistes sont réelles, alors qu'attendez-vous pour en tirer les conséquences ? Les Français sauront désormais que le sort d'un peuple ami asservi est pour vous secondaire, car seul compte, à des fins partisanes, le maintien de votre coalition avec un parti qui affiche sans scrupules sa fidélité à l'instigateur du coup d'Etat de Varsovie.* »

Les congressistes se sont alors répartis entre quinze forums de discussions.

ANDRÉ PASSERON.

A AUBENAS (ARDÈCHE)

Deux lycéennes sont mortes de méningite

Le manque temporaire de médicaments a provoqué un début de panique

Deux lycéennes, âgées de dix-sept et seize ans, sont décédées des suites de méningite, les 18 et 21 janvier, à Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche) et au centre hospitalier de Montpellier. Toutes deux étaient élèves du lycée Marcel-Gimond d'Aubenas (Ardèche). Parallèlement, la direction départementale de l'action sanitaire et sociale (D.D.A.S.S.) a mis en place une série de mesures prophylactiques afin de tenter d'enrayer une éventuelle épidémie.

Dans la journée du 21 janvier, l'annonce du second décès et la rupture temporaire des stocks du médicament utilisé — la spiramycine — ont provoqué un début de panique. Bien qu'aucune décision de fermeture du lycée n'ait été prise, un certain nombre d'élèves et d'enseignants ont quitté l'établissement. Parallèlement, toutes les pharmacies de la ville ont été « dévalisées » de leurs stocks de spiramycine.

La préfecture de l'Ardèche a publié, le 22 janvier, un communiqué qui précise que le lycée Marcel-Gimond restera fermé jusqu'au lundi 25 janvier pour « désinfection ». *Un service assurant la distribution des médicaments a été mis en place à l'hôpital d'Aubenas. Pour M. Paul Faure, directeur de la D.D.A.S.S.,* « en dépit de certaines informations, aucun nouveau cas de méningite n'a été enregistré ». *Plusieurs sections syndicales se sont élevées contre* « l'incompétence et la négligence des responsables de la santé dans le département », *certaines demandant jusqu'à la démission du directeur de la D.D.A.S.S. pour incompétence et non-assistance à personne en danger.*

D'autre part, le ministère de l'éducation nationale a demandé au recteur de l'académie de Grenoble d'examiner si les décès « peuvent avoir un lien avec les conditions d'hygiène scolaire ».

C'est sans doute parce qu'ils ont voulu trop bien faire sans informer suffisamment que les services de la D.D.A.S.S. de l'Ardèche ont déclenché une telle « affaire ». Le type *de méningite en cause* — méningite à méningocoques — implique, dès les premiers symptômes, un traitement intensif par antibiotiques. Ce dernier suffit, en règle générale, à sauver les malades. En revanche, la nécessité d'un traitement préventif par spiramycine reste une question fort controversée. Cette prévention ne se justifie, de toute manière, que pour l'entourage immédiat du malade. De plus, la désinfection des locaux est inutile et, depuis 1976, l'éviction scolaire n'est plus nécessaire pour les sujets ayant été en contact avec le malade.

En décidant de traiter les quatorze cents élèves et les deux cents membres du personnel du lycée d'Aubenas, les responsables sanitaires ont pris le risque évident de se trouver devant une rupture de stocks. Leur décision, d'autre part, a été de nature à alimenter une inquiétude que le seul terme de « méningite » suffit à faire naître dans l'ensemble de la population. On peut, néanmoins, penser que les réactions syndicales qui ont fait suite sont, pour le moins, exagérées.

JEAN-YVES NAU.

Après sa visite à Alger

LE COLONEL KADHAFI A DÉCIDÉ DE REGAGNER TRIPOLI VIA LA TUNISIE.

(De notre correspondant)

Gabès. — Le colonel Kadhafi, qui se trouvait en visite à Alger, a subitement décidé de rentrer à Tripoli par la route en traversant la Tunisie, ce samedi 23 janvier. Cette décision, qui n'a pas été sans plonger dans l'embarras les autorités tunisiennes, a posé quelques problèmes de protocole : en effet, le président Bourguiba, qui est accompagné du ministre des affaires étrangères, M. Caïd Essebsi, se trouve aux Etats-Unis pour y subir des soins, et le premier ministre, M Mohamed M'zali, effectue actuellement une visite de travail à Gabès et dans le sud du pays.

Finalement, on envisageait que le « guide de la révolution libyenne » traverse la Tunisie en compagnie de quelques membres du gouvernement tunisien, en empruntant un itinéraire discret en province, fixé par ses hôtes.

Cette visite impromptue coïncide, peu ou prou, avec une série d'anniversaires — la proclamation de la fusion tuniso-libyenne à Djerba en 1974 ; les émeutes sanglantes du 26 janvier 1978 à Tunis, et l'attaque de Gafsa le 27 janvier 1980 par un commando formé en Libye. Toutefois il semblerait que le colonel Kadhafi aurait choisi de voyager par la route plutôt que par avion pour des raisons de sécurité. L'autre hypothèse durait été que, ces différents anniversaires ayant été marqués par divers incidents, le colonel Khadafi souhaite traverser la Tunisie pour les célébrer à sa manière en tentant d'y susciter des manifestations de sympathie « unitaire ». — M. D.

LA FRANCE NOMME A NOUVEAU UN AMBASSADEUR AU TCHAD : M. CLAUDE SOUBESTE.

La France rouvre son ambassade à N'Djamena et nomme à nouveau un ambassadeur au Tchad, M. Claude Soubeste, dont la nomination a paru, ce samedi 23 janvier, au *Journal officiel*. En raison de la proximité des combats, l'ambassade de France à N'Djamena avait été fermée en mai 1980 et l'ambassadeur, M. Marcel Beaux, avait été rappelé à Paris. Les services de l'ambassade, installés en territoire camerounais, à Kousseri, avaient été confiés à un chargé d'affaires, M. Ricard.

[M. Claude Soubeste, né en 1927, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, a déjà été en poste à N'Djamena dans une période difficile, de 1979 à 1980. Il a commencé sa carrière dans la période de la France d'outre-mer (1953-1960). Entré aux affaires étrangères en 1960, il a été détaché à plusieurs reprises au ministère des affaires culturelles (1966-1968, 1973-1976 et 1977-1979), ainsi qu'au cabinet du ministre de la coopération, M. Galley (1976). Aux affaires étrangères, il a été en poste à la direction d'Europe (1960), à Bangui (1963), à Libreville comme conseiller diplomatique du gouvernement gabonais (1968), à Niamey (1970) et à N'Djamena comme consul général (1979). Il était depuis avril 1980 ambassadeur à Malabo (Guinée-Equatoriale).]

Les suites de l'émission « Droit de réponse »

LE DIRECTEUR ADJOINT DE « MINUTE » A DÉPOSÉ UNE PLAINTE EN DIFFAMATION CONTRE M. JACK LANG.

Le directeur adjoint de l'hebdomadaire Minute, M. Jean Bourdier, a déposé, vendredi 22 janvier, une plainte en diffamation contre le ministre de la culture, M. Jack Lang. Cette plainte est une conséquence indirecte des incidents qui s'étaient produits le 2 janvier à l'émission « Droit de réponse » de Michel Polac sur Antenne 2.

Lors de cette émission, à laquelle participaient notamment les membre de l'équipe de *Charlie-Hebdo*, le chanteur Serge Gainsbourg et M. Bourdier, ce dernier avait violemment été pris à partie. Pour faire suite au « scandale » provoqué par cette émission, l'hebdomadaire *Télé-7 Jours* avait demandé à différentes personnalités leur opinion. M. Lang, s'exprimant « *à titre personnel* », avait notamment déclaré : « *Je n'aime pas voir des gens se dresser comme une meute hurlante et se liguer contre un seul, fût-il fasciste ! Et M. Jean Bourdier de* Minute, *n'est pas un démocrate. Ce n'est pas une raison pour employer à son endroit les méthodes qui sont les siennes.* »

La plainte déposée entre les mains du doyen des juges d'instruction de Paris par Mᵉ Albert Vignoles vise le directeur de la publication de *Télé-7 Jours*, M. Franck Thénot, et M. Lang.

A FR 3

DÉSACCORD SUR LES RÉFORMES DE SOIR-3

Un différend oppose deux journalistes de FR 3, M. François Lanzenberg (rédacteur en chef) et M. Dominique Baudis (rédacteur en chef adjoint), au directeur de la rédaction, M. Maurice Seveno. Selon ce dernier, il s'agit de deux affaires distinctes, liées à la réforme de Soir-3, en cours de réalisation.

« *Avec M. Lanzenberg,* explique M. Seveno, *il y avait désaccord sur la conception même de l'information, ce qui fait que nous ne pouvions travailler ensemble.* » De son côté, M. Lanzenberg, qui, tout en conservant son titre, vient d'être « *appelé à d'autres fonctions par la direction* », a déclaré que le différend l'opposant à M. Seveno n'était « *ni politique ni personnel, mais professionnel* ».

Quant à M. Baudis, il serait, selon la direction, opposé au projet de rotation des présentateurs prévu pour le début du mois de février. M. Baudis y verrait une « *déqualification* ». M. Seveno précise cependant que le journaliste présentateur de Soir-3 figure toujours dans les tableaux de service.

Un communiqué émanant de la rédaction de Soir-3 précise, d'autre part, que « *les désaccords des deux journalistes sont apparus antérieurement au projet d'une rubrique « Petites annonces et courrier des lecteurs »* » (*le Monde* du 21 janvier).

Remous aux P.T.T. à propos des 39 heures hebdomadaires

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE LILLE A ÉTÉ RETENU DIX HEURES DANS SON BUREAU.

Plusieurs mouvements de débrayages affectent en ce moment les services des P.T.T. pour les revendications *portant surtout sur* la réduction de la durée du travail. A Lille notamment, quelque cent cinquante à deux cents postiers ont observé une grève depuis le début de la semaine pour les trente-neuf heures « immédiates », les trente-huit heures au printemps et les trente-cinq heures avant la fin de l'année. Vendredi 22 janvier, ils avaient radicalisé leur mouvement en retenant dans son bureau, de midi à 22 heures, le directeur régional des P.T.T., M. Jean Alix. Ce dernier a pu regagner son domicile à la suite d'un accord avec les *préposés*. Selon les syndicats C.G.T. et C.F.D.T., les trente-neuf heures ont été obtenues, et les tournées seront révisées sur la *base de trente-huit heures* par semaine. Une assemblée générale du personnel était prévue samedi 23 janvier. En raison de cette grève, 780 000 objets et lettres, selon le directeur — un million selon les syndicats — ont été bloqués dans deux centres de distribution.

A Saverne (Bas-Rhin), les préposés sont en grève depuis le jeudi 21 janvier à l'appel de la C.F.D.T., pour que l'application des trente-neuf heures hebdomadaires se traduise par des aménagements tels que la suppression du travail de fin d'après-midi, ce qui entraînerait *la création* de postes de préposés chargés du ramassage du courrier et de son tri.

De même, les postiers de Saint-Nazaire (*Loire-Atlantique*), en conflit avec leur direction locale pour une augmentation d'effectifs compensant la réduction de l'horaire à trente-neuf heures. A l'appel de leurs trois syndicats (C.G.T., C.F.D.T., F.O.), ils ont décidé de faire grève le 1ᵉʳ février « *contre les heures supplémentaires* ».

Au ministère des P.T.T., on rappelle que sept mille postes doivent être créés en 1982 pour permettre le passage aux trente-neuf heures et que les moyens débloqués sont actuellement « *en état d'affectation* ».

● *Libération du directeur d'une société de Rungis retenu par des employés.* — Le directeur d'une *société de Rungis (Val-de-Marne)*, retenu depuis vendredi 22 janvier à 11 heures, par une vingtaine d'employés menacés de licenciement, a été libéré samedi vers 2 heures du matin, après de difficiles négociations. M. Bernard Ponsin, directeur-gérant de la *société INEF* (cent deux personnes), avait engagé vendredi matin des discussions au sujet du licenciement de vingt-neuf employés.

L'INEF, qui assurait l'entretien électrique des machines et des matériels mobiles de la compagnie Air-France à *Orly et à* Roissy, avait vu son contrat dénoncé il y a quelques mois par la société nationale. Air-France *s'était cependant engagée à réin*tégrer soixante-deux employés, vingt-neuf personnes devant néanmoins être licenciées légalement. Les négociations ont abouti à un accord sur le paiement des salaires et des indemnités.

Regain d'agitation dans le Midi viticole

Deux camions de vin vidés sur la chaussée, jeudi 21 janvier après-midi, près de Carcassonne, un troisième transportant du vin blanc italien vidé également, vendredi, près de la même ville : l'agitation semble renaître dans le Midi viticole. Dans les Pyrénées-Orientales, les producteurs de légumes et de fruits cesseront la vente pour la journée du lundi 25 janvier, afin de protester contre les importations de salades espagnoles. Par solidarité, les responsables des activités économiques et agricoles du département auraient décidé également de cesser le travail

Les viticulteurs de l'Aude ont repris le chemin des contrôles et des manifestations. Après avoir vidé sur le R.N. 113 à Trèbes, non loin de Carcassonne, une cargaison de cent hectolitres de vin blanc italien, une cinquantaine *de producteurs ont badigeonné* les murs de la sous-préfecture de Narbonne d'inscriptions demandant l'arrêt des importations. Puis ils ont contrôlé les chais de la société Castelvin, pour vérifier s'ils ne contenaient pas de vin étranger.

Selon les responsables des comités d'action viticole — celui de l'Hérault devait arrêter sa position samedi 23 janvier dans l'après-midi, — les importations *ont repris de plus belle*

A l'issue d'une assemblée du comité économique des vins du Languedoc-Roussillon, le CEVILAR, son président, M. Marcellin Courret, proche du parti socialiste, a déclaré : « *Notre patience syndicale a ses limites. Trop de technocrates parisiens, imbus des habitudes prises sous l'ancien régime ont toujours la prétention de nous dicter ce qui est bien ou ce qui est mal pour la viticulture méridionale. Aujourd'hui le gouvernement a, face à lui, des responsables viticoles qui lui sont favorables. Il n'a qu'à leur prêter une oreille plus attentive.* »

[Pour les trois premiers mois de la campagne (septembre à novembre) viticole, les importations de vin italien ont atteint 894 000 hectolitres (dont 84,7 % de plus de 13 degrés), soit une diminution de 41,8 % par rapport à la campagne précédente. *Sauf à imaginer une forte reprise* des importations en décembre et janvier, ce qui n'est pas le cas, les déclarations des leaders des C.A.V. sont quelque peu exagérées. L'énervement actuel semble venir du fait qu'en ce début d'année on assiste à une baisse importante du volume des transactions, alors que le prix des vins de plus et de moins 10 degrés sont en hausse, sans atteindre toutefois les 16,38 F par degré-hectolitre considéré comme un prix minimum par les viticulteurs.]

LE CENTRE GEORGES-POMPIDOU EST TOUJOURS FERMÉ

Le Centre Georges-Pompidou est fermé au public depuis deux semaines. La grève des employés de la société privée chargée de l'entretien du centre, qui n'a pas été nettoyé depuis le 5 janvier, se poursuit sans qu'on en voit l'issue. Cette situation inquiète tout particulièrement les responsables du Musée national d'art moderne, qui l'ont *fait savoir à la direction* de Beaubourg, impuissante à résoudre le conflit (*le Monde* du 16 janvier).

Les *conservateurs et* responsables des expositions craignent en effet que soient remises en cause leurs relations avec les artistes dont les expositions ne peuvent être vues et avec les prêteurs, qui, selon eux, risquent de ne plus faire confiance à un musée qui n'offre plus toutes les garanties de sécurité.

La fermeture du Centre a entraîné également l'arrêt complet des activités de la librai*rie et du restaurant. Le* personnel d'accueil, les animateurs ont été également contraints de cesser le travail. La Bibliothèque publique d'information, les centres de documentation du musée et du centre de création industrielle ont eux aussi été fermés.

● *A l'occasion de la journée mondiale des disparus*, organisée par Amnesty international (*le Monde* du 23 janvier), une grande manifestation silencieuse se rassemble, ce samedi 23 janvier, à 15 heures, à Montparnasse. Le cortège se dirigera ensuite vers le Trocadéro, où fut lue, en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme.